

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 18 MARS 2011**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 11 mars 2011, pour le vendredi 18 mars 2011 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire**                    n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 398).
- M. le Maire**                    n° 2 - Pouvoirs. (page 398).
- M. le Maire**                    n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 28 janvier 2011. (page 399).
- M. le Maire**                    n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 401).
- M. le Maire**                    n° 5 - Communications diverses. (page 411).
- M. le Maire**                    n° 6 - Composition de la Commission Cadre de Vie. Modification. (page 411).

**SOLIDARITE ET INSERTION**

- Mme LECLERC**                n° 7 - Communication sur les actions du C.C.A.S. en faveur des populations les plus fragiles. (page 412).
- Mme LECLERC**                n° 8 - Aides en faveur d'associations relevant du secteur de la santé et du handicap. (page 428).
- Mme LECLERC**                n° 9 - Secours Populaire Français. Attribution de subvention. (page 429).
- Mme BARANGER**            n° 10 - Communication sur le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de l'association Orléans Insertion Emploi. (page 431).
- Mme BARANGER**            n° 11 - Maison de l'emploi du bassin d'Orléans. Convention de fonctionnement. Approbation. (page 445).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 12 - Décision modificative n° 1. (page 449).
- M. MARTIN** n° 13 - Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Renouvellement d'autorisation. (page 458).
- M. MARTIN** n° 14 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition-réhabilitation de 8 logements situés au-dessus du centre commercial Marie Stuart à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 043 000 € (page 463).
- M. MARTIN** n° 15 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Construction de 4 logements « les jasmins 2 » situés rue Flandre Dunkerque à Orléans. Garantie d'un emprunt de 485 609 € (page 464).
- M. CARRE** n° 16 - BATIR CENTRE. Construction de 7 logements situés rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans. Garantie d'un emprunt de 890 000 € (page 466).
- M. CARRE** n° 17 - BATIR CENTRE. Acquisition-amélioration de 2 logements situés rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans. Garantie d'un emprunt de 200 000 € (page 469).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 18 - Journées du Développement Durable 2011. Approbation de conventions de partenariat. (page 471).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 19 - Convention avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Lyonnaise des Eaux pour une gestion raisonnée de la ressource en eau et une diminution des pollutions diffuses. Approbation. (page 475).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 20 - S.A.G.E. Dhuy- Loiret. Convention pour l'utilisation des données de la station de mesure des niveaux d'eau sur le Loiret. Approbation. (page 477).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 21 - Déplacement des captages de la Saussaye. Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et la Lyonnaise des Eaux. (page 478).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 22 - Délégation du service public de production et de distribution d'eau potable. Approbation du protocole de fin de contrat de concession. (page 480).

**Mme DE QUATREBARBES** n° 23 - « Mon chien et moi dans la Ville ». Présentation de la manifestation. Approbation d'une convention type d'occupation du domaine public et de conventions de partenariat. (page 488).

**Mme SAUVEGRAIN** n° 24 - Dématérialisation. Assistance à maîtrise d'ouvrage. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». (page 490).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**M. CARRE** n° 25 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 491).

**M. CARRE** n° 26 - Z.A.C. du Coigneau. Rétrocession dans le domaine public. (page 494).

**M. CARRE** n° 27 - Quartier de La Source. Acceptation d'une offre suite à la mise en vente d'un pavillon situé 2 rue des combattants en Afrique du Nord. (page 497).

**M. FOUSSIER** n° 28 - F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 498).

**Mme BARRUEL** n° 29 - Aménagement de l'Hôtel Dupanloup en centre universitaire et de recherche. Maîtrise d'oeuvre (mission d'ordonnancement, pilotage, coordination). Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert. (page 501).

**VIE SPORTIVE, EDUCATIVE ET CULTURELLE**

**M. MARTIN** n° 30 - ARENA. Implantation du projet sur le site FAMAR. Pré-programme et configuration. Mode de réalisation. Autorisation de lancer la procédure de consultation et élection de la Commission visée à l'article L. 1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. (page 502).

**Mme GRIVOT** n° 31 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations. (page 540).

**Mme GRIVOT** n° 32 - Orléans Basket. Acompte sur la subvention de fonctionnement 2011. (page 543).

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

- Mme GRIVOT** n° 33 - Ecole Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret Orléans. Approbation d'une convention de subventionnement et mise à disposition de locaux pour les années 2011 à 2014. (page 543).
- Mme RICARD** n° 34 - Contrat Educatif Local. Reconduction pour l'année 2011-2012. Approbation. (page 546).
- Mme RICARD** n° 35 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets. (page 547).
- Mme RICARD** n° 36 - Indemnité de logement due aux instituteurs. Barème 2010. Approbation. (page 548).
- M. SANKHON** n° 37 - Mission Jeunesse. Attribution de subventions à des associations. (page 549).
- M. SANKHON** n° 38 - 1<sup>er</sup> Festival de Hip Hop. Approbation de conventions à passer avec les associations partenaires. Attribution de subventions. (page 550).
- M. VALETTE** n° 39 - A.T.A.O. et la Tortue Magique. Approbation d'avenants. Attribution de subventions. (page 553).
- M. VALETTE** n° 40 - Muséum. Exposition « Le chant des dinosaures ». Demande de subvention. (page 556).
- M. VALETTE** n° 41 - Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Prix de la reliure d'Orléans 2011. Demande de subventions. (page 557).
- M. VALETTE** n° 42 - Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ». Approbation d'une convention de financement à passer avec la Fondation du Patrimoine. (page 558).
- M. GABELLE** n° 43 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation d'une convention à passer avec les associations Auld Alliance et Dihun Keltieg. Attribution de subventions. (page 559).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 44 - Vie des Quartiers. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes Cœur d'Orléans. (page 560).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 45 - Vie des Quartiers. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc. (page 561).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 46 - Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution de subventions pour l'année 2011. (page 562).

- Mme DE CHANGY** n° 47 - Vie associative. Attribution de subventions pour l'année 2011. (page 564).
- M. MONTILLOT** n° 48 - Association « réseau des Villes correspondants de Nuit et de la médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion. (page 565).
- M. MOITTIE** n° 49 - Monde combattant. Attribution de subventions pour l'année 2011. (page 566).

### ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

- Mme DE QUATREBARBES** n° 50 - Travaux de voirie rue des Murlins. Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Approbation d'une convention. (page 567).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Travaux d'amélioration de voirie. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 569).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 52 - Aménagement de la place Croix Fleury. Lot n° 3 - éclairage public et effacement des réseaux. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 570).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 53 - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Sologne Nature Environnement. (page 571).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 54 - Parc Floral de la Source, Orléans Loiret. Visites commentées. Approbation d'une convention avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. (page 576).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 55 - Prestations de propreté par lavage et balayage mécanique sur l'espace public. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 577).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 56 - Quartier Madeleine. Dénomination du jardin partagé. Approbation. (page 578).
- M. LANGUERRE** n° 57 - Quartier de La Source. Dénomination de squares. (page 580).
- Mme CHERADAME** n° 58 - Fourniture de matériel pour l'entretien des installations de signalisation tricolore. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 582).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 59 - Bâtiments municipaux. Réalisation de prestations d'entretien ménager. Approbation d'un marché passé après appel d'offres ouvert. (page 583).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 60 - Direction des Systèmes d'Information. Poste de responsable de l'atelier numérique mutualisé. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 584).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 61 - Mise à disposition d'agents. Information. (page 585).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mercredi 23 mars 2011.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

**PROCES - VERBAL**

*Aujourd'hui, vendredi dix huit mars deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (jusqu'à 22 h 53), M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (à partir de 19 h 47) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 22 h 37), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), CUGNY-SEGUIN (à partir de 18 h 25), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 19 h 45), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON (à partir de 18 h 20), MONTEBELLO (jusqu'à 19 h 55), MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL (à partir de 19 h 05), HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE (à partir de 18 h 19), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED (à partir de 19 h 30), MAGNIER, Mme CASTERET, Mlle SOUAID (jusqu'à 22 h 50), MM. VALLE, RICOUD, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 19 h 07), Mmes NGANGA (à partir de 21 h 19), LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND, CHAPUIS.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

Mme GRIVOT	à.....	M. GABELLE (à partir de 22 h 53)
M. MONTILLOT	à.....	M. MARTIN (jusqu'à 19 h 47)
M. LEMAIGNEN	à.....	M. GROUARD (à partir de 22 h 37)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	M. VALETTE (jusqu'à 18 h 25)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. MAGNIER (jusqu'à 19 h 45)
M. MONTEBELLO	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 19 h 55)
Mme BARRUEL	à.....	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 05)
Mme PARAYRE	à.....	Mme d'AUX de LESCOUT (à partir de 22 h 41)
M. LABED	à.....	M. PEZET (jusqu'à 19 h 30)
Mlle SOUAID	à.....	M. SANKHON (à partir de 22 h 50)
M. BRARD	à.....	M. GRAND (jusqu'à 19 h 07)
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD (jusqu'à 21 h 19)
Mme MIKO	à.....	Mme NOEL
Mme PELLOIE	à.....	M. CHAPUIS

*La séance est ouverte à 18 h 11.*

N° 1 – Désignation du secrétaire.

*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.*

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** – *Avant de donner lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis, je voudrais évidemment, comme chacun d'entre nous :*

*- avoir une pensée pour nos amis japonais et plus particulièrement dans la crise qui n'a guère de précédent qu'ils traversent actuellement ;*

*- bien sûr évoquer, j'allais dire notre ville jumelle et notre ville sœur d'Utsunomiya, dans laquelle j'avais eu l'occasion, dans le mandat précédent, de me rendre et dont je garde le souvenir de l'accueil particulièrement chaleureux des habitants de la ville et de ses responsables ;*

*- vous dire que nous avons pris bien évidemment, dès le début, des nouvelles de la situation là-bas et plus particulièrement dans la ville d'Utsunomiya. Celle-ci n'a pas vécu le drame d'autres villes qui ont été dévastées par à la fois le tremblement de terre et le tsunami. Je rappellerai que géographiquement la ville d'Utsunomiya est située à 100 kilomètres à peu près au nord de Tokyo.*

*Par ailleurs, je voulais vous faire part du fait que j'avais bien sûr affiché notre sympathie auprès de l'ensemble des entreprises japonaises installées sur notre territoire et qui sont nombreuses, avec lesquelles nous entretenons d'excellentes relations. Enfin, pour suivre cette crise de près, je dois dire que je suis frappé vraiment par la dignité, par la maturité, par l'attitude en général de tout le peuple japonais. Je me laisse aller à penser que nous avons quelques leçons à prendre de lui.*

*En tout cas, nous espérons bien évidemment que la crise actuelle va trouver une issue aussi favorable que possible et que les Japonais n'auront pas à subir une involution dans un drame qui pourrait être encore plus conséquent.*

N° 2 – Pouvoirs

Mme GRIVOT	à.....	M. GABELLE (à partir de 22 h 53)
M. MONTILLOT	à.....	M. MARTIN (jusqu'à 19 h 47)
M. LEMAIGNEN	à.....	M. GROUARD (à partir de 22 h 37)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	M. VALETTE (jusqu'à 18 h 25)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. MAGNIER (jusqu'à 19 h 45)
M. MONTEBELLO	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 19 h 55)
Mme BARRUEL	à.....	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 05)
Mme PARAYRE	à.....	Mme d'AUX de LESCOUT (à partir de 22 h 41)
M. LABED	à.....	M. PEZET (jusqu'à 19 h 30)
Mlle SOUAID	à.....	M. SANKHON (à partir de 22 h 50)
M. BRARD	à.....	M. GRAND (jusqu'à 19 h 07)

Mme FERKATADJI-HUME  
Mme NGANGA  
Mme MIKO  
Mme PELLOIE

à..... Mme LEVELEUX-TEIXEIRA  
à..... M. RICOUD (jusqu'à 21 h 19)  
à..... Mme NOEL  
à..... M. CHAPUIS

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 janvier 2011.

**M. le Maire** – *Y a-t-il des remarques ? Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Bonsoir M. le Maire et chers collègues.*

*J'ai une remarque à faire concernant le point n° 34 à propos des subventions attribuées à certaines structures culturelles. J'étais intervenue pour dire que nous nous abstenions puisqu'il y avait une baisse de subventions. Vous alliez très vite et visiblement le vote a été considéré à l'unanimité, alors que nous voulions nous abstenir.*

**M. le Maire** – *Si vous me le permettez, je vais corriger ce que vous dites. Vous avez effectivement dit lors de votre intervention suite à la présentation de la délibération que vous vous abstiendriez, c'est exact. D'autre par, je n'ai pas été plus vite que sur d'autres délibérations. J'ai procédé au vote comme il est parfaitement normal de le faire et là, pour une raison qui vous appartient ...*

**Mme KOUNOWSKI** – *D'inattention !*

**M. le Maire** - *... lorsque j'ai demandé les abstentions ou les votes contre, vous n'avez rien manifesté. J'ai annoncé après que « la délibération est votée à l'unanimité » justement pour voir si éventuellement ce n'était pas cela et vous n'avez rien dit non plus. Donc, je suis désolé, mais c'est à vous de veiller à manifester le vote. Il peut m'arriver effectivement – c'est rare, mais cela peut arriver – que je ne vois pas tous les votes, et là le Conseiller en question se manifeste et les choses sont éventuellement rectifiées si besoin était. Mais aucun d'entre vous ne s'est manifesté. Donc, je ne peux quand même pas, alors que vous n'avez pas prêté attention, vous laisser dire que c'est parce que j'ai fait voter trop vite. C'est tout de même retourner les choses de manière assez étonnante.*

*Mme PILET-DUCHATEAU, vous souhaitez la parole.*

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Je suis frappée par le formalisme voire le pointillisme politique qui est demandé pour certains sans pour cela se l'appliquer à soi-même. A chaque fois, après le vote, vous rappelez le nombre de voix. De plus, quand on vote, on vote pour, on vote contre, on s'abstient, mais on lève la main. Je trouve donc cette remarque un peu bizarre.*

**M. le Maire** – *Effectivement Mme PILET-DUCHATEAU. Encore une fois, ce n'est pas parce que vous n'avez pas fait attention qu'il faut me reprocher de ne pas vous avoir obligé à lever la main quand même ! C'est assez formidable comme manière de présenter les choses. M. CHAPUIS, vous avez la parole, mais on ne va pas y passer la nuit non plus !*

**M. CHAPUIS** – *Pour aller un peu à l'encontre de ce qui vient d'être dit, dans la*

*vidéo, on voit bien que vous n'appeliez pas l'abstention. On ne voulait pas faire du formalisme, mais seulement que le procès-verbal soit corrigé. On peut très bien aussi repasser la délibération pour préciser notre position.*

**M. le Maire** – *Vous êtes formidable !*

**M. CHAPUIS** – *Comme vous nous appelez à approuver le procès-verbal, on voulait juste que soit mentionné – il n'y a aucune polémique – le fait que sur cette délibération là, on voulait s'abstenir comme sur l'ensemble des délibérations qui voient la baisse des subventions aux associations comme nous le ferons aujourd'hui. Il n'y avait vraiment aucune polémique et aucun jeu politicien dans cette demande.*

**M. le Maire** – *D'accord, mais il y a quand même une manière de présenter les choses, de Mme KOUNOWSKI en l'occurrence, qui ne manque pas de m'étonner. Tout le monde peut – le Conseil dure parfois longtemps – avoir un moment d'inattention, ce n'est pas là le problème. Que vous interveniez effectivement pour dire « par mégarde » ou même sans justification aucune, « nous avons signifié que nous allions nous abstenir et lors du vote, nous ne nous sommes pas abstenus et on souhaite que cela soit pris en compte au procès-verbal de cette séance », je vous dis oui bien sûr. Mais de présenter les choses par Mme KOUNOWSKI comme quoi j'ai fait voter vite, presque en catimini et que c'est de ma faute si vous n'avez pas eu le temps de vous abstenir, il ne faut quand même pas exagérer !*

*(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKI).*

**M. le Maire** – *Mais c'est bien ce que vous dites. Vous ne vous apercevez même pas de ce que vous dites. Aussi, puisque vous êtes intervenus, c'est pris en compte, mais enfin une délibération qui est votée est votée. Imaginez que je puisse, pour quelques prétextes que ce soient, faire revoter une délibération.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *Mais cela n'a aucun sens.*

*(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).*

**M. le Maire** – *Pour les raisons de pointillisme juridique que Mme PILET-DUCHATEAU vient d'évoquer, vous nous avez obligé à faire revoter l'ensemble des délibérations pour une question de sécurité juridique, ce qui était entre nous, tout à fait ridicule. Vous nous y avez contraint, on l'a fait et on a dû perdre une heure et demie à revoter les délibérations.*

*Le point est donc terminé. Aussi, je vous demande qui approuve le procès-verbal du vendredi 28 janvier 2011.*

ADOPTE PAR 43 VOIX.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de janvier – février 2011 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-16	4/02/11	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Le Théâtre de l'Œuf à Dix Pas ». Montant global maximum 2 800 €T.T.C.
11-35	1/02/11	Documentation. LAMY SOCIAL. Société WOLTERS KLUWER France Abonnement du 1/01/11 au 31/12/11. 585,52 €T.T.C.
11-43	31/01/11	Opération Z.A.C. des Carmes-Madeleine. Etude d'architecture et d'urbanisme : rue des Carmes. Agence Patrick Chavannes 81 328 € T.T.C.
11-54	10/02/11	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association Scènes Occupations : 3 667 € T.T.C. montant maximum global.
11-55	4/02/11	Palais des Sports. Approbation d'un contrat de mise à disposition. SASP FLEURY LOIRET HANDBALL.
11-60	3/02/11	Mise sous pli, affranchissement et dépôt à La Poste des factures, des relances, des mailings QF et des attestations diverses destinés aux familles utilisatrices des services dédiés à l'Enfance et à la Petite Enfance. Société DAUTRY TROMAS montant minimum par période de 20 000 €T.T.C. et montant maximum par période de 45 000 €T.T.C.
11-64	8/02/11	Zénith d'Orléans. Manche de la Coupe du monde de sabre féminin. Approbation d'une convention de mise à disposition.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-65	10/02/11	Prestations de supervision et de gestion du système de contrôle des accès aux zones piétonnes. ORLEANS GESTION. 81 784,47 €T.T.C.
11-66	15/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Ciné Holidays 2011. Approbation d'un contrat de prestations de service. Société Atmosphères Montant total de 1 315 €T.T.C.
11-67	15/02/11	Direction de la Culture. Ciné Holidays, Association Musiques Actuelles. 1 200 €net de T.V.A.
11-68	15/02/11	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « L'Envers du Décor ». Montant global maximum 450 €T.T.C.
11-70	15/02/11	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Les Gueuribands ». Montant global maximum 2 300 €net de T.V.A.
11-81	22/02/11	Prestation de formation « l'entretien annuel d'évaluation » : .Lot n° 1 : Formation à l'entretien annuel d'évaluation des nouveaux encadrants. Lot n° 2 : Sensibilisation des évaluateurs aux enjeux de l'évaluation (l'ensemble des encadrants soit environ 180 agents).Passation d'un marché selon une procédure adaptée avec la société ActiForces pour un montant minimum de 3 000 €T.T.C. et montant maximum de 8 000 € T.T.C. pour le lot n° 1 et d'un montant forfaitaire de 3 480,36 € T.T.C. pour le lot n° 2.

#### AFFAIRES FINANCIERES

11-48	10/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances dues par les élèves de l'Institut d'Arts Visuels.
11-49	10/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des redevances relatives aux photocopies effectuées pour le compte des étudiants et des enseignants de l'Institut d'Arts Visuels.
11-50	10/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Clôture de la régie d'avances de l'Institut d'Arts Visuels.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-51	10/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Festival de Jazz. Modification de la régie d'avances et de recettes en régie d'avances.
11-52	10/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Festival de Jazz. Création d'une régie de recettes.
11-85	22/02/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque Maurice Genevoix. Modification du cautionnement et du mode de fonctionnement.
11-86	22/02/11	Direction de l'Education. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes relatives à la participation des familles pour les Centres de Loisirs sans Hébergement.
11-87	22/02/11	Espace Famille. Régie de recettes « REGIE MONETIQUE CENTRALE ». Extension aux sous-régies des Accueils de Loisirs.

#### ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

10-433	4/02/11	Ensemble de parcelles de terrain sises Chemin du Bouchet à Orléans et Clos du Bouchet à Olivet (E.A.R.L. Pépinières TRICOT). Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'occupation précaire et révocable.
11-36	4/02/11	Salle « Cigogne ». Bénéficiaire : l'association Gymnastique Volontaire Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-37	4/02/11	Salle Polyvalente Madeleine. Bénéficiaire : Association LE PATIO FLAMENCO. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse Flamenco.
11-38	4/02/11	Salle « Cigogne ». Bénéficiaire : l'association Orléanaise de TAI CHI CHUAN. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités sportives.
11-39	4/02/11	Salle « Cigogne ». Bénéficiaire : L'association DIABÈTE ORLÉANS LOIRET « DIABOLO ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des ateliers thématiques.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-40	4/02/11	Salle « Paul Gauguin ». Bénéficiaire : Association pour l'Écoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanies. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les cours de théâtre.
11-41	4/02/11	Salle Yves Montand . Bénéficiaire : SCRABBLE VAL DE LOIRE. Approbation d'une convention de mise à disposition pour la pratique du Scrabble.
11-44	14/02/11	Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive - Musée mémorial du Vel d'Hiv. Association Cercil. Approbation d'une convention de mise à disposition. Redevance annuelle symbolique de 20 €
11-45	4/02/11	Salle Polyvalente Madeleine. Bénéficiaire : Association Gym Volontaire Madeleine-Deniau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-46	4/02/11	Salle polyvalente Madeleine. Bénéficiaire : Foyer Club Madeleine (3 <sup>ème</sup> âge). Approbation d'une convention de mise à disposition pour activités ludiques et sociales.
11-61	4/02/11	Pavillon sis 8 rue Théophile Naudy à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-62	4/02/11	Pavillon sis 18, rue de la Borde à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-63	4/02/11	Pavillon sis 32, rue Pierre et Marie Curie à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-74	18/02/11	Salle Polyvalente Madeleine. Bénéficiaire : Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse de salon.
11-75	18/02/11	Salle Polyvalente Madeleine. Bénéficiaire : Association DYNA GYM ORLEANS. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-76	18/02/11	Salle Polyvalente Madeleine. Bénéficiaire : Association COUNTRY CLUB ROUTE 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse Country et Line Dance.
11-77	18/02/11	Salle « Paul Gauguin ». Bénéficiaire : Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les cours de gymnastique d'entretien.
11-78	18/02/11	Salle « Belle-Croix ». Bénéficiaire : Comité des Fêtes Barrière Saint-Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
11-84	18/02/11	Locaux 3, rue Edouard Branly à Orléans la Source. Maison de l'Emploi. Approbation de l'Avenant n° 1 au Bail souscrit par la Ville avec la SCI CRSF METROPOLE, représentée par Poste-Immo.

ASSURANCES

11-59	1/02/11	Assurance automobile. Contrat n°88801/Y. SMACL. Avenant de régularisation 2010.
11-71	14/02/11	Assurance Tous Risques Expositions et Œuvres en Dépôt. Avenant de régularisation de l'exercice 2010. 4 973,13 €
11-79	15/02/11	Assurance Tous Risques Instruments de Musique. Compagnie HISCOX. Courtier GRAS SAVOYE. Police n°RSP0094472. 883,64 € Décision modificative.

CONTENTIEUX

11-42	28/02/11	Constitution de partie civile. Poteau de signalisation rue de Belneuf à ORLEANS. Ville d'ORLEANS C/ M. NTSOBE André.
11-47	1/02/11	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du permis de construire n°45234 10B 0076 délivré à la SCCV AR COLIGNY relatif à des travaux Boulevard de Québec à Orléans. M. et Mme BARBOSA c/Ville d'ORLEANS.
11-56	3/02/11	Constitution de partie civile. Outrages à agent de police municipale. Ville d'Orléans contre M. CHNIYAT Mohamed.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-57	1/02/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents de police municipale. Ville d'Orléans contre M. BRUNEAU Elvis.
11-58	1/02/11	Introduction d'une instance. Assignation en référé. Société BOUYGUES IMMOBILIER contre Ville d'Orléans.
11-69	14/02/11	Introduction d'une instance devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Référé expertise. Centre de conférences. Ville d'Orléans contre intervenants à l'acte de construire (maître d'œuvre et entreprises).
11-80	15/02/11	Référé préventif. Travaux de démolition du passage couvert de la Dalle entre la Place du Val et la Place du Commerce – CC 2002 – Orléans La Source. Ville d'Orléans contre SOCOGIM et Cabinet Immobilier Pascal LOBRY.
11-82	15/02/11	Constitution de partie civile. Menaces de mort contre un agent municipal. Ville d'Orléans C/ M. JOU Radoine.
11-83	15/02/11	Défense à une instance. Contentieux. TGI d'Orléans. Contestation du titre exécutoire émis au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2010 . Société KILOUTOU c/Ville d'ORLEANS.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 27 janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> mars 2011 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45264 10 1173	BY0997 BY1042	67 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 11 0028	CX0078	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0041	DO0120 (lots 371-386)	avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 11 0047	ET0210 ET0312 ET0683	2 rue du Maréchal Juin	Non préemption
DA 45234 11 0051	BO0092	1 A rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 11 0052	BV0399	4 boulevard Guy Marie Riobé	Non préemption
DA 45234 11 0053	BS0548 (lots 5-6)	13 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0054	AD0016	201 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0055	BN0255	3 rue des Ormes Saint-Victor	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

<b>Nom dossier</b>	<b>Liste parcelles</b>	<b>Adresse complète</b>	<b>Décision de préemption</b>
DA 45234 11 0056	BO0013	23 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 11 0057	AZ0019	23 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0058	EO0091 (lots 48-68)	1 rue Dominique Ingres	Non préemption
DA 45234 11 0059	ES0248	43 rue Pablo Picasso	Non préemption
DA 45234 11 0060	AV0195 (lots 2-6-7-8-9)	34 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0061	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 18)	9001 allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0062	BX0337	93 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 11 0063	EL0162 EL0165 EL0173 (lots 30-9)	Rue Romain Rolland	Non préemption
DA 45234 11 0064	AN0304 (lots 10-11-16-7)	26 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0065	AV0101 (lots 1-15-5-9)	80 bis faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0066	AZ0311 (lot 329)	22 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0067	EM0030 (lots 248-46-96)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0068	DV0004 DV0028 (lots 129-70)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 0069	BO0088 (lots 10-11)	3 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 11 0070	BO0088 (lots 13-14-23-6-7)	3 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 11 0071	AZ0319 (lots 201-323)	10 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0072	AM0113	44 rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 11 0073	EM0003 (lots 19-77)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0074	DE0033	33 bis avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0075	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 23-25-32-33-50-55-57-59-66-83-86)	9001 allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0076	BH0060 (lots 25-46-5)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0077	BH0060 (lots 17-36-49-50-53)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0078	AB0600 (lot 11)	7 rue des Ecoles	Non préemption
DA 45234 11 0079	BW0109	3 rue Joseph Leroy	Non préemption
DA 45234 11 0080	CW0660 CW0345 (lot 78)	66 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0081	EM0001 (lots 112-166-255)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0082	BL0166	20 rue des Bouchers	Non préemption
DA 45234 11 0083	BM0131 (lots 1-18-24-25)	53 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0084	CM0835	12 venelle du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 11 0085	EL0168 EL0171 EL0172 (lots 1-24-33-57)	Rue Romain Rolland	Non préemption
DA 45234 11 0086	AB0420	lieu-dit Les Aydes	Non préemption
DA 45234 11 0087	AS0069	24 rue Jacquard	Non préemption
DA 45234 11 0088	BK0147 (lot 111)	41 rue du Poirier	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0089	BH0001 (lots 25-52)	12 rue de la République	Non préemption
DA 45234 11 0090	BH0060 (lot 40)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0091	BH0060 (lots 101-102-103-31-47-48-51-52-9)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0092	AN0107 (lot 54)	34 rue Xantrailles	Non préemption
DA 45234 11 0093	DE0001	1 bis rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 11 0094	BD0069 (lot 122)	1 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 11 0095	CY0154	93 rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 11 0096	BH0060 (lot 41)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0097	DE0760	23 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0098	CT0148 CT0091 CT0093 CT0151 CT0145	24 rue du faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0099	AV0437 (lots 2-3-6-7)	130 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0100	CR0343	1 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0101	BX0993 BX0996 BX0998 BX1000 BX1001	ZAC du Clos Sainte-Croix	Non préemption
DA 45234 11 0102	CK0130	84 rue du 11 Novembre	Non préemption
DA 45234 11 0103	CS0063 (lots 1-10-13-14-16-2)	116 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0104	DE0696	Rue Fosse de Meule	Non préemption
DA 45234 11 0105	BL0085	135 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0106	AL0120 (lots 53-54)	Place Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 11 0107	CO0457 (lots 152-153-226)	8 avenue Jean Zay	Non préemption
DA 45234 11 0108	AV0237	10 rue Eudoxe Marcille	Non préemption
DA 45234 11 0109	BI0016 (lots 19-28)	31 rue Sainte-Catherine	Non préemption
DA 45234 11 0110	BI0164 (lots 1-2-4-5)	14 rue des Pastoureaux	Non préemption
DA 45234 11 0111	AB0600 (lot 8)	7 rue des Ecoles	Non préemption
DA 45234 11 0112	DI0292	Rue Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 11 0113	AE0334	2 Clos des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 11 0114	BN0207 (lots 11-12-9)	29 rue Desfriches	Non préemption
DA 45234 11 0115	AX0140 (lot 1)	74 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0116	BS0549	18 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 0117	BE0026 (lots 26-28-33) AT0104 (lots 23 à 28)	3/5 boulevard de Verdun	Non préemption
DA 45234 11 0118	DH0362	59 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0119	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 151)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0120	DE0684	1 rue Alfred Lanson	Non préemption
DA 45234 11 0121	AV0456	158 boulevard de Châteaudun	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

<b>Nom dossier</b>	<b>Liste parcelles</b>	<b>Adresse complète</b>	<b>Décision de préemption</b>
DA 45234 11 0122	EN0011 (lots 1-118-119-38)	14 rue Paul Langevin	Non préemption
DA 45234 11 0123	EO0003 (lots 27-9)	Rue Jules Favre	Non préemption
DA 45234 11 0124	DS0536 DS0535	10 rue Delaugère	Non préemption
DA 45234 11 0125	AZ0018	21 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0126	CI0693	92 bis rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 11 0127	AW0175 (lots 13-3)	37 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0128	AW0118 (lot 5)	29 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 0129	AW0118 (lots 12-2-7)	29 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 0130	AW0118 (lots 14-4-8)	29 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 0131	AW0118 (lots 13-3)	29 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 0132	EM0003 (lots 301-302)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0133	EM0028 (lots 93 à 96)	9001 rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 11 0135	AC0073	271 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0136	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 19)	121 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 0137	ES0034	11 rue Pierre Corneille	Non préemption
DA 45234 11 0138	CR0133	6 bis rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0140	DP0036	29 bis route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 11 0141	AZ0196 AZ0286 AZ0287 AZ0288 (lots 1-16-17-2-3)	38 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0142	EM0001 (lots 136-191-82)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0143	AP0358	12 rue des deux Ponts	Non préemption
DA 45234 11 0144	BH0060 (lot 18)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0145	BH0060 (lots 1 à 17 et 101 à 106)	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 0146	CR0132	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0147	AZ0013 AZ0014 AZ0015 (lot 54)	1 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0148	DS0592 DS0605 DS0606 DS0607 DS0608	25 rue Tarragone	Non préemption
DA 45234 11 0149	BK0238 (lots 10-35-54)	9 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0150	AY0103 (lots 100-101-40)	44 quai Barentin	Non préemption
DA 45234 11 0151	AV0209 AV0495 AV0496 AV0497 AV0501	43 avenue de Paris	Non préemption
DA 45234 11 0152	ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 (lot 40)	126 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 11 0153	BR0176	10 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0154	EO0003 (lots 40-59-67)	Rue Jules Favre	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0155	AE0363 (lots 112-26-6)	101 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0156	AM0274	4 rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 11 0157	EM0003 (lot 298)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0158	AW0118 (lots 10-11)	29 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 0159	AP0670 (lots 2-3)	251 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0160	CY0186	51 rue Marchais	Non préemption
DA 45234 11 0161	CR0488 CR0489 CR0326 (lots 1-8)	29 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0162	CR0488 CR0489 CR0326 (lots 3-5)	29 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0163	DE0051	109 rue Tudelle	Non préemption

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES  
FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1<sup>er</sup> février et le 24 février 2011 :

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0005	0	33	rue	de l'Empereur et du 24 rue du Poirier	Non préemption
AU 45234 11 0006	0	36	rue	Sainte-Catherine	Non préemption
AU 45234 11 0007	BE0102	72	rue	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0008	BK0159	92	rue	de la Charpenterie	Non préemption
AU 45234 11 0009	0	17	place	du Châtelet	Non préemption
AU 45234 11 0010		239	rue	de Bourgogne et 241 rue de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0011	0	8	place	Gambetta	Non préemption
AU 45234 11 0012	AM0552	33	rue	du Faubourg Madeleine	Non préemption
AU 45234 11 0013		4	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption
AU 45234 11 0014	0	245	rue	de Bourgogne	Non préemption

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0015	0	36	rue	de l'Empereur	Non préemption
AU 45234 11 0016	0	24	place	du Châtelet	Non préemption

N° 5 – Communications diverses.

**M. le Maire** - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- *la Fondation du Patrimoine ;*
- *Mouvement Vie Libre ;*

*Ainsi que les remerciements suivants de :*

- *Secours Populaire Français – Fédération du Loiret (soutien lors de la manifestation du « Don'actions » le 19 février 2011 et prêt de matériel) ;*

- *Association des Habitants d'Orléans La Source (prêt d'une salle et de matériel de sonorisation pour l'assemblée générale de l'association) ;*

- *Lycée des Métiers des Services Paul Gauguin (aide apportée lors de la recherche de lieux de stage pour les élèves) ;*

- *Rugby Club Orléans (aide pour l'organisation de la rencontre France-Ecosse le 4 février 2011 au Parc des Sports des Montées) ;*

- *C.L.T.O. Hockey sur Gazon (mise à disposition du matériel nécessaire et du gymnase Jacques COSSON pour l'organisation du Tournoi de NI de hockey en salle) ;*

*pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations. »*

N° 6 – Composition de la Commission Cadre de Vie. Modification.

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Par délibérations n°7 du 25 avril 2008 et n°6 du 11 septembre 2009, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres composant la Commission Cadre de Vie.

A la demande du groupe « Socialistes, Verts et Apparentés », il est proposé de désigner M. Baptiste CHAPUIS en remplacement de Mme Marie-Thérèse NOEL.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation suivante :

- M. Baptiste CHAPUIS pour siéger au sein de la Commission Cadre de Vie, en remplacement de Mme Marie-Thérèse NOEL. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, vous êtes élu à l'unanimité du Conseil Municipal.*

*(brouhaha).*

**M. le Maire** – *Cela s'arrose après !*

## **SOLIDARITE ET INSERTION**

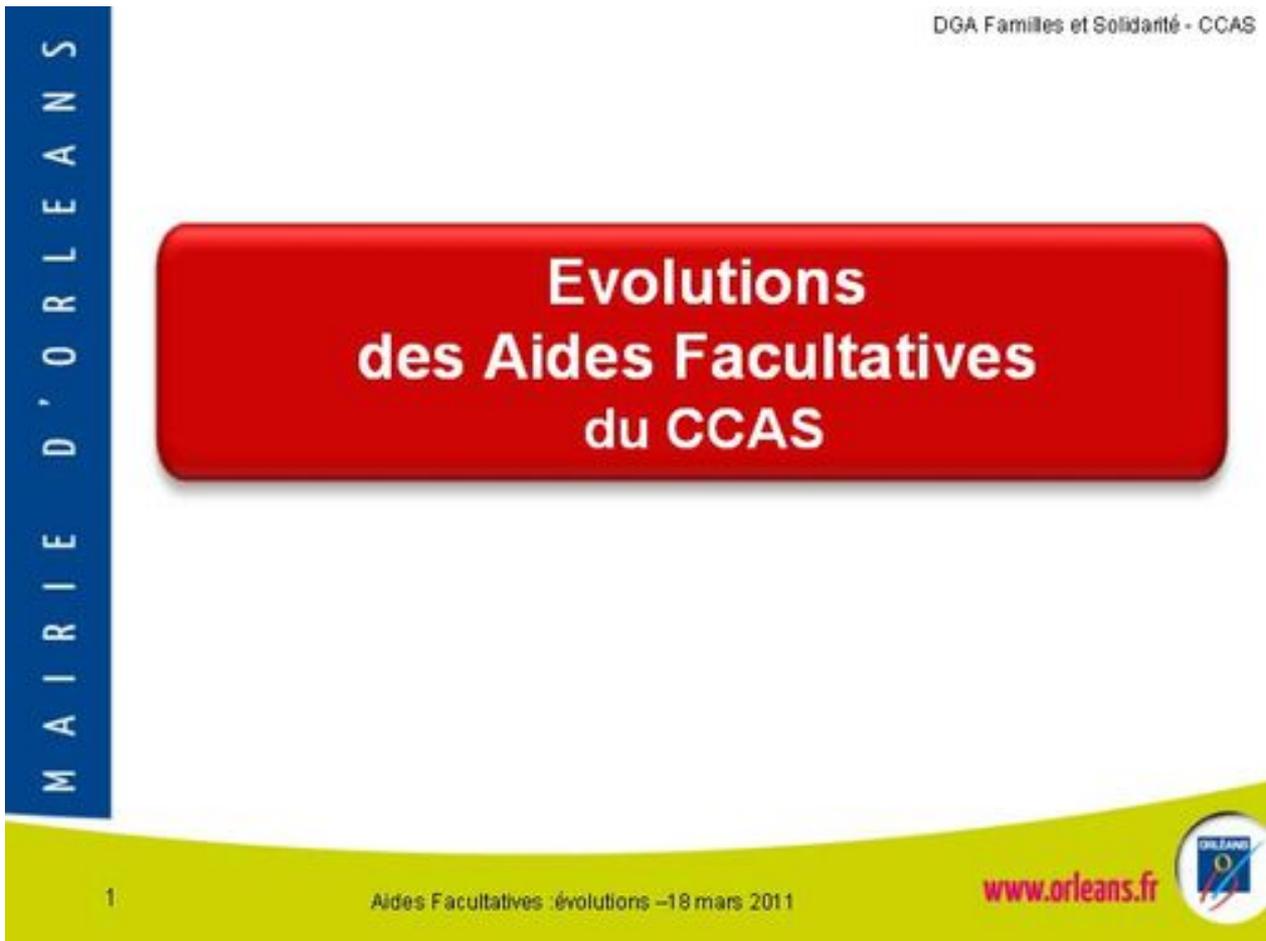
N° 7 – **Communication sur les actions du C.C.A.S. en faveur des populations les plus fragiles.**

**M. le Maire** – *Nous avons une première communication que je pense importante sur les actions du C.C.A.S. en faveur des populations les plus fragiles et c'est Mme LECLERC qui nous la présente.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power-point par Mme LECLERC.*

\*  
\*       \*  
\*



**Mme LECLERC** – *Bonsoir à tous. Je vais vous présenter les évolutions des aides facultatives qu'attribue le C.C.A.S.*

*Le C.C.A.S. est un établissement à part entière et de ce fait, il a son Conseil d'Administration. Cependant, il nous semblait important aussi de présenter les évolutions de ces aides au sein du Conseil Municipal et donc aux Orléanais, puisque le Conseil d'Administration n'est pas a fortiori le Conseil Municipal.*

## → Le contexte

- Adoption du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS en 2006
- Instauration du Revenu de Solidarité Active en juin 2009  
=> modification du paysage des aides (instauration de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi)
- Le CCAS a donc procédé à un état des lieux :
  - recensement des dispositifs d'aides locaux existants
  - prise en compte du diagnostic Atelier Ville Santé

**Mme LECLERC** – *Voilà le contexte de l'évolution de ces aides. Tout d'abord en 2006, nous avons adopté le règlement intérieur des aides facultatives qui n'existait pas et comme vous le savez, en juin 2009, a été instauré le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.). Il nous a donc paru intéressant, après un an de mise en place du R.S.A., de voir si les aides facultatives que délivraient le C.C.A.S. étaient toujours en cohérence avec la mise en œuvre du R.S.A. ou si on pouvait y apporter des évolutions.*

*Parallèlement à cela, la Ville avec le service Santé Handicap a mené un diagnostic santé à l'échelle de la ville. Il en est ressorti des indicateurs, mais aussi des priorités, des actions à mettre en place. Donc, avec la mise en œuvre du R.S.A., un bilan après un an de mise en place et le diagnostic santé, voilà les propositions faites par le C.C.A.S. pour faire évoluer ces aides facultatives.*

## → Le contexte

- Ce bilan laisse apparaître que les champs et modes d'intervention du CCAS sont pertinents car :
  - les aides complètent celles des dispositifs (légaux et facultatifs) existants,
  - les aides portent sur des besoins essentiels (alimentation, hygiène, transport, énergie, etc.),
  - l'intervention du CCAS est rapide.

**Mme LECLERC** – *Le bilan laisse apparaître que les champs et les modes d'intervention du C.C.A.S. sont pertinents, parce que ces aides complètent des dispositifs légaux et facultatifs qui existent.*

*Les aides portent essentiellement sur les besoins essentiels comme l'alimentation, l'hygiène, le transport, l'énergie. Il est à souligner également que l'intervention du C.C.A.S. au niveau de ces aides est rapide.*

## → Les axes d'évolution

**A l'issue de ce bilan, 3 axes d'évolution ont pu être proposés et seront mis en œuvre courant 2011 :**

- le micro-crédit personnel,
- le chèque d'accompagnement personnalisé,
- l'aide d'urgence aux femmes victimes de violence.

**Mme LECLERC** – *A l'issue du bilan, voici les trois axes d'évolution qui seront mis en œuvre dans le courant de l'année :*

- *le micro-crédit personnel,*
- *le chèque d'accompagnement personnalisé,*
- *l'aide d'urgence aux femmes victimes de violence.*

## → Le Micro Crédit Personnel - MCP

- Il s'agit d'un **prêt bancaire** destiné à faciliter l'**insertion de son bénéficiaire** dans la société et fondée sur une **relation d'accompagnement**.
- Il s'adresse principalement aux **personnes exclues du système bancaire**.
- Seuls des organismes agréés peuvent prêter : **300 € à 3 000 €, sur 6 à 36 mois** à des taux d'intérêt faibles.

**Mme LECLERC** – *Premier axe : le micro-crédit personnel. C'est parti de la réflexion où bien souvent on constatait pour les personnes qui sollicitaient une aide, qu'elles avaient contracté ce qu'on appelle des crédits à la consommation avec des taux d'intérêt que l'on connaît. Et bien souvent, je m'agaçais en disant que ce n'était pas possible et qu'il fallait les aider et procéder autrement. On s'est donc penché sur le micro-crédit personnel.*

*Il s'agit en fait d'un prêt bancaire destiné à faciliter l'insertion des bénéficiaires fondée sur une relation d'accompagnement. Cela s'adresse principalement aux personnes qui sont exclues du système bancaire et seuls des organismes agréés peuvent prêter. Combien ? Entre 300 et 3 000 € sur une durée de 6 à 36 mois à des taux d'intérêt très faibles, contrairement aux crédits à la consommation dont on connaît les taux d'intérêt.*

## → Le Micro Crédit Personnel - MCP

### - Le rôle du CCAS :

- assurer l'instruction des demandes et l'accompagnement des bénéficiaires,
- proposer ce prêt bancaire aux bénéficiaires du RSA qu'il accompagne pour apporter une aide au paiement des frais de santé à charge,
- payer au titre des aides facultatives, la dernière mensualité du prêt si aucun incident de remboursement n'est apparu.



### Mme LECLERC – *Quel est le rôle du C.C.A.S. ?*

- Assurer l'instruction des demandes et l'accompagnement des bénéficiaires.
- Proposer ce prêt bancaire aux bénéficiaires du R.S.A. qu'il accompagne pour apporter une aide au paiement par exemple des frais de santé à charge. A propos de ces frais, notamment pour l'optique et pour le dentaire, on sait aujourd'hui qu'un certain nombre de personnes ne font pas ces soins pour une cause financière, alors qu'ils sont essentiels. Et donc ce micro-crédit personnel pourrait aider ces personnes à ce qu'ils fassent l'acquisition d'une paire de lunettes ou accèdent aux soins dentaires.
- Payer au titre des aides facultatives la dernière mensualité du prêt si aucun incident de remboursement n'est apparu.

## → Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé - CAP

- C'est un **titre de paiement démonétisé**, qui viendrait remplacer les Bons d'Achats Alimentation et hygiène remis actuellement.
- Il est proposé par des sociétés tels que SODEXHO, Accor Services, Chèque déjeuner, etc.

**Mme LECLERC** – Deuxième axe : le chèque d'accompagnement personnalisé que l'on appelle le CAP.

*C'est un titre de paiement démonétisé comme on a aujourd'hui des tickets restaurants par exemple. Cela viendrait à remplacer les bons d'achats d'alimentation et d'hygiène que délivre le C.C.A.S. Aujourd'hui, ces bons d'achat sont un simple papier. Et donc passer à ce type de titre de paiement serait moins stigmatisant pour les bénéficiaires.*

## → Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé - CAP

- Une **convention triennale** sera conclue entre le CCAS et un prestataire.
- Le CAP permet l'**accès à un réseau de commerçants affiliés** (plus important qu'avec l'actuel Bon d'Achat).
- Il est **anonyme et moins stigmatisant** que le bon d'achat.

Mme LECLERC - Aussi, une convention triennale sera conclue entre le C.C.A.S. et un prestataire qui n'est pas encore choisi.

*Le chèque d'accompagnement personnalisé permet aussi un accès à un réseau de commerçants beaucoup plus élargi, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les bons d'achats que délivre le C.C.A.S.*

*Enfin, ce chèque d'accompagnement est personnalisé et comme je vous le disais à l'instant, c'est moins stigmatisant. J'ai là quelques exemplaires. Cela ressemble tout à fait à un chèque déjeuner qui aujourd'hui sont autorisés dans les hypermarchés pour acheter, je crois si je ne me trompe pas, des fruits et des légumes. Du coup, la personne qui donne ce chèque d'accompagnement personnalisé sera moins perçue et peut-être que cela passera mieux.*

## → Aide d'urgence aux femmes victimes de violence

Dans le cadre de la domiciliation, le CCAS est amené à rencontrer régulièrement des femmes victimes de violence, orientées par les partenaires.

A cette occasion, une **aide alimentaire** et une **aide financière en espèces** sont sollicitées afin qu'elles puissent faire face à leur nouvelle situation.

**Mme LECLERC** – *Troisième axe : l'aide d'urgence aux femmes victimes de violence.*

*Dans le cadre de la domiciliation, le C.C.A.S. est amené à rencontrer régulièrement ces femmes qui ont quitté le foyer seules ou avec les enfants. Il est vrai que pour débiter des démarches administratives, il leur faut absolument une nouvelle adresse. Et donc, si elles le souhaitent, l'adresse du C.C.A.S. leur est donnée, ce qui leur permet de pouvoir retirer leurs courriers et ensuite d'aller à la Caisse d'Allocations Familiales, etc pour enclencher toutes les démarches nécessaires à leur nouvelle situation.*

## → Aide d'urgence aux femmes victimes de violence

Le CCAS interviendra sous forme d'une pack aide globale :

- dans l'urgence,
- sur interpellation de ses partenaires accueillant les femmes victimes de violence,
- qui comprendra :
  - une aide alimentaire et produits d'hygiène sous forme de **Chèque d'Accompagnement Personnalisé**,
  - un **titre de transport** 10 voyages,
  - **75 € en espèces** permettant la réalisation de démarches.



**Mme LECLERC** – Le C.C.A.S. interviendra donc sous forme d'un pack de premier secours et de première urgence.

Chaque semaine et plus précisément tous les jeudis matin, il y a une commission d'attribution des aides facultatives. Cependant, dans l'hypothèse où une femme arrive au C.C.A.S. le jeudi après-midi, on ne va pas lui dire « écoutez Madame, revenez dans une semaine et on verra si on vous attribue une aide ou pas ». En fait, on lui délivrera ce pack immédiatement sans attendre le passage en commission.

Cette aide comprendra :

- une aide alimentaire et aussi pour l'achat de produits d'hygiène, sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé. Evidemment le montant varie selon le nombre de personnes du foyer ;
- un titre de transport « 10 voyages », auquel on ajoute d'autres titres s'il y a des enfants ;
- 75 € en espèces, qui permet dans un premier temps, la réalisation de démarches médicales, c'est-à-dire le paiement de la consultation chez le médecin pour faire constater malheureusement s'il y a des coups et blessures pour pouvoir déposer plainte et puis l'ouverture d'un nouveau compte bancaire.

Voilà les orientations qui ont été prises et qui seront mises en œuvre courant 2011.

**M. le Maire** – *Merci Mme LECLERC. Souhaitez-vous faire des remarques, M. RICOUD ?*

**M. RICOUD** – *Bonsoir M. le Maire et mes chers collègues. En effet, je crois que le rôle du C.C.A.S. est très important et les propositions qui nous sont présentées ne peuvent qu'avoir notre accord. Mais compte tenu des difficultés sociales de plus en plus graves qui existent sur notre ville, je crains qu'elles ne soient pas à la hauteur de l'attente.*

*Lors du vote du budget au Conseil Municipal en décembre, M. MARTIN avait dit, je crois, qu'il y avait une reprise et que l'on sentait qu'il y avait plus de monde dans les restaurants le soir et j'avais ajouté sur le ton de la polémique que « s'il y avait des restaurants qui font le plein, ce sont les Restaurants du Cœur ! ». Quand on rencontre les personnes qui vont aux Restaurants du Coeur, notamment à La Source, quand on voit les files d'attente au Secours Populaire, on s'aperçoit que les difficultés sont de plus en plus là, alors que - et je m'excuse de le dire, mais c'est la réalité - à l'autre bout de la société, cela va bien pour certains.*

*De plus, depuis 3 jours, les expulsions locatives sont de nouveau autorisées. Vous savez que nous y sommes opposés et que nous faisons toujours le maximum pour trouver des solutions en amont par rapport à cette situation qui pour nous est absolument inadmissible. Des chiffres ont été fournis par les services de l'Etat - et cela déborde certainement Orléans -, mais je ne crois pas qu'Orléans soit à part. On a une montée en puissance des assignations en justice pour les familles qui ont du mal à payer leur loyer et quand on sait que les charges liées à l'énergie sont en train de prendre des proportions très inquiétantes, je crains qu'on aille vers des situations sociales encore plus difficiles.*

*On a parlé du R.S.A. Certes, il était destiné à ce qu'on appelle – je n'aime pas bien le terme – les travailleurs pauvres, mais vous savez comme moi, et les études l'ont montré, que si le R.S.A. a pu apporter d'une certaine manière un plus à certaines familles, il y a eu quelques dégâts collatéraux, si je puis dire, en terme de baisse de l'A.P.L. et de la C.M.U.*

*Quant au « R.S.A. jeune » qui avait été présenté un peu comme une façon d'aider les jeunes, tout le monde reconnaît que ce n'est pas bon, c'est un fiasco. 93 personnes dans le Loiret sont éligibles au « R.S.A. jeune », parce qu'être âgé de moins de 25 ans et avoir travaillé 3 ans, ce n'est pas évident.*

*Tout cela, non pas pour dire que rien ne se fait au C.C.A.S., je le reconnais, mais qu'il faut faire beaucoup plus compte tenu de la situation qui existe actuellement.*

*On avait fait des propositions lors du budget 2011 débattu ici en décembre, notamment sur le fait de diviser par deux certains prêts de cantine, demander le blocage des tarifs municipaux, de considérer notre ville comme une commune hors expulsions locatives. Ces propositions n'avaient pas eu l'assentiment de la majorité, on le regrette. Or, vous savez très bien que quand on expulse quelqu'un et qu'il est relogé dans une chambre d'hôtel, cela coûte bien plus cher que d'essayer de retrouver des solutions dans le logement avec des aides diverses et variées : F.U.L., protocole Borloo, etc sur lesquelles on s'appuie. Je peux vous dire qu'on passe du temps en accompagnant de nombreuses familles auprès des bailleurs pour relier un peu ces familles et les bailleurs, parce que très souvent on voit des situations absolument effarantes. Certains n'ouvrent plus leurs lettres. On peut le regretter, mais c'est la réalité. Donc avoir du*

*lien pour faire que de nouveaux contacts soient établis avec les services des bailleurs, on le fait et on obtient quelquefois des résultats positifs. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas et donc la procédure d'expulsion suit son cours et les gens se retrouvent à la rue.*

*Le C.C.A.S. fait du bon travail et il y a des propositions qui sont faites, mais je pense que compte tenu de la situation que l'on rencontre aujourd'hui, on est bien en dessous des réalités que l'on connaît tous dans nos quartiers à Orléans. Je vous remercie.*

**M. LEBRUN** – *Je voulais dire qu'au vu des nouvelles mesures qui sont prises, on voit bien que la Ville d'Orléans n'est pas insensible aux difficultés que rencontre un certain nombre de personnes aujourd'hui.*

*Dans le même temps, je réaffirme ce qu'a dit mon camarade. On a le sentiment qu'il n'y a pas forcément toute la mesure qui est prise. La crise n'est pas finie. J'étais intervenu sur l'hébergement d'urgence cet hiver. Il y a donc eu des places en plus, mais ce n'est pas parce qu'il fait moins froid aujourd'hui que les gens doivent coucher dehors. Cela reste un problème. Par exemple, quand le « 115 » donne des nuits d'hôtel, alors que vous errez toute la journée, c'est parfois bien de se retrouver avec du monde le soir. C'est un détail, mais ce n'est pas la même chose.*

*Je voulais également signaler qu'il y a une structure qui permet de manger le midi : le Relais Orléanais. Les locaux hébergeant cette structure datent de 1986 et il n'y a rien eu de fait depuis, ni avant 2001, ni après d'ailleurs, je le précise ! D'autre part, 1 000 personnes différentes fréquentent cet établissement avec une centaine de repas par jour. J'y suis allé encore hier midi et il n'y avait que 45 places pour manger. Donc une centaine de places, ce n'est pas simple, car c'est évidemment trop petit. De plus, cela pose des questions d'hygiène et ces gens là en ont besoin peut-être plus que les autres.*

*Enfin, il avait été dit un moment que peut-être il y aurait une réhabilitation des locaux. Je souhaite donc que l'on fasse le point sur cette question, car je pense que même si on est pauvre, on a droit à un minimum de décence. Les locaux de cette structure auraient besoin d'être réhabilités et agrandis, au même endroit ou ailleurs, je ne sais pas, mais il va falloir que l'on se pose la question à un moment donné. Merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Merci pour cette présentation et moi aussi, je tiens à saluer le travail qui est fait au C.C.A.S. et je salue d'ailleurs sa directrice présente ici.*

*Quant à la présentation qui a été faite, je pense qu'on peut tous se féliciter du remplacement des bons d'achats par des chèques qui sont effectivement beaucoup moins stigmatisants. J'ai cependant quelques questions sur les autres évolutions que vous nous avez présentées.*

*S'agissant du micro-crédit pourquoi pas ? Cela peut être une bonne idée, mais un travailleur social va-t-il être particulièrement affecté au suivi et à l'accompagnement des bénéficiaires de ce micro-crédit ? Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?*

*A propos du pack pour les femmes victimes de violence, je crois qu'on est tous aujourd'hui sensibilisé à cette question qui est un scandale social et moral majeur, mais ce que*

*vous nous présentez là, est-ce de nouvelles mesures ? Parce que finalement les aides d'urgence comme les bons de transport, les euros en espèces, les bons d'achats, existaient déjà dans un autre cadre. La nouveauté n'est-elle pas simplement de créer un kit, juste un habillage qui permet de dire que l'on fait quelque chose plutôt que de créer vraiment des aides spécifiques ? Par ailleurs, est-ce que l'attribution de ces aides s'accompagnent également d'un travail, notamment je pense, d'accompagnement psychologique auprès de ces femmes ?*

*Sur le montant des aides facultatives, je voudrais d'abord évoquer le fait que, sauf erreur de ma part, ces aides n'ont pas été revalorisées depuis 2007. Ce serait donc bien de les revaloriser, car le coût de la vie a augmenté depuis cette date.*

*Il faut vraisemblablement faire plus et là je rejoins complètement ce qu'a été dit tout à l'heure sur l'hébergement d'urgence et aussi sur l'attribution des aides d'énergie, puisqu'on sait que le poste des dépenses énergétiques est un de ceux qui augmente le plus. Aujourd'hui, le C.C.A.S. fait un effort en ce sens, mais vraisemblablement cet effort n'est pas suffisant, puisque c'est plafonné à 200 €. On pourrait probablement envisager des aides plus substantielles s'agissant de ces questions qui sont, encore une fois, cruciales.*

*Enfin, je voudrais quand même mettre un petit peu les choses en perspective et indiquer que le C.C.A.S., quoiqu'accomplissant un très bon travail sur le terrain et étant dévoué à ces tâches d'accompagnement social, perd un travailleur social. Cela veut dire qu'on demande au C.C.A.S. de faire plus avec moins. C'est donc un élément d'appréciation que je voulais indiquer aux membres du Conseil Municipal.*

**M. le Maire** – *Mme CHERADAME, vous avez la parole.*

**Mme CHERADAME** – *Merci M. le Maire. Pour ce qui me concerne, je voulais aussi saluer le travail qui avait été fait par Alexandrine LECLERC et le C.C.A.S. Il a été réalisé avec un grand sérieux puisqu'il s'agissait de faire un diagnostic de l'existant de telle façon à ne pas tomber dans une caricature qui consisterait à dire qu'il faut toujours rajouter des aides par dessus les aides sans s'intéresser vraiment à ceux à quoi elles sont faites et surtout je voudrais dire ici, à ceux à qui elles s'adressent.*

*Dans le travail accompli par Alexandrine LECLERC, il y a vraiment un recensement et des points qui ont été mis en avant concernant la santé avec la mise en place de ces micro-crédits. Comme cela a été si bien dit, ce sont souvent des soins dentaires lourds, dont on sait qu'ils peuvent être la porte d'entrée d'affections beaucoup plus graves, qui s'avèrent nécessaires, car bien souvent l'intégrité des personnes est mise à mal, notamment lorsqu'elles ont du mal à s'alimenter. Ces soins peuvent donc être pris en charge dans ce cadre là.*

*Mme LECLERC a aussi mis en avant cette notion de faire en sorte que la personne qui vient chercher une aide, qu'elle soit transitoire ou durable, puisse ensuite avoir la liberté de l'utiliser comme elle l'entend et notamment dans les enseignes où tout un chacun peut se rendre. C'est donc une très bonne chose.*

*Et pour avoir moi même dans mes fonctions professionnelles travaillé sur l'accueil des femmes victimes de violence, je sais combien il est important et nécessaire d'avoir un encadrement de proximité qui prenne en sorte toutes les composantes. Les composantes*

*psychologiques sont prises en charge très souvent dans le cadre d'un hôpital ou d'un accueil d'urgence. Les composantes matérielles ont vraiment besoin d'être prises en charge au plus près des personnes, et comme l'a dit Alexandrine LECLERC, dans l'urgence. Je pense que tout ce travail est vraiment nécessaire aujourd'hui et de plus, il a été pris en charge de façon globale de telle façon qu'il n'y ait pas de redondance. Toutes ces aides sont facultatives et viennent donc abonder les aides obligatoires et réglementaires.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. CARRE.*

**M. CARRE** – *Merci M. le Maire.*

*Je tiens aussi à saluer le travail des associations d'hébergement d'urgence et je vais me centrer principalement sur ce point. Je rappelle simplement que la problématique des personnes qui ont besoin d'un toit momentanément ou de façon plus permanente est traitée aussi à l'échelle de l'ensemble du Loiret. Il existe aussi cette difficulté des personnes qui ne trouvent pas de places dans notre agglomération parce que les différentes structures sont saturées, alors qu'il y a beaucoup de places vides dans d'autres foyers répartis dans le Loiret. De plus, même en les accompagnant et même si le coût du transport est pris en charge par la collectivité, ces personnes refusent d'aller dans un certain nombre de lieux. Je sais que dans le cadre associatif vous essayez de les convaincre parfois de le faire, mais c'est difficile à appréhender. Comme quoi, les choses sont parfois plus compliquées quand on parle directement à l'humain que simplement de façon quantitative lorsqu'on cherche à résoudre les problèmes sur ce point.*

*Une petite information sur le Relais Orléanais. Actuellement, les équipes de la Ville sont en train de reprendre tout le travail sur le Sanitas où est situé le Relais Orléanais, à la fois pour des raisons d'urbanisme, mais aussi et surtout, comme cela a été rappelé, le Relais Orléanais mérite d'être reconstruit, car il ne s'agit même pas d'une réhabilitation. Il faut donc engager un projet plus global, parce que sinon cela n'a pas de sens. Il faut aussi travailler sur les personnes qui sont aujourd'hui hébergées dans le cadre du Sanitas, qui est le dernier élément d'hébergement spécifique que possède la Ville. Il s'agit de publics très difficiles qu'il ne faut surtout pas brutaliser. Il faut donc du temps pour les convaincre d'être accompagnés, car ce sont généralement des personnes qui souhaitent rester totalement indépendantes, voire même un peu marginalisées par rapport au reste de la population. D'ailleurs, je remercie encore les équipes du C.C.A.S. qui aident justement à ce que des solutions individualisées soient trouvées à chaque fois.*

*Enfin une annonce, parce qu'on progresse bien aujourd'hui. Un décret vient de sortir sur ce point et cela complètera, j'espère, l'aide que l'on peut apporter à certains ménages. L'O.P.H. va avoir la possibilité d'expérimenter pour la première fois en France un dispositif qui existe dans la loi et qui fixe un montant maximal de loyer en fonction des revenus. Aussi par exemple, une personne qui ne gagne que 600 € ne pourra pas payer plus de 150 € pour son logement, si elle répond à différentes caractéristiques. C'est une mesure à laquelle personnellement je tiens beaucoup, notamment à l'égard des personnes âgées qui ont de toutes petites retraites et qui se retrouvent avec des difficultés sociales très fortes dans le reste à vivre une fois que le loyer est payé. On le sait bien lorsqu'on traite dossier par dossier cette catégorie de nos concitoyens. On va donc pouvoir expérimenter cela sur Orléans, Messieurs, puisque vous avez dit qu'à Orléans il ne se passait pas forcément grand chose sur ce point là, alors que ma collègue Alexandrine LECLERC a décrit tout ce qui était en train de se faire. Ce sujet va venir*

*très prochainement, il reste quelques détails à régler, et on sera de ce point de vue là en expérimentation puisque c'est ce que la loi permet.*

**M. le Maire** – *Mme LECLERC pour réponse.*

**Mme LECLERC** – *Quelques réponses effectivement. Vous regrettiez, je crois, la non revalorisation des aides depuis 2007. Il faut savoir tout de même que pour le budget 2011, nous avons voté une enveloppe globale des aides facultatives de + 10 % par rapport à 2010, ce qui n'est pas négligeable.*

*En ce qui concerne l'aide aux femmes, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. L'ensemble des aides délivrées de cette manière est une nouveauté. C'est d'autant plus nouveau et je l'ai dit me semble t-il, qu'il n'y a pas nécessité de passer en commission, c'est-à-dire qu'une femme qui arrive en situation d'urgence, son dossier ne passera pas en commission. Cette aide lui sera délivrée tout de suite, alors que les aides facultatives doivent passer en commission pour étude. De ce point de vue, c'est donc nouveau.*

*En ce qui concerne le suivi et l'accompagnement de ces femmes, on travaille bien évidemment avec les partenaires : les Unités Territoriales de la Solidarité (U.T.S.), le planning familial, le Lieu d'Ecoute et d'Accompagnement (LEA), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.). Une fois que l'aide est délivrée à ces femmes, on ne les laisse pas repartir comme cela, il y a forcément un lien qui se fait, notamment avec LEA qui accueille des permanences de psychologues. Je rappelle d'ailleurs que la Ville accorde à LEA une subvention de 18 000 €. C'est donc bien un ensemble et tout un partenariat qui se crée avec ces associations.*

*Enfin concernant l'aide à l'énergie, je rappelle que ces aides que délivrent le C.C.A.S. font partie des aides facultatives. Elles viennent en complément du Fonds Unifié Logement (F.U.L.) délivré par le Conseil Général qui s'élève à hauteur de 550 €. Cela fait donc quand même 550 € plus 200 €. Lorsque ce F.U.L. ne peut pas être sollicité par la personne qui en aurait besoin, soit parce que les ressources dépassent le plafond ou que le foyer a contractualisé avec un fournisseur hors E.D.F.-G.D.F., nous venons alors apporter une aide facultative. D'autre part, le budget du C.C.A.S. n'est pas le budget du Conseil Général au niveau de l'action sociale et 200 €, ce n'est quand même pas une somme négligeable.*

**M. le Maire** – *Merci beaucoup pour cette communication. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour du Conseil Municipal.*

*(M. RICOUD sollicite à nouveau la parole).*

**M. le Maire** – *Non, Mme LECLERC a répondu, on continue.*

**M. RICOUD** – *M. CARRE a parlé tout à l'heure des petites retraites de 600 € ...*

**M. le Maire** – *Mais M. RICOUD, je ne vous ai pas donné la parole.*

**M. RICOUD** – *Le scandale n'est-il pas là ? Est-il normal que l'on vive avec 600 ou 700 € aujourd'hui ?*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, je ne vous ai pas donné la parole. On ne va pas recommencer ce petit jeu ! Chacun a pu s'exprimer et Mme LECLERC a répondu.*

*Aussi, Mme LECLERC, vous avez la parole pour le point n° 8.*

N° 8 – **Aides en faveur d'associations relevant du secteur de la santé et du handicap.**

**Mme LECLERC** – *Il s'agit d'accorder des subventions aux associations relevant du secteur de la santé et du handicap à hauteur de 2 575 €.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

**M. RICOUD** – *A l'occasion de cette délibération, je voudrais attirer l'attention du Conseil Municipal sur les difficultés que rencontrent de plus en plus de familles ayant une personne handicapée pour accéder à un logement adapté. Il va vraiment falloir que l'on réfléchisse ensemble avec les bailleurs pour accélérer la construction de logements adaptés, car cela devient de plus en plus un sérieux problème.*

*Et puisque j'ai la parole, je vais revenir sur ce que je disais tout à l'heure. Est-il normal, parce qu'on a parlé des retraites à 600 € et qu'on allait proposer des loyers moins chers, très bien ...*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, je vais vous dire une chose. Je vais appliquer le règlement si on veut procéder de la sorte. Je laisse effectivement chacun s'exprimer et là, on a une délibération, je la rappelle, qui concerne la santé à l'Argonne avec le recrutement d'un ou deux médecins supplémentaires, l'association pour le don du sang et la Passerelle Santé. L'intitulé est : « Secteur santé et du handicap. Aides en faveur d'associations ». Vous intervenez sur la question du logement handicap, ce n'est pas vraiment le sujet, mais je veux bien. Si ensuite, on revient aux délibérations antérieures, si chacun fait comme il l'entend, on ne s'en sortira pas.*

**M. RICOUD** – *Je ne jouerai pas à Maxime GREMETZ.*

**M. le Maire** – *Si vous défendez M. GREMETZ, c'est intéressant à savoir !*

**M. RICOUD** – *Non. J'ai dit que je ne jouerai pas à Maxime GREMETZ.*

**M. le Maire** – *Vous avez raison. Donc, je vous consulte.*

*Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**1°) décider d'attribuer les subventions aux associations relevant du secteur de la santé et du handicap selon le tableau ci-après pour un montant total de 2 575 €;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 512, nature 65748, Service FMSH.**

**ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE/HANDICAP**

<b>Association</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Subvention en €</b>
MSP Argonne	Elargir l'équipe porteuse du projet de Santé MSP Argonne par le recrutement d'un ou deux médecins supplémentaires	400
Association pour le don du sang bénévole Agglo Orléanaise	Promouvoir le don du sang sur l'Agglomération Orléanaise et motiver les jeunes (présence à la FAC et l'I.U.T.)	475
Passerelle Santé	Soins médicaux de premiers secours	1 700
<b>TOTAL</b>		<b>2 575</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – Secours Populaire Français. Attribution de subvention.

**Mme LECLERC** – *Je crois que c'est M. RICOUD qui évoquait tout à l'heure le Secours Populaire.*

*Et bien voyez-vous, la Ville a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement au Secours Populaire pour l'acquisition de leurs nouveaux locaux sur la commune de Saran. En effet, ils avaient leurs bureaux au Collège Etienne Dolet et un lieu de stockage sur la commune de Fleury-les-Aubrais. Ils ont décidé de réunir dans un même lieu les bureaux et le stockage en acquérant une grande maison. Aussi, la Ville d'Orléans a décidé d'attribuer, si vous le voulez bien, une somme de 20 000 € pour le Secours Populaire.*

**M. le Maire** – *Merci. Vous avez la parole, M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *Que deviennent les locaux qu'ils occupaient au Collège Etienne Dolet ?*

**M. le Maire** – *Ils seront réutilisés, mais je ne peux pas vous dire pour l'instant de quelle manière.*

*Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Suite au relogement des associations sises 72 bis rue de la Bourie Rouge, le Secours Populaire est logé depuis le 1er juillet 2008 dans des locaux, sis 69 bis rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc, (ancien collège Etienne Dolet), d'une superficie de 275 m<sup>2</sup> et y a installé son siège administratif. La valeur locative annuelle est estimée à 21 950 € pour 2009.

Les conditions de la mise à disposition des locaux par la Ville sont établies dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révocable qui prévoit une redevance annuelle symbolique de 20 € et le remboursement des charges (électricité, gaz et eau).

La Ville apporte également une subvention de fonctionnement pour un montant de 6 500 € en 2011.

Le Secours Populaire Français du Loiret a acquis des locaux situés sur Saran pour y regrouper ses différentes activités en un seul et même lieu, tout en maintenant ses différents points d'accueil du public sur la Ville, et sollicite à ce titre une subvention d'équipement de 20 000 €

Compte tenu de l'importance de l'aide apportée par cette association aux plus démunis et afin de garantir la réalisation de ce projet qui bénéficie en partie aux Orléanais, il semble important que la Ville soutienne ce projet d'acquisition.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement à hauteur de 20 000 € à l'association Secours Populaire Français au titre de l'année 2011 ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 2042, service gestionnaire FCAS. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 10 – Communication sur le bilan de la 1ère année de fonctionnement de l'association Orléans Insertion Emploi.

**M. le Maire** – *Nous avons une deuxième communication sur l'association Orléans Insertion Emploi à l'orée de sa première année de fonctionnement. C'est Mme BARANGER qui nous présente cette communication.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power-point par Mme BARANGER.*

\*  
\*       \*  
\*



**Mme BARANGER** – *Pour revenir à ce que vous avez dit sur le plan social, Orléans Insertion Emploi est justement une association qui contribue à la non exclusion et au lien social par l'insertion par l'emploi.*

**M A I R I E D ' O R L É A N S**

## → Objectifs de la Mairie d'Orléans en faveur de l'insertion

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais et notamment des jeunes

- En développant la transversalité, la proximité et le rapprochement des réseaux de l'emploi et de l'insertion.
- En offrant des possibilités d'emploi en mobilisant les partenaires locaux et les dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- En levant les freins à l'emploi pour les personnes les plus en difficultés.

**Quelques chiffres :**

10 723 demandeurs d'emploi à fin décembre 2010  
dont 18,42 % ont moins de 25 ans  
47,8 % sont des femmes  
32,9 % sont des demandeurs d'emploi d'un an et plus  
(source : D.I.R.E.C.C.T.E du Centre)

Conseil Municipal du 18 mars 2011 [www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

**Mme BARANGER** – Afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais, notamment des jeunes, nous soutenons différents dispositifs et pour cela, je vais donner quelques exemples :

- La Maison de l'Emploi qui développe la transversalité, la proximité et le rapprochement des réseaux de l'emploi ;

- Orléans Insertion Emploi qui fait l'objet du bilan de la première année aujourd'hui. C'est une association d'insertion par l'activité économique. Actuellement, pour que l'insertion par l'activité économique soit positive, cela suppose bien entendu un développement des réseaux avec l'économie ;

- Autre exemple qui permet de lever les freins à l'emploi : l'Ecole de la deuxième chance qui a ouvert il y a peu de temps.

Vous remarquerez les chiffres inscrits sur cette diapositive. 10 723 demandeurs d'emploi fin 2010, c'est beaucoup, mais il est important de savoir que si en 2007 et en 2008, la courbe du chômage était ascendante, en 2010, elle a eu une tendance à se stabiliser. Et notre espoir est assez grand puisque la reprise venant, les personnes en insertion retrouvent de l'emploi dans le secteur normal.

**M A I R I E D ' O R L É A N S**

**→ Un exemple concret**

**Création de l'Association O.I.E, le 23 juillet 2009**

**Reprise à compter du 1er novembre 2009 de l'Association REPERES avec son personnel par décision du T.G.I. d'Orléans du 2 novembre 2009.**

**Fusion par absorption à compter du 1er janvier 2010 de l'Association ARGONNE SERVICE PLUS par signature d'un traité de fusion le 22 décembre 2009 avec reprise du personnel et des activités.**

**Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des publics en situation de précarité**

Conseil Municipal du 18 mars 2011 [www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

**Mme BARANGER** – *Orléans Insertion Emploi est donc un exemple concret. Cette association a été créée le 23 juillet 2009. Il faut dire que le Tribunal de Grande Instance d'Orléans a décidé, le 2 novembre 2009, que l'association REPERES avec son personnel serait reprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009 par Orléans Insertion Emploi. Et dès le 22 décembre 2009, c'est par fusion-absorption que l'association ARGONNE SERVICE PLUS a également rejoint Orléans Insertion Emploi.*

*Cette association favorise l'insertion professionnelle sur l'ensemble de l'agglomération orléanaise et plus particulièrement d'Orléans. Il est aussi important de savoir que ce secteur géographique est vraiment complet.*

## → Bilan de l'activité 2010 1ère année de fonctionnement

### • Les effectifs

- Au 01/01/2010 : **107 personnes** (75 C.D.I, 9 C.D.D, 23 contrats d'insertion)
- Au 31/12/2010 : **124 personnes** (89 C.D.I, 9 C.D.D, 26 contrats d'insertion)



Conseil Municipal du 18 mars 2011

[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



**Mme BARANGER** – *Au 31 décembre 2010, cette association avait un effectif de 124 personnes, ce qui est comparable au début de l'année. De plus, avec l'ensemble du personnel administratif et de direction, vous avez de nombreuses personnes en insertion, comme les 26 contrats qui sont plus particulièrement des contrats uniques d'insertion.*

*D'autre part, je voudrais insister sur le fait que ce bilan d'activité, avec ce nombre d'effectif, est possible parce qu'il y a un rapprochement très fort entre le bureau restreint de l'association qui œuvre de façon hebdomadaire avec l'équipe de direction, pour que soit suivi l'ensemble des emplois. C'est avec l'action permanente de l'association et de ses membres que le réseau économique se développe.*

M A I R I E D ' O R L É A N S

## → Bilan de l'activité économique

Champs d'intervention	Principaux donneurs d'ordres
<b><u>Secteur marchand</u></b> Entretien ménager, réputation et encombrants Travaux second œuvre du bâtiment Brigades d'intervention rapide Aide gardiens	<b><u>Publics</u></b> : Ville d'Orléans, Ville de Fleury les Aubrais, AggLO Orléans Val de Loire, O.P.H. d'Orléans.
<b><u>Secteur Insertion (agrée par la D.I.R.E.C.C.T.E)</u></b> Espaces verts Entretien des espaces extérieurs (voirie) Laverie sociale	<b><u>Privés</u></b> : SA Pierres et Lumières, S.E.M.D.O, SA Fondation Val de Loire, C.F.A du Bâtiment, Auberge de Jeunesse, Bourse du travail, particuliers et des entreprises de l'agglomération orléanaise.

**Période du 01/01/2010 au 31/12/2010** - une dizaine de nouveaux clients obtenus 6 marchés en cours avec la Ville d'Orléans. Augmentation du chiffre d'affaires de plus de 52 %

Conseil Municipal du 18 mars 2011

[www.oreans.fr](http://www.oreans.fr)

**Mme BARANGER** – *Voici le bilan de l'activité économique que tout le monde attend. Il faut savoir qu'Orléans Insertion Emploi travaille sur deux champs d'intervention :*

- un secteur marchand,
- un secteur d'insertion.

*Les activités elles-mêmes se ressemblent bien sûr beaucoup, mais pour ce qui est du secteur marchand, il s'agit de marchés qui rapportent de l'argent. Et plus ce secteur est important, plus cela permet d'avoir de quoi faire de l'insertion. Quant au secteur de l'insertion, ce sont des postes qui sont agréés par la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.). Ces postes agréés concernent les espaces verts, l'entretien des espaces extérieurs (voirie), la laverie sociale et ils sont financés par des financements publics :*

- l'Etat par le biais de la D.I.R.E.C.C.T.E.,
- le Conseil Général pour l'accompagnement des personnes au R.S.A.,
- l'Agglomération et la Ville d'Orléans qui participe plus particulièrement aux loyers de l'association.

*Quels sont les donneurs d'ordres ? Des donneurs publics : la Ville d'Orléans, l'O.P.H. d'Orléans, la ville de Fleury-les-Aubrais, l'Agglomération d'Orléans-Val de Loire et d'autres communes également. Parmi les donneurs d'ordres privés, vous avez d'autres sociétés*

d'H.L.M. type SA Pierres et Lumières, la S.E.M.D.O., la Fondation Val de Loire, le C.F.A. du Bâtiment, l'Auberge de Jeunesse, etc enfin vous avez la liste.

Il faut également savoir que pendant cette année de fonctionnement, il y avait une dizaine de nouveaux clients par rapport à l'ensemble des deux associations et une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 52 %. Je vous donnerai les chiffres à la fin si cela vous intéresse.



**Mme BARANGER** – En terme d'insertion, vous avez au premier chef les ateliers-chantiers d'insertion permanents comme les entretiens d'espaces extérieurs, les ateliers de lien social comme la laverie sociale située dans le quartier de l'Argonne, et aussi les chantiers d'insertion ponctuels comme celui sur lequel nous ferons un zoom qui a eu lieu dans le quartier de La Source du mois de mars au mois de novembre.

Tous ces travaux d'insertion ont permis d'accueillir 58 personnes dont 67 % sont issus des zones urbaines sensibles, c'est-à-dire plus particulièrement de La Source et de l'Argonne. Et quand on fait le bilan, bien sûr on ne peut pas le faire année par année, puisqu'elles peuvent rester jusqu'à 18 mois, mais aujourd'hui parmi ces 58 personnes, 26 sont encore en poste depuis le début de l'année et 32 personnes ont déjà quitté la structure pour aller vers des lieux différents. Et parmi ces 32 personnes, le taux de sorties positives est de 15 personnes dont 11 sont en emploi et 4 en formation. Cela fait tout de même des sorties positives à hauteur de plus de 48 %, ce qui est assez intéressant en matière d'insertion.

*Il faut savoir que plus le développement économique est important, plus les sorties positives sont bien sûr favorisées et surtout quand les personnes sont prêtes à l'emploi, on leur trouve un lieu de travail plus pérenne.*

## → Zoom sur l'Atelier et Chantier d'Insertion

### « Aménagement d'un square public dans le cadre du G.P.V de La Source »

Période : 15/03/2010 au 15/11/2010

- **12 personnes en insertion** (dont 6 de La Source et 2 de l'Argonne). 2/3 ont moins de 26 ans.

- **Aménagement d'un square public** avec des jardins partagés dans le cadre du G.P.V de La Source.

- **Financements** : D.I.R.E.C.C.T.E, AggLO Orléans Val de Loire, Ville d'Orléans, Etat/C.U.C.S.

- **Sorties positives** (emploi ou formation) : **5 personnes** (1 contrat de professionnalisation, 2 C.D.D.I, 1 intérim, 1 formation cariste).



Conseil Municipal du 18 mars 2011

[www.oreans.fr](http://www.oreans.fr)



**Mme BARANGER** – *Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a eu également un chantier d'insertion ponctuel. A ce sujet, je voudrais rendre hommage à l'association qui a bien voulu le réaliser, car elle l'a fait dès le démarrage de son activité alors que mettre en place un chantier de cette taille est quelque chose de complexe. En effet, vous mettez en insertion 12 personnes extrêmement différentes, de part leur culture, leurs niveaux de compétence ou leurs niveaux d'exclusion sociale avec pour objectif de bien travailler ensemble à l'aménagement d'un square public dans le quartier de La Source. Certains d'entre vous l'ont vu et c'est une très belle réalisation. Le défi était que ces personnes aillent jusqu'au bout. Or, bien entendu, certains d'entre eux n'ont pas pu le faire. Il fallait également que l'animateur, l'encadrant technique soit quelqu'un de compétent et le partenariat qui est réalisé dans ces cas là avec le P.L.I.E., la Maison de l'Emploi et les réseaux du développement économique doit être un partenariat fort afin de mettre ces personnes à l'emploi.*

*Quant aux sorties positives, elles sont au nombre de 5 et parmi celles-ci, il n'y a certes pas encore d'emplois durables, mais il s'agit d'un tremplin vers des emplois durables dans un second temps. Les photos de cette réalisation sont petites, mais ce square au milieu du Grand Projet de Ville est très réussi et nous aurons probablement l'occasion de nous y rendre.*

→ Bilan financier

- **Chiffre d'affaires :**

- Au 31/12/2009 : 1 277 944 € (O.I.E 2 mois + A.S.P)
- Au 31/12/2010 : 1 942 697 €

- **Résultat de l'exercice :**

- Au 31/12/2009 : - 23 320 € (O.I.E 2 mois + A.S.P)
- Au 31/12/2010 : + 2 874 €

- **Dettes financières/emprunt :**

- Au 31/12/2009 : 96 070 € (O.I.E 2 mois + A.S.P)
- Au 31/12/2010 : 82 431 €

**Remboursement des 2/3 de l'avance remboursable de la Ville d'Orléans de 80 000 € ; Dernière échéance mars 2011.**

- **Trésorerie :** 1,5 à 2 mois d'avance.



Conseil Municipal du 18 mars 2011

[www.ortleans.fr](http://www.ortleans.fr)



**Mme BARANGER** – *A propos du bilan financier de cette association et comme je vous l'ai dit, le chiffre d'affaires a augmenté de 52 % cette année.*

*Le résultat de l'exercice 2010 est de 2 874 €, c'est-à-dire positif, même s'il est faible, c'est déjà une belle réussite.*

*Quant aux dettes, il y a un an, elles étaient de 96 070 €, car au démarrage il y avait une avance de la Ville d'Orléans, qui a été remboursée depuis. Et donc au 31 décembre 2010, il restait encore 82 431 €, mais actuellement, il y a eu un autre remboursement effectué auprès de la Ville d'Orléans et il ne reste plus que quelques euros de dette, sachant que le reste de la dette est dû à l'achat d'un véhicule pour le fonctionnement de l'association.*

*Pour conclure, je voudrais remercier le président de cette association qui a pris les choses en mains tout en souhaitant vraiment que soit préservé le lien social des personnes qui sont dans cette association, mais également en liens avec son équipe de direction, trouver de nouveaux marchés et ainsi aller vers le monde économique qui lui aussi se tourne vers l'insertion et ce pour permettre à des personnes d'aller vers l'emploi durable. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci. Y a-t-il des remarques ou des interventions ?*  
*Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voudrais poser quelques questions à Mme BARANGER au sujet de la structure O.I.E.*

*Premier point : le label du Comité national de liaison des Régies de quartier (C.N.L.R.Q.), c'est-à-dire le label au niveau national des régies de quartier. En effet, les deux anciennes structures qui ont été fusionnées, Argonne Plus et la régie de quartier de La Source, avaient ce label. Il est un fait que lorsqu'il y a eu la fusion, il était dit dans les statuts que « l'association absorbante s'engage à entamer les démarches pour avoir le statut de régie de quartier ». C'est très important puisque le personnel de l'association absorbée est à ce jour soumis à l'accord collectif national des régies de quartier. J'avais écrit une lettre le 19 avril 2010 à M. MONTILLOT à ce sujet pour lui poser la question et il m'avait répondu : « Concernant la demande de label auprès du C.N.L.R.Q., la décision sera soumise à la prochaine réunion du Conseil d'Administration ». Où en est-on ? Va t-on vers ce label ? L'avez-vous obtenu ? Oui ou non, si c'est non, pourquoi et quel impact cela aura par rapport au statut des salariés ?*

*Deuxième point. A l'origine, ces deux structures étaient positionnées sur un territoire, puisqu'il s'agissait de régies de quartier spécifiques, alors que là on est au niveau de l'agglomération. Ces deux structures se sont donc rapprochées et évidemment les personnes qui y travaillaient ne se connaissaient pas forcément. Il y a juste eu une réunion des salariés organisée à Saint-Marceau en janvier 2010. Depuis, y en a-t-il eu d'autres ? Qu'envisage de faire la direction pour essayer de lier plus les salariés de ces deux structures ?*

*Troisième point. Sur La Source, l'activité de cette association O.I.E. est principalement consacrée aux importants marchés de ménage. Or, certains de ces marchés vont disparaître tout simplement puisqu'il y a eu dans le cadre du G.P.V. des restructurations ou des destructions comme aux Genêts par exemple. De plus, il s'agit quand même d'emplois occupés par les femmes. Que va t-il se passer ? A t-on anticipé d'autres types de marchés de ce genre, car c'est une inquiétude qui apparaît par rapport à l'évolution des bâtiments de La Source.*

*Voilà les questions que je voulais vous poser.*

**M. le Maire** – *M. BEN CHAABANE, vous avez la parole.*

**M. BEN CHAABANE** – *M. le Maire merci et bonsoir mes chers collègues. Je voulais souligner le travail de qualité qui est fait par O.I.E., notamment sur le quartier de La Source et je voudrais en remercier les équipes ainsi que les encadrants de terrain. D'autre part, je me félicite que le chiffre d'affaires - ce qui répond partiellement à votre dernière question - ait augmenté de 52 %, ce qui montre que le travail de l'O.I.E. est apprécié par les donneurs d'ordres.*

**M. le Maire** – *C'est à vous maintenant M. RICOUD.*

**M. RICOUD** – *J'avais une question à poser et de plus un peu à regrets. Je me souviens du temps de REPERES, où il y avait ce qu'on appelle des réunions de bas d'immeubles. C'était l'occasion d'essayer d'impliquer les habitants, les locataires dans une démarche citoyenne et participative. Or, j'ai l'impression qu'avec O.I.E. - je ne nie pas les résultats présentés par Mme BARANGER - cet aspect des choses qui, de mon point de vue est important,*

*notamment dans le quartier de La Source mais je pense que c'est également la même chose à l'Argonne, et cette volonté de rendre un peu maître de leur quartier les habitants, cela ne soit plus le cas avec Orléans Insertion Emploi et je le regrette. Merci.*

**M. le Maire** – *M. CARRE, vous avez la parole.*

**M. CARRE** – *Merci M. le Maire. Je voulais juste dire un petit mot à M. RICOUD sur ce sujet. D'abord, il ne faut pas tout confondre. Bien sûr que l'emploi est un moyen de sociabilisation, c'est essentiel et le retour à l'emploi joue un rôle sur la citoyenneté. On a déjà eu d'ailleurs toutes ces discussions avec à l'époque le directeur de la régie. Ceci étant dit, lorsqu'on est aussi en rapport employé/employeur, il y a d'autres paramètres qui peuvent intervenir et qui font que le discours n'est pas aussi libre et sain qu'on pourrait l'imaginer et en tout cas qui est absolument nécessaire dès lors qu'on est sur des débats de citoyenneté. C'est un premier point qui m'a toujours rendu prudent à l'égard de cette approche. Je me permets de le dire parce que c'est ici une enceinte politique et que c'est un vrai sujet politique.*

*D'autre part, le deuxième point parce qu'il y a un vrai problème à ce niveau là sur lequel nous sommes complètement d'accord, on met justement en place des éléments relatifs à ce que j'appelle les locataires référents qui sont un moyen interne à l'immeuble lui-même pour que les gens prennent en compte le destin de l'ensemble de l'immeuble et qu'ils se rendent compte que c'est une collectivité et non pas une somme de locataires. C'est vrai que c'est plus dur quand on commence à bien connaître le terrain, mais c'est une réalité et il faut avancer vers cela. Ensuite, parce que justement ils construisent la ville au-delà de leur vie collective de l'immeuble, c'est notamment le cadre d'un projet aussi fort que celui de la restructuration d'un quartier, à ce moment là on peut commencer à parler de la ville et même les rendre acteurs de la ville. Je voulais dire cela par rapport à votre intervention, car cet aspect n'est pas oublié dans le cadre du G.P.V. Il commence à être fait d'une autre façon qui, je crois, est plus vraie. Or, s'il y a bien un domaine où on a besoin de vérité, quelles que soient les opinions que l'on peut avoir, c'est bien celui-là.*

**M. le Maire** – *M. BRARD, vous avez la parole.*

**M. BRARD** – *Tout d'abord un petit point, parce qu'on avait eu l'occasion à l'Agglomération de parler de l'insertion, notamment de l'ouverture très réelle des marchés publics de la collectivité Agglomération dans ces dispositifs d'insertion. J'étais intervenu à cette époque pour rappeler l'importance de la coordination de l'ensemble des intervenants. En effet, je crois que s'agissant des donneurs d'ordres ou des dispositifs d'insertion, il est essentiel que tout le monde puisse se coordonner pour faciliter les parcours d'insertion et surtout pour permettre aux personnes qui sont pour un temps loin de l'emploi de revenir dans cette dimension sociale extrêmement importante et positive qui est le retour à une activité professionnelle, utile et structurante.*

*Dans ce cadre là, je voulais attirer l'attention de Mme BARANGER sur un point particulier qui concerne O.I.E. Aujourd'hui, comme vous le savez, le Conseil Général est le pilote de la démarche d'insertion pour tout ce qui concerne l'accompagnement des personnes bénéficiaires du R.S.A. Or, il y a une difficulté pour les conventions que nous avons avec O.I.E. dans ce domaine. Il faut donc régler ce problème, car c'est important que sur notre territoire tout se passe bien. Je tenais à dire que ce dossier est en suspend, car aujourd'hui le travail qui est fait*

*à O.I.E. ne correspond pas à ce qui est attendu dans les structures comme celles là par rapport à ce qui se fait dans les autres structures d'insertion du département. Je souhaite donc vraiment que, même si nous avons eu des différends par rapport à des analyses passées, notamment sur les régies et cette création de l'O.I.E., les bénéficiaires puissent avoir vraiment les outils utiles et efficaces pour leur démarche sur notre territoire et l'O.I.E. est un outil qui peut la permettre. Donc, je pense qu'il va falloir revoir cette question d'accompagnement pour les personnes bénéficiaires du R.S.A. et rapidement corriger ce qui doit l'être pour que nous puissions à nouveau convenir ensemble d'une convention solide sur ce plan de l'insertion.*

**M. le Maire** – M. LEMAIGNEN, c'est à vous.

**M. LEMAIGNEN** – M. le Maire, chers collègues. Je voudrais saluer cette présentation qui traduit la très forte volonté politique de la Ville de s'impliquer dans l'insertion et faire deux remarques. La première sur la professionnalisation, la seconde sur le partenariat.

*En fait, qu'est-ce qu'on cherche, qu'est-ce qu'on a cherché avec O.I.E. ? C'est faire en sorte que l'association accomplisse sa mission, non pas de se regarder ni de se développer elle-même, mais de faire en sorte qu'un maximum de gens qui sont au bord de la route puissent retrouver un emploi. Donc l'objectif, ce n'est pas la structure, c'est en fait les gens qui sont insérés grâce à l'action d'O.I.E. Là dessus, ce qui est très important, c'est quand on arrive, Isabelle BARANGER l'a bien montré, à une taux d'insertion des stagiaires, qui est proche de 50 %, et bien je dis qu'on est vraiment sur la bonne voie. C'est vraiment l'essentiel. Il ne s'agit pas en fait d'insérer uniquement des gens qui sont salariés de l'association, mais il s'agit de faire en sorte qu'on prend des gens au départ, on les forme, on les intègre et après cela ils trouvent un travail dans une vie professionnelle normale. C'est fondamental et c'est à mon sens le principal apport qu'à O.I.E. par rapport aux structures précédentes.*

*Deuxième élément et je répondrais un petit peu à Mme KOUNOWSKI, il y a évidemment des marchés qui s'arrêtent. Mais l'objectif de professionnalisation d'O.I.E. est de faire en sorte qu'en développant des charges et des missions d'entreprise, on ait surtout une rotation récurrente des marchés. C'est cela qui est important. Il ne s'agit pas d'avoir un marché avec la Ville et de le conserver pendant 15 ans ! Ce n'est pas le sujet. Il s'agit de montrer un professionnalisme et une efficacité qui permettent de rendre crédible l'intervention des salariés d'O.I.E. et du coup qu'une collectivité, une entreprise fasse appel à O.I.E. en se disant « je cherche des salariés et par O.I.E., je peux en trouver ».*

*Ce second point, je vais le lier avec le partenariat. Michel BRARD l'a un peu souligné et je ne suis pas du tout en désaccord avec ce qu'il a dit dans le premier point de son intervention. Incontestablement pour cela, il faut que l'on travaille ensemble : mission locale, P.L.I.E., Agglomération, communes, Pôle Emploi et en même temps travailler aussi avec les entreprises. Il faut que toutes ces structures mutualisent des chargés de mission entreprises pour que l'on puisse rechercher des marchés qui nous permettent justement de faciliter cette insertion durable. En l'espèce, c'est ce qu'a fait l'Agglomération avec la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics et la Ville fait exactement la même chose avec des résultats qui sont, je le présume, à peu près du même ordre. Dès qu'on peut, il faut systématiser le fait d'insérer des clauses d'insertion dans les marchés publics. On a beaucoup d'entreprises de travaux publics ou du bâtiment qui cherchent des salariés. Et s'il y a un taux d'insertion qui augmente, c'est justement parce qu'on est capable avec un vrai*

*partenariat, accompagné par le P.L.I.E., par la mission locale, la Maison de l'Emploi de faire en sorte que ce genre d'insertion devienne effectivement des candidats très sérieux et très intéressants pour des entreprises qui aujourd'hui ne trouvent pas les salariés dont elles ont besoin. Donc, je pense que cette logique de travailler ensemble pour faire en sorte qu'on privilégie non pas les structures quelles qu'elles soient et si j'étais un peu provocateur, je dirais que parfois le fait d'avoir moins d'argent pour subventionner des associations va nous contraindre, nous commune, à renforcer nos mécanismes et également à créer des mutualisations, éviter les doublons et faire en sorte d'être plus efficace, parce que l'objectif est bien qu'il n'y ait plus de jeunes ou même de moins jeunes qui restent au bord du chemin sans trouver de travail alors qu'à côté de cela, il y a des entreprises qui cherchent des employés non qualifiés et qui ne les trouvent pas.*

**M. le Maire** – *Mme BARANGER pour répondre aux interrogations.*

**Mme BARANGER** – *Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions posées.*

*En ce qui concerne le label régie, après une année d'activités, la demande a été faite et le président est très sensible à ce qu'il puisse obtenir ce label.*

*En ce qui concerne le territoire d'activités, vous disiez que « les personnels ne se connaissent plus » et à ce sujet « y avait-il des réunions ? ». Régulièrement, la direction fait des réunions de l'ensemble du personnel. De plus, je crois que c'est une réelle forme de socialisation que d'être en mesure de sortir de son quartier pour travailler et cette association d'insertion n'est pas faite pour que les gens restent en permanence dans les mêmes quartiers, dans les mêmes rues. Bien entendu, lorsqu'ils n'en ont pas la capacité, la possibilité, les moyens, on leur trouve des solutions, mais le but est de les faire partir de leur quartier pour aller travailler.*

*Quant aux marchés de ménage, c'est vrai que ça évolue et qu'il y a des endroits qui n'en ont plus besoin du fait de résidences qui n'existent plus. Actuellement, l'association est en équilibre et elle est toujours en recherche de marchés. D'ailleurs, elle n'obtient pas tous les marchés qu'elle souhaiterait, car comme partout, quand il s'agit de collectivités, ce sont des appels d'offres auxquels il faut être en mesure de répondre. A propos de marchés, je souhaiterais dire que tout un chacun peut faire appel à l'insertion, même pour des marchés individuels, que ce soient les entreprises, les associations, les collectivités, il suffit d'aller voir Orléans Insertion Emploi. Je ne fais pas de publicité, mais je propose !*

*(rires).*

**Mme BARANGER** – *J'ai déjà répondu de façon anecdotique pour les quartiers. C'est vrai, M. RICOUD, on peut être un petit peu nostalgique de ce qui avait pu exister il y a quelques années. Je pense sincèrement que le lien social se fait d'une façon par l'emploi, mais pas uniquement. Je pense aussi que le fait d'en sortir n'est pas mal également.*

*Pour répondre à l'interrogation de M. BRARD concernant le suivi des personnes au R.S.A., c'est une question que nous travaillons avec l'association. C'est vrai que pour l'accompagnement, que ce soit les personnes au R.S.A. ou les personnes qui sont suivies par l'Agglomération dans le cadre du P.L.I.E., nous avons besoin effectivement d'être très près de l'association pour que les agréments soient respectés, mais l'association connaît bien ces*

*démarches et je ne vois pas comment il serait possible que les personnes au R.S.A. ne puissent pas continuer à faire partie de cette insertion et être bien suivies.*

*J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions. Pour conclure, je le redis, cette jeune association a fait preuve de rapidité en reprenant les activités existantes et surtout - et on l'avait toujours dit - en reprenant le personnel dès le départ. Maintenant, qu'il y ait du personnel qui n'y soit plus, c'est une bonne chose, car il a été remplacé par d'autres personnes en insertion et en cela, je pense que c'est positif.*

**M. le Maire** – *Je voudrais vous remercier de cette présentation et de cet échange. Pour ma part, je vais simplement et rapidement dire deux ou trois choses.*

*D'abord, lorsque dans la période de turbulence, l'O.I.E. a été créée et antérieurement à cette période de création, nous avons pris un engagement qui était que les personnes travaillant avec les anciennes régies, en situation précaire, soient toutes réinsérées dans la nouvelle structure. Or à l'époque, pas tous, mais certains en avaient douté. C'est la raison pour laquelle, je le dis très clairement ce soir, cet engagement a été tenu et je tenais donc à le souligner. Lorsque nous prenons des engagements, nous les tenons. Il peut toujours survenir des aléas imprévus, bien sûr cela peut arriver, mais en tout cas là, les engagements ont été tenus.*

*Deuxième point et pour reprendre ce qu'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, je voudrais faire remarquer sans aucune autosatisfaction là aussi, que ce soit la Ville ou si le Président me le permet, l'Agglomération, alors que nous ne sommes pas dans le cœur de nos compétences - l'emploi n'est pas une compétence municipale ou intercommunale -, nous avons une politique extrêmement volontariste :*

- Orléans Insertion Emploi, on vient de le voir ;*
- l'Ecole de la deuxième chance dont a parlé Mme BARANGER et pour laquelle nous sommes particulièrement impliqués dans sa création. Nous y avons mis vraiment beaucoup d'énergie ;*
- la Maison de l'emploi et nous allons l'évoquer dans un instant avec une nouvelle délibération. Or, l'initiative de la création de la Maison de l'Emploi, c'est bien grâce à la Ville d'Orléans ;*
- les quelques exemples de dispositifs comme celui des grands chantiers, les opérations de chantiers d'insertion ou encore les modifications du Code des Marchés Publics et de nos marchés pour permettre effectivement d'intégrer cette priorité d'emploi.*

*Bref, je pourrais multiplier les exemples. Je pourrais terminer en citant, M. le Président de l'AgglO, le P.L.I.E., le Plan Local d'Insertion par l'Economie ou pour l'Emploi, parce que maintenant le « E » semble avoir quelque peu évolué, car la réalité est effectivement de chercher à faire la synthèse et à mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs qui concourent à l'insertion des personnes en difficultés. Et d'ailleurs, je me réjouis que le P.L.I.E., qui est le signe, je le crois, de la cohérence, de la transversalité, ait rejoint le pôle de la Maison de l'Emploi - ce qui doit vous réjouir Mme BARANGER - à La Source.*

**M. LEMAIGNEN** – *C'était un engagement pris il y a deux ans et il a été tenu !*

**M. le Maire** – *Absolument et c'est pour cela que je le cite. Comme beaucoup de*

*choses, cela n'allait pas forcément de soi, mais c'est bien que ce soit fait maintenant. C'est toujours pareil, lorsque les choses fonctionnent bien, on n'en parle pas ! Donc, moi j'en parle un petit peu.*

*Maintenant, à mon avis, que reste t-il à faire dans l'idéal ? Vous l'avez dit les uns et les autres, et en particulier M. LEMAIGNEN, il s'agit de conforter la transversalité de façon à ce que les différents acteurs concernés fonctionnent encore mieux ensemble. C'est important parce que les dispositifs d'insertion doivent être - j'allais dire avant d'être des dispositifs d'insertion - des dispositifs de sortie de la précarité. Et pour cela, il faut qu'il y ait l'ensemble des acteurs de toute cette chaîne de l'insertion qui fonctionne et pas seulement ceux de l'insertion au moment où les personnes en difficultés en ont besoin. Aussi, je pense qu'il y a deux acteurs avec lesquels on doit davantage travailler et j'allais dire mettre le paquet là où il y en a le plus besoin qu'ailleurs :*

*- le premier acteur est celui qui a la compétence emploi : le Pôle Emploi. Je le dis, pour que notamment l'ensemble des efforts que nous menons avec les uns et les autres soient renforcés, en particulier là où est la Maison de l'Emploi, Mme BARANGER. Je pense que ce serait bien et nous y travaillons.*

**M. LEMAIGNEN** – *Cela va venir !*

**M. le Maire** – *Si ça vient, c'est mieux.*

*- le monde de l'entreprise et les représentants des entreprises.*

*Je redis ce que j'ai dit il n'y a pas longtemps. Il faut et je crois que c'est dans l'intérêt de tous, que cette priorité soit également portée par ceux qui créent une grande partie des emplois, c'est-à-dire les entreprises. Et même si je dois chagriner quelques uns, je redis ce que j'ai dit : heureusement, certains jouent le jeu et malheureusement d'autres moins ! J'aimerais que l'effort soit porté par tous, notamment et pas exclusivement, en direction des jeunes, parce qu'une société qui ne parvient pas à donner de l'emploi à ses jeunes dans des proportions convenables, est une société qui a quelques problèmes pour son avenir.*

*Or aujourd'hui, quand on voit effectivement le taux de chômage des jeunes, il est beaucoup trop élevé et qu'on ne me dise pas que ce sont seulement des jeunes qui sont sans formation, sans ceci, sans cela, ce n'est pas vrai, ce sont toutes les catégories de jeunes. Il suffit de regarder par indices de formation, par niveaux de formation, y compris les bac + 5 et encore au dessus, ils ont aujourd'hui la plus grande difficulté à trouver de l'emploi. Et lorsqu'on entend des entreprises qui demandent 5 ans d'expérience ou ce genre de chose, j'aimerais que les uns et les autres prennent leur part de responsabilité. On peut dire tout ce que l'on veut, mais il y a une chose que je sais : pour chacun et chacune d'entre nous qui avons en moyenne un peu plus de « bouteille », il y a bien un moment où il y a eu le pied à l'étrier, la confiance et puis le pari qui est fait et cela permet d'évoluer. Or aujourd'hui, il y a trop de jeunes à qui l'on ne donne pas, non pas cette chance, parce que ce n'est pas une chance, mais cette possibilité tout simplement.*

*Je pense que nous, et je le dis aux responsables qui sont ici, en remerciant d'ailleurs les uns et les autres pour le travail qui est fait au sein d'O.I.E., parce que ce n'est pas toujours facile, c'est même parfois difficile. J'ai vu au quotidien ce genre de choses il y a maintenant un*

*certain nombre d'années et je sais qu'on peut nous en parler, mais en parler c'est bien, mais le faire c'est mieux. Il y a un certain nombre de personnes qui sont ici, entre le président de l'O.I.E., certains responsables que je salue, et dont je sais bien également tout le travail qu'ils font au quotidien pour traduire dans les faits ce que nous disons ici en débat. Cela passe par eux, mais je veux dire que cela passe aussi par d'autres pour que cette insertion se fasse et pour qu'un certain nombre de personnes puisse trouver effectivement la sortie de cette précarité.*

*J'aimerais que M. le Président de l'AgglO, Mme la Président de la Maison de l'Emploi, les responsables qui sont ici présents et ceux qui ne le sont pas, on puisse faire converger nos efforts et mettre la priorité là dessus, parce que je crois savoir que quand on met le paquet et qu'on met les priorités là où il faut, on obtient des résultats. Et aujourd'hui, vous l'avez compris, je l'ai dit à demi-mot, je pense qu'il nous manque encore quelques implications fortes en dehors de nous ici présents pour avoir ces résultats.*

*Je vous propose justement de continuer à concrétiser, puisque le point n° 11 porte sur la Maison de l'Emploi.*

N° 11 – Maison de l'emploi du bassin d'Orléans. Convention de fonctionnement. Approbation.

**Mme LECLERC** – *La Maison de l'emploi du bassin d'Orléans a été créée le 12 juillet 2006. Elle a été labellisée pour une durée de 4 ans et cela courait donc jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

*L'Etat s'est engagé à soutenir financièrement la Maison de l'emploi d'Orléans et la Ville de son côté lui a attribué une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 € et une mise à disposition des locaux, avenue de Montesquieu, qu'elle loue à La Poste.*

*L'Etat a défini un nouveau cahier des charges pour les Maisons de l'emploi, celui-ci s'appliquant pour la période 2011-2014, et dans ce cadre là, depuis septembre 2010, la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans négocie avec l'Etat pour la conclusion d'une nouvelle convention. Celle-ci ne devrait pas être conclue avant le deuxième trimestre 2011. Il convient donc, dans cette période d'attente, d'établir une convention de fonctionnement temporaire entre la Ville et la Maison de l'emploi d'Orléans à titre provisoire.*

*Il vous est donc proposer d'attribuer la subvention de fonctionnement de 50 000 € à la Maison d'emploi du bassin d'Orléans et d'autoriser M. le Maire à signer la convention temporaire le temps que la prochaine convention arrive.*

**Mme BARANGER** – *Je voudrais remercier la Ville d'Orléans dont je fais également partie et c'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote. Je tiens à dire que cette subvention est indispensable dans cette période de transition et je profite de cette délibération pour donner deux ou trois bonnes nouvelles.*

*Comme vous l'avez dit vous-même ainsi que M. LEMAIGNEN, l'ensemble des partenaires est maintenant réuni dans la Maison de l'emploi. Le service insertion de l'Agglomération avec son P.L.I.E. a rejoint l'équipe de la Maison de l'emploi, du Conseil*

*Général, le Pôle Emploi qui est un petit peu absent en ce moment mais qui va revenir, et j'en oublie, la mission locale également. C'est vrai que changer nos relations avec les entreprises et travailler ensemble, c'est un réel plus et c'est ainsi depuis le 14 février. La Maison de l'emploi est, pour parler peut-être un peu crûment, vraiment pleine comme un œuf et il y a de nombreuses personnes accueillies qui y trouvent des solutions.*

*Deuxième information que je voulais donner. La Maison de l'emploi tout comme l'Agglomération, par le biais de son P.L.I.E., met en œuvre les clauses d'insertion maintenant depuis 3 voire 4 ans. Aujourd'hui, ces clauses d'insertion ont procuré 100 emplois durables. Nous tenons des statistiques tous les mois sur les emplois en C.D.D., en insertion qui ont été produits par ces clauses d'insertion, mais au bout de 3 ans, parmi ces emplois qui étaient à durée déterminée, sur les 140 emplois qui ont été produits, 100 sont des emplois à durée indéterminée durables. Donc, je pense que c'était important de le dire ce soir, ces chiffres venant de sortir.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

**M. RICOUD** – *Je me réjouis aussi que le P.L.I.E. ait intégré la Maison de l'emploi. J'avais une question à poser par rapport au nombre de personnes qui sollicitent cette structure, mais je crois que compte tenu du fait que tous les organismes sont à l'intérieur de la Maison de l'emploi, cela devrait bouger.*

*D'autre part, je partage votre point de vue M. le Maire concernant le fait que certaines entreprises ne jouent pas le jeu, si je puis dire, est-ce un jeu ces personnes qui recherchent de l'emploi ? A La Source, on a quand même une zone industrielle importante avec beaucoup d'entreprises, toutes ne ferment pas et heureusement. Donc là, je crois qu'il y aurait des passerelles à mettre en place, des liens à tisser avec ces entreprises pour que justement on avance sur cette problématique.*

*Et puis question rituelle que je pose régulièrement ici et ailleurs, on a parlé de clauses d'insertion mises en place par la Maison de l'emploi : est-ce que Mme BARANGER pourrait nous faire le point en ce qui concerne le nouvel hôpital, s'il vous plaît ? Merci.*

**M. le Maire** – *Mme BARANGER peut le faire. Enfin, je prends un risque parce que je ne lui ai pas demandé avant !*

**Mme BARANGER** – *Nous avons eu un dernier échange par mail hier avec le chargé des relations entreprises de la Maison de l'emploi qui est en train de travailler avec un des directeurs d'une des entreprises de construction de l'hôpital. Il s'agit de définir ensemble des heures d'insertion concernant certains métiers pour lesquels cela sera possible. Nous faisons cela en lien avec le secrétaire général adjoint de la Préfecture en charge de cette politique. Au sein du nouvel hôpital, il y aura des clauses d'insertion sur des marchés secondaires et à terme aussi sur les marchés principaux de l'hôpital. Nous travaillons également sur les marchés de l'hôpital nord ainsi que ceux de la prison.*

**M. le Maire** – *Merci. Pardon, M. BRARD, je vous donne la parole.*

**M. BRARD** – *Pour compléter ce qu'a dit Mme BARANGER, je crois que ce sont des perspectives intéressantes pour la Maison de l'emploi, car aujourd'hui, on peut dire que ce*

*dispositif de la Maison de l'emploi a eu et a peut-être toujours une petite difficulté, c'est-à-dire son rayonnement et son repérage par les acteurs de terrain et les différents intervenants sur un territoire qui déborde simplement le territoire où elle est située, c'est-à-dire au sud de notre ville et de notre agglomération. C'est une difficulté et non pas une critique, c'est un constat.*

*De plus, d'une part le fait que le P.L.I.E. intègre la Maison de l'emploi est une très bonne chose dans cette perspective d'étendre son rayonnement et son activité et puis d'autre part, je voulais indiquer et c'est dans le cadre de ce qu'on appelle les pactes territoriaux d'insertion qui sont le pendant de la loi sur le R.S.A. pour les départements, qu'il est convenu et Mme BARANGER en est l'interlocuteur principal, que la Maison de l'emploi pourrait être finalement le moteur pour le bassin d'emploi de tout l'Orléanais sur cette question de l'insertion pour les territoires qui concernent ce que nous nous appelons les commissions locales d'insertion (C.L.I.) couvrant le nord, le sud de notre ville, l'est et l'ouest de toute l'agglomération et au-delà de l'agglomération puisque cela concerne les territoires jusqu'à Jargeau à l'est et jusqu'à Cléry-Saint-André à l'ouest. Je pense que c'est une opportunité pour les années à venir, dans le cadre du schéma départemental d'insertion qui démarre aujourd'hui pour 5 ans, que cette Maison de l'emploi trouve un mode de fonctionnement et aussi un mode de management lui permettant de mieux fédérer toutes les activités liées à l'emploi, que ce soit l'insertion ou la recherche d'emplois sur un territoire qui concerne véritablement l'ensemble du bassin d'emploi d'Orléans et que les acteurs qui sont situés, je dirais, en périphérie ou au-delà de simplement ce secteur sud de l'agglomération, se sentent aussi impliquer dans cette démarche et puissent bénéficier de ce pluri partenariat qui existe aujourd'hui à travers des permanences, des accueils et des collaborations, mais qui à mon avis a besoin véritablement de développer, de booster ce nécessaire rayonnement pour mieux fédérer sur un territoire qui a des disparités et qui a des besoins qui sont un peu différents, notamment des besoins en matière d'insertion qui sont assez distincts entre l'agglomération intra muros pour qui les questions de déplacement par exemple sont extrêmement importantes et le territoire péri urbain pour qui il y a plus de problématiques en terme par exemple de prise en charge d'enfants pour des personnes en recherche d'emplois ou des questions purement de nature d'activités d'entreprises sur ces territoires. Donc, je pense qu'il y a là un atout supplémentaire par rapport à l'existant et je pense qu'il faut accompagner ce développement, parce que c'est finalement une façon aussi de fédérer l'ensemble des acteurs puisque dans ces pactes territoriaux figure la totalité des acteurs de l'insertion et comme il a été dit tout à l'heure aussi du secteur économique puisqu'il n'y a pas d'emplois sans association de l'ensemble du tissu économique de notre territoire.*

**M. le Maire** – *Merci. Je vais donc vous consulter sur cette délibération.*

*Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« La Maison de l'emploi du bassin d'Orléans, association loi 1901, a été créée à l'initiative de la Ville le 12 juillet 2006. Elle a été labellisée par l'Etat pour une durée de 4 ans (01/01/2007 au 01/01/2011). A ce titre, l'Etat s'est engagé à la soutenir financièrement en signant une convention pluriannuelle d'objectifs et financière sur la période considérée.*

*Concernant la Ville, celle-ci s'est engagée, aux côtés de l'Etat, à attribuer à la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 € et à lui mettre à disposition des locaux équipés sis 2 avenue de Montesquieu à La Source qu'elle loue à*

La Poste (montant du loyer et des charges estimés pour 2011 : 67 025 €). Cet engagement s'est matérialisé par la signature d'une convention de fonctionnement d'une durée identique à celle de l'Etat.

Par arrêté du 21 décembre 2009, l'Etat a défini un nouveau cahier des charges pour les maisons de l'emploi s'appliquant pour la période 2011 à 2014.

Dans ce cadre, depuis septembre 2010, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans est en négociation avec l'Etat pour la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et financière pour la période 2011 à 2014. Celle-ci ne devrait pas être conclue avant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

Dans cette attente, il convient d'établir une nouvelle convention de fonctionnement entre la Ville et la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans à titre provisoire.

Les dispositions essentielles de cette convention sont les suivantes :

➤ Mise à disposition par la Ville d'un local équipé sis 2 avenue Montesquieu à Orléans et que la Ville loue à La Poste (montant du loyer et des charges estimés pour 2011 à 67 025 €). En contrepartie, la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans versera une redevance annuelle dont les modalités de paiement seront précisées dans la nouvelle convention d'objectifs à venir.

➤ Attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € versée en une fois et qui correspond à un premier acompte de la subvention globale annuelle maximale fixée à 117 025 € pour 2011.

➤ Obligations de contrôle. La Maison de l'emploi du bassin d'Orléans devra produire, pour le 30 juin 2011, un bilan d'activité et financier.

➤ Durée de la convention fixée jusqu'au 30 juin 2011 à compter de la date de notification de sa transmission à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret.

Il est à noter que lorsque l'Etat aura validé le plan d'actions et le montant de sa participation financière pour la période 2011 à 2014, une nouvelle convention d'objectifs sera établie entre la Ville et la maison de l'emploi du bassin d'Orléans pour une durée identique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**1°) approuver la convention à passer avec la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans fixant les engagements des parties jusqu'au 30 juin 2011 ;**

**2°) attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € à la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

4°) imputer la dépense sur les crédits « Politique de la Ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2011 de la Ville, fonction 90, article 65738, programme 09A453, service gestionnaire F.I.N.S. »

ADOPTE PAR 54 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
(Mme BARANGER).

## FINANCES

N° 12 – Décision modificative n° 1.

**M. le Maire** – *Nous en venons aux délibérations relatives aux finances. J'en profite pour vous dire que certaines d'entre elles ont été déposées sur les tables, parce qu'il y a eu visiblement quelques problèmes d'impression et ce n'était donc pas forcément lisible pour tous. Des délibérations, mais ne me demandez pas pourquoi, ont eu des vides dans le texte. C'est la raison pour laquelle ces délibérations ont été remises sur vos tables.*

**M. MARTIN** – *Pour que tout le monde puisse suivre, je commente la page 19 de la décision modificative.*

*En ce qui concerne les ajustements de crédits, des sommes importantes vous sont proposées en augmentation budgétaire. Tout d'abord pour les améliorations de voiries, un montant supplémentaire de 2 000 000 € pour l'exercice 2011 viendrait compléter le budget que nous avons déjà voté à ce titre.*

*Deuxièmement, une augmentation de 650 000 € pour les réserves foncières.*

*Troisièmement, ainsi que Mme LECLERC l'a indiqué précédemment, et cela vous montre aussi la réactivité de la collectivité lorsqu'il y a des besoins dans le domaine social, alors même que nous avons voté le budget il y a moins de trois mois, il vous est proposé d'ouvrir une subvention exceptionnelle pour le Secours Populaire de 20 000 €.*

*Pour financer ces dépenses nouvelles, il vous est proposé de passer dans nos écritures les reversements des réserves du comité des œuvres sociales, négociation menée par Mme SAUVEGRAIN, concernant je dirais l'évolution de ce comité avec un engagement pris quant à l'augmentation des rémunérations en conséquence pour le personnel Ville. Et enfin, une augmentation de l'emprunt de 1 900 000 € pour financer les dépenses dont j'ai précédemment parlées. Voilà M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Merci. M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

**M. CHAPUIS** – *Comme à l'habitude, nous nous abstiendrons sur cette délibération ayant voté contre le budget.*

**M. le Maire** – *Très bien. Donc, je vais faire voter lentement.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

**« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

**BUDGET PRINCIPAL**

**I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :**

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
<b>a) Transferts au sein de la section d'INVESTISSEMENT</b>			
112 2031 Frais d'études TPAT – Patrimoine 01A439 CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX	<b>-100 000,00</b>	112 2313 Constructions TPAT – Patrimoine 01A439 CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX	<b>67 285,00</b>
		112 2315 Installations, matériel et outillage tec TPAT – Patrimoine 01A439 CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX	<b>32 716,00</b>
822 2315 Installations, matériel et outillage tec	<b>- 3 500 000,00</b>	822 204151 Subvention GFP de rattachement : fonds de concours versé à l'AggIO	<b>3 500 000,00</b>
TCCO – Conception et conduite d'opérations 07A0362 ACCOMPAGNEMENT CLEO		TCCO – Conception et conduite d'opérations 07A0362 ACCOMPAGNEMENT CLEO	
824 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations UURU – Rénovation Urbaine 09AG14C GPV Voiries 3	<b>-78 661,00</b>	822 2183 Matériel de bureau et matériel informatique UURU – Rénovation Urbaine 09AG10 GPV-MAISON DES ASSOCIATIONS	<b>78 661,00</b>
020 2313 Constructions TPAT - Direction du Patrimoine 13Z0058 LOCAUX TECHNIQUES ESPACE PUBLIC	<b>-11 862,00</b>	020 2184 Mobilier TPAT - Direction du Patrimoine 13Z0058 LOCAUX TECHNIQUES ESPACE PUBLIC	<b>11 862,00</b>
020 205 Concessions et droits similaires, brevet ASEA – INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B0251 ANNUAIRES PARTAGES	<b>-4 000,00</b>	020 2315 Installations, matériel et outillage tec Sécurisation des bâtiments de la DSI TPAT - Direction du Patrimoine 01A437 SECURISATION DES BAT. PUBLICS	<b>4 000,00</b>
020 2313 Constructions TPAT - Direction du Patrimoine 13Z005 REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX 13Z005 REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	<b>-1 500,00</b>	020 2188 Autres immobilisations corporelles TPAT - Direction du Patrimoine	<b>1 500,00</b>
311 2318 Autres immobilisations corporelles en co CCTO – Conservatoire 05A441 ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	<b>-5 000,00</b>	311 2188 Autres immobilisations corporelles : Instruments CCTO – Conservatoire 05A441 ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	<b>5 000,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
<b>820 2318</b> Autres immobilisations corporelles en co  TGEP – Gestion de l'Espace Public 13Z481 LOCAUX EQUIPES MUNICIPALES CENTRE VILLE	<b>-15 000,00</b>	<b>820 2188</b> Autres immobilisations corporelles : Aménagt atelier Saint Vincent TGEP – Gestion de l'Espace Public 13Z481 LOCAUX EQUIPES MUNICIPALES CENTRE VILLE	<b>15 000,00</b>
<b>411 2313</b> Constructions TPAT - Direction du Patrimoine 03C477 GYMNASSE AMARGER CLUB HOUSE 03C477 GYMNASSE AMARGER CLUB HOUSE	<b>-5 710,00</b>	<b>411 2184</b> Mobilier TPAT - Direction du Patrimoine	<b>5 710,00</b>
<b>823 2318</b> Autres immobilisations corporelles en cours TPRO - Production 08A11028 CENTRE DE PRODUCTION 08A11028 CENTRE DE PRODUCTION	<b>-29 000,00</b>	<b>823 205</b> Logiciel ASEA – INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS	<b>29 000,00</b>
<b>30 2313</b> Constructions TPAT - Direction du Patrimoine 05Z076 GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	<b>-4 625,00</b>	<b>322 2188</b> Autres immobilisations corporelles CMBA - Musée des Beaux Arts 05A430 MUSEE DES BEAUX ARTS - AMENAGEMENTS	<b>4 625,00</b>
<b>412 20442</b> Subvention aux personnes de droit privés TPAT - Direction du Patrimoine 03C4721 STADE OMNISPORT NOUVELLE TRIBUNE 03C4721 STADE OMNISPORT NOUVELLE TRIBUNE	<b>-300 000,00</b>	<b>412 2313</b> Constructions TPAT - Direction du Patrimoine	<b>300 000,00</b>
<b><u>b) Transferts au sein de la section de FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>820 6232</b> Fêtes et cérémonies TDEP Direction de l'Espace Public 0000812 CONCOURS DE ROSES	<b>-500,00</b>	<b>820 6714</b> Bourses et prix TDEP Direction de l'Espace Public 0000812 CONCOURS DE ROSES	<b>500,00</b>
<b>830 617</b> Études et recherches TRIS Risques Urbains	<b>-6 000,00</b>	<b>830 6574</b> Subventions de fonctionnement aux associations TRIS Risques Urbains 08B270 PLAN MUNICIPAL D'URGENCE	<b>6 000,00</b>
<b>813 611</b> Contrats de prestations de services TGEP Gestion de l'Espace Public	<b>-12 000,00</b>	<b>813 6218</b> Autre personnel extérieur : réaffectation budgétaire TDEP Direction de l'espace public	<b>12 000,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
822 61523 Voies et réseaux Plantation Avenue Dauphine TGEP – Gestion de l'Espace Public	<b>-1 095,00</b>	822 673 Titres annulés sur exercices antérieurs Plantation Avenue Dauphine TGEP – Gestion de l'Espace Public	<b>1 095,00</b>
041 6574 Subventions aux associations DREP – Direction des relations publiques 0000933 COOPERATION DECENTRALISEE	<b>-10 118,00</b>	041 6281 Concours divers (cotisations...) DREP – Direction des relations publiques 0000933 COOPERATION DECENTRALISEE Bourses et prix DREP – Direction des relations publiques 0000932 VILLES JUMELLES	<b>1 435,00</b>
		041 6714 Bourses et prix DREP – Direction des relations publiques 0000933 COOPERATION DECENTRALISEE	<b>4 683,00</b>
<b>c) Transferts entre sections</b>			
021 60632 Fournitures de petit équipement PDVQ - Direction de la Vie des Quartiers	<b>-1 500,00</b>	824 2188 Autres immobilisations corporelles PDVQ - Direction de la Vie des Quartiers	<b>1 500,00</b>
23 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations UUERI - Enseignement Recherche innovation 04B256 TRANSFERT BIBLIOTH. DUPANLOUP	<b>-13 946,00</b>	23 611 Contrats de prestations de services Déménagement UUERI - Enseignement Recherche innovation	<b>13 946,00</b>
824 2315 Installations, matériel et outillage tec UUAM – Aménagements Urbains 10A452 PROJET CENTRE VILLE	<b>-4 700,00</b>	824 6132 Locations immobilières UUAM – Aménagements Urbains 10A452 PROJET CENTRE VILLE	<b>4 700,00</b>
020 611 Contrats de prestations de services AARC – INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS	<b>-4 000,00</b>	323 2168 Autres collections AARC– ARCHIVES 13B009 RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS Autres immobilisations corporelles AARC– ARCHIVES 13B009 RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS	<b>1 403,00</b>
020 611 Contrats de prestations de services TBCF – Bilan Carbone et Fluides	<b>-2 200,00</b>	020 2188 Autres immobilisations corporelles TBCF – Bilan Carbone et Fluides 13C400 ELECTRICITE - MATERIEL	<b>2 200,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
824 2042 Subvention d'équipement aux personnes de droit privés UUSL – Droit des sols 10A104 CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	-7 176,00	824 6227 Frais d'actes et de contentieux AJUR – Direction des Affaires Juridiques 10A104 CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	7 176,00
01 022 Dépenses Imprévues	- 138 000,00	213 2315 Installations, matériel et outillage TPAT – PATRIMOINE 13W0030 - SINISTRE DU NECOTIN	60 000,00
		020 2313 Constructions TPAT – PATRIMOINE 09W0021 - SINISTRE ARGONNE	78 000,00

## II. AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

### a) Ajustement des crédits de dépenses d'investissement

	<u>en €</u>
822 2315 Installations, matériel et outillage : programme de voiries TCCO – Conduite et conception d'opérations 07A032 AMELIORATION DE VOIRIES	2 000 000,00
824 2115 Terrains bâtis UUFC – Service Foncier 10A187 RESERVES FONCIERES	650 000,00
824 2088 Autres immobilisations incorporelles Relevés de topographie UUAM – Aménagements Urbains 10A456 – SIVU des GROUES	31 427,00
820 2315 Installations, matériel et outillage TRIS – Risques Urbains 08B279 Etudes géotechniques et Carrières	-5 000,00
820 2188 Autres immobilisations corporelles TRIS – Risques Urbains 08B279 Etudes géotechniques et Carrières	10 000,00
520 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droits privés Secours Populaire Français FCAS – Action Sociale 02B402 SECOURS POPULAIRE	20 000,00

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

**b) Ajustement des crédits de dépenses de fonctionnement**

	<b><u>en €</u></b>
<b>520 6574</b>	<b>-5 000,00</b>
Subventions de fonctionnement aux associations- redéploiement Secours Populaire FCAS – Action Sociale	
<b>520 6574</b>	<b>6 500,00</b>
Subventions de fonctionnement aux associations FONJEP – régularisation 2010 FHAB – Habitat	
<b>822 673</b>	<b>600,00</b>
Titres annulés sur exercices antérieurs : droits de place TMAR – Marchés	
<b>822 673</b>	<b>4 000,00</b>
Titres annulés - régularisation TODP – Occupation du domaine public	
<b>020 6574</b>	<b>71 000,00</b>
Subvention de fonctionnement aux associations : COS 2011 HSOC – Relations Humaines - social	

**c) Ajustement des crédits de recettes de fonctionnement**

<b>520 7718</b>	<b>721 452,00</b>
Autres produits exceptionnels sur opérations COS – Reversement HVIP – Relations Humaines	

**e) Ajustement de recettes d'investissement**

<b>822 13251</b>	<b>150 000,00</b>
Subvention d'équipement reçue du GFP de rattachement - AggLO 07A032 – AMELIORATION DE VOIRIES – rue des Murlins	
<b>01 1641</b>	<b>+1 902 376,00</b>
Emprunt d'équilibre AFIN – Direction des finances	

**II. AUTORISER LES AJUSTEMENTS EQUILIBRES EN RECETTES ET DEPENSES**

**a) Opérations pour compte de tiers**

<b>824 4581002 - Recettes</b>	<b>200 000,00</b>
Opération pour compte de tiers Recettes CROIX FLEURY UUAM – Aménagements Urbains	
<b>824 4581001 - Dépenses</b>	<b>200 000,00</b>
Opération pour compte de tiers dépenses CROIX FLEURY UUAM – Aménagements Urbains	

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

	<u>en €</u>
<b>820 4542 - Recettes</b>	<b>-6 000,00</b>
Opération pour compte de tiers Recettes	
07A008 EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	
UUAM – Aménagements Urbains	
<b>01 4541 Dépenses</b>	<b>- 6 000,00</b>
Opération pour compte de tiers Dépenses	
07A008 EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	
UUAM – Aménagements Urbains	
 <b><u>b) Ouverture en dépenses/Recettes</u></b>	
 <b><u>En dépenses :</u></b>	
<b>822 2188</b>	<b>6 000,00</b>
Autres immobilisations corporelles	
Sinistre	
TEAU– Eau	
07A008 EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	
 <b><u>En Recettes :</u></b>	
<b>020 7718</b>	<b>6 000,00</b>
Autres produits exceptionnels	
Sinistre	
TEAU – Eau	
07A008 EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	
 <b><u>En dépenses :</u></b>	
<b>213 2315</b>	<b>60 000,00</b>
Installations, matériel et outillage	
Logements de fonction	
TPAT– Patrimoine	
06Z062 GROS ENTRETIEN BATIMENTS SCOLAIRES	
 <b><u>En Recettes :</u></b>	
<b>020 024</b>	<b>60 000,00</b>
Autres produits exceptionnels	
Logements de fonction	
UUFC – Action Foncière	
06Z062 GROS ENTRETIEN BATIMENTS SCOLAIRES	
 <b><u>En dépenses :</u></b>	
<b>823 2121</b>	<b>15 000,00</b>
Plantations - Sinistre Platanes R. Rolland	
TCCO – Conception et conduite d'opérations	
09AG14D VOIRIES Rolland	
 <b><u>En recettes :</u></b>	
<b>422 7718</b>	<b>24 700,00</b>
Autres produits exceptionnels - Sinistre Platanes R. Rolland	
TCCO – Conception et conduite d'opérations	
09AG14D VOIRIES Rolland	

#### **IV. AUTORISER LES ECRITURES D'ORDRE**

<b><u>En dépenses :</u></b>	<b><u>en €</u></b>
023Virement à la section d'investissement AFIN – Direction des finances	<b>794 930,00</b>
<b><u>En Recettes :</u></b>	
021Virement de la section de fonctionnement AFIN – Direction des finances	<b>794 930,00</b>

#### **BUDGET ANNEXE OPERATIONS FUNERAIRES**

#### **I - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS EQUILIBREES PAR DES RECETTES**

a) Fonctionnement – Dépenses / recettes

<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>en €</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>en €</u></b>
658	<b>100,00</b>	758	<b>100,00</b>
Charges diverses de la gestion courante AFIN – Direction des Finances		Produits divers de gestion courante AFIN – Direction des Finances	

#### **BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TVA**

#### **I - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTES :**

c) Fonctionnement – Ouverture de crédits

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>en €</u></b>
020 654		<b>2 500,00</b>
Pertes sur créances irrécouvrables : Non Valeur AFIN – Direction des Finances		
	<b><u>Recettes</u></b>	
020 758		<b>2 500,00</b>
Produits divers de gestion courante AFIN – Direction des Finances		

## BUDGET ANNEXE ZAC EN REGIE

### I - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS EQUILIBREES PAR DES RECETTES

a) Fonctionnement – Dépenses recettes

	<u>Dépenses</u>	<u>en €</u>		<u>Recettes</u>	<u>en €</u>
020 658		100,00	824 758		100,00
Charges diverses de la gestion courante			Produits divers de gestion courante		
AFIN – Direction des Finances			AFIN – Direction des Finances		

### II. AUTORISER LES ECRITURES D'ORDRE

<u>a) En dépenses :</u>		<u>en €</u>
042	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	
AFIN – Direction des finances		
040	Virement à la section d'investissement	300 000,00
3555	Terrains aménagés	
AFIN – Direction des finances		
<u>b) En recettes :</u>		
040	Virement à la section d'investissement	300 000,00
3355	Travaux	
AFIN – Direction des finances		
042	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	
AFIN – Direction des finances		

## BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

### I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>a) Investissement – Redéploiement</u>		<u>en €</u>		<u>en €</u>
823 2318		-4 000,00	823 2188	4 000,00
Autres immobilisations corporelles en cours			Autres Immobilisations corporelles	
08D1008 OISEAUX TROPICAUX			08D1008 OISEAUX TROPICAUX	
TTRA – Travaux			TTRA – Travaux	

**II - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS EQUILIBREES PAR DES RECETTES :**

a) Fonctionnement – Dépenses recettes

<u>Dépenses</u>	<u>en €</u>	<u>Recettes</u>	<u>en €</u>
020 658 Charges diverses de la gestion courante AFIN – Direction des Finances	100,00	020 758 Produits divers de gestion courante AFIN – Direction des Finances »	100,00

ADOPTE PAR 42 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 13 – Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt.  
Renouvellement d'autorisation.

**M. MARTIN** – *C'est une délibération que nous présentons chaque année qui consiste à passer un contrat de couverture de taux lorsque nous avons des variations de taux sur nos emprunts. Je vous demande donc de bien vouloir procéder à ce renouvellement.*

*Dans la délibération, vous avez du reste, pour ceux qui veulent le lire, le détail de la dette de la Ville d'Orléans : 100 125 089 €.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La circulaire NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992 a ouvert aux collectivités locales la possibilité de recourir à des contrats de couverture de risque de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de leur dette.

La circulaire NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative aux régimes de délégations de compétences en matière d'emprunts, de trésorerie et d'instruments financiers précise les modifications apportées en ce domaine par l'article 44 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la Ville a mis en œuvre depuis plusieurs années diverses opérations de couverture de risque de taux destinées à limiter les frais financiers et dont la plupart sont arrivées à leur terme.

Le tableau joint en annexe 1 présente les caractéristiques de l'opération de SWAP conclue en 2003 pour une durée de 9 ans. Cette opération porte sur un notionnel résiduel de 899 815,28 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le gain budgétaire réalisé à ce jour s'élevant à 35 067,69 € au total sur 7 ans.

Afin de poursuivre cette stratégie, il est proposé de renouveler pour l'exercice 2011 l'autorisation de conclure de nouvelles opérations de couverture de risque de taux en fonction des opportunités du marché.

1° Politique d'endettement : objectifs poursuivis pour l'année 2011 sur le niveau et la structure de la dette

Au 31 décembre 2010, l'encours de la dette s'établit à 100 125 089 €, dont 50 138 267 € (50,1 %) à taux fixe et 49 986 822 € (49,9 %) à taux variable.

La stratégie d'endettement de la municipalité repose sur une stabilisation de l'encours de dette autour de 100 000 000 €, avec une répartition équilibrée entre taux fixes et taux variables.

2° Volonté de se protéger contre les risques financiers

Les opérations de couverture de risque de taux répondent à la volonté de la Ville de se protéger contre la volatilité actuelle des marchés financiers. La Ville se réserve ainsi la possibilité de recourir à des instruments de couverture lui permettant ainsi, avec réactivité, de limiter les effets d'éventuelles hausses des taux ou au contraire de profiter des baisses.

Ces instruments permettent :

- de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap),
- de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD),
- de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

3° Caractéristiques essentielles des contrats

• Dans le souci d'optimiser la gestion de la dette et dans la limite des dispositions réglementaires, il est proposé de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).

• Le notionnel susceptible d'être concerné par ces instruments financiers pour le présent exercice budgétaire est constitué du stock de la dette (dont la liste figure en annexe 2), ainsi que des emprunts nouveaux ou de refinancement inscrits au budget et à contracter sur l'exercice.

Il est rappelé que les opérations de couverture seront toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et que le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette de la Ville.

• La durée des contrats de couverture ne pourra pas être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

- Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être : le T4M, le TAM, le TAG, l'EONIA, l'EURIBOR, ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

- Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés, sachant que les propositions incluant des primes ou commissions de montage seront écartées.

#### 4° Conditions d'information du Conseil Municipal

Une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats, présentant les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dettes couverts et les pertes ou profits constatés pour chaque opération.

**Considérant l'intérêt pour la Ville de recourir éventuellement à des contrats de couverture de risque de taux d'intérêt en fonction des opportunités du marché, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir, dans les limites fixées ci-dessus :**

**1°) autoriser pour 2011 le recours à des instruments de couverture de taux pour un montant maximum, correspondant au stock de la dette au 31/12/2010 (annexe 2), augmenté du montant des éventuels emprunts nouveaux ou de refinancement inscrits au budget et qui pourraient être conclus sur l'exercice 2011 ;**

**2°) autoriser pour 2011 M. le Maire :**

- à lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné et du gain financier espéré ;
- à passer les ordres pour effectuer les opérations arrêtées ;
- à résilier les opérations arrêtées ;
- à signer les contrats de couverture répondant aux caractéristiques exposées ci-dessus.

**Ces autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2011. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Annexe 1 - Conseil municipal du 18 mars 2011

**ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER  
(RISQUE DE TAUX D'INTERET)**

INSTRUMENTS DE COUVERTURE			ELEMENTS COUVERTS		ELEMENTS DE COUVERTURE			
Nature du contrat	Organisme contractant	Date du contrat	Durée du contrat	Date de règlement	Montant de la dette couverte	Charges financières	Pertes et profits constatés	produits perçus
						primes assur.	commissions	intérêts versés
échange taux fixe 5% contre - taux fixe 4,70% si EURIBOR 12 m < 5,50% - EURIBOR 12 m si EURIBOR 12 m > 5,50%	CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ	27 05 2003	9 ans	03 03 2005	2 348 565,70 €			7 182,70 €
				02 01 2006	2 135 574,08 €			6 477,91 €
				02 01 2007	1 911 932,88 €			5 815,46 €
				02 01 2008	1 617 109,59 €			4 918,71 €
				02 01 2009	1 430 545,20 €			4 363,16 €
				04 01 2010	1 171 652,55 €			3 583,31 €
				03 01 2011	899 815,28 €			2 726,44 €
02 01 2012	614 386,14 €							
03 01 2013	314 685,55 €							
<b>TOTAL</b>								<b>35 067,69 €</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

**Annexe 2 - Stock de la dette au 31/12/2010**

Dettes à taux fixe	50,1%	50 138 267
Dettes à taux variable	49,9%	49 986 822
<b>Total dette globale</b>	<b>100%</b>	<b>100 125 089</b>

	Organisme prêteur	Capital restant dû au 31/12/2010	Indexation en cours
2501 / 007250002011646 / fixe	Crédit Mutuel du Centre	4 400 000	TF classique 3,39%
2601 / 70043589368 / fixe	Caisse Rég. Crédit Agr. Mut.	4 400 000	TF classique 4,095%
2603 / / fixe	Société Générale	1 466 667	TF classique 3,90%
2701 / 0700200 / fixe	Caisse d'Epargne	4 266 667	TF classique 4,00%
2803 / 1128833 / fixe	Caisse des Dépôts et Consig.	4 666 667	TF classique 4,44%
2804 / 7576606/7495113 / fixe	Caisse d'Epargne	4 416 667	TF classique 4,53%
2902 / 0901117 / fixe	Caisse d'Epargne	7 000 000	TF classique 3,62%
9510 / 0453544 / fixe	Caisse des Dépôts et Consig.	13 701	TF classique 6,50%
9604 / 0464563 / fixe	Caisse des Dépôts et Consig.	74 140	TF classique 5,50%
9605 / 0466208 / fixe	Caisse des Dépôts et Consig.	4 627	TF classique 5,50%
2403 / / , à barrière	Société Générale	2 400 000	TF classique 3,42%
9704 / 0478555 / fixe	Caisse des Dépôts et Consig.	583 958	TF classique 5,50% (swappé barrière Euribor)
MON270569/fixe	DEXIA-Crédit Local de France	986 783	TF classique 3,04%
9705 / 0850247 / fixe	Caisse des Dépôts et Consig.	315 857	TF classique 5,50% (swappé barrière Euribor)
2005 / / à barrière	Société Générale	3 557 148	TF 4,81% et barrière post CMSGBP 10-CMS €10
2301 / MON210579EUR / , à barrière	DEXIA-Crédit Local de France	333 863	EURIBOR 12 post -0,10% et barrière LIBOR USD12 post à 7%
2302 / / , à barrière	CALYON	2 613 333	TF 3,30% et barrière Euribor 12 post à 6%
2401 / MON220472EUR / , à barrière	DEXIA-Crédit Local de France	2 105 385	TF 3,90 % et barrière Libor USD12 post à 7%
2402 / / post-fixé	Caisse d'Epargne	2 400 000	(LIBORCHF 12 mois x2) -0,61%
2602 / 2006 07 125 S / fixe	Caisse d'Epargne	2 200 000	phase 5 ans TF 2,84% (jusqu'en 2014) puis retour multi index
2901 / 0701237001 / fixe	Caisse d'Epargne	4 666 667	phase 5 ans (jusqu'en 2011) TF 3,965% puis option de passage en euribor préfixé au gré de la banque
2001 / 0901256 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	88 043	Préfixé Livret A +1,3%
2003 / 930817 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	2 209 233	Préfixé Livret A +1,2%
2004 / 0933654 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	954 439	Préfixé Livret A
2101 / 0931001 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	171 397	Préfixé Livret A +1,2%
2103 / 1001720 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	193 723	Préfixé Livret A
2201 / 1001744 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	907 470	Préfixé Livret A +1,2%
2202 / 1013861 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	502 389	Préfixé Livret A +1,2%
2203 / 1014578 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	224 783	Préfixé Livret A +0,25%
2404 / 1038729 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	1 776 295	Préfixé LEP + 0,2%
2703 / 1103859 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	899 201	Préfixé Livret A +0,45%
2704 / 1103855 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	1 430 997	Préfixé Livret A +0,45%
2801 / 1128753 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	351 476	Préfixé Livret A +0,25%
2802 / 1128752 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	2 383 048	Préfixé Livret A +0,25%
9901 / 0869128 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	843 341	Préfixé Livret A +1,3%
9901 / 0869129 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	371 254	Préfixé Livret A +1,3%
9902 / 0900719 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	840 937	Préfixé Livret A +1,3%
9903 / 0901265 / préfixé	Caisse des Dépôts et Consig.	227 888	Préfixé Livret A +0,8%
2304 / MPH217069EUR/02 / préfixé	DEXIA-Crédit Local de France	3 600 000	Euribor 12 mois préfixé
2007 / 20 041333 01 / préfixé	DEXIA-Crédit Local de France	607 541	LIBORCHF 3 mois + 0,10% (devise)
2105 / / post-fixé	Société Générale	1 840 000	TAG postfixé (multi index)
9904 / LT990132 / post-fixé	Crédit Agricole BFT	2 042 817	Revolving TAM
2106 / IENA MODULIS / post-fixé	Crédit Agricole BFT	1 840 020	Revolving TAM
2502 / 2005 12 193 S / post-fixé	Caisse d'Epargne	3 680 000	Revolving Eonia
2702 / OSMOSE 17008 / post-fixé	Société Générale	3 600 000	Revolving Eonia
2705 / 070489 / post-fixé	Crédit Agricole BFT	4 666 667	Revolving Eonia
2010-2/101590/post-fixé	Crédit Agricole BFT	2 500 000	Revolving Eonia
2010-1/0901117/post fixé	Caisse d'Epargne	8 500 000	TAG postfixé (multi index)
9506 / 20LTR057 / post-fixé	DEXIA-Crédit Local de France		Revolving Eonia
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>100 125 089</b>	

N° 14 – O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition-réhabilitation de 8 logements situés au-dessus du centre commercial Marie Stuart à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 043 000 €

**M. MARTIN** – *Il s'agit d'un montant qui serait consenti pour le remboursement d'un emprunt de 1 043 000 € au profit de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Cela concerne la réhabilitation de 8 logements situés au-dessus du centre commercial Marie Stuart à Orléans.*

*Je précise que c'est une délibération particulière et là aussi, cela marque l'engagement de la Ville d'Orléans, car normalement nous cautionnons les emprunts simplement à hauteur de 50 %. Mais là, il s'agit d'une opération sociale et même très sociale, et nous sommes, nous Ville d'Orléans, seule à nous engager en garantie et nous garantissons donc à 100 % cette opération.*

**M. le Maire** – *Et nous souhaitons que cette opération sorte dans les meilleurs délais bien sûr.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre du 7 février 2011, l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour la totalité d'un emprunt in fine de 1 043 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre et destiné à financer l'acquisition-réhabilitation de 8 logements situés 57B et 59B boulevard Marie Stuart, au dessus du centre commercial Marie Stuart à Orléans.

Le profil spécifique de l'emprunt prévoit notamment un remboursement anticipé sans pénalité, le remboursement de l'emprunt étant réalisé par la revente des logements réhabilités.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 4).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 100 % à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais pour le remboursement d'un emprunt de 1 043 000 € que cet

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre aux conditions suivantes :

	<b>Prêt In fine</b>
Organisme prêteur	Caisse d'Épargne Loire-Centre
Montant du prêt	1 043 000 €
Quotité garantie demandée	100 % soit 1 043 000 €
Amortissement	In fine
Durée	10 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux fixe de 3,81 %
Périodicité des échéances	trimestrielle
Commission d'intervention	aucune

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Épargne Loire Centre, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts (ou ressources) dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Épargne Loire Centre discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Loire-Centre et l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'OPH les Résidences de l'Orléanais et la Ville. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 15 – O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Construction de 4 logements « les jasmins 2 » situés rue Flandre Dunkerque à Orléans. Garantie d'un emprunt de 485 609 €

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 24 février 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 485 609 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 4 logements « les Jasmins 2 » situés rue Flandre Dunkerque à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 485 609 € souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLUS d'un montant de 361 768 € et d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 123 841 €

Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 4 logements « les Jasmins 2 » situés rue Flandre Dunkerque à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS
  - Montant du prêt : 361 768 €
  - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 12 mois maximum
  - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
    - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
    - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

- Prêt PLUS foncier
- Montant du prêt : 123 841 €
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt :

- soit 12 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux.

- soit 50 ans pour la partie foncière,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période son exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – BATIR CENTRE. Construction de 7 logements situés rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans. Garantie d'un emprunt de 890 000 €

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre du 11 février 2011, la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 890 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 7 logements situés 88 et 90 rue du

faubourg Saint-Vincent à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

#### DE C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 890 000 €, souscrit par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLUS BBC d'un montant de 461 600 € et d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 428 400 €

Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 7 logements situés 88 et 90 rue du faubourg Saint Vincent à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS BBC
  - Montant du prêt : 461 600 €
  - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
  - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
    - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
    - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

- Prêt PLUS foncier Montant du prêt : 428 400 €
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt,  
- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux,  
- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans pour la partie foncier,  
et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.  
Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : La S.A. H.L.M. BATIR CENTRE s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – BATIR CENTRE. Acquisition-amélioration de 2 logements situés rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans. Garantie d'un emprunt de 200 000 €

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre du 11 février 2011, la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 200 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 2 logements situés 88 et 90 rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 200 000 € souscrit par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLAI travaux d'un montant de 99 700 € et d'un prêt PLAI foncier d'un montant de 100 300 €

Ce prêt PLAI est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 2 logements situés 88 et 90 rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLAI travaux
- Montant du prêt : 99 700 €
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt PLAI foncier
  - Montant du prêt : 100 300 €
  - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
  - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt,  
- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux,  
- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans pour la partie foncière,  
et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE, dont elle ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### N° 18 – Journées du Développement Durable 2011. Approbation de conventions de partenariat.

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Cette année, les journées du Développement Durable vont se dérouler dans les quartiers nord de la Ville : Acacias, Blossières-Murlins, Gare-Pasteur et le centre ville qui est également un quartier.*

*Les thèmes seront la forêt et la biodiversité, car 2011 est l'année de la forêt, sans oublier bien sûr l'énergie, puisque nous avons engagé le plan climat, le bilan carbone et la thermographie.*

*L'originalité de l'année 2011 sera une initiative assez nouvelle : les cafés débats. Pour la première fois, nous allons, dans la lignée de ce qui a été présenté au tout début de ce Conseil Municipal, proposer des présentations sur le micro crédit, mais directement là où se trouvent les personnes, c'est-à-dire dans des cafés, dans des lieux où elles se rencontrent.*

*L'événement se déroulera quasiment comme les années passées avec la 3<sup>ème</sup> édition du Vélotour, la 2<sup>ème</sup> édition d'EdiTerre, des présences dans les 11 quartiers de la Ville, des expositions directement chez les commerçants, de manière à capter un public qui ne serait peut-être pas venu dans un lieu d'expositions et puis des conférences. C'est donc tout un ensemble de propositions habituelles. Le montant de ces journées est de 147 000 € et nous avons déjà collecté 21 000 € et 3 000 € de partenariats actifs. Je pense que l'on pourra collecter davantage encore.*

**M. le Maire** – *Il s'agit donc d'adopter ces conventions de partenariat. M. BLANLUET, vous souhaitez la parole ?*

**M. BLANLUET** – *C'est juste pour préciser qu'il n'y a pas 11 quartiers, mais 12 sur Orléans !*

**M. le Maire** – *Oui, M. Acacias !*

*(rires).*

**M. le Maire** – *Parce qu'il y a un couplage qui se fait sur Blossières-Acacias. M. LEBRUN, je vous donne la parole.*

**M. LEBRUN** – *J'étais intervenu au sujet de la possibilité de louer des véhicules électriques et de savoir si dans le cadre de ces journées du Développement Durable, il pourrait y avoir une information à ce sujet. Comme je vois qu'il n'y a pas de partenaires concernés par ce sujet, je voulais savoir si c'est pris en compte ou pas.*

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Nous n'avons pas prévu cette année d'information particulière sur les véhicules électriques, ce qui ne veut pas dire que l'année prochaine, nous ne le ferons pas. C'est plutôt de la proximité, je verrais plutôt une information sur ce type de véhicule plutôt dans une action de rayonnement.*

**M. le Maire** – *C'est effectivement toujours le même problème : soit on est très diversifié et auquel cas on touche un peu à tout sans vraiment sensibiliser, soit on cible davantage au risque de ne pas prendre d'autres éléments en compte.*

*Je pense que Mme CUGNY-SEGUIN a raison, car la thématique de la forêt, notamment chez nous est, si je puis dire, une thématique très importante et donc, on se cible là dessus. On amène également des éléments d'information sur tout ce qui touche la maîtrise de l'énergie. Après, si l'on aborde les transports, on balaye à nouveau tout le champ et encore il y en a bien d'autres. Donc, le parti pris est plutôt de cibler et puis chaque année de changer, de telle sorte que dans la durée on ait ce traitement d'à peu près tous les sujets liés au développement durable. Où est l'équilibre ? C'est toujours difficile à trouver.*

*Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La ville d'Orléans organise depuis 2005 les Journées du Développement Durable afin de sensibiliser les habitants à promouvoir une consommation responsable.

En 2009, une alternance a été instaurée dans l'organisation de cette manifestation afin de pouvoir travailler sur les thèmes phares « proximité-développement durable » en développant des animations dans les quartiers (La Source, Saint-Marceau, Madeleine et Argonne). En 2010, cette manifestation a été consacrée aux thématiques « rayonnement-développement durable » en renouant avec un événement implanté en centre ville.

En 2011, pour sa 7<sup>ème</sup> édition, et afin que tous les Orléanais puissent bénéficier de cette manifestation, les Journées du Développement Durable sont à nouveau organisées dans les quartiers. Deux secteurs sont concernés :

- secteur Nord : Acacias, Blossières-Murlins, Gare-Pasteur-Saint-Vincent,
- secteur Centre : Bourgogne-République, Carmes-Bannier.

L'objectif est double : aller à la rencontre de la population et impacter une partie du public qui n'est à ce jour pas mobilisé.

Les Journées du Développement Durable s'étaleront sur deux semaines, du 16 au 29 mai 2011. L'accent sera mis sur trois thèmes principaux : l'énergie, la biodiversité et le commerce équitable.

Plusieurs types d'actions seront organisés à destination de l'ensemble de la population :

- Conférences : 2 conférences sur le thème de la forêt/de la biodiversité et de la forêt/ de l'énergie sont programmées le 19 et le 26 mai, des cafés débats sur le thème du micro crédit sont également prévus les 27, 28 et 29 mai. A cela s'ajoute une réunion spécifique à destination des entreprises sur le thème de l'énergie et du commerce équitable en lien avec la thermographie aérienne. Par ailleurs, un programme complet de conférences débats est organisé au sein du Salon EdiTerre ;

- Expositions : des panneaux d'expositions grand public abordant les 3 thèmes principaux des J.D.D. seront installés chez quelques commerçants volontaires et dans les lieux publics au sein des secteurs ciblés ;

- Marchés : 11 marchés de la ville, répartis sur cette période, accueilleront un groupe de stands d'information et d'animation occupés par la Ville et certains organismes locaux traitant les questions de déchets , d'énergie, de commerce équitable, de micro-crédit, de biodiversité ...

- Animations loisirs et scolaires : des animations pédagogiques sur la forêt, l'énergie, le bois,... seront proposées aux jeunes publics de l'A.S.E.L.Q.O. dans les secteurs impactés les mercredis 18 et 25 mai. Le clown Sirouy interviendra dans 16 écoles de ces secteurs pour sensibiliser les enfants aux écogestes quotidiens, à travers chansons et chorégraphies. Un grand spectacle ouvert aux parents et aux enfants est proposé en complément le vendredi 27 mai au soir.

- Vélotour : la 3<sup>ème</sup> édition du Vélotour, avec un parcours destiné à sensibiliser sur la thématique de l'énergie se déroulera le dimanche 22 mai. Elle permettra aux participants de traverser des lieux insolites de la ville, le long d'un parcours de 13 km ou 20 km ponctué de pôles d'animation et de sensibilisation au développement durable.

- EdiTerre : la 2<sup>ème</sup> édition d'EdiTerre, salon du livre du développement durable, aura lieu les après midis du samedi 28 et dimanche 29 mai, place du Martroi. Avec la participation des libraires de la ville, il permettra aux publics adulte et enfant de découvrir des livres sur les développement durable, et de rencontrer des auteurs pour des séances de dédicaces et des conférences débats.

Le budget voté pour cette manifestation est de 147 700 €

La recherche de mécénat a été initiée auprès d'une quinzaine de partenaires. Les soutiens financiers accordés à ce jour ont permis d'obtenir des aides à hauteur de 21 000 € Des conventions de partenariat ont été élaborées pour formaliser ces soutiens financiers et actifs.

**Compte tenu de ces éléments et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignation, la Lyonnaise des Eaux, Bretheau-Publicité, Dalkia, GDF, Setao, Gabriel, le Crédit Agricole, la Poste et Eurovia et les éventuels autres partenaires à venir dans le cadre des Journées du Développement Durable 2011 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer les contrats et conventions au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 7478. »**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

ANNEXE

PARTENAIRES ET MONTANTS ACCORDES

PARTENAIRES	MONTANTS en €
Caisse des Dépôts	5 000
Lyonnaise des eaux	4 000
G.D.F.	3 000
Bretheau	3 000 (partenariat actif)
La Poste	2 500
EUROVIA	2 500
Crédit Agricole	1 500
Dalkia	1 000
S.E.T.A.O.	1 000
Gabriel	500
TOTAL	21 000 partenariat financier 3 000 partenariat actif
PARTENARIATS EN ATTENTE	
A.D.E.M.E.	2 500
CARREFOUR	2 500 à 3 000

N° 19 – Convention avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Lyonnaise des Eaux pour une gestion raisonnée de la ressource en eau et une diminution des pollutions diffuses. Approbation.

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Il s'agit de renouveler la convention sur la protection de la ressource en eau passée avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Lyonnaise des Eaux. Cette initiative originale a été lancée dès 1999 et nous en sommes donc à la 3<sup>ème</sup> convention.*

*Il faut savoir qu'il y a eu une véritable adhésion des agriculteurs à ces actions, puisque nous avons, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> convention, passé l'ensemble des conventions que nous avons prévu avec les agriculteurs. Aussi, tous les agriculteurs qui devaient faire des travaux pour limiter les pollutions ponctuelles les ont faits et ils se sont également engagés à avoir des meilleures pratiques agricoles et à mieux stocker leurs produits phytosanitaires.*

*Nous arrivons donc dans une 3<sup>ème</sup> convention au moment où nos captages ont été classés captages prioritaires dans la loi Grenelle. Il s'agit de mener des actions qui seront plus des actions de démonstration, c'est-à-dire essayer de savoir comment faire dans tous les domaines et pas seulement l'agriculture, parce que des pesticides il y en a qui sont utilisés pour les terrains de sport, les cimetières, etc et donc trouver des lieux de démonstration qui pourront servir à d'autres communes de manière à initier une dynamique sur le territoire.*

**M. le Maire** – *Merci. Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voulais simplement dire que cette délibération est vraiment très bien, parce qu'elle prolonge toute une action qui, je pense, est nécessaire simplement pour induire des nouveaux comportements, notamment par rapport à l'utilisation des pesticides, puisque de plus en plus, on parle de l'incidence des pesticides sur la santé, notamment sur les cancers. Il faut donc vraiment continuer dans cette voie et avoir une volonté très forte.*

*Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans un souci de conciliation de la protection de la ressource en eau et du développement de l'activité agricole qui emploie plus de 300 personnes, l'hydrogéologue agréé en charge de la définition des périmètres de protection des captages du Val a préconisé la mise en place d'un partenariat avec la profession agricole pour mettre en œuvre de bonnes pratiques destinées à réduire les risques de pollutions ponctuelles.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, une première convention a été signée le 1er décembre 1999 entre la ville d'Orléans, la Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'Agriculture du Loiret pour 5 ans. Ce partenariat a permis de mener les missions suivantes :

- inventaire des exploitations agricoles du périmètre de protection rapprochée,
- diagnostic de leurs pratiques et élaboration d'un plan d'actions pour diminuer les risques de pollutions accidentelles de l'eau,
- accompagnement dans la mise en œuvre des mesures préconisées pour la protection des captages,
- formation, informations, conseils et communication.

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) des périmètres de protection des captages, le 19 avril 2006, et au vu du bilan des 5 premières années, une 2<sup>ème</sup> convention a été signée le 29 juin 2006 pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les captages du Val ont été déclarés « captages prioritaires » orientant ainsi les futures actions de protection de la ressource vers la lutte contre les pollutions diffuses.

Afin de prendre en compte ce nouveau contexte mais aussi dans une démarche volontaire de développer des synergies avec d'autres acteurs et de promouvoir les expérimentations œuvrant pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource, la Chambre d'Agriculture du Loiret, la Lyonnaise des Eaux France (en tant que délégataire du service public de production et de distribution de l'eau sur Orléans) et la Ville souhaitent poursuivre leur partenariat.

Une troisième convention est ainsi proposée avec deux objectifs :

- diminuer sensiblement l'impact des pollutions diffuses,
- mettre en œuvre les techniques permettant de limiter le gaspillage de l'eau et de favoriser sa réutilisation.

Une première phase, programmée sur 2011, est essentiellement destinée à élargir le champ partenarial. La recherche de nouveaux partenaires constitue une étape clé qui servira aussi à la définition de sites d'expérimentation, sur lesquels seront testées des techniques répondant à ces deux enjeux.

La seconde phase, programmée sur 2012 et 2013, doit permettre de concrétiser la mise en place de sites pilotes permettant d'expérimenter la gestion raisonnée de la ressource en eau (réutilisation d'eaux usées, télé relève, récupération d'eau de pluie,...) et la diminution des pollutions diffuses (gestion d'espaces urbains sans produits phytosanitaires, raisonnement des pratiques agricoles...).

Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans. Le coût prévisionnel est estimé à 104 280 € répartis entre les 3 partenaires. Cette répartition engendrera un coût pour la Ville sur 3 ans de 34 761 € à raison de 11 587 € chaque année. Ce montant est inscrit au budget de la Ville pour l'année 2011.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**1°) approuver la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Lyonnaise des Eaux France pour une durée de 3 ans ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, inscrits au budget de la Ville, fonction 831, chapitre 6558, code opération 08B452, service gestionnaire PPEH. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – S.A.G.E. Dhuy- Loiret. Convention pour l'utilisation des données de la station de mesure des niveaux d'eau sur le Loiret. Approbation.

*Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le S.A.G.E. Dhuy Loiret (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), document de planification de la gestion de la ressource en eau dans le bassin versant Dhuy Loiret a été approuvé à l'unanimité par la C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) le 14 septembre 2009.

Parmi les objectifs généraux du S.A.G.E., l'amélioration de la connaissance de l'état quantitatif de la ressource en eau du bassin versant a été identifiée.

Une étude hydrogéologique est donc actuellement menée par l'Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (I.S.T.O.), avec pour finalité la création d'un modèle de gestion quantitative de la ressource d'ici fin 2011. Destinés à mieux connaître le fonctionnement du système souterrain, les résultats de cette étude permettront de déterminer les volumes disponibles de la ressource en eau et les impacts des prélèvements sur les débits du Loiret ; ceci afin de mieux gérer les masses d'eau lors des situations de crise.

Dans le cadre de cette étude, le manque de données de hauteurs d'eau du Loiret au niveau du bassin de Saint Samson a été mis en évidence. C'est pourquoi la C.L.E. a décidé d'installer une station de mesures au droit du pont Leclerc à Olivet.

Une convention pour l'achat, l'installation, la maintenance, l'exploitation et le dépannage de la station de mesures des niveaux d'eau du Loiret, installée à Olivet, a ainsi été signée en fin d'année 2010.

Cette station de mesures a été prise en charge, dans son intégralité, par la Lyonnaise des Eaux, qui a assuré, jusqu'au 31 décembre 2010, techniquement et financièrement, l'installation, l'exploitation, la maintenance (changement des piles, nettoyage de la sonde,...), et le dépannage de la station (intervention sur le télétransmetteur, sur la sonde,...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette station de mesures a été cédée à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », qui assure actuellement les missions de structure porteuse de la C.L.E. Un contrat de maintenance est par ailleurs prévu par l'AggLO pour assurer l'entretien du dispositif.

En ce qui concerne la réception et la diffusion des données, une convention est nécessaire pour définir les modalités d'utilisation des données par l'AggLO, la Lyonnaise des Eaux, en qualité de délégataire du service public d'eau potable de la Ville, la Ville d'Orléans et l'Association Syndicale des Riverains du Loiret (A.S.R.L.).

Les données (niveau et température) sont collectées toutes les heures et envoyées une fois par jour au délégataire du service public d'eau potable, pour la Ville, et à l'AggLO, qui les met à disposition du public via son site Internet (page dédiée au S.A.G.E.).

Afin d'assurer une vigilance en période de crue, dès le dépassement d'un seuil de hauteur d'eau défini sur la station, celle-ci envoie automatiquement une alerte à l'A.S.R.L. et à la

Ville d'Olivet sur un téléphone d'astreinte (message S.M.S.), la réception de ces données se faisant à titre gracieux.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la Lyonnaise des Eaux, et l'A.S.R.L pour l'utilisation des données de la station de mesures des niveaux d'eau du Loiret, installée à Olivet pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention au nom de la Ville.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – Déplacement des captages de la Saussaye. Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et la Lyonnaise des Eaux.

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *La zone d'activités de la Saussaye s'agrandissant, les captages devront être déplacés. Il s'agit donc d'approuver une convention avec l'AggLO puisque le déplacement de ces captages est à la charge de l'AggLO.*

**M. le Maire** – *M. BRARD, vous avez la parole.*

**M. BRARD** – *On a eu l'occasion à l'Agglomération d'avoir un échange extrêmement intéressant sur ce sujet qui est d'importance pour nous à Orléans, c'est-à-dire le déplacement et la protection des captages en eau potable dans le cadre de l'extension de la zone de la Saussaye. Pour ma part, je me suis prononcé très favorablement pour cette convention et surtout pour le financement par l'Agglomération au titre économique. C'est une opération qui a pour objet essentiel de bien préserver les captages en eau potable pour beaucoup d'habitants.*

*Il y avait eu un début de débat qui me semblait un peu en dehors du problème, mais surtout pas vraiment d'actualité, car on avait l'air d'opposer les exigences environnementales et le développement économique. Je crois qu'il faut rendre compatible ces deux choses là, car c'est extrêmement important à la fois pour l'environnement, mais aussi pour la vie des gens et leurs activités humaines. L'autre aspect, et le Président de l'Agglomération avait répondu à mon interrogation, me semblait être que cette question très importante pour l'ensemble des populations sur l'eau potable de notre agglomération mériterait qu'on envisage, pas aujourd'hui mais dans les années à venir, peut-être pour une prochaine échéance, qu'une compétence eau potable puisse être déléguée à l'Agglomération. En effet, cette problématique de la préservation de l'eau potable concerne un territoire et un bassin d'emplois important, et toutes les problématiques d'urbanisation, les développements économiques sont des enjeux qui peuvent mettre en péril cette préservation, mais elles doivent aussi être compatibles de façon à ce que l'on puisse mener vraiment de concert cette préoccupation. Donc, je crois que ce qui est proposé là est ponctuel par rapport à la zone de la Saussaye, mais révèle finalement une problématique qu'il faut, à mon avis, prendre en compte à l'échelle de notre agglomération.*

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *La protection des captages doit effectivement se jouer à une échelle pertinente au niveau du territoire.*

*Il faut savoir que les captages de la Ville d'Orléans vont bien au-delà de l'agglomération, puisqu'ils débordent très largement et vont quasiment jusqu'à Jargeau. La problématique de la protection des captages et de la gestion de l'eau en général est que les périmètres de gestion de l'eau ne coïncident pas avec les périmètres administratifs. C'est en fait toute la difficulté de la mise en œuvre des politiques de protection de l'eau. Pourquoi pas effectivement envisager la gestion à une échelle plus grande ? Mais de toute manière, la gestion ne coïncidera pas avec la gestion nécessaire pour le milieu naturel.*

**M. le Maire** – *J'ajoute d'ailleurs et vous le savez pour en avoir déjà parlé dans cette enceinte, que la Ville d'Orléans à la demande d'un certain nombre de communes de l'agglomération leur fournit de l'eau parce que notre eau, je le rappelle, est précisément de bien meilleure qualité que celle que ces communes pourraient avoir chez elles. Je rappelle que l'eau de la Ville d'Orléans est considérée et classifiée, si je puis dire, comme une eau de qualité « eau de source ». C'est donc tout à fait remarquable.*

*Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » (AggLO) a décidé d'engager l'opération d'extension de la zone d'activité Orléans Sologne, située à Saint-Cyr-en-Val et déclarée d'intérêt communautaire.

La Ville dispose de 3 forages dits « de secours » dont le périmètre de protection rapproché, commun aux 3 forages, s'étend sur l'ensemble du secteur pressenti et impacte le développement de cette zone.

Les forages F1 et F4 doivent donc être « déplacés », c'est à dire supprimés et recréés sur des parcelles acquises par la Ville situées plus au sud, le long de la R.D. 108.

Dans ce projet, l'AggLO est maître d'ouvrage de l'extension de la zone d'activités et la Ville, propriétaire des captages d'eau, est autorité concédante du service public d'eau potable.

Compte tenu de l'intérêt que cette opération représente en terme de développement économique, l'AggLO propose de participer à cette opération en assumant le coût des études et travaux induits, dans le cadre d'une convention d'offre de concours.

Une première convention, datée du 2 mars 2010, a permis la réalisation des études et travaux préalables à cette opération, consistant en des travaux de sondages de reconnaissance et des analyses qualitatives et quantitatives des futurs forages.

Le rapport final conclut à la faisabilité technique et financière de l'opération, notamment en terme de qualité d'eau et de capacités de prélèvements. Par conséquent, il est proposé de poursuivre la procédure dans le cadre d'une nouvelle convention d'offre de concours destinée au financement intégral des études et travaux de création des deux forages de

remplacement des forages F1 et F4 actuels. Il s'agit d'une réalisation d'ouvrages à l'identique, dans leur configuration technique et leurs capacités de production d'un point de vue qualitatif et quantitatif actuelles.

Le montant total de l'offre de concours, destinée à rembourser le montant hors taxes des études et travaux de création des 2 forages réalisés par le délégataire de service public de l'eau potable dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par convention de délégation de service public du 17 décembre 1986, s'élève à 585 435 €H.T. maximum. Ce concours sera versé à la Ville par l'Agglo sur la base des factures justificatives produites par le délégataire et validées par la Ville. Cette somme sera ensuite reversée par la Ville à la Lyonnaise des Eaux France.

Cette convention d'offre de concours serait conclue jusqu'au terme de la concession actuelle qui arrive à échéance le 31 décembre 2011.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention d'offre de concours à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et la société Lyonnaise des Eaux France pour le financement des travaux de création des deux ouvrages de secours à l'identique ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer l'offre de concours versée par l'Agglo, fonction 831, article 13151, service gestionnaire TEAU ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 831, article 2042, service gestionnaire TEAU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – Délégation du service public de production et de distribution d'eau potable. Approbation du protocole de fin de contrat de concession.

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Le contrat de concession va se terminer et nous avons un marché en cours pour une nouvelle concession. En fin de contrat, il y a un ensemble de documents qui doivent être produits, qui sont extrêmement précis et bien définis. C'est important parce que c'est une sorte de point final de ce qu'est la concession à la fin de la convention du précédent concessionnaire.*

**M. le Maire** – *M. LEBRUN et ensuite Mme NOEL.*

**M. LEBRUN** – *Nous sommes pour la fin de contrat avec la Lyonnaise des Eaux, ce n'est pas un souci, mais également contre le fait qu'elle revienne. Nous sommes pour un retour en régie et c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.*

**Mme NOEL** – *M. le Maire, chers collègues. Pour respecter la directive européenne*

*du 5 décembre 1998, tous les branchements en plomb doivent être rénovés pour le 23 décembre 2013. Il restera 8 000 branchements à rénover. Comment et en combien de temps va t-on les faire ? En 2 ans, va t-on réussir à rénover 8 000 branchements ? Il y avait eu un avenant en 2003 pour effectivement augmenter le nombre de réalisations. Manifestement, on n'y est pas arrivé.*

*J'ai également une remarque. M. le Maire m'avait dit la dernière fois que je suis intervenue sur le sujet, qu'il ne fallait pas affoler les Orléanais en leur parlant du plomb dans l'eau et que je leur faisais vraiment peur. Or, quand j'ai repris les délibérations précédentes sur l'eau, systématiquement il y a une phrase qui est notée : « Le réseau d'alimentation orléanais présente un risque élevé en terme de dissolution du plomb dans l'eau. Aussi, plusieurs mesures ont été mises en place ... ». Donc, je n'avais pas complètement tort en m'en inquiétant et maintenant, je voudrais surtout que l'on respecte la directive européenne pour le 23 décembre 2013.*

*J'ai noté aussi que le prix de l'eau, en 2003, était de 2,40 € le m<sup>3</sup>. J'ai trouvé cette donnée page 894 dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2003. A ce jour, le mètre cube est à 3,90 € et l'assainissement est compris dans les deux prix. Cela fait donc bien une augmentation de 62,5 %, ce que j'ai trouvé quand même importante. Je vous remercie.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *S'agissant de ce protocole de fin de contrat, je voudrais relever deux choses. Il s'agit effectivement pour la Ville d'obtenir un inventaire de ce qui a été fait par la Lyonnaise des Eaux, mais également d'obtenir la communication d'un certain nombre d'informations qu'elle a en sa possession, tout simplement pour permettre d'évaluer la qualité du service rendu.*

*Première observation. Je suis quand même un petit peu étonnée de voir que dans les relations entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux, la Ville ne se souciant pas beaucoup de mettre la pression, comme on dit, sur la Lyonnaise. Elle la traite plutôt avec bienveillance, en particulier sur la manière qu'a la Lyonnaise d'exécuter ou pas ses obligations. Par exemple, s'agissant des branchements en plomb, on mentionne à l'article 7 l'existence d'une dotation forfaitaire et en principe du renouvellement annuel de 500 branchements en plomb, mais rien n'est dit sur d'éventuelles pénalités si ces branchements n'ont pas été réalisés.*

*Autre exemple, à l'article 41 du protocole, cela concerne les modalités de contrôles exercés par la Ville et ces fameuses pénalités. C'est donc intéressant : « En cas de manquement du délégataire – imaginons que le délégataire soit négligent pour transmettre les informations qu'il a à transmettre – la Ville d'Orléans le met en demeure par courrier de s'exécuter dans un délai de 8 jours », c'est tout. En fait, la sanction qui est prévue dans l'article 41 est juste d'écrire au délégataire. C'est quand même assez curieux. Je pensais que l'on aurait pu prescrire d'éventuelles pénalités si le délégataire ne satisfait pas à ces obligations contractuelles.*

*L'autre observation que je voulais formuler est à mon avis beaucoup plus importante. Cela concerne la reprise de la dette de la Lyonnaise et je vais quand même vous en dire quelques mots. Cette dette est liée à l'exécution d'un certain nombre de travaux dans le cadre des travaux du tramway et donc, dans le protocole de fin de contrat, il est dit : « La Ville d'Orléans est tenue de verser une indemnité d'un montant correspondant à la valeur financière résiduelle des emprunts contractés par le délégataire. Ce versement sera effectué directement ... Cette indemnité sera remise à la charge du futur exploitant, la valeur financière résiduelle s'élèvera à*

*10 323 534 €. » Si je comprends bien ce qui est écrit, cela veut donc dire que dans la délégation de service public, il y a une dette de plus de 10 millions d'euros. Alors, c'est vrai que ce n'est pas très attractif pour un éventuel concurrent de reprendre la délégation de service public assortie de 10 millions d'euros de dette ou ce n'est pas très attractif non plus pour la Ville de reprendre le service de la gestion de l'eau avec une dette de 10 millions d'euros. C'est quand même un élément qui, me semble t-il, a une influence sur la donne. C'est-à-dire qu'on a en réalité un contrat qui est d'emblée lesté d'un poids financier tel que cela ne favorise pas la reprise en régie d'une part ou éventuellement cela peut décourager des concurrents de la Lyonnaise.*

**M. le Maire** – *Je vais laisser M. MARTIN répondre éventuellement sur ces points.*

**M. MARTIN** – *Vous savez, je pense que la sanction financière qu'a infligé la Ville d'Orléans à la Lyonnaise des Eaux a certainement été une des plus importantes que la Lyonnaise des Eaux ait connue. Vous n'étiez pas là à l'époque, mais je vous rappelle que nous avons fait payer à la Lyonnaise des Eaux, à la suite d'un audit que nous avons mené en 2003 ou 2004, la somme de 17 millions d'euros. Cette somme a été intégralement financée par la Lyonnaise des Eaux dont 10 millions d'euros pour construire une usine ultra filtration et la mettre aux normes, l'usine actuelle dont a parlé Serge GROUARD qui produit une eau d'excellente qualité. Les Orléanais pour l'ultra filtration n'ont pas mis un centime d'euro. Et deuxièmement, le rattrapage des branchements en plomb dont vous avez parlé, Madame a raison, de 500 branchements par an - je vais terminer après sur les branchements qui restent à faire - ont également été intégralement financés par la Lyonnaise. Croyez-moi, cela n'a pas été de gaieté de cœur qu'ils ont accepté cette situation. Simplement, lorsque nous sommes arrivés et que nous avons fait l'audit du contrat qui, je le rappelle, était un contrat de 20 ans géré par nos prédécesseurs, nous avons demandé la compensation de surintérêts et de dépenses non justifiées - le détail est dans les rapports que je le tiens à votre disposition - pour un montant de 17 millions d'euros. Alors nous faire aujourd'hui le reproche et nous dire finalement « vous n'avez pas pénalisé la Lyonnaise et finalement retournez à vos chères études », là je ne suis pas d'accord. Du reste, cette sanction a été suivie par d'autres communes, car à la suite des audits que la Ville d'Orléans avait faits, d'autres grandes communes ont mené des audits de même nature et c'est à cette époque là que finalement certains contrats ont été revus, non pas tellement dans les termes mêmes de leur rédaction, contrairement à ce que vous dites, mais dans l'application qui en était faite. Les termes, vous savez, ils sont bons, simplement derrière il faut mettre en œuvre, c'est-à-dire il faut que les élus et les services - et à cette occasion je remercie les services de la Ville - s'appliquent à contrôler les termes des conventions et c'est ce qui a été fait.*

*Ensuite, est-ce que la Ville d'Orléans est attractive pour le futur ? Je répondrais oui, parce que nous sommes dans le processus actuel du déroulement. On voit l'attitude de ceux qui ont pour métier de faire la distribution d'eau. Je peux vous dire qu'ils ne fuient pas la Ville d'Orléans, bien au contraire. Si vous deviez être inquiets au sujet de l'attractivité de la Ville d'Orléans par rapport aux exploitants qui font le métier de traiter l'eau, je peux d'ores et déjà vous rassurer pleinement à ce sujet.*

*La reprise de la dette. Cela par contre, vous devriez le savoir, parce que ce sont des délibérations que nous avons prises ensemble. Lorsque nous avons fait prendre en charge les dévoiements de réseaux du tram – et c'est bien la loi parce que c'est une obligation de la loi – par nos délégataires, en ce qui concerne la charge la plus lourde, c'était sur les dévoiements de réseaux pour l'eau. Et alors que le contrat venait à échéance deux ans après, il fallait dépenser*

*un peu plus de 11 millions d'euros. A ceci, il y avait deux solutions :*

- la première était d'augmenter le prix de l'eau à due concurrence du paiement de ces 11 millions sur deux ans, ce qui est évidemment impossible à faire ;*
- la deuxième et c'est celle que nous avons présentée au Conseil Municipal, était de mettre en place une dette de financement, qui bien sûr se continue dans le temps.*

*Et lorsque vous avez lu la phrase que vous venez de lire sur la reprise de la dette, vous l'avez dit : « et qui sera remise à l'exploitant futur ». La question posée est finalement pour l'exploitant futur qui n'est pas encore choisi, mais qui viendra nécessairement exploiter le contrat de l'eau à Orléans, est-ce qu'il va reprendre dans ses propres comptes une dette supérieure à ce que la Lyonnaise des Eaux avait repris il y a 22 ans ou 25 ans ? C'est bien cela la question. Finalement, y a-t-il une différence ? Je vous donne les chiffres. Nous disons au délégataire qui va reprendre le contrat de service de l'eau à Orléans, vous devez reprendre une dette de 11 millions d'euros, lorsque 25 ans auparavant la Lyonnaise des Eaux avait repris le contrat par nos prédécesseurs, elle avait repris, convertie en euros, une dette de 19 millions d'euros. C'est-à-dire que de toute façon, il y a un suivi de la dette sur les travaux inévitables qui doivent se faire, mais qui ne peuvent pas être payés immédiatement par le prix de l'eau, car sinon nous aurions des variations du prix de l'eau qui seraient, je dirais, quasiment insupportables.*

*En ce qui concerne le prix de l'eau, Madame, vous avez donné des éléments d'augmentation du prix qui sont exacts et vous avez bien précisé que la part qui avait fait augmenté le prix de l'eau était essentiellement l'assainissement.*

**Mme NOEL** – *Il était déjà compris !*

**M. MARTIN** – *Bien sûr qu'il était compris, mais la part de l'assainissement dans l'augmentation du prix, nous le savons bien, les élus de l'Agglomération, pour traiter propre, c'est-à-dire faire les stations de traitement, nous avons effectivement fait augmenter les taxes d'assainissement de façon importante. Et je puis vous dire que c'est la taxe d'assainissement qui pèse au-delà de l'indice d'augmentation des prix, sur le prix de l'eau et ce n'est pas simplement la part du traitement de l'eau et de sa livraison aux usagers.*

*En ce qui concerne les branchements en plomb, si nous devions – je sais que c'est un sujet qui est sensible – changer tous les branchements sur une période trop courte, la ville serait défoncée.*

*(brouhaha).*

**M. MARTIN** – *A l'heure actuelle, il y a déjà du travail à faire. On a du reste consenti à augmenter les crédits pour les voiries de façon importante dans la délibération précédente, à savoir 2 000 000 € et cela ne suffira pas. On prévoit de faire plus.*

*Je pense que pour les branchements en plomb, on a pris le problème dans le bon sens, c'est-à-dire on a fait un calendrier et il a été respecté. Chaque année, le contrat a absorbé de l'ordre de 750 à 800 branchements par an. Donc, dans le contrat qui vient, et vous avez pu le lire dans le cahier des charges, il est prévu qu'à nouveau les branchements qui restent à faire doivent être pris en charge par le délégataire. Je pense que sur le contrat qui arrive, qui a une*

*durée de 12 ans, j'espère même qu'un peu plus rapidement, on en fera le tour.*

*Quant au retour en régie, on s'est déjà expliqué sur le sujet, je n'y reviens pas. On ne veut pas remettre trop d'argent dans le système. On sait ce que coûte la régie, M. LEBRUN.*

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Je voudrais revenir sur plusieurs points.*

*D'abord le prix de l'eau, il représente en moyenne, au niveau national, 0,8 % du budget des ménages et il est relativement stable. Parallèlement, le prix de l'énergie et le prix des télécommunications ne cessent d'augmenter et je crois bien que les télécommunications ne sont pas absolument nécessaires. Aujourd'hui, cela représente 3,7 % du budget de ménages et cela ne cesse d'augmenter. Tout le monde a un téléphone portable et tout le monde trouve cela normal ! Le prix de l'eau est donc stable. Alors effectivement, notre prix a augmenté, mais il a augmenté pour la bonne cause : pour rejeter de l'eau de bonne qualité dans le milieu. Jusqu'à maintenant, nous rejetons de l'eau polluée à un coût moindre effectivement, mais nous polluions sans aucun scrupule et sans que cela n'ait d'incidence sur l'habitant du territoire.*

*Deuxième point, il ne faut pas rêver : l'eau ira en augmentant, je suis désolée de vous le dire. Si on regarde les pays qui ont beaucoup avancé sur ces thématiques là, par exemple l'Allemagne, le prix de l'eau est aujourd'hui à 8 € le m<sup>3</sup> en moyenne ; au Danemark, c'est de l'ordre de 7 € le m<sup>3</sup>, parce que moins on consomme d'eau, plus la charge est importante, notamment en matière d'assainissement. Il est certain que nous allons vers une gestion de la ressource en eau comme la gestion de toutes les ressources naturelles de manière beaucoup plus précautionneuse et cela aura nécessairement un coût, que ce soit en régie ou pas. On pourra discuter sur les centimes, mais globalement l'ordre de grandeur est le même.*

*Autre élément à propos des branchements en plomb. C'est vrai que l'on n'atteindra pas l'objectif de 2013, mais c'est également le cas dans d'autres villes. Il faut savoir que selon l'âge des tuyaux, selon le moment où les réseaux ont été mis en place, il y a des villes qui sont plus ou moins pénalisées. Nous avons au départ 13 870 branchements en plomb, il y en a 5 200 qui ont été changés en 8 ans, il en reste donc 8 670. Et à raison de 500 par an, cela ne sera pas possible. Nous avons prévu de doubler le nombre de branchements mis aux normes dans le prochain contrat. Cependant, même en le doublant, nous n'atteindrons pas la date butoir de 2013. Mais est-ce si grave ?*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Oui, je pose bien la question, parce qu'autant les branchements en plomb à l'intérieur des maisons sont extrêmement graves du fait que l'eau stagne, notamment dans les coudes, autant dans un système où l'eau est en surpression, je le dis clairement, et qui plus est avec un PH ramené à un certain niveau de PH de manière à ce que le plomb ne puisse pas se diffuser, ce n'est effectivement pas bien, il faut le changer, mais ce n'est peut-être pas une crise sanitaire majeure. Si cela avait été une crise sanitaire, on le saurait.*

*Aujourd'hui, les problématiques de plomb peuvent être ponctuellement liées à des branchements, mais c'est extrêmement rares, et la plupart des problématiques de plomb sont liées à des tuyaux vieillissants dans des immeubles vieillissants avec des coudes et parfois il peut y avoir même de la légionelle ou, si j'osais dire, d'autres « cochonneries ».*

*Il faut effectivement s'attaquer à ce problème et c'est ce que l'on essaye de faire en doublant le nombre, mais la problématique n'est peut-être pas si grave que cela. Je veux dire qu'il ne faut pas la présenter comme extrêmement grave. Il y a beaucoup de villes qui sont dans notre situation.*

**M. le Maire** – *Je vais ajouter un ou deux mots ... la discussion est terminée, chacun s'est exprimé et il a été répondu.*

**Mme NOEL** – *Je voulais juste répondre à M. MARTIN, parce que ces propos ne sont pas du tout les mêmes qu'en 2003. Dans le compte-rendu ...*

**M. le Maire** – *Vous ne me permettez pas de parler !*

**Mme NOEL** – *Je dis simplement que l'on peut aller se référer à 2003 où M. MARTIN ne disait pas la même chose.*

**M. le Maire** – *Moi, je vais dire les choses. Premièrement, je ne peux vous reprocher ou vous en vouloir de la méconnaissance du sujet dont vous faites preuve, puisque vous n'étiez pas, pour la plupart d'entre vous, dans le mandat précédent. Et donc, je comprends parfaitement que vous ne savez pas comment les choses se sont passées.*

*Ce que je regrette, c'est que vous procédiez par affirmations alors que, lorsqu'on n'a pas la connaissance du sujet, il est peut-être mieux de procéder par questions. Je trouve que c'est un peu plus humble et je dirais un peu plus prudent, parce que vous avez malheureusement asséné un certain nombre de contrevérités. Et en plus, vous le faites sur un sujet où vous avez deux élus, en la personne de Marie CUGNY-SEGUIN et de Michel MARTIN, qui connaissent vraiment remarquablement le sujet. Donc, j'allais dire, quand on vient sur un sujet qui est parfaitement connu et maîtrisé, il faut quand même essayer de faire attention à ne pas raconter trop d'inexactitudes.*

*Vous m'obligez à dire, à reprendre un tout petit peu d'historique en deux minutes, mais vous m'obligez à le faire sinon je n'avais absolument pas prévu d'intervenir et de parler de tout cela. Mais, je ne peux pas laisser dire ce qui s'est dit là.*

*Quand l'équipe municipale arrive en 2001, que constate t-elle ? Trois choses.*

*(réaction hors micro de Mme NOEL).*

**M. le Maire** – *Puisque vous ne savez pas, je vais donc vous expliquer.*

*Premièrement, sur la question de l'assainissement, nous sommes sous arrêté du Préfet nous enjoignant de mettre fin, sans délai, au fonctionnement de l'usine de traitement de La Source, car celle-ci est totalement hors normes depuis 1997 et rien n'a été programmé dessus, le Président de l'AggLO le sait particulièrement bien.*

*Deuxièmement, nous sommes confrontés effectivement aux 13 870 branchements en plomb que Mme CUGNY-SEGUIN a rappelés. Je dois dire que quelques uns ont été changés précédemment, mais c'est vraiment – pardonnez l'expression et c'est sans mauvais jeu de mots –*

*au compte-gouttes. Donc, on a tout à prendre en charge.*

*Troisièmement, nous avons une délégation à la Lyonnaise des Eaux qui mérite effectivement d'être revue. Nous l'avons vécue avec Michel MARTIN et les services de la Ville en direct, point par point, et nous avons, Michel, négocié pendant ... entre une et deux années, et je veux dire dans des termes qui n'étaient pas franchement amicaux à l'époque.*

*Aussi, de nous dire aujourd'hui, comme vous le faites toujours, en laissant planer une suspicion, alors faites le pour le mandat d'avant si vous voulez, mais nous, nous avons absolument tout repris. Et le résultat est qu'effectivement la Lyonnaise des Eaux a fini par accepter, grâce à ce double voire triple audit, M. MARTIN, et je me souviens des conditions de certaines négociations, toutes nos considérations, soit le montant total qu'a rappelé M. MARTIN, c'est-à-dire 17 millions d'euros acceptés par la Lyonnaise des Eaux par reprise de l'application antérieure, quand nous nous n'y étions pas ! Alors, je vous incite à ne pas venir sur ce sujet là, parce que je peux aller encore plus loin si vous le voulez !*

*A partir de là, qu'est-ce que l'on fait ? On programme les choses et le premier élément fondamental est relatif aux investissements sur l'usine du Val. De mémoire, cela représente 10 à 12 millions d'euros et, comme cela a été dit, pas un centime à la charge des Orléanais, avec la conjonction de techniques, notamment d'ultra filtration, qui nous portent à ce moment là, en 2004, au meilleur niveau européen. Il n'y en avait pas d'autres qui fonctionnaient avec la conjonction de ces techniques là. Cela nous donne donc une eau de qualité « eau de source » tout en réduisant qui plus est les traitements chimiques de l'eau de l'ordre de 20 % à peu près et en conservant par précaution, alors que la qualité de l'eau est telle que l'on pourrait presque sans passer.*

*Deuxième élément, nous engageons également un renouvellement des branchements en plomb qui relèvent du domaine public, donc de la Ville. Et Mme CUGNY-SEGUIN a mille fois raison de le dire, car nous changeons la partie publique et non pas évidemment la partie privée. Or, nous savons pertinemment que s'il peut y avoir problème, ce qui n'est pas le cas je le dis – ce n'est pas la peine non plus de dire des choses qui sont fausses – c'est dans la partie privée, pourquoi ? Tout simplement parce que c'est là, comme l'a rappelé Mme CUGNY-SEGUIN, que l'eau arrive et qu'elle stagne quand on ferme le robinet. Cependant, ce n'est plus dans la partie publique du branchement en plomb. Alors, nous continuons à les changer, mais si on me dit « on fait déjà beaucoup de trous dans la voirie » - et on peut toujours tout dire - et qu'on aurait pu changer les 13 870 d'un coup – d'ailleurs, vous ne l'avez pas dit – ce serait complètement irresponsable, car c'est totalement impossible, y compris en terme de gestion de travaux. Donc on l'étage et il va falloir encore un certain nombre d'années pour, je le redis, rattraper le retard initial.*

*Troisième élément : l'assainissement. Et qu'a fait l'Agglomération ? Elle a programmé deux nouvelles stations d'épuration. La première, celle de La Source, qui vient d'être réalisée et qui met fin effectivement à cette situation complètement anormale notifiée par le Préfet. La deuxième, celle de l'Ile Arrault, qui est actuellement en chantier et qui va, au bout du compte, arriver grâce à ce double investissement, à ce que les rejets venant en Loire soient de qualité « eau de baignade ». Je me permets de le dire parce que les uns et les autres Mme CUGNY-SEGUIN, M. MARTIN, vous avez raison, on rejette et tant que la station d'épuration n'est pas encore en service, dans certaines configurations de pluviométries fortes, du*

*non assainissement des eaux usées non totalement assainies. C'est la réalité et c'est ce que j'appelle le programme Loire propre que Mme Anne d'AUX connaît particulièrement bien aussi. On est tout près d'y être maintenant.*

*Alors, je veux bien que l'on nous reproche tout ce qu'on veut, mais enfin il faut quand même être un petit peu sérieux.*

*Je termine sur une considération un peu plus générale Mme NOEL. Vous qui êtes chez les Verts, si je ne me trompe pas, à propos de la question du prix de l'eau, j'entends effectivement le discours national des Verts qui est de dire, et d'ailleurs je peux y souscrire dans des proportions raisonnables, que pour arriver à économiser l'eau, il faut effectivement, parce qu'il y a une élasticité comme on dit en économie, que le prix augmente, car si on poursuit le raisonnement jusqu'au bout, à l'extrême imaginez la gratuité de l'eau, tout le monde laisse le robinet couler et tout le monde s'en moque. Donc, dès lors qu'il y a un prix qui commence à monter, on fait attention. On fait tous pareil et donc l'augmentation du prix de l'eau va dans le sens de l'économie de l'eau et d'ailleurs c'est vrai.*

*(réaction hors micro de Mme NOEL).*

**M. le Maire** – *C'est ce que j'entends comme discours national. Alors, de dire maintenant localement, le prix de l'eau augmente trop, je dirais qu'il va falloir faire un petit conciliabule national entre vous, mais cela ne nous regarde pas ! On n'est pas à une contradiction près, mais quand même.*

*Je vous propose donc de vous prononcer sur la fin de contrat de concession, parce que nous avons beaucoup développé au-delà, mais c'est de cela dont il s'agit dans la délibération, je le rappelle.*

*Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville a délégué l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable à un concessionnaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987 pour une durée de 20 ans. Par avenant n° 6, la délégation a été prolongée de 5 ans, portant la nouvelle échéance du traité de concession au 31 décembre 2011.

Parallèlement à la procédure actuellement en cours de renouvellement de la délégation de service public, il convient d'organiser d'ores et déjà les modalités précises de la fin du contrat avec la Lyonnaise des Eaux, d'identifier les droits et obligations des parties et de préparer le transfert du service au prochain exploitant, en vue d'assurer la continuité du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour ce faire, un protocole de fin de contrat entre la Ville et son délégataire, la Lyonnaise des Eaux France, a été proposé. Ce document trouve son fondement notamment dans les dispositions de l'article L.2224-11-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dispositions obligatoires en préparation à l'échéance des contrats de délégation de service public d'eau potable, et de l'article L.1224-1 du Code du Travail relatif au devenir des contrats de travail en cas de changement d'employeur.

Ce document liste et précise les obligations du délégataire relatives à la clôture du contrat actuel, dans une démarche d'anticipation et de prévention des tous les risques de non réalisation de ces obligations, ou de différences d'interprétation sur le contenu de ces obligations.

Il vise également à mettre le futur exploitant en situation de pleine connaissance du service délégué afin de préparer la transmission de l'ensemble des informations attachées au service, et de le placer dans les conditions optimales de reprise de l'exploitation et de parfaite continuité du service au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce protocole définit enfin les modalités de mise en œuvre des opérations de fin de contrat de délégation de service public et en particulier :

- l'inventaire complet du patrimoine,
- les biens de retour, les biens de reprise, les stocks,
- le rachat du parc de compteurs,
- le sort du solde du fonds spécial et des provisions constituées,
- le personnel affecté à l'actuelle délégation,
- les éléments comptables et financiers,
- les éléments liés aux engagements contractuels éventuels du délégataire au titre du service.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le protocole de fin de contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable à passer avec la Lyonnaise des Eaux France.**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ce contrat au nom de la Ville. »**

ADOPTE PAR 42 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 23 – « Mon chien et moi dans la Ville ». Présentation de la manifestation. Approbation d'une convention type d'occupation du domaine public et de conventions de partenariat.

**M. le Maire** – *Pour cette délibération, certains d'entre nous avons un problème, parce que nous n'avons pas de chien, mais Mme de QUATREBARBES va nous expliquer tout cela.*

**Mme de QUATREBARBES** – *Je vous invite tout de même à venir même si vous n'avez pas de chien, car c'est tout à fait intéressant.*

*Je vous propose la 2<sup>ème</sup> édition de « Mon chien et moi dans la Ville » le samedi 2 avril 2011, place du Martroi, toute la journée. Il ne faut pas perdre de vue le fait que nous avons commencé depuis 2005 toutes ces actions pour la propreté et pour le respect de la part des propriétaires de chiens de la Ville que nos agents nettoient.*

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville a organisé pour la première fois en avril 2009 une journée sur le thème « Mon Chien et Moi dans la Ville ».

Cette manifestation de sensibilisation, à travers différentes animations (parcours d'agility, cours canins, démonstrations d'éducation canine par les Pompiers et la Police Municipale d'Orléans, ateliers dessins et maquillage pour les enfants,...) et plusieurs stands d'information sur la propreté, l'alimentation et l'éducation canine, a pour objectif principal de promouvoir l'intégration du chien dans la cité et de valoriser les bons comportements, à savoir, ramasser les déjections canines de son animal ou utiliser les canisites mis à disposition.

Compte tenu du succès présenté par cet événement, il est proposé d'organiser le samedi 2 avril 2011, de 10h00 à 18h00, place du Martroi, une deuxième édition.

Cette journée du chien s'inscrit dans le panel d'actions qui a été lancé depuis 2005, pour lutter contre le problème des déjections canines (agrandissement et création de canisites, installation de distributeurs de sacs de ramassages de déjections canines, formation à la médiation d'agents de terrain, assermentation d'agents municipaux pour verbaliser les propriétaires récalcitrants, cours d'éducation canine gratuits pour les propriétaires de chiens,...).

Dans le cadre de l'organisation des stands présents sur la manifestation, une convention type d'occupation du domaine public définissant les conditions dans lesquelles chaque exposant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable, l'emplacement, qui lui a été attribué à l'occasion de cette journée « Mon Chien et Moi dans la Ville » a été préparée. Cette convention permettra notamment de s'assurer que chaque participant dispose d'une assurance nécessaire à l'exercice de ses activités pendant la manifestation.

En application de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et compte tenu des moyens techniques mis en oeuvre par la Ville pour faciliter l'accueil des exposants lors de l'évènement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public.

Les tarifs proposés sont modulés en fonction de la vocation des occupants (activité commerciale ou non, association, partenaires financiers).

Centrale Animal Company, Mars Petcare and Food France et Animal and Co sont partenaires de la manifestation. Le montant global des aides accordées à la Ville sous forme de prestations s'élève à 2 000 €T.T.C. Le budget de la Ville est de 5 700 €

Des conventions de partenariat ont été élaborées pour formaliser ces soutiens financiers.

**Compte tenu de ces éléments et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention type d'occupation temporaire du domaine public, qui devra être signée par chacun des exposants participant à cette manifestation ;**

2°) approuver les tarifs d'occupation du domaine public joints en annexe à la délibération ;

3°) approuver les conventions de partenariat à passer avec « Centrale Animal Company », « Mars Petcare and Food France » et « Animal and Co » pour formaliser les accords établis pour l'organisation de la journée ;

4°) autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 7478. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – Dématérialisation. Assistance à maîtrise d'ouvrage. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Avant de poursuivre le déploiement des projets de dématérialisation, il paraît nécessaire de réaliser une étude en amont afin d'effectuer des choix pérennes et cohérents. Pour lancer la consultation visant à faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) chargé de cette phase préalable, la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » envisagent de constituer un groupement de commandes, en application des dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de mutualiser les procédures et de regrouper les achats en vue de la réalisation de nouvelles économies d'échelle. Cela nécessite la conclusion préalable d'une convention de groupement de commandes.

Le lancement de la consultation d'A.M.O. s'effectuera ensuite en procédure adaptée.

Ses missions consisteront, dans le cadre d'une tranche ferme, à fournir une synthèse du contexte général de la dématérialisation dans les collectivités territoriales, de l'état de l'art et des aspects techniques et juridiques. Il effectuera une restitution à l'attention des décideurs afin de les sensibiliser aux enjeux et aux impacts organisationnels. Dans le cadre d'une tranche conditionnelle, il concevra un schéma directeur de la dématérialisation.

Il est proposé dans le cadre de la convention de groupement de commandes les modalités suivantes :

- la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » assurera la coordination du groupement de commandes,
- le coût de la prestation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera réparti par moitié entre la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »,
- le marché sera signé et notifié par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la dématérialisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6226, code gestionnaire DSI. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

## **DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**N° 25 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 95 602 €;**

**2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;**

**4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL. »**

ADOpte PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.



N° 26 – Z.A.C. du Coigneau. Rétrocession dans le domaine public.

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 21 juillet 1998, le Conseil Municipal approuvait la convention d'aménagement de la Z.A.C. du Coigneau avec un aménageur privé, la Société Orléanaise d'Investissement et de Participation (S.O.I.P.), à laquelle s'est substituée en cours d'opération la société Michel Ferrier Développement, laquelle a ensuite transféré ses engagements au groupe Frédéric CUILLERIER par un accord tripartite. Ses actifs ont été ensuite repris par la Société Gaillon BRITANNIA.

La convention d'aménagement prévoit la remise et la rétrocession des voies et équipements destinés à usage public.

Dans ce cadre, les réseaux d'assainissement ont été remis après réception définitive par procès-verbal du 25 avril 1995, puis des espaces verts selon compte-rendu annexé à la délibération du 16 juin 2000.

Des réserves ont subsisté jusqu'à l'accord intervenu fin 2009 sur la réfection de certains éléments de la chaussée rue du Coigneau, des trottoirs et des espaces verts du giratoire, avec la prise en charge par l'aménageur d'un montant de travaux de 46 642,80 €T.T.C., une fin et une réception de ces travaux par procès-verbal des 12 juillet et 19 octobre 2010. Les ouvrages d'assainissement ayant été remis antérieurement au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », leur entretien a été consécutivement transféré de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de prévoir une convention de mise à disposition avec l'Agglo.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le transfert de propriété des voies et aménagements préalablement à leur incorporation dans le domaine public communal. Il s'agit des parcelles cadastrées section DW n° 155 pour une superficie de 3 704 m<sup>2</sup>, et DW n° 85 pour 287 m<sup>2</sup>, correspondant à la rue du Coigneau et son giratoire.

Par le même acte notarié, serait régularisé le transfert de la parcelle cadastrée section DW n° 152, autorisé par une délibération antérieure n° 61 du 29 février 2008 et dont la Ville a déjà été mise en possession.

Le transfert de propriété opéré, la Ville d'Orléans pourrait procéder par voie d'échange avec la S.C.I. CASTOR, propriétaire d'un terrain d'activités, pour lui céder une emprise à diviser des parcelles cadastrées section DW n° 85 d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> et DW n° 155 pour 148 m<sup>2</sup> correspondant à une bande engazonnée, et recevoir en contrepartie une parcelle d'environ 668 m<sup>2</sup> provenant de la division des parcelles cadastrées section DW n° 136-125 et 127 sur lesquelles la Ville a déjà réalisé les travaux de prolongement de la rue du Coigneau.

L'avis préalable de France Domaine a été délivré en date du 27 décembre 2010, fixant la valeur des emprises à céder à 900 €, soit 3,50 €/m<sup>2</sup>, eu égard à leur spécificité.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) acquérir de la Société GAILLON BRITANIA dont les actifs sont gérés par la Société Conseil et Assistance, 94 avenue Emile Zola, 75015 PARIS, mandatée pour suivre la régularisation foncière, les parcelles cadastrées section DW n° 155 et 85 ayant reçu des aménagements à destination de voirie, trottoirs et espaces verts, en vue d'être incorporées dans le domaine public conformément aux dispositions des articles L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L 141-3 du Code de la Voirie Routière, à l'exception de l'emprise destinée à être rétrocedée. Il s'agit d'un transfert de propriété à titre gratuit en exécution d'une convention d'aménagement ;**

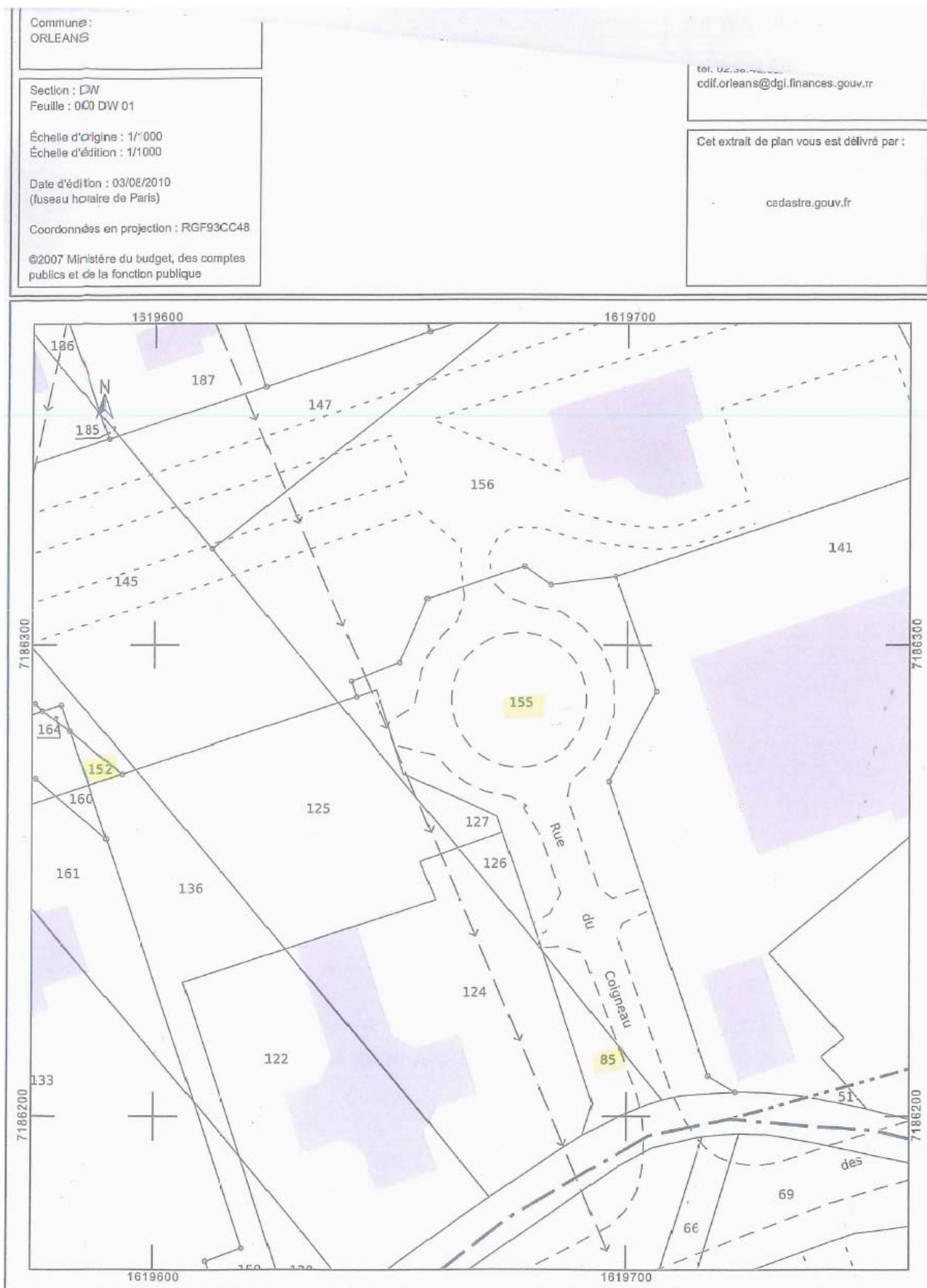
**2°) complémentairement à la délibération n° 61 du 29 février 2008 ayant autorisé l'acquisition d'une emprise de 668 m<sup>2</sup> à diviser des parcelles cadastrées section DW n° 136p-125p-127p, auprès de la S.C.I. CASTOR représentée par M. POMIES, lui céder par voie d'échange une emprise à diviser des parcelles cadastrées section DW n° 85 et 155, pour environ 107 m<sup>2</sup> et 148 m<sup>2</sup>. L'échange intervient sans soulte, les frais de l'acte étant à la charge de la Ville à l'initiative de la mutation ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville les actes notariés nécessaires pour la régularisation de ces dossiers ;**

**4°) imputer la dépense correspondant aux frais d'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2112, opération 10A187, Service gestionnaire UUFC. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -



N° 27 – Quartier de La Source. Acceptation d'une offre suite à la mise en vente d'un pavillon situé 2 rue des combattants en Afrique du Nord.

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente d'un logement de fonction du groupe scolaire des Guernazelles, situé au 2 rue des combattants en Afrique du Nord, parcelle cadastrée section ET n° 833p. Il s'agit d'un pavillon de plain pied de type T4 construit en 1985-86, d'une surface d'environ 84 m<sup>2</sup> avec un garage et un jardin arboré privatif, sur une parcelle d'une superficie globale de l'ordre de 940 m<sup>2</sup>.

Ce logement inoccupé a été désaffecté du domaine public scolaire par délibération n°51 du 26 novembre 2010.

La vente s'inscrit dans une gestion patrimoniale en vue de réemployer la valeur de cet actif sans usage.

La mise en vente de ce bien a fait l'objet d'une publicité dans la presse écrite et sur Internet :

- La République du Centre : les 6 et 8 janvier 2011
- PUBLI45 : le 11 janvier 2011.
- Orléans City : du 16 au 18 février 2011
- Site officiel de la Ville d'Orléans : du 10 janvier 2011 au 18 février 2011.

Dans le délai imparti, douze personnes ayant visité, deux offres ont été reçues classées par ordre alphabétique :

- Melle GEORGES : 90 0000 €;
- M. et Mme MACHICOANE KERGUELEN : 155 000 €

La valeur vénale de ce bien a été fixée par France Domaine par un avis du 21 octobre 2010 à hauteur de 170 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Au vu des offres reçues et de l'avis de France Domaine, il est proposé de retenir l'offre de M. et Mme MACHICOANE KERGUELEN, soit 155 000 € hors droits, frais et émoluments, s'inscrivant dans la marge de négociation.

La promesse de vente synallagmatique sera signée sous un mois à compter de la notification de la délibération, avec une condition suspensive de financement pour l'obtention d'un prêt bancaire, formalité à déposer sous trois mois, et un délai pour régulariser la vente fixée au plus tard au 30 septembre 2011. Ce délai permettra à la Ville de faire réaliser à ses frais les travaux de séparation des réseaux d'assainissement et de clôture non mitoyenne avec le groupe scolaire des Guernazelles. Le terrain a été borné.

L'acceptation de l'offre d'achat induit le déclassement du bien considéré conformément aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) considérant la désaffectation de ce pavillon inoccupé antérieurement à usage de logement de fonction affecté au groupe scolaire des Guernazelles déjà décidée par délibération du 26 novembre 2010, déclasser le bien considéré et accepter l'offre d'achat d'un montant de 155 000 € (hors frais, droits et taxes, émoluments) déposée par M. et Mme MACHICOANE KERGUELEN. L'immeuble à vendre d'une surface d'environ 84 m<sup>2</sup> est à détacher de la parcelle cadastrée section ET 833p pour une superficie d'environ 940 m<sup>2</sup> ;

2°) autoriser M. le Maire à signer une promesse synallagmatique de vente et d'achat avec le versement d'une indemnité d'immobilisation d'un montant de 5 % du prix proposé soit 7 750 €, dans le délai d'un mois suivant la notification de la présente délibération ;

3°) autoriser M. le Maire à signer au plus tard le 30 septembre 2011 l'acte de vente, à l'expiration de la promesse synallagmatique et après la levée des conditions suspensives ; cet acte contractualisera le cahier des charges de cession remis aux candidats ;

4°) imputer la recette correspondante, soit 155 000 €, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, T.S. UUFC. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 28 – F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

**M. FOUSSIER** – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 12 162 € à la S.A.R.L. Pizzeta située 283 rue de Bourgogne pour la rénovation d'une devanture dans le cadre du F.I.S.A.C., dont 50 % sont payés par l'Etat et 50 % par la Ville.*

**M. le Maire** – *M. LEBRUN, vous avez la parole.*

**M. LEBRUN** – *Je voulais attirer l'attention sur un aspect de cette délibération. Quand il y a une enseigne qui s'installe, elle refait souvent la devanture et de ce fait, elle peut avoir une subvention. Et deux ans après, cela peut être une nouvelle enseigne, donc nouvelle devanture et parfois nouvelle subvention. Je dis cela car je vois que l'on casse du neuf pour faire du neuf et cela m'interpelle un petit peu. Et à côté de cela, il y a la valse des enseignes et pour d'autres, cela fait des années, voire des dizaines d'années, dont la devanture n'est pas refaite. Je ne sais pas si on ne pourrait pas subventionner pour ceux qui le demandent en fonction de l'ancienneté de la devanture, car parfois on casse du neuf !*

**M. FOUSSIER** – *La valse des enseignes est que chaque enseigne a son concept. Donc, quand il y a une nouvelle enseigne qui arrive au bout de deux ou trois ans, il est normal qu'elle refasse sa devanture. Et je ne vois pas pourquoi on ne lui subventionnerait pas puisque c'est dans les délibérations normales.*

**M. le Maire** – *On ne va pas pénaliser celui qui arrive parce que le prédécesseur n'est pas resté suffisamment longtemps. Je comprends bien ce que vous dites, mais serait-il logique de pénaliser celui qui arrive ? Non, enfin je ne pense pas. Quelque part, je suis d'accord avec le fait de dire « cela tourne et cela refait des dépenses ». Mais encore une fois, celui qui arrive, il n'y est pour rien et nous, on a intérêt à ce que s'il y a une enseigne qui arrête qu'elle soit reprise par une autre.*

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, les dossiers des établissements suivant remplissent les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- PIZZETA (S.A.R.L.), 283 rue de Bourgogne.

**Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec la S.A.R.L. PIZZETA 283 rue de Bourgogne relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre du F.I.S.A.C. 2009-2011 ;**

**2°) approuver l'octroi d'une subvention de 12 162 €, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04C316, Service Gestionnaire UPCO. »**

<b>FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES</b>
--------------------------------------

Attribution de subvention

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en €H.T.)
<b>PIZZETA</b> (SARL) 283 rue de Bourgogne	12 162	30 405

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – Aménagement de l'Hôtel Dupanloup en centre universitaire et de recherche. Maîtrise d'oeuvre (mission d'ordonnancement, pilotage, coordination). Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.

*Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013, il a été décidé, au titre du volet Enseignement Supérieur-Recherche et dans le cadre de l'opération Orléans – Ville Universitaire, de transformer l'Hôtel Dupanloup en centre universitaire et de recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans.

Au Conseil Municipal du 11 septembre 2009, la Ville a confié à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O), par voie de mandat, la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération d'aménagement.

De même, lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2009, le Groupement « Lefevre – Clement – Scop- ING » a été retenu pour la maîtrise d'œuvre, après appel d'offres ouvert européen.

Le 15 octobre 2010, un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics a été lancé par la S.E.M.D.O. pour désigner la maîtrise d'œuvre en charge de la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination (O.P.C.).

Lors de sa réunion du 8 février 2011, le jury de maîtrise d'œuvre - mission O.P.C. a procédé à la sélection des candidatures et a émis un avis sur le choix des offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir :

- Qualité	60 %
- Prix	40 %

**Dans ces conditions, après avis du jury de maîtrise d'œuvre et de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la S.A.R.L. Francis KLEIN pour un montant de 77 826,11 €T.T.C., pour la maîtrise d'œuvre – mission ordonnancement, pilotage, coordination de l'opération d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en centre universitaire et de recherche ;**

**2°) conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, autoriser la S.E.M.D.O. à signer et exécuter ce marché dans le cadre des missions de mandataire qui lui sont confiées. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

N° 30 – ARENA. Implantation du projet sur le site FAMAR. Pré-programme et configuration. Mode de réalisation. Autorisation de lancer la procédure de consultation et élection de la Commission visée à l'article L. 1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. MARTIN** – *M. le Maire, mes chers collègues, lorsque nous avons voté la délibération sur l'acquisition du site FAMAR, c'était donc à la fin de l'année 2010, nous avons dit que nous allions mener les études complémentaires pour voir s'il était possible d'y construire l'ARENA.*

*Les études se sont donc déroulées à cet effet, à la fois par deux canaux :*

- par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) que nous avons choisi pour le projet, le Cabinet ISC ;*
- par le Cabinet Dynalogic qui fait d'excellentes études sur les accessibilités et les circulations.*

*Ce projet a donc fait l'objet de deux présentations tout à fait détaillées dans des réunions publiques qui ont eu lieu le 20 janvier 2011 et le 11 mars 2011. Au cours de ces réunions et je résume, car les éléments ont fait l'objet déjà de débats, il a été indiqué de la façon la plus claire :*

- qu'en ce qui concerne la constructibilité et l'inondation du terrain, nous étions soit en zone aléa 0, soit en zone aléa 1 et donc nous avons une constructibilité sans risque d'inondation sur le site,*
- que des permis de construire antérieurs avaient été délivrés concernant l'état du sol, ceux-ci étaient de nature à rassurer le projet quant à sa réalisation sur le site de FAMAR,*
- qu'enfin l'insertion dans le site était tout à fait intéressante en ce qui concerne notamment les accès par rapport au tramway et aux voies de déplacement,*
- qu'en ce qui concerne les hauteurs et enfin les insertions, nous avons à l'heure actuelle un bâtiment industriel qui s'élève à 24 mètres de haut, alors même que l'ARENA est programmée pour atteindre au plus 25 mètres de haut. Donc, on pouvait se rendre compte immédiatement de la configuration des opérations.*

*Dans le même temps :*

- le déplacement de l'hippodrome était maintenu,*
- la nouvelle voirie qu'il était envisagé de faire dans le prolongement du Champ de Mars était maintenue,*
- le stationnement le long de la voirie était limité à 300 places,*
- le parc paysager était intégralement maintenu dans son principe, même s'il sortait du partenariat public privé,*
- le déplacement des aires de grands jeux ne serait plus que partiel, c'est-à-dire qu'une partie des aires de grands jeux qui existe à l'heure actuelle sur l'Ile Arrault serait maintenue.*

*Donc, finalement est-ce que tout ceci est possible ? Notre A.M.O. a répondu : oui, c'est possible de le réaliser. Vous vous rapprochez de la ligne A des Tourelles à 700 mètres et par comparaison avec d'autres accessibilités d'ARENA, vous êtes même en deçà : Rolland Garros porte d'Auteuil : 750 mètres ; Stade de France métro porte de Paris : 800 mètres ; et plus localement Hôtel Groslois Palais des Sports : 875 mètres. Le dossier a donc été parfaitement documenté en ce qui concerne les accès aux transports en commun.*

*De la même manière qu'a été mesuré avec le plus de précisions possibles et avec plusieurs scénarii optimistes, réalistes et pessimistes, le nombre de places nécessaires qui pouvaient être construites en parking sur le site FAMAR proprement dit. Il s'agit de construire effectivement sur ce site 1 400 places, plus un stationnement sur la nouvelle voirie de 300 places, ce qui ferait au total sur le site 1 700 places. Ceci permet de répondre aux besoins des jauges moyennes, mais qui concerne plus de 90 % du fonctionnement de l'équipement. C'est-à-dire que la jauge moyenne qui est de 6 000 places, 6 000 visiteurs est une jauge qui fonctionnera dans plus de 90 % des cas. En ce qui concerne les plus grandes jauges : 8 000 et 10 000, il faudrait faire, pour celle de 8 000, recours aux parkings Châtelet, Cheval Rouge, Chats Ferrés pour 400 places, et c'est tout à fait réalisable, et pour celle de 10 000, faire appel aux parkings du Parc des Expositions avec un système de navettes.*

*Les études de circulations étaient menées avec une hypothèse qui n'est pas encore définitivement arrêtée sur la position de la nouvelle voirie, qui donc serait soit plus à l'est, soit plus à l'ouest par rapport à la station d'épuration. A été mesurée également de façon précise, la répartition modale en ce qui concerne l'accès piétons. Ce qui est intéressant, c'est un élément que nous n'avions pas, mais on considère qu'un accès piétons est un accès à moins de 20 minutes. C'est donc là où l'équipement urbain prend tout son intérêt. En fait, en situant l'équipement à cet endroit, 34 000 personnes peuvent venir à pied. C'est évidemment un élément tout à fait important. Et lorsqu'on le mesure en accessibilité vélos, c'est 100 000 personnes, puisqu'à moins de 15 minutes, on considère qu'une personne va pouvoir faire l'arbitrage de prendre son vélo – il n'y aura pas assez de places comme le dit M. BRARD -. Je livre quand même ces chiffres à votre information, parce que c'est important de les avoir en tête. L'accès tramway, c'est-à-dire 100 000 personnes habitent à moins de 500 mètres d'une station tramway et pour des spécialistes de la circulation et de l'accessibilité, ce sont des chiffres qui sont essentiels à prendre en compte.*

*Les répartitions modales ont donc été mesurées. Les parkings en entrée et en sortie ont également été mesurés, ainsi que la place des autocars, puisqu'il faut prévoir qu'un certain nombre d'autocars viendrait bien sûr en complément des voitures.*

*En ce qui concerne la gestion des accès, la localisation des nouvelles voiries a été positionnée et même le Cabinet Dynalogic est allé jusqu'à mesurer les entrées et les sorties pour s'assurer que le flux d'entrée en étalement moyen de 45 minutes fonctionnait bien et que le flux de sortie en 30 minutes, qui est un flux rapide pour la sortie de ce genre d'événement, fonctionnait également très bien avec les objectifs qui avaient été retenus.*

*A l'issue de ces études, il est proposé, M. le Maire, dans la délibération :*

*- de classer sans suite la procédure de consultation qui avait été indiqué et ceci sans versement d'indemnité spécifique pour l'installation du projet ARENA sur l'hippodrome de l'Ile*

Arrault ;

- d'approuver immédiatement la réalisation sur la base d'un pré-programme pour le site industriel Famar sur l'Ile Arrault, donc c'est un transfert ;

- d'approuver dans le même esprit de ce qui avait été acté antérieurement, le principe du recours au contrat de partenariat ;

- de lancer l'avis d'appel public à concurrence sur ce programme ;

- d'autoriser M. le Maire à mener le dialogue compétitif parce qu'immédiatement à la suite de cette délibération et dès que nous aurons les retours des candidats qui vont vouloir entrer dans la compétition, nous rentrerons à ce moment là dans le dialogue compétitif.

Voilà M. le Maire.

**M. le Maire** – Il faudra que nous puissions élire la commission également.

Y a-t-il des interventions ? Je vais noter. Si vous souhaitez intervenir, vous me le dites maintenant, ce sera bien. M. Philippe PEZET, vous avez la parole.

**M. PEZET** – Merci M. le Maire. Je ne vais pas revenir sur les éléments de procédure énoncés par Michel MARTIN qui me démontre clairement la cohérence de ce projet. Je voudrais simplement aborder certains aspects de ce projet qui, à mon sens, n'ont pas été assez soulignés.

Tout d'abord, je crois que depuis décembre 2009, ce dossier a fait œuvre d'une concertation énorme et qu'au travers de cette concertation, il a su vraiment évoluer. Je vous rappelle quand même 6 réunions publiques, 2 forums citoyens, 3 ateliers, c'est considérable. Contrairement à ce que certains avaient voulu laisser penser, il n'y avait aucune volonté de figer les choses sans écouter.

Je pense donc que grâce à cette écoute et au travail énorme accompli tout au long de ce dossier, on est en train d'arriver à une situation qui répond positivement aux questions légitimes que certains s'étaient posées.

Je voudrais revenir sur ce travail accompli et souligner le sérieux avec lequel est conduit ce projet. A ce titre, je crois qu'il faut vraiment féliciter les services, notamment M. ROUET et M. GUY qui, en liaison avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage, réalisent un travail considérable avec un souci du détail impressionnant et permanent. En d'autres termes, rien n'est laissé au hasard.

Dans un deuxième temps, je voudrais revenir au concept même de l'ARENA. Il me semble vraiment que certains n'ont pas saisi qu'il représente l'avenir, comme avait pu l'être à l'époque, dans les années 70, le Palais des Sports ou dernièrement le Zénith. De plus, cette ARENA sera certainement un élément structurant pour notre ville qui répondra aux besoins des Orléanais en matière d'animation, en proposant des spectacles qui soient d'ordre culturels ou sportifs qui pour l'instant, et pour des raisons techniques ou des raisons de jauges, ne peuvent

*pas venir dans notre ville. Je crois qu'il suffit simplement de regarder actuellement ce qui se passe en terme de programmation sur l'ARENA de Montpellier pour en être persuadé.*

*Enfin dans ce cadre, je crois que cette ARENA contribuera à renforcer l'attractivité de notre territoire.*

*Pour conclure, j'aimerais revenir sur des propos tenus dans cette enceinte concernant la situation qu'avait connu le Zénith avant sa création avec de nombreuses tergiversations. J'espère que certains, ici, n'auront pas à regretter dans 10 ans leur vote lorsque l'ARENA, j'en suis sûr, sera une vraie réussite. Merci.*

**M. le Maire** – *Merci M. PEZET. Je voudrais, si vous en étiez d'accord, que les uns et les autres puissent s'astreindre à la même concision que celle qui a été la vôtre, parce que vous êtes tout simplement nombreux à intervenir. M. GAINIER, vous avez la parole.*

**M. GAINIER** – *M. le Maire, chers collègues, je veux insister sur la grande importance de la construction de l'ARENA pour le quartier Saint-Marceau.*

*C'est une grande chance que ce projet se fasse sur Saint-Marceau, car c'est un moyen de permettre au quartier de se développer de façon harmonieuse autour d'un projet qui concernera d'ailleurs le monde associatif, mais également le monde économique et ainsi de voir rayonner Orléans bien au-delà de son territoire.*

*Je voudrais dire également que l'ARENA, on l'a vu dans la présentation de M. MARTIN, c'est aussi une possibilité d'aménager l'environnement de l'ARENA, mais également la voirie de Saint-Marceau, ses systèmes de circulation notamment de circulations douces et vous savez, M. le Maire, qu'à Saint-Marceau nous sommes, à travers un atelier du C.M.A., très attachés à mettre en place ces circulations douces, que ce soit pour les piétons ou pour les vélos. Le fait de savoir que l'ARENA pourra concerner un certain nombre d'Orléanais à moins de 20 minutes à pied ou de 15 minutes à vélo, bien sûr tout le monde ne va pas emprunter ce style de locomotion, mais c'est quand même incitatif de venir voir les spectacles à l'ARENA en utilisant les circulations douces.*

*De plus, le fait de construire sur le site Famar, on enlève une friche industrielle, mais surtout on rapproche l'ARENA du centre de la ville ancienne. Et avoir un tel équipement en centre ville, je crois que c'est la tendance actuelle de l'ensemble des architectes et d'ailleurs il était paru dans le journal « L'équipe » un article qui démontrait qu'implanter un équipement de ce type en centre ville, c'était dynamiser l'économie.*

*Côté sportif, je ne reviendrais pas là dessus et je crois que Philippe PEZET l'a bien évoqué. Mais je crois que l'implantation de l'ARENA à Saint-Marceau, et j'allais dire pratiquement au cœur de la ville, parce que dans 10-15 ans Saint-Marceau ne ressemblera pas à Saint-Marceau d'aujourd'hui. Il y a des projets en cours sur l'ouest du quartier, des constructions d'équipements publics envisagées, l'école, le collège, les gymnases. Ainsi, la ville va s'étendre du côté ouest de Saint-Marceau, et ce qui s'est passé pour les années d'après-guerre où Saint-Marceau était encore un village, on traversait la Loire et on était encore sur une zone très horticole, et bien cette zone va se repousser petit à petit parce que la ville se développe et je crois que c'est normal, car pour qu'elle vive, il faut qu'elle se développe. Si elle ne se*

*développait pas, elle n'aurait pas la vocation économique et touristique. Tout à l'heure, on parlait de l'emploi, mais c'est aussi un phénomène extrêmement important. Je le dis encore une fois, je considère que ce bon et beau projet est un projet extrêmement important pour le quartier.*

*Enfin, la sensation des habitants de Saint-Marceau – d'ailleurs je fais une aparté car je ne voudrais pas que l'on nous compare à un fromage, les habitants de Saint-Marceau sont les Marcelins et pas les Saint-Marcellins – les Marcelins au cours de ces réunions publiques, au nombre de 6, qui ont lieu dans le quartier vous remercient d'avoir pris en compte leurs arguments et d'avoir su transférer ce projet dès que le nouvel emplacement s'est révélé. C'est la preuve que vous écoutez ce qu'on vous dit et que vous n'avez pas par principe l'autorité d'imposer. Voilà M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Merci. J'ai maintenant M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *On a déjà dit beaucoup de choses sur le sujet. Cependant, le fait que l'ARENA soit sur le site Famar plutôt que sur celui de l'Ile Arrault, pour les élus communistes, cela ne change pas grand chose. Premièrement, on s'interroge et on fait même plus que cela, sur l'opportunité d'un tel concept supporté essentiellement par la Ville d'Orléans avec une salle de 10 000 places qui sera remplie au mieux dix fois par an.*

*Deuxièmement, on acte la disparition d'un site industriel et je ne vais pas revenir sur la bonne opération que fait Famar dans l'histoire.*

*Troisièmement, et pour ma part, j'habite à quelques mètres de Famar, je vois les gens et tous les jours on en parle, ce n'est pas l'enthousiasme dans le quartier. Dans le même temps, refaire la RD 2020 et la voirie autour, on peut très bien le faire sans l'ARENA, il ne faut pas nous raconter d'histoires.*

*Le concept même de l'ARENA ne nous convient pas et si cela devait être un équipement d'intérêt national, c'est d'abord à l'Etat de financer. Or aujourd'hui, l'Etat n'a rien donné pour le moment et aujourd'hui, on a dépensé plus de 675 000 € en études pour un projet qui n'est même pas sûr d'aboutir.*

*Je rappelle également que nous avons une proposition, car il n'est pas de dire qu'il ne faut rien faire. Aussi, on propose un équipement sportif qui est capable de remplacer le Palais des Sports vieillissant, y compris de plus grande capacité que le Palais des Sports actuel, sur le terrain de l'ancienne gare de marchandises, c'est-à-dire proche des transports en commun. Je précise qu'il y a les deux lignes de tram qui passent à côté, en y intégrant une piscine, équipement dont notre Ville est largement déficitaire sur au nord. Et cela peut aussi participer au rayonnement de la Ville. Je rappelle qu'il y a la gare à côté, la RD 2020 et la possibilité d'y avoir des parkings.*

*Je voulais finir en disant que les élus communistes sont donc opposés au projet tel que vous le concevez et donc nous ne participerons pas au vote de la commission chargée de dresser la liste des candidats.*

**M. le Maire** – *M. GRAND, c'est à vous.*

**M. GRAND** – *Je vais commencer par m'adresser à M. MARTIN. Jusqu'à maintenant et je considère à raison, on nous demandait à ce que nous soyons précis et il se trouve qu'en ce qui concerne le risque inondation, vous ne l'avez pas été. Je vais donc l'être pour une fois, ce n'est pas coutume, pour vous au niveau des aléas sur ce site. Il y a 37 % en aléa 0, mais 48 % en aléa 1, 13 % en aléa 2 et 2 % en aléa 3. Pour bien préciser les choses, au niveau de ce que l'on entend par un risque faible, j'ai tout simplement pris le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) et il est bien stipulé :*

*- Aléa faible, en 1 « quand la profondeur de submersion possible est inférieure à 1 mètre avec une vitesse de courant nulle à faible » ;*

*- Aléa moyen, en 2 « quand la profondeur de submersion possible est comprise entre 1 et 2 mètres avec une thèse de courant nul à faible ou inférieur à 1 mètre avec une vitesse de courant moyenne à forte » ;*

*- Aléa fort, en 3 « quand la profondeur de submersion possible est supérieure à 2 mètres avec une vitesse de courant nulle à faible ou comprise entre 1 et 2 mètres avec une vitesse de courant moyenne à forte ».*

*Tout cela pour vous dire que 63 % de ce site sera inondé malheureusement lorsque nous aurons une crue. Il y en aura une un jour et donc celui-ci sera inondé à 63 %. Donc, il n'y a pas un risque faible, mais il y aura une inondation sur ce site.*

*Ensuite, quant au nombre d'événements avec une jauge de 10 000 spectateurs, vous avez introduit dans le cahier des charges l'idée que la délégation de service public (D.S.P.) pourrait être attribuée avec la possibilité pour le délégataire de pouvoir gérer également la partie « recherche des événements » pour l'ARENA. En faisant cela, de mon point de vue, vous créez la concurrence entre le Zénith et l'ARENA et dans ce cas, on ne sera plus dans un système où on aura le Zénith qui continuera à fonctionner avec sa quarantaine de dates et une ARENA qui serait dédiée à une dizaine d'événements à 10 000 spectateurs et à peu près 90 événements pour une jauge de 6 000 à 8 000 spectateurs. De mon point de vue, vous risquez là très sérieusement de vider le Zénith pour pouvoir remplir l'ARENA afin que le délégataire puisse évidemment gagner sa vie.*

*Ensuite, au niveau du Parc des Expositions et de son utilisation les soirs de grandes jauges, il faut savoir que cet équipement si le Zénith devait continuer à avoir un certain nombre d'événements, le Parc des Expositions serait bien évidemment plein, puisque le Zénith aujourd'hui, lorsqu'il y a un événement en jauge de 5 000 spectateurs, le Parc des Expositions est déjà plein, donc on ne va pas pouvoir mettre deux fois plus de voitures que ce qui est possible de faire aujourd'hui.*

**M. le Maire** – *Ce n'est pas ce parking là, M. GRAND, vous confondez.*

**M. GRAND** – *Il y a aussi celui de derrière, mais il est plein aussi.*

**M. le Maire** – *Non jamais !*

**M. GRAND** – *Celui là, je n'y suis pas allé, mais je suis allé en centre ville.*

*(réaction hors micro de M. le Maire)*

**M. GRAND** - *J'irai voir et je vous fais confiance après tout, allez y ! Cela fait deux fois ce soir !*

*Maintenant, les parkings du centre ville et là j'y suis allé. En effet, il y a des places disponibles le samedi soir, c'est une possibilité. Si ce n'est que vous allez demander à des personnes de faire entre 1 100 et 1 600 mètres à pied pour rejoindre l'ARENA. Vous vous êtes donc félicité du fait que l'arrêt de tram se rapprochait avec le nouveau choix de cet emplacement à Famar, mais très franchement l'hiver, demander à des personnes de faire entre 1 100 et 1 600 mètres à pied dans le froid, sous la pluie ou sous la neige pourquoi pas, je pense que c'est un petit peu optimiste et tous vos chiffres qui disent que les personnes peuvent venir et faire 20 minutes à pied ou 15 minutes en vélo, c'est quelque chose qui me paraît très aléatoire.*

*Ensuite, pour ce qui est de la nouvelle voirie, vous en proposez une qui passerait sous la levée et en définitive on aurait un kilomètre de voirie entre le bout de l'hippodrome aujourd'hui et le pont Joffre, c'est-à-dire une longue ligne droite d'un kilomètre. Alors, pour fréquenter ce quartier, je peux vous dire qu'on a déjà des vitesses excessives sur la partie actuelle du Champ de Mars et si vous faites une longue voirie d'un kilomètre avec des parkings de chaque côté, je trouve que ce n'est pas très judicieux dans la mesure où l'intérêt pour les personnes qui seraient dans le parc paysager est quand même de pouvoir accéder à La Loire sans avoir à traverser une rue sur laquelle il y a des passages assez importants de véhicules.*

*Pour terminer, je voudrais revenir un peu sur le budget global. Vous dites 103 millions hors acquisitions et on va donc atteindre un budget d'à peu près 120 millions au total. Ce budget est donc le double de celui de l'ARENA de Montpellier dont M. PEZET parlait tout à l'heure pour 8 500 places. Je pense sincèrement que pour un investissement de ce montant là, on est disproportionné par rapport à ce que les autres ont pu payer et on a là une véritable économie à faire sur ce projet. Franchement, je n'arrive pas à comprendre comment on arrive à 120 millions pour ce projet de 10 000 places.*

*Enfin, un dernier mot à M. PEZET sur le fait qu'il y ait un grand nombre de réunions. Je pense en effet quand on investit plus de 100 millions, que c'est un minimum d'avoir de la concertation et de faire des réunions. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *C'est à votre tour Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Sur la notion de concertation, je pense qu'il y aurait à dire. C'est plutôt de l'information que de la concertation, les réunions auxquelles on a assisté !*

*Sur le projet, on avait un suspens qui était : est-ce faisable ou pas sur le site de Famar ? On était très inquiet de savoir si c'était possible ou pas ! Finalement, on nous apprend que c'est possible. Vraiment l'inverse aurait été quand même assez étonnant surtout après avoir déboursé un peu plus de 10 millions d'euros pour acheter le site. Heureusement que c'était faisable !*

*D'autre part, beaucoup de choses ont déjà dites sur ce projet. Je voudrais quand*

*même revenir sur trois aspects d'inégales importances le concernant. D'abord sur les questions d'accessibilité, effectivement Jean-Philippe GRAND a insisté sur la question des parkings, du stationnement des véhicules, et moi je voudrais parler également de ce qui a été dit à propos de l'accès piétons et par voies de pistes cyclables. A ce sujet, la comparaison avec Paris a très souvent été faite en réunions publiques et ce soir également, mais c'est une comparaison peu opérante, tout simplement parce qu'à Paris on se ne déplace quasiment pas en voiture. On se déplace en transports en commun et à pied. Donc, à Paris, les gens ont effectivement l'habitude de marcher et de faire de longues distances à pied et tandis qu'à Orléans ...*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Les Parisiens n'ont pas de véhicule, M. FOUSSIER, ce sont les banlieusards. Ils ne l'utilisent pas, ils utilisent les transports en commun. Je connais bien Paris pour y avoir longtemps vécu. Je peux vous assurer que les Parisiens ...*

**M. le Maire** – *Attendez, je vous demande un petit peu de silence. Laissez Mme LEVELEUX-TEIXEIRA s'exprimer, elle a seule la parole, merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Les Parisiens se déplacent massivement en transports en commun et à pied, parce qu'effectivement le problème à Paris est le stationnement, cela est bien connu. Donc, la comparaison avec Paris n'est pas une comparaison pertinente tout simplement parce que les usages de la voiture à Paris et à Orléans ne sont pas les mêmes. Les Orléanais ont beaucoup plus l'habitude de prendre leur véhicule pour se rendre en ville. Par conséquent, le calcul des distances si on compare de ville à ville, à mon avis, a peu de sens dans ce contexte là. En outre, j'observe que dans les études qui ont été réalisées, sur les questions des répartitions modales, il est bien précisé que les calculs que vous avez mentionnés sur les 34 000 personnes qui habitent à moins de 20 minutes à pied ou les 100 000 personnes qui sont à moins de 15 minutes à vélo, ces calculs là sont valables sous réserve d'itinéraires piétons attrayants ou sous réserve d'aménagements cyclables. Encore une fois, à l'heure actuelle, on est d'accord, ces aménagements n'existent pas. Il a été question de les réaliser, sous la forme d'un encorbellement sous le pont Joffre, mais si ces aménagements ne sont pas réalisés, l'accessibilité piétonne ou cycliste ne sera pas importante, c'est même tout l'inverse.*

*La deuxième chose que je voulais dire concerne les aspects techniques, en particulier la question des sous-sols qui a déjà était évoquée à plusieurs reprises. Dans les études qui ont été remises, il est quand même indiqué qu'on ne sait pas très bien en réalité l'état des sous-sols tout simplement parce que c'est construit et de ce fait on a donc du mal à évaluer la nature karstique des sous-sols et les risques. Des études complémentaires sont donc prescrites dans les dossiers qui étaient consultables. Donc là, il y a un petit aléa d'autant plus que s'il y a des inondations, on sait que celles-ci proviennent aussi du sous-sol, l'eau remontant par capillarité en sol karstique, c'est assez classique.*

*Ce sur quoi je voudrais insister, ce sont sur les questions financières qui n'ont guère été abordées lors de la dernière réunion publique, mais qui sont quand même centrales dans la conception de ce projet.*

*Vous l'avez dit tout à l'heure, M. MARTIN, la jauge 10 000 places ne sera quasiment*

*jamais utilisée. Vous avez parlé de 90 % des spectacles qui se feront sur des jauges petites ou moyennes. C'est-à-dire que l'on va investir plus de 100 millions d'euros pour construire un bâtiment qui aura une jauge habituelle comparable, à peu de choses près, à celle du Zénith et qui aura les mêmes usages, c'est-à-dire des usages multifonctionnels, car c'est exactement la définition de la salle Zénith. Donc, la Ville est prête à dépenser plus de 100 millions d'euros pour faire la même chose qu'un Zénith dans son utilisation, puisqu'encore une fois la jauge 10 000 places est une jauge exceptionnelle. D'ailleurs, on a vu qu'il valait mieux qu'elle soit exceptionnelle compte tenu des difficultés d'accessibilité et des problèmes de stationnement engendrés. Il y a donc une vraie question sur le principe même de l'équipement dans sa conception telle qu'elle est présentée par rapport à l'existant. Le coût ajouté, je le vois assez bien, mais la valeur ajoutée représentée par cet équipement pour la Ville, j'avoue que je suis beaucoup plus sceptique sur cette question. D'autant qu'aux coûts initiaux d'investissements supportés pour partie par les collectivités publiques, on a évoqué tout à l'heure l'Etat pour lequel on ne sait toujours pas d'une part s'il va participer à l'opération, d'autre part à hauteur de quelle somme, mais en dehors de cela il y a aussi les coûts nets pour la Ville qui vont s'accumuler année après année, pendant une trentaine d'années, et qui sont évalués entre 2,7 millions d'euros et 3,4 millions d'euros. A titre d'indication, cette somme, de mémoire ...*

**M. le Maire** – *Je vais vous demander de conclure Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** - *...dans le budget 2011, de 2,5 millions d'euros est le montant de l'investissement pour les écoles. C'est donc ce qu'on paiera pour l'ARENA chaque année. D'où cette question : est-ce bien raisonnable ? N'ait-on pas en train de partir sur un projet pharaonique dont, dans la configuration qui nous est présentée aujourd'hui, nous n'avons pas besoin parce qu'il est redondant par rapport à ce qui existe déjà avec le Zénith ? De toute façon, on est bloqué et on repart sur de nouvelles procédures, vous l'avez dit vous-même, M. MARTIN, ne vaudrait-il pas mieux revenir carrément sur un autre projet et proposer tout à fait autre chose à la hauteur des enjeux de l'Agglomération ?*

**M. le Maire** – *J'ai envie de vous demander c'est quoi l'autre projet à hauteur des enjeux de l'Agglomération ?*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ne pas faire une salle multifonctions, mais partir sur une salle uniquement dédiée aux sports, qui serait ouverte aux associations, aux clubs non professionnels.*

**M. le Maire** – *Si je comprends bien, c'est de refaire le Palais des Sports en mieux, en plus moderne.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *Attendez, j'ai seul la parole.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Pourquoi pas, avec une piscine qui soit une piscine moderne, qui corresponde aux attentes aux usages de beaucoup de personnes, plutôt que de faire une salle avec quand même ...*

**M. le Maire** – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, c'est une salle de quoi ? Le Palais des*

*Sports aujourd'hui, c'est un peu plus de 3 000 places. C'est donc une salle de 3 000, 4 000, c'est quoi ?*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Vous pouvez parfaitement faire une salle plus importante, parce que là ce que vous voulez faire, c'est finalement une salle dédiée aux sports, à la culture, aux événements, aux conférences, aux événements d'entreprises, etc.*

**M. le Maire** – *Mais, c'est une salle de combien pour être clair ?*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Cette dimension multifonctionnelle existe déjà avec le Zénith.*

**M. le Maire** – *Moi, je trouve le débat intéressant, mais c'est une salle de combien de places, parce que c'est quand même ce qui dimensionne largement le projet ?*

*C'est 6 000 places pour M. LEVELEUX, pardon pour M. LEBRUN.*

*(rires).*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *On s'aime bien avec Dominique, mais ce n'est jamais allé jusque là.*

**M. le Maire** – *Je m'excuse auprès de l'un et de l'autre. M. LEBRUN veut donc une salle de 6 000 places.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je pense que la question du dimensionnement ne peut pas être tranchée comme cela sur un bout de table.*

*(brouhaha sur les bancs de la majorité municipale).*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *C'est d'un autre projet dont on parle. On ne parle pas d'une salle multifonctions.*

**M. le Maire** – *J'entends que vous vous opposez à la salle de 10 000 places, parce que vous trouvez que c'est beaucoup trop. Vous trouvez que cela ne convient pas et d'ailleurs on a déjà débattu de cela. Donc, on connaît votre position. Je dis qu'à partir du moment où vous proposez ce qu'a dit M. LEBRUN, c'est-à-dire « on refait un Palais des Sports ailleurs et un peu plus grand », c'est cohérent ce que vous dites. Je suis d'accord avec vous, on ne va pas non plus calibrer à 100 places près. On est donc dans une fourchette, c'est ce que vous avez dit, de 5 000 à 6 000 places. Et c'est cela le projet alternatif que vous proposeriez ? C'est juste parce que j'essaye que les choses soient claires.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ecoutez, je ne vais pas me prononcer sur une jauge ce soir !*

**M. le Maire** – *D'accord.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *On parle simplement d'une nature de projet.*

**M. le Maire** – *D'accord. Je vais maintenant proposer la parole à M. BRARD.*

**M. BRARD** – *Oui, M. le Maire, mes chers collègues, alors bien évidemment, il y a eu beaucoup d'interventions différentes, mais je vais reprendre quelques points par rapport à la délibération qui nous a été présentée par M. MARTIN ce soir et puis pour, comment dire, pointer ce qui est dans l'évolution de ce projet et au contraire ce qui reste finalement à peu près pareil, en sachant que pour ce qui me concerne, j'ai suivi, je pense à peu près, la totalité des différentes réunions qui ont eu lieu sur ce sujet avec une écoute permanente qui n'est pas récente, mais qui a été une écoute depuis le départ.*

*Je dois dire que dans cette délibération concernant ce qu'on pourrait appeler l'ARENA 2, je suis assez d'accord qu'il y a un vrai soulagement et j'ai un accord absolument total sur l'abandon du premier site idéal et incontournable qu'était le site de l'Ile Arrault et donc qui n'est finalement pas si idéal et tout à fait contournable, puisqu'on a maintenant un second site qui lui-même nous est présenté comme présentant encore plus d'avantages du précédent, qui lui-même semble t-il ne présentait que des avantages.*

*Je suis toujours attentif à ce qu'on en dit et donc là, j'ai bien noté, et je pense que c'est incontestable et cela nous est présenté, que ce nouveau site se rapproche finalement de la ville et des trams en terme de métrages et que l'aménagement de quoi que ce soit finalement sur ce site est une réponse intéressante. Pour ma part, je souscris à cette affaire là par rapport à ce qui va devenir une friche industrielle. Donc, puisque la Ville a décidé de l'acquérir, que fait-on de cet endroit ? Est-ce ce projet là ou est-ce autre chose ? En tout cas, je suis d'accord sur le fait qu'il faut répondre à cette question. Donc, je trouve qu'il y a des évolutions dans ce qu'on nous propose là dans l'ARENA 2, par rapport à cette nouvelle localisation.*

*J'ai bien entendu, M. le Maire, l'exposé que vous nous avait fait vendredi dernier, salle de la Cigogne et cela m'a amené quelques remarques, parce que si le site a changé, des questions restent auxquelles, pour un certain nombre, vous avez répondu, mais par forcément, je dirais, de façon convaincante en ce qui me concerne. Vous avez écarté très rapidement deux problématiques dont vous avez dit qu'elles étaient réglées : l'inondabilité et le sous-sol.*

*L'inondabilité, vous avez rappelé les zones, Jean-Philippe GRAND en a rappelé l'étendue exacte et la précision. Je dirais que cette question d'inondabilité, je l'avais déjà dit dans un précédent débat, ce n'est pas tellement pour moi le fait, mais bien sûr cela compte, qu'en cas de crue, un bâtiment comme celui-là soit inondé et envahi par l'eau, mais c'est surtout que mettre dans le même secteur du Val les deux plus grands équipements : le Zénith et une salle comme celle là sur un site qui risque d'être inexploitable du fait des séquelles d'une inondation, me paraît pas forcément la meilleure idée en terme de gestion de ce type d'équipement. Si pendant plusieurs mois, voire très longtemps, on ne peut pas utiliser ces équipements du fait des causes de l'inondation, je pense qu'on prend des risques inutiles et on n'est pas dans la réponse de ce qu'on appelle la prévention de ces risques.*

*La question du sous-sol a déjà été abordée. Je dirais qu'on a quand même un exemple très proche avec l'usine, vous en avez parlé tout à l'heure et sur laquelle je ne reviendrais pas, l'usine de traitement des eaux de l'Ile Arrault, où on pensait que finalement puisqu'elle était construite là, il n'y aurait pas de soucis, mais finalement dessous, comme on ne pouvait pas aller examiner, une fois qu'on a pu, on a trouvé de gros trous. Donc, je crois qu'il*

*faut quand même rester humble, M. le Maire, sur ce type de choses, parce que je pense qu'on peut très bien trouver que tout ira bien, mais à mon avis, cela n'est pas certain.*

*J'en viens plutôt à la nouveauté puisque vous nous avez présenté, M. le Maire, très longuement et de façon extrêmement détaillée – c'était d'ailleurs fort intéressant – les études d'accessibilité qu'a rappelées M. MARTIN tout à l'heure faites par l'A.M.O. et le cabinet spécialisé Dynalogic. Simplement et je ne vais pas tout reprendre, ce que j'ai retiré parce que cela me semble important et cela me préoccupe en tout cas, cela révèle quand même une contradiction sur laquelle j'aimerais que vous me répondiez, M. le Maire. Dès le départ de ce projet, quand il s'agissait de l'Ile Arrault et maintenant de l'ARENA à Famar, vous nous aviez indiqué que finalement ce projet était un projet d'un équipement dans la ville presque au cœur de la ville et que vous ne souhaitiez absolument pas que l'on construise un tel équipement en périphérie, même s'il y avait des terrains et même si cela semblait être plus facile, parce qu'à ce moment là, cela deviendrait un projet automobile. Or, j'ai bien écouté vendredi soir et j'ai vraiment trouvé qu'en matière d'automobiles, on consacrait quand même à la fois beaucoup de temps et puis surtout qu'on allait aboutir à quelque chose qui ressemble, selon moi, à un aspirateur à voitures avec :*

- in situ : 1 400-1 500 places ;*
- la création d'une nouvelle voirie, ce n'est pas pour y faire passer des vélos, mais bien des voitures. Cette nouvelle voirie est/ouest avec 300 places de voitures est indispensable au bon fonctionnement de l'équipement, soit au total 1 700-1 800 places.*

*Je ne sais pas, car longtemps vous nous avez parlé du Palais des Sports comme exemple même de l'équipement qui marchait très bien sans que l'on crée des parkings et puis là, tout d'un coup, on n'est pas en périphérie de ville, mais on crée véritablement quelque chose, je le dis parce que je le pense vraiment, qui va générer véritablement beaucoup de circulation automobile. Or, je ne suis pas sûr que cela corresponde véritablement à des engagements extrêmement précis sur la modération de la circulation automobile dans la ville et dans le cœur de ville, puisque dans la délibération même, il est parlé du cœur de ville. Donc, pour moi, c'est une vraie interrogation sur un site comme celui-là d'avoir cette génération de circulation puisqu'on crée une nouvelle voie pour voitures et qu'on introduit cette notion de parkings à la fois sur place et sur voirie.*

*L'autre question concerne les accès et géographiquement c'est vrai, on se rapproche des deux lignes de tram comme cela a été dit tout à l'heure. Je pense qu'il est bien sûr souhaitable que l'on favorise l'accès à des équipements par les transports en commun et les moyens doux. Cependant, la pratique me semble assez différente de ce qu'on nous raconte dans les études et en tous les cas, je trouve, mais c'est un jugement tout à fait personnel qui n'engage que moi, que la plupart du temps les personnes qui nous prônent tous ces accès par les transports en commun et l'usage vraiment aisé de ces transports sont souvent des personnes qui, à titre individuel, ne se transportent elles jamais en transports en commun, en tous cas ne les prennent pas. Et je pense que c'est véritablement une difficulté dans nos agglomérations étendues de considérer que l'attractivité d'un tel lieu peut être vraiment envisagée sur le plan de l'accès avec les distances que l'on a là et avec les cheminements obligatoires qui d'ailleurs aujourd'hui n'existent pas vraiment.*

*Le troisième point concernant cette nouvelle délibération et là, cela ne change pas, est la question du mode de procédure par rapport à ce partenariat public privé (P.P.P.) qui est annoncé. Je veux dire que cette procédure est un choix, on peut le faire ou pas. Simplement, je voudrais attirer l'attention sur l'argument de la complexité qui est annoncé et avancé. Alors bien sûr, c'est un argument légal puisque la loi prévoit que du fait de complexité, on peut faire appel au P.P.P. Je dirais simplement que d'une part, cela voudrait dire que tous ces types d'équipement doivent toujours être faits en toute circonstance en P.P.P. Or, un certain nombre de collectivités l'ont construit en gestion directe et visiblement, cela c'est bien passé.*

*D'autre part, c'est une déception pour moi, un regret, parce que je pense que nous avons perdu beaucoup à la Ville d'Orléans, puisqu'il y a un certain nombre d'années, il y avait des compétences à la Ville d'Orléans qui permettaient de réaliser ce type de projet. Cela a été le cas du Zénith.*

*Dernier point financier. Il a déjà été évoqué, mais je tiens surtout à poser une question précise à M. MARTIN et j'espère qu'il me répondra. Aujourd'hui, nous annonçons pour 2012 une évaluation du projet à 103 millions hors acquisitions. Sauf s'il s'agit de faire un affichage qui ne dépasse pas trop 100 millions, je pense que ce projet ne peut se réaliser que si on fait l'acquisition et qu'elle est bien faite par la Ville d'Orléans. Or, si elle concerne ce projet, je ne vois pas pourquoi une acquisition foncière n'est pas incluse dans le budget de ce projet. Donc pour moi, ce n'est déjà pas 103 millions, mais plutôt 111-112 millions. Les acquisitions sont en cours et cela fait donc partie de ce budget. La question précise que je souhaite est la suivante : il est dit que le coût annoncé comprend les aménagements annexes et les parkings in situ. Est-ce que cela signifie que les aménagements extérieurs au site : la nouvelle voirie, le transfert de l'hippodrome, les cheminements piétons-vélos ...*

**M. le Maire** – Vous pouvez conclure, M. BRARD, s'il vous plaît !

**M. BRARD** – Je termine M. le Maire ... l'encorbellement dont vous avez parlé, M. le Maire, en disant que c'était certainement quelque chose d'indispensable pour la traversée de la Loire, est-ce que tous ces aménagements sont inclus dans le coût général ? Est-ce ces aménagements annexes – auquel cas, la phrase est mal construite – ou alors s'agit-il de coûts supplémentaires qu'il faudra ajouter à ces 111-112 millions d'euros ?

*Donc, pour ce qui me concerne, il y a ce soulagement par rapport à l'abandon de l'Ile Arrault, mais il y a aussi un bon nombre de questions qui restent posées par rapport à un projet qui concerne effectivement Orléans. Et je terminerais en disant qu'il y a un accord par rapport au fait de dire qu'un équipement sportif doit pouvoir se réaliser dans l'agglomération, mais je souhaite qu'effectivement il soit sur un site qui ne soit pas inondable d'aucune façon et en tout cas, qu'il reste dans des coûts tout à fait abordables pour ce qui concerne ce type d'équipement. J'attends donc avec impatience, M. le Maire, le projet ARENA 3.*

**M. le Maire** – Bien. Je vais vraiment vous solliciter pour essayer d'être concis. Il y a encore beaucoup de collègues qui souhaitent s'exprimer et je ne voudrais pas être obligé d'imposer le règlement. Il faut que chacun s'autodiscipline un tout petit peu pour essayer d'être concis et de plus, le débat n'en est que plus intéressant et plus vivant. M. LEMAIGNEN, vous avez la parole.

**M. LEMAIGNEN** – *M. le Maire, chers collègues, d'abord je me réjouis profondément du choix du site de Famar qui me paraît un excellent site. Ensuite, je ferais cinq brèves remarques.*

*Premièrement, Famar est aujourd'hui une friche potentielle puisque vous savez que Famar a racheté l'ancien site de Pfeizer à La Source et regroupe sur ce site qui est un équipement extraordinaire et qui risquait de disparaître complètement. Donc là dessus, je vous laisse imaginer un terrain de près de 4 hectares dont la réaffectation en industriel aurait été quasiment impossible. Que serait devenu ce site de 3,8 hectares avec une activité industrielle qui aurait disparu ?*

*Deuxièmement, la question d'inondabilité. Pardon, mais je vous rappelle d'abord, à titre de comparaison, que le Zénith est en zone aléa 3. Ici, nous avons entre l'aléa 0 donc nul et l'aléa 1, risque très marginal, 85 % du site et la quasi totalité du terrain qui sera utilisée pour l'opération. Je rappelle qu'en plus, bien évidemment, les constructions seront faites au-dessus des plus hautes eaux connues. Donc, ne faisons pas croire au pire en disant que ce bâtiment sera inondé ainsi que le Zénith, évidemment non.*

*Troisièmement, le prix. Je rappelle 8,3 millions pour 3,8 hectares et un emplacement totalement constructible, c'est une valeur qui est en dessous des prix du marché, j'en suis désolé. Donc, c'est une bonne opération que fait aujourd'hui la Ville.*

*Quatrièmement, les fontis. C'est vrai qu'il n'y a pas un risque zéro, mais les provisions qui avaient été prévues ont été conservées dans ce nouveau site. Et par ailleurs, le procès d'intention que vous faites au P.P.P., je ne suis pas un fanatique idéologique du P.P.P. Dans certains cas, c'est très utile, dans d'autres cas, cela ne l'est pas. En l'espèce, je vous rappelle que le gros avantage du P.P.P. sur ce projet là, c'est que le risque de fontis, ce n'est pas la Ville qui le prend, ce sera le constructeur. Alors attention, ne faisons pas deux critiques en même temps qui sont complètement contradictoires.*

*Enfin cinquièmement, l'accessibilité. Très clairement, on est à 600 ou 700 mètres de la station des Tourelles, ce qui est effectivement très bien. De l'autre côté, la ligne B ne sera pas très loin en franchissant le pont Joffre. J'avais précisément indiqué au dernier Conseil de Communauté que je proposerai de réaffecter le fonds de concours de Jaurès sur à la fois l'encorbellement du pont Joffre et puis le traitement de l'entrée de ville de la RD 2020 pour préparer les opérations de restructuration de cette entrée de ville qui étaient prévues au projet d'AgglO, mais qui pour des raisons budgétaires, n'avaient été qu'en partie prévues sur ce projet d'Agglomération.*

*Sur l'encorbellement, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, on peut faire un magnifique projet à la fois sur l'accessibilité de l'ARENA, mais en même temps aussi on peut en profiter pour rendre ce pont qui est hideux, le paysager quelque peu, on voit très bien un projet qui pourrait être magnifique et en même temps extrêmement fonctionnel pour relier le nord et le sud de notre Ville.*

*Donc véritablement, je pense qu'aujourd'hui le choix qui est fait, en terme de site, me paraît le choix qui est optimum par rapport à la réalisation de cet équipement. Je vous remercie et j'ai essayé d'être bref, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Merci. M. SANKHON, vous avez la parole.*

**M. SANKHON** – *Bonsoir. J'espère qu'il y en a qui se posent moins de questions lorsqu'ils mettent leurs chaussons le matin avant de se lever, parce que sinon ils ne vont pas se lever très tôt. Tout à l'heure M. le Maire, vous avez parlé en début de séance des malheureux événements qui se déroulent en ce moment au Japon et c'est vrai que lorsque j'allume la télévision, j'ai vu le zapping il n'y a pas longtemps, d'une chaîne à l'autre, on a des informations qui sont complètement différentes et on a même de la désinformation sur une seule et même chaîne entre le matin et le soir. Or, ce soir, j'ai un peu l'impression d'assister à cela avec des propos qui partent dans tous les sens. Pour ma part, lorsque je veux du pain, je vais voir un boulanger, de la viande un boucher, et donc j'ai toute confiance envers les professionnels compétents qui vont travailler sur l'ARENA pour proposer un projet cohérent et pertinent dans le respect bien évidemment de l'intérêt des Orléanais sans partir dans des élucubrations sur des approches techniques qui aujourd'hui, en tout cas me concernant, m'échappent.*

*Je crois à l'heure où l'on parle de complémentarité, de transversalité et de polyvalence, il est évident qu'on ne peut pas consacrer un site comme celui-ci exclusivement à de l'activité sportive, d'autant qu'aujourd'hui on a du sport, du spectacle, des artistes, de la culture, du tourisme - merci Marie-Thérèse - et il est important de pouvoir contenter tous les Orléanais.*

*Outre le fait que je pense que l'implantation sur le site Famar de l'ARENA vient complètement équilibrer les forces des pôles urbains de notre Ville, il ne faut pas oublier aussi qu'il y a un certain nombre d'ARENA qui se développe aussi en France selon une organisation qui relève d'une coordination nationale, et bien évidemment cela va contribuer à une dynamique évidente.*

**M. le Maire** – *Mme NOEL, c'est à vous.*

**Mme NOEL** – *M. le Maire, chers collègues, je ne vais pas revenir sur tous les arguments et je vous rassure, je vais faire vite, contre l'implantation d'un grand équipement à cet endroit. Ils ont été ou vont être développés par mes collègues. Je vais plutôt répondre à M. LEMAIGNEN qui s'inquiète de quoi faire du site Famar et vous proposer une autre utilisation, comme quoi oui, nous pouvons être force de propositions.*

*En effet, comme vous le savez et selon l'agence internationale de l'énergie, nos réserves de combustibles fossiles sont plus que réduites : 40 ans pour le pétrole, 60 ans pour le gaz et 200 ans pour le charbon. Et de plus en plus de personnes s'interrogent sur l'omniprésence du nucléaire en France. Je vous propose donc de créer, sur ce site, un pôle éco-bâtiment avec un espace conseils, un centre de formation professionnelle continue, une matériauthèque qui représenterait les différents matériaux écologiquement compatibles, ainsi que les nouvelles méthodes d'éco construction, mais aussi une pépinière pour les jeunes entreprises qui souhaiteraient se développer dans ce secteur. Ceci permettrait à tous, particuliers et entreprises, de se renseigner sur comment faire des économies d'énergie en ayant tous les acteurs et informations sur place, aux professionnels de se former et de redonner de l'emploi tout en réalisant des économies d'énergie. N'oublions pas que le secteur du bâtiment est actuellement le plus gros consommateur d'énergie et responsable de 23 % des émissions de gaz à effets de serre en France. Encourager les entreprises et les citoyens de la région à adopter un comportement durable en terme de constructions, alors que nous allons devoir faire des économies d'énergie,*

*c'est je pense une excellente proposition tout à fait en cohérence avec le bilan thermique que vous avez souhaité. Tout comme le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, la meilleure énergie est celle qui est économisée.*

*Je voudrais que nous allions de l'avant, que nous soyons imaginatifs et créatifs en créant ce pôle. Non seulement, nous sommes dans le développement durable, dans ce qu'il faudra faire, alors autant être en pointe dans ce domaine, mais aussi répondons aux demandes de nos concitoyens d'emplois non délocalisables et économies d'énergie. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *C'est très bien, Mme NOEL, mais cela existe déjà, c'est cela le problème ! Parce qu'il y a déjà des pépinières d'entreprises, notamment sur les logiques de développement durable et on les favorise au quotidien. Et puis, il y a un très beau projet qu'on défend maintenant depuis plusieurs mois qui s'appelle greenerB@t, qui est d'ailleurs beaucoup plus ...*

**Mme NOEL** – *Ce n'est pas la même chose de ce que je vous propose, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Pardon, je pense que greenerB@t est plus intéressant, mais excusez-moi, je n'ai pas le temps de le développer.*

**Mme NOEL** – *Je n'en doute pas. En tous les cas, je rencontre des personnes continuellement qui me demandent où se renseigner, comment faire, trouver les matériaux, trouver les entreprises ...*

**M. le Maire** – *Enfin, on ne va pas mettre des entreprises ...*

**Mme NOEL** – *Des entreprises me demandent comment faire pour se former. Alors, M. le Maire, répondez !*

**M. le Maire** – *Oui, mais j'ai bien sûr réponse à tout. Attendez, mais vous allez demander à toutes les entreprises du bâtiment de venir s'installer sur le site pour expliquer comment elles feront des économies d'énergie ? J'ai du mal à comprendre.*

**Mme NOEL** – *Pas du tout. Un éco pôle existe déjà en région parisienne. Renseignez-vous, il a même été inauguré par la Ministre de l'Environnement, Mme JOUANNO, personne dont vous êtes proche, je crois.*

**M. le Maire** – *Mme JOUANNO, bien sûr, je suis très proche.*

*(rires).*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

**M. CHAPUIS** – *Je vais aller assez rapidement car beaucoup de choses ont été dites, notamment sur les questions de la localisation et d'accessibilité.*

*Je voulais juste commencer mon propos par mon étonnement de l'intervention de M. PEZET sur l'énorme concertation et cette volonté de ne pas figer les choses. J'ai participé et*

*peut-être pas à l'ensemble des réunions comme a pu le faire mon collègue, Michel BRARD, mais j'ai eu tout de même l'impression que les choses étaient figées au début, pendant longtemps même. Peut-être que je n'ai pas participé aux bonnes réunions, mais j'ai vu très peu de concertation sur le projet en lui-même. J'ai vu des concertations sur le parc paysager, certaines rues et accessibilités du site, mais sur la concertation autour du projet, je ne l'ai pas vue. Enfin peut-être vous pourrez me contredire, mais il y a eu des réunions d'information où pendant plusieurs heures, il était présenté le projet, mais sinon on n'a peut-être pas la même définition de la concertation.*

*Sur le projet en lui-même, je ne vais pas faire l'historique de l'intégralité de nos discussions qu'on a pu avoir sur ce sujet, mais on peut rappeler que, sans parler de concertation, on a eu beaucoup de mal à avoir accès à l'information concernant ce projet. Je ne vous rappelle pas non plus les pieds et les mains qu'il a fallu faire pour essayer d'avoir ces études qui dataient de 2007 et 2008 sur la présentation de la localisation des sites. C'est pour cela que j'ai un peu bondi quand j'ai entendu cette énorme concertation, car je me suis dit qu'on a eu du mal à même avoir des informations sur ce sujet.*

*Plus concrètement sur la délibération, notamment le point qui aborde la question du contrat de partenariat public privé, 2043 est l'année à peu près à laquelle on aura fini de payer cet équipement. 2043, certains vous diront qu'on sera peut-être toujours en activité s'il y a d'autres réformes sur les retraites, mais normalement on serait un certain nombre à ne plus être en fonctions ...*

**M. le Maire** – *Ce sera comme pour le tramway, M. CHAPUIS !*

**M. le Maire** – *Je vous dis simplement que 2043, vous faites peser par vos interventions et par ce choix le poids de cet investissement sur vos enfants, voire vos petits-enfants. C'est pour cela que je pense qu'il faut prendre le temps et vraiment d'analyser le plus sereinement possible le choix du recours à cet outil financier qui pour moi – on parlait de choix politiques – , je le réaffirme, est un choix politique aujourd'hui. Rien n'empêche de construire des stades de plus de 20 000 places en passant par un autre outil que le P.P.P. On peut m'expliquer que construire un stade de 20 000 ou 30 000 places est moins complexe que de faire une ARENA à Orléans, mais j'attends de voir les chiffres.*

*Un petit point, mais on en a parlé lors de la commission consultative sur les services publics locaux, l'évolution de la législation qui fait que la dette n'est plus externalisée, mais sera bien présente dans les comptes de la Ville. Donc le contrat de partenariat a perdu, en tout cas pour ceux qui le défendaient, un de ses intérêts.*

*Deux interrogations maintenant. On a lit régulièrement dans la presse à la fois spécialisée mais aussi généraliste, la grande incertitude quant au soutien et aux subventions de l'Etat. On entend parler que certains crédits seraient plutôt fléchés vers les stades de football pour permettre d'accueillir la Coupe d'Europe en 2016. Vous avez pu le dire dans d'autres lieux que si l'Etat ne participait pas et ne faisait pas partie du tour de table, le projet tomberait. On s'inquiète donc de cette fuite en avant et on se lance dans cette construction, on fait des études, on engage de l'argent sans avoir une très grande certitude sur les fonds de l'Etat qui seront fléchés hypothétiquement dans les années à venir.*

*On s'interroge aussi sur le montant global du projet. On parle de 103 millions hors acquisitions et mes collègues en ont déjà parlé. La question également de l'utilité du site. L'Entente Orléanaise, on espère qu'elle se maintiendra en Pro A. On espère très sincèrement que ce club continuera à nous faire rêver. Mais c'est vrai que cet équipement qui sera notamment réservé pour accueillir les entraînements et ce club de l'Entente auquel on est tous très attachés, cela cumule les incertitudes : le financement de l'Etat, la performance sportive que je souhaite la meilleure.*

*Donc comme ont pu le dire mes collègues, c'est un projet mal localisé, mal ficelé avec une absence de participation des associations au quotidien. On aurait pu espérer que ce site et ses 100 millions puissent permettre de développer sur cet équipement l'accès aux différents clubs. On aurait pu envisager des salles d'entraînement, des salles administratives pour permettre de réunir les assemblées générales des associations ou même d'héberger certaines administrations de ces associations.*

*Dernier point avant de conclure, la nouvelle option, car on a changé la localisation. On est passé du site de l'hippodrome au site Famar et on a créé une nouvelle option que j'ai découverte en commission des services publics locaux. Une option qui permet à l'opérateur et donc aux partenaires privés, de se saisir de la question de l'exploitation du service public et donc de la programmation artistique et sportive. Et là, on s'inquiète vivement sur cette compétition qui pourrait se faire entre les différents équipements de la Ville. On a parlé du Zénith, mais on peut également parler des différents autres équipements. Donc, de mettre à l'écart – c'est une option et elle ne sera peut-être pas et j'espère qu'elle ne sera pas choisie – Orléans Gestion comme structure qui pourrait chapeauter et orienter les différents événements sportifs et culturels entre les deux équipements.*

*Je conclus en disant que M. PEZET parlait de regrets et que peut-être que dans 10 ans, on regretterait. Je vous retourne le compliment. J'espère que dans 10 ans, on ne regrettera pas le choix qu'on aura fait ce soir à la fois de la localisation, du contrat de partenariat et qu'on aurait peut-être un peu plus écouté les habitants, peut-être un peu mieux entendu les positions de l'opposition et qu'on aurait pu améliorer ce projet et qu'on n'ait pas à supporter le poids de ce choix qui est fait ce soir sur plus de 35 ans.*

**M. le Maire** – *Je me permets de vous rappeler deux choses, M. CHAPUIS, et que l'on passe peut-être un peu trop sous silence. La première est que l'ensemble du mouvement sportif soutient ce projet, il faut quand même le dire et le répéter, notamment par écrit - je tiens les courriers à votre disposition, mais vous les connaissez -. Le Comité Régional Olympique et Sportif a écrit là dessus et il milite de longue date pour cet équipement qu'il soutient totalement.*

*(réaction hors micro de M. CHAPUIS).*

**M. le Maire** – *Ecoutez, j'ai suffisamment de contacts avec eux et ils en ont également avec la Région par écrit pour que l'on puisse affirmer ce que j'affirme ce soir. Maintenant, si vous voulez démentir, il faut me montrer les éléments écrits pour le faire. Je vous souhaite bien du plaisir ! Non, si vous pouvez démentir, vous le montrez.*

*(réaction hors micro de M. CHAPUIS).*

**M. le Maire** – *Si vous ne dites pas le contraire donc c'est que vous êtes d'accord ! Et vous avez raison de l'être, parce que c'est la stricte vérité et je tiens les courriers à votre disposition.*

*La deuxième chose est que lorsque vous dites « concertation avec les habitants », je vous rappelle, notamment parmi d'autres choses au-delà de ce que M. PEZET a dit tout à l'heure, que nous avons reçu notamment là aussi par écrit, des propositions venant du Comité de défense du quartier Saint-Marceau faisant des séries de propositions que nous avons reprises effectivement et sur lesquelles nous travaillons. Donc, s'il y avait autant de mécontentements, d'absences de concertation, je me demande pourquoi, notamment le Comité de défense de Saint-Marceau qui est quand même particulièrement connu, reconnu et j'allais dire légitime, il prendrait la peine de nous proposer trois pages et demie de propositions s'il n'y avait pas de concertation avec la Ville et si nous n'écoutons rien.*

*Maintenant, j'aimerais vous poser une question, parce que je n'ai pas bien compris au fond, vous ce que vous dites, car il y a un moment où il faut que les choses soient claires. On a le droit de ne pas être d'accord avec nous, mais on a le mérite de la clarté dans ce qu'on propose. Je n'ai pas bien compris si vous étiez contre l'idée d'une ARENA ou si vous étiez contre le mode de financement que l'on propose, parce que ce sont deux points différents. Peut-être que l'ensemble des collègues a mieux compris que moi. Non, mais Mme KOUNOWSKI, je m'adresse à M. CHAPUIS. Excusez-moi je pense qu'il est majeur et vacciné, comme on dit, pour éventuellement, s'il le souhaite, pouvoir m'apporter une réponse. Etes-vous contre le principe même d'une ARENA ou d'un équipement de ce type là, que cela s'appelle ARENA ou autre chose, cela s'appelle comme on veut ?*

**M. CHAPUIS** – *Je pense que vous pouvez demander à chacun des membres de notre groupe, ils vous répondront la même chose. Aussi ma collègue, Mme KOUNOWSKI, aurait pu répondre à ma place, car on défend exactement la même position sur ce sujet. On pense, depuis le début, et c'était dans notre programme sur lequel on n'a certes pas été élu en majorité, mais au moins dans l'opposition, on défendait l'implantation dans l'agglomération d'un très grand équipement sportif, porté au niveau de l'Agglomération, sans le recours d'un partenariat public privé. Enfin ce recours n'était pas dans notre programme, c'est ce qu'on a pu étudier par la suite, en voyant les différentes élaborations de grands équipements sportifs en France.*

**M. le Maire** – *Donc, vous êtes pour l'idée de ce que l'on appelle une ARENA ...*

**M. CHAPUIS** – *Un grand équipement sportif !*

**M. le Maire** – *Oui, c'est pareil.*

*(réaction hors micro sur les bancs de l'opposition municipale).*

**M. le Maire** – *L'ARENA est un terme générique qui signifie en fait ...*

**M. CHAPUIS** – *C'est un business.*

**M. le Maire** – *... ce type d'équipement. Alors, je peux enlever ARENA si cela vous ennuie, mais cela revient concrètement au même.*

**M. CHAPUIS** – *Si vous dites « très grand équipement sportif », on sera d'accord.*

**M. le Maire** – *Voilà, je peux donc dire : très grand équipement sportif et là, vous êtes d'accord. Et donc, si vous dites « un très grand équipement sportif », c'est que vous êtes d'accord avec, à la marge près, la jauge que l'on propose, c'est-à-dire située éventuellement ailleurs, mais avec un autre mode de financement et en fait financé par l'Agglomération, la Ville, un investissement purement public. Si je vous proposais ...*

**M. CHAPUIS** – *Allez-y, chiche !*

**M. le Maire** – *Je dis : si je vous proposais un très grand équipement de l'ordre de la jauge de 10 000 places financé totalement sur fonds publics, là j'ai le sentiment que vous dites oui, mais je ne veux pas vous faire parler.*

**M. BRARD** – *A 70 millions, M. le Maire, oui !*

**M. le Maire** – *Mais voilà, vous êtes très forts !*

**M. CHAPUIS** – *Vous abandonnez le P.P.P., vous abandonnez la localisation, et il y a de fortes chances que vous ayez le soutien de l'opposition.*

**M. le Maire** – *J'entends bien. C'est-à-dire qu'on abandonne tout dans le projet et on a votre soutien, cela je comprends.*

*Simplement, c'est important parce que je vais pousser plus loin, si vous me le permettez. Vous savez des projets de très grand équipement, il y en a en France quelques uns. Je les connais bien. Je dirais sans être désagréable avec quiconque que les modes de calcul du coût de l'équipement sont variables. Parfois, vous avez des équipements pour lesquels il y a le calcul du coût de l'équipement lui-même, c'est tout et, par exemple, en terme d'infrastructures, ces coûts ne sont pas comptabilisés. Pour aller même encore plus loin, parce que certains justement sont localisés plutôt en périphérie de ville, cela demande par ailleurs des financements pour des grandes infrastructures elles-mêmes financées hors projet. Alors ça, je sais faire ! Si vous voulez qu'on vous présente un projet à 50 millions, on peut le faire, mais ce n'est pas sérieux, ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas correct, ni honnête, donc on ne le fait pas. Ce qui est amusant d'ailleurs, c'est qu'il y a parfois des projets qui sont privés/privés ... qui vous montrent un besoin de financement qui paraît raisonnable, mais qui oublie les infrastructures publiques ! Et lorsque vous rajoutez certaines infrastructures publiques, vous arrivez à un coût qui est supérieur au coût du projet lui-même, ce qui est quand même intéressant. Je ne vais pas citer de nom, vous le comprenez bien, mais enfin j'ai des idées fortes en tête, car ce n'est pas au hasard ce que je dis là.*

*Michel MARTIN y reviendra certainement tout à l'heure, mais on affiche la transparence, on l'a toujours fait.*

*(rires sur les bancs de l'opposition municipale).*

**M. le Maire** - *Vous pouvez rigoler, c'est pourtant la vérité. Les documents, vous les avez eus, donc vous pouvez dire ce que vous voulez.*

**M. CHAPUIS** – *Non sans mal !*

**M. le Maire** – *Vous avez fait tout un cinéma là dessus et c'est vrai qu'on est totalement irresponsable, mes chers collègues de la majorité, donc on a pris une carte, on a joué aux fléchettes et c'est tombé comme cela. Et oui, c'est nous faire grand honneur effectivement, on vous remercie.*

*Simplement, je vais aller plus loin sur les questions de financement, parce que vous dites ne pas vouloir du partenariat public privé. D'accord, mais alors, vous le financez forcément par des fonds publics. Comment ? Parce que de laisser croire, sous prétexte qu'il aurait un financement exclusivement public, qu'il n'y a plus de problèmes d'emprunts et de remboursements d'emprunts, il faut me montrer comment ? J'attends le plan de financement avec un immense intérêt ! Comment faites-vous forcément dans ces cas là ? Concernant les participations des partenaires extérieurs publics, c'est-à-dire les autres collectivités locales et l'Etat, ce n'est pas parce qu'on va changer la nature du financement qu'ils vont forcément financer davantage. La Région a annoncé un chiffre et je ne vois pas, si je dis à la Région « on va faire un financement purement public », la Région me dire : je mets 50 % de plus ! Cela n'a pas de sens. La Région participe et elle annonce un financement, le Département fera pareil et l'Etat – vous avez raison de venir sur cette question, car c'est celle qui reste maintenant à régler – annoncera un chiffre. Cela est donc acquis, enfin, imaginons que cela le soit pour le besoin de mon raisonnement. Et après, quel est le dernier financeur ? C'est forcément la Ville. Alors vous me dites que cela peut-être l'Agglo. Je veux bien, mais que ce soit la Ville ou l'Agglo, quelque part, si M. le Président me le permet, c'est toujours les mêmes qui paient. Or, vous le savez très bien, M. le Président a fait l'effort de financer ce dont on a parlé tout à l'heure les stations d'épuration, le tramway et aujourd'hui, l'Agglo n'est pas en situation de prendre de la dette supplémentaire et ce serait irresponsable que de dire que c'est l'Agglo qui doit payer. Financièrement, ce n'est pas faisable ou alors c'était irresponsable en terme financier. Donc, je pense que vous ne le seriez pas, je l'espère, et ce n'est donc pas la solution. Aussi, il vous reste la Ville d'Orléans et à ce moment là, vous montez le financement à due concurrence. Je vous rappelle que la capacité d'investissement de la Ville est de l'ordre de 50 millions par an. D'où, je repose ma question : comment financez-vous par la Ville ? Si vous admettez qu'on n'est ni plus bête, ni plus malin les uns que les autres, on aura à peu près le même coût d'investissement, alors il faudra bien monter à due concurrence le financement de la Ville. Il faudra donc bien prendre de la dette supplémentaire par la Ville et vous ferez plus de dette. A combien monterez-vous la dette ? De quelques dizaines de millions de plus, je ne peux pas la chiffrer aujourd'hui, on est dans des ordres de grandeur, parce qu'on n'a pas le modèle qui peut être fait, mais c'est forcément payé comme cela. Ce sera donc de la dette Ville qui va venir tout de suite. La proposition que l'on fait en P.P.P. est qu'effectivement, via le gestionnaire, il y a une sorte de subvention d'équilibre qui peut être versée par la Ville. Entre nous, cela ne change pas fondamentalement l'équation financière. Mais de laisser croire que le financement public se ferait sans emprunts, ça ce n'est pas possible. Vous avez dit « on s'endette jusqu'à 2043 », mais je vous dis que si vous financez par de la dette publique, je ne sais pas si c'est 2043, mais en tout cas, vous vous endettez pour un certain nombre d'années également. Cela repose donc la question fondamentale : est-ce que l'on veut faire un équipement comme celui là ou pas ? Ce que je dis est de l'ordre de l'évidence.*

*Pardon d'avoir un peu trop parlé. Mme CUGNY-SEGUIN, je vous donne la parole.*

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *Je suis étonnée par la frilosité des propos que j'ai entendus ce soir. Décider, on décide toujours dans l'incertitude. Il est impossible de décider en ayant la certitude de l'avenir et en particulier, quand on est confronté à des problématiques liées à la nature, si j'ose dire. C'est vrai que le karst existe et qu'il y a des trous partout. Sur mon budget, je finance les comblements de trous, donc je vois bien ce qui se passe. On est effectivement sur un territoire qui est troué. Mais, ce n'est pas plus ici qu'ailleurs. Donc, on aura toujours cette incertitude. Ceci étant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas agir. Il faut le faire en essayant de limiter au maximum les préjudices que cela peut poser.*

*De la même manière et par rapport aux inondations, la quasi totalité du site est en aléas 1 et 2, qui sont des aléas tout à fait raisonnables. L'idée n'est pas de dire « il risque d'y avoir des inondations » et donc on ne fait plus rien sur ces territoires. On voit bien que la Hollande et d'autres pays européens ont totalement changé leur façon d'aborder cette question là. Il faut se mettre en situation, pour des aléas qui sont supportables, d'être résilient par rapport à ces aléas et en particulier, il vaut mieux effectivement mettre des équipements de type sportifs ici, mais qui pourraient être d'une autre nature, que des équipements où les habitants doivent vivre. Et donc, ce travail que l'on doit faire pour protéger les constructions dans ces zones d'aléas 1 et 2 peut être aussi un élément d'apprentissage pour travailler sur d'autres équipements ailleurs.*

*Ensuite, il a été question de déplacements et notamment de « l'homo provincialis » qui était différent de « l'homo parisis », sachant que l'un pouvait se déplacer d'un kilomètre et l'autre, je dirais, que d'une centaine de mètres. Alors là, franchement je suis atterrée d'entendre cela, je le dis sincèrement. Je crois qu'il faut vraiment arrêter de penser qu'on ne peut pas se déplacer à pied. On est devenu totalement dépendant de la voiture ou des transports en commun. Or, le déplacement à pied dans une ville est absolument naturel et je crois vraiment qu'on doit pouvoir inciter les gens à se déplacer, surtout pour aller voir un spectacle qui est un moment de joie et de convivialité. Cela me paraît donc un argument absolument pas recevable. Je vis pour moitié à Paris, moitié à Orléans et je vois bien effectivement qu'à Paris, on se déplace énormément à pied.*

*Je voudrais également parler de la localisation. Il y avait effectivement deux stratégies :*

*- La localisation aux marges de la Ville. On repoussait l'équipement, on en faisait en fait un objet d'étalement urbain et on générait encore plus de transports.*

*- La localisation qui consistait à en faire un élément de centralité et qui devenait un objet urbain, s'intégrant ainsi une stratégie, une forme urbaine.*

*Et quelque part, je regrette que l'on n'ait pas gardé l'Île Arrault (rires), je suis désolée de vous le dire, mais je le pense sincèrement. Je pense que le mettre en élément de centralité, c'est redonner déjà du lustre à la rive gauche qui quand même, de ce point de vue là, aura un équipement, surtout si architecturalement il est de qualité, qui structurera cette partie de la Ville. Ensuite, pour répondre à Mme NOEL qui parlait des énergies renouvelables, on peut les utiliser au maximum et faire un élément de construction qui soit de qualité.*

*Enfin, je voudrais dire qu'il faut aussi de l'ambition à notre territoire. Un territoire est bien sûr un lieu où les habitants vivent et il faut effectivement qu'ils aient des équipements de*

*proximité, mais il faut aussi, dans un monde concurrentiel, avoir des éléments d'ambition et de rayonnement et cela peut être un élément de rayonnement parmi d'autres.*

**M. le Maire** – *Alors encore deux derniers inscrits : M. VALETTE et Mme de CHANGY.*

**M. VALETTE** – *Je voulais revenir deux secondes sur l'aspect de la friche industrielle. C'est quand même assez exceptionnel qu'une friche industrielle trouve une vocation avant même que le site ait été déserté par son activité. C'est d'autre part un élément très structurant pour la Ville et qui évite de se retrouver dans les problématiques qui quelquefois mettent extrêmement de temps à se résoudre.*

*Il y a eu une intervention sur le positionnement relatif à l'ARENA et au Zénith. Je dois dire que le raisonnement ne tient pas, parce qu'en fait le choix de faire une jauge de 10 000 places, quand on étudie un peu le fonctionnement du secteur de l'industrie du spectacle, que ce soit culturel ou sportif, il est clair qu'une telle jauge place le territoire à un niveau international, ce que ne permettra jamais de faire le Zénith.*

*Enfin, j'ai entendu beaucoup de contradictions dans le domaine de la circulation et du stationnement. Alors, on ne peut pas, en certaines circonstances, plaider pour l'interdiction totale de la voiture en centre ville et puis en même temps dire qu'au fond, on ne peut en province que se déplacer en voiture à proximité du lieu où on veut se rendre. Par ailleurs, j'ai aussi entendu M. BRARD dire qu'il dénonçait l'aspirateur à voitures. Pour le coup, j'avoue que je ne comprends plus.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ecoutez mieux !*

**M. le Maire** – *Je partage votre point de vue, M. VALETTE. Alors, c'est au tour de Mme de CHANGY, puis Mme KOUNOWSKI et on en aura terminé.*

**Mme de CHANGY** – *Je ne voudrais pas paraphraser les propos dits tout à l'heure par M. le Maire, mais l'ARENA, vous êtes pour ou vous êtes contre ? C'est quoi votre véritable position.*

*(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).*

**Mme de CHANGY** – *En commission des sports, quand on en discute avec les membres de l'opposition, vous êtes pour. En Conseil Municipal, pour l'ARENA, vous dites que c'est un équipement indispensable à la Ville et je vous cite, M. CHAPUIS : « La volonté d'avoir cet équipement pour le rayonnement, pour les clubs, pour la dynamique que cela pourrait créer. » En m'amusant, on pourrait presque dire : du Serge GROUARD, c'est un peu risqué ! Puis, quand on passe au vote, des votes contre, des abstentions. Déjà là, vous n'êtes pas tous tout à fait d'accord. Puis, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA nous explique, en mars 2010, et je ne l'invente pas, je vais le dire : « qu'elle se pose des questions sur la rentabilité d'un tel équipement. » Elle parle de la taille de la Ville, la proximité de Paris, du Zénith, etc. Petit coup de canif dans votre promesse électorale d'un grand équipement – je l'ai là -. Selon vous, ce n'est pas rentable, mais vous le proposiez quand même.*

*(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).*

**Mme de CHANGY** – *Heureusement que votre liste n'a pas été élue, cela aurait été bien compliqué. J'ai bien compris qu'il y avait quelque chose qui vous gêne : la localisation. Les élus communistes ont fait des propositions et on a démontré que cela n'était pas possible.*

*J'en reviens à votre programme que j'ai là. Vous nous expliquez « qu'il devra être accessible par une extension du réseau du tramway. » Mais à quel coût ? Cela fait chère l'ARENA en plein champ. Nous, on vous propose un élément urbain accessible à 15 minutes du centre ville et puis on n'oublie pas cette fameuse zone que j'avais découverte la dernière fois, de la libération du stress de 800 à 1 000 mètres indispensables dans ce type d'équipement, et cela est reconnu pour tous ces équipements là.*

*(réaction hors micro des élus de l'opposition municipale).*

**Mme de CHANGY** – *Je n'engage même pas les paris.*

*(réaction hors micro de M. LEBRUN).*

**M. le Maire** – *Mais M. LEBRUN, vous ne viendrez pas quand même ?*

**M. LEBRUN** – *Je pense qu'il ne se fera pas.*

*(rires).*

**M. le Maire** – *Là, vous vous défilez un peu ! Mme de CHANGY, pardon.*

**Mme de CHANGY** – *Je vous le répète, on est toujours en terrain urbanisé qui nécessite moins de dépenses, de viabilisations - cela avait bien été expliqué les derniers mois -, au contraire d'un terrain peut-être pas forcément en plein champ, mais en tout cas isolé.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Mme de CHANGY, on a été battu aux élections, je vous le rappelle !*

**Mme de CHANGY** – *Je vais finir, donc pour l'ARENA, mais pas contre le site. On a eu de nombreuses réunions de concertation – et oui, ce n'est pas un gros mot -, on a rencontré tous les acteurs, le Maire l'a redit, on a consulté les habitants du quartier, mais aussi les Orléanais, entre autres au Forum citoyen. On a même suivi les recommandations de l'association de défense de l'Ile Arrault, je ne l'invente pas. Puisque le site de Famar se libérait, on a profité de cette belle opportunité pour changer de lieu et vous n'êtes toujours pas d'accord. Nous avons, je vous le répète, l'assentiment des habitants. C'est donc à n'y rien comprendre.*

**M. le Maire** – *Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole et nous en aurons terminé.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je ne vais pas revenir sur le site, l'accès, car tout a été dit, mais sur des chiffres. Des chiffres qui font peur aux Orléanais, parce que c'est exponentiel et je pense que nous allons ...*

*(rires dans l'hémicycle).*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je pense que nous allons intégrer le guinness des records, ce n'est pas sportif, mais financier, puisque M. le Maire, je crois que vous faites partie de la commission Grandes Salles qui est présidée par Daniel CONSTANTINI. Cette commission a, je n'invente rien, fait toute une étude ARENAS 2015, dans laquelle il y avait quand même un tableau très intéressant, en annexe 5, qui nous proposait des coûts de construction au siège d'enceintes récentes en Europe et en France. Alors transparence ou pas, il n'empêche que vous avez validé ce rapport. Et bien, je suis surprise de voir qu'Orléans se situait déjà comme une ARENA extrêmement chère avec un coût au siège de 9 000 €. Et alors là, ça s'envole – on a les moyens sûrement -, on arrive au coût du siège le plus cher d'Europe : 11 000 €. Je trouve cela extraordinaire parce que si on prend le lot 2 : ARENA Londres, c'est 9 750 € et pour 20 000 places. Alors, on est au niveau de Berlin et franchement, Orléans c'est absolument fantastique. Donc le guinness des records après le tram le plus cher de France, et bien maintenant l'ARENA la plus chère de France et même d'Europe.*

*Qui va financer tout cela ? On l'a dit : l'Etat, mais on n'est pas tellement sûr. Enfin, quand on regarde ce rapport, parce que j'ai été fouiner dans les autres rapports, on voit que les participations de l'Etat se basent sur des coûts au siège moyen de 8 000 € et là, on dépasse les budgets. Alors, qui va prendre en charge ce dépassement ? Est-ce que l'Etat va vouloir suivre cette course qui va nous mener à quel endettement pour la Ville ? Donc, budget et participation de l'Etat ? Et puis, je voudrais relire ce qui a été écrit par M. CONSTANTINI, toujours dans le rapport ARENAS 2015, et là visiblement la Ville ne change pas de position, puisque vous l'avez dit tout à l'heure. M. CONSTANTINI dit : « Les enjeux portant sur les territoires vastes ... c'est l'échelon de l'intercommunalité qui paraît pertinent pour de tels équipements » et visiblement pour l'instant, on en est toujours au point que c'est la Ville d'Orléans qui porte ce projet, celui qui nous mène à l'ARENA la plus chère d'Europe. Je trouve cela absolument incroyable. Les Orléanais s'inquiètent, parce qu'ils se demandent jusqu'où cela va aller.*

*(brouhaha).*

**Mme KOUNOWSKI** – *Et oui, je le dis. Je voudrais aussi parler de la viabilité économique du projet.*

**M. le Maire** – *Vous pouvez conclure, s'il vous plaît.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je vous ai déjà interpellé là dessus.*

**M. le Maire** – *Merci de conclure, Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je vous explique que dans le rapport ATSP Consortium Stade de France 2008 qui a été votre premier rapport d'études, puisque là c'est simplement une étude sur le changement de site, mais l'aspect financier ne change pas du tout, on est toujours avec les mêmes données financières. Il est bien dit : « Le concept ARENA - et le concept salle multisports, ce n'est pas du tout pareil -, est un complexe sportif et événementiel ne peut se suffire à lui-même économiquement. » Aujourd'hui, le choix d'un site à proximité du centre ville nécessitera une surface commerciale moins conséquente que si il était éloigné du centre ville, mais pour la viabilité économique, il faut aussi attirer les personnes avec des éléments qui le*

rentabilisent et là il proposait : « 20 000 m<sup>2</sup> de commerces. » Alors, vous décidez de ne pas le faire, mais avez-vous fait une étude de marché sur la viabilité économique ? Je ne la vois pas dans ce rapport proposé, en sachant qu'Orléans ne se situe qu'à 100 kilomètres de Paris. Cet équipement va être en concurrence avec Bordeaux, Lyon, Montpellier, Dunkerque. C'est quand même positionné à d'autres endroits de France, ce n'est pas à 100 kilomètres de Paris. Quand vous êtes une super production, avec je ne sais pas combien de coûts et de frais de production, pour aller rentabiliser votre spectacle, vous avez peut-être plutôt intérêt à aller à Montpellier où là vous allez drainer toute une région et même peut-être pourquoi pas l'Espagne. Alors, je trouve quand même ...

**M. le Maire** – Vous pouvez conclure, Mme KOUNOWSKI, s'il vous plaît !

**Mme KOUNOWSKI** – On joue avec les millions et on a aucune certitude de la viabilité économique de ce projet quant au financement de l'Etat et à l'attractivité que pourrait avoir une salle de ce type à 100 kilomètres de Paris.

D'ailleurs, pour terminer, je citerai M. CONSTANTINI qui dans un article avait dit : « Le point qui m'embête un peu, c'est qu'Orléans est à 100 kilomètres de Paris. »

**M. le Maire** – Alors, si je comprends bien, Mme KOUNOWSKI, vous êtes contre un équipement de ce type là.

**Mme KOUNOWSKI** – Un équipement de type ARENA, oui, à ce coût là.

**M. le Maire** – Parce que je fais mes calculs. Je mets ceux qui sont plutôt pour et ceux qui sont plutôt contre, et c'est vrai j'ai du mal.

**Mme KOUNOWSKI** – Attendez, M. le Maire, on était à 90 millions d'euros, on arrive à 103 millions. Et d'un autre côté, vous nous dites « il faut faire des économies ». Moins 5 % aux associations ...

**M. le Maire** – Merci Mme KOUNOWSKI.

**Mme KOUNOWSKI** – On ne peut plus payer les transports des enfants pour aller faire du sport ailleurs. Enfin, c'est schizophrène presque !

**M. le Maire** – Oh oui. Merci beaucoup, je vais aller consulter très vite, car ce que vous dites m'inquiète sur mon état. Mais, j'ai envie de vous poser une question. Vu la compétence impressionnante que vous développez sur ce type d'équipement, est-ce que vous pensez que je devrais proposer à Daniel CONSTANTINI que vous puissiez intégrer la commission dont vous parlez ?

**Mme KOUNOWSKI** – Je voudrais quand même bien ...

**M. le Maire** – Vous venez de dire simplement ... volontiers, c'est cela ? Je vous pose la question.

**Mme KOUNOWSKI** – Ecoutez, pourquoi pas ? Car je voudrais bien comprendre

*comment on en arrive à des tableaux comme cela et qu'Orléans ait la palme de l'ARENA la plus chère.*

**M. le Maire** – *Donc, vous souhaiteriez intégrer cette commission, pourquoi pas ? Le seul problème est que cela fait longtemps qu'elle n'existe plus !*

*(rires).*

**M. le Maire** – *C'est là le problème, Mme KOUNOWSKI, ce qui montre l'étendue de vos connaissances !*

*Je vous remercie pour votre intervention. Non, mais cela fait plaisir quand même.*

*(brouhaha).*

**Mme KOUNOWSKI** – *C'est simplement, je pense, parce que vous n'êtes pas très content, c'est tout !*

**M. le Maire** – *Une fois de temps en temps, cela fait un peu plaisir au vu de tout ce que j'ai entendu. M. MARTIN, je vous donne la parole.*

**M. MARTIN** – *On va essayer d'apporter quelques éléments de réponse si vous le voulez bien.*

**M. le Maire** – *Je vous demande votre attention à tous, s'il vous plaît.*

**M. MARTIN** – *C'est vrai que ce soir, on voit poindre, de façon très claire maintenant, les contradictions de l'opposition par rapport à ce projet. Vous avez déclaré, les uns et les autres à différentes reprises :*

*- M. RICOUD : on est d'accord pour un très grand complexe sportif à Orléans , il faut avoir une vision d'avenir pour la Ville ;*

*- M. CHAPUIS a dit : qu'au sein de l'opposition, nous sommes unanimes sur la volonté d'avoir un grand équipement à Orléans. C'est vrai que vous auriez préféré un site différent et puis après, vous déclinez « qu'il est important de rappeler les arguments, etc » ;*

*- Mme KOUNOWSKI qui vient de conclure, a dit : que nous sommes pour un grand équipement sportif. Nous avons de l'ambition pour la Ville, c'était dans notre programme.*

*Voilà ce que les uns et les autres, vous n'avez pas arrêté de dire et comme cela a été très bien rappelé précédemment, c'est effectivement dans votre programme et tout est dit. Dans votre programme, vous aviez carrément, et c'était l'ambition de votre projet, un grand équipement multisports dans l'agglomération. Nous retiendrons donc l'implantation orléanaise d'un grand équipement multisports permettant l'accueil d'événements nationaux et internationaux. Et vous savez très bien qu'en écrivant cela, vous engagiez une jauge qui est tout à fait la jauge qui est proposée par l'équipement que nous présentons. Sa conception, sa capacité, vous aviez réfléchi au projet.*

**M. le Maire** – *Non, ils nous ont pompés, c'est différent.*

**M. MARTIN** – *Peut-être ! Sa conception, sa capacité, son emplacement devant donner lieu impérativement à une conception associant l'ensemble du mouvement sportif. Mais, c'est fait ! Je rappelle que M. le Président de la Région avait sollicité le Président du Comité Régional Olympique en lui disant : « Il se présente deux projets pour une ARENA en Région Centre. » Contrairement à ce que vous avez dit, M. CHAPUIS, il n'y avait pas qu'un projet, mais deux. Et d'ajouter : « Ce que choisira le mouvement sportif, je le ferai mien. » C'est exactement ce qu'il a dit. Aussi, le mouvement régional olympique, par son Président, après avoir réuni ses instances, a dit : « Je choisis le projet d'Orléans » connaissant les implantations qui avaient été choisies. C'est essentiel parce que vous concluez dans votre programme en disant : « Cet équipement devra être conçu de manière à recevoir toutes les homologations. Il sera réalisé en liens avec la Région ». Mais, c'est également fait ! Vous avez souhaité la réalisation d'une opération qui est en train de se réaliser. Donc, le premier élément que je retiens ce soir, c'est cette contradiction évidente entre, je dirais, les intentions initiales et puis, une fois que le projet est en route et qu'il se réalise, une opposition un peu triviale, qui finalement n'a pas de sens.*

*Concernant les réponses à apporter, je dirais que ce qui m'a aussi beaucoup plu ce soir, c'est que j'ai vu l'appropriation du projet par rapport à pratiquement tous mes collègues et c'est très important. Cela veut dire que les réponses ont été données sur le choix du site, sur des financements qui sont indispensables. Lorsqu'on vous dit par exemple que l'encorbellement du pont Joffre doit être fait par l'Agglomération et que le Président de l'Agglomération prend cet engagement, pourquoi ne le fera t-il pas ? Et pourquoi ne reconnâtrions pas nous ce soir que c'était la demande des Marcelins depuis longtemps et que ce projet d'une ARENA, cela va apporter des équipements qui sont souhaités depuis 10 ans, parfois plus, et qui en fait n'ont pas pu être réalisés. En rappelant que lorsqu'on fait l'encorbellement du pont du Loiret à l'heure actuelle, c'est l'Agglomération qui le paie. Et pourquoi lorsqu'on ferait l'encorbellement du pont Joffre à Orléans, ce ne serait pas à l'Agglomération de le payer ? Alors, tout cela évidemment, il faut rappeler les vérités. De la même manière que sur les voiries, lorsqu'on a des voiries d'agglomération, c'est bien à elle de les payer et pas à la Ville d'Orléans.*

*Donc, je crois que lorsque vous voulez globaliser les financements pour démontrer que cela va coûter cher, vous avez raison de vouloir globaliser pour y voir clair, mais moi je rappelle qui finance. La Ville a sa part, et je reviendrais après sur le financement de l'Etat, mais l'Agglomération aura aussi la sienne que ce soit au niveau de l'encorbellement, M. le Président vous l'avez rappelé, que ce soit aussi des aménagements qui vont être accélérés sur la RD 2020.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *M. MARTIN, vous nous annoncez ce soir, en Conseil Municipal, que l'AggLO va financer l'encorbellement.*

**M. le Maire** – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *C'est quand même intéressant de l'apprendre ce soir.*

**M. MARTIN** – *Concernant le coût des projets, vous vous étonnez du coût du projet d'Orléans, mais on vous a déjà rappelé les chiffres à différentes reprises. Le coût du projet de Montpellier, ce n'est pas la moitié du projet d'Orléans, M. CHAPUIS, je vous reprends, il est de 80 millions d'euros, hors parkings, parce qu'ils l'ont aménagé sur un équipement pré existant où*

*il y avait déjà des places de parking. Mais sinon, je peux vous garantir que la jauge de Montpellier qui va à 12 000 places aurait coûté le prix d'Orléans.*

*En ce qui concerne le Mans qui est une ARENA, je l'ai dit il y a encore un mois, mais je rappelle les chiffres. Le Mans, ville comparable à la nôtre, a déjà une enceinte qui s'appelle Antarès, une salle de 6 000 places plus grande que notre Zénith, et elle construit une ARENA. Celle-ci coûtera un peu plus de 100 millions. Donc, arrêtez de faire peur avec des chiffres que vous connaissez parfaitement, sur lesquels nous avons déjà échangé, mais que vous refusez d'intégrer.*

*Autre élément qui à mon avis est important concerne l'option à la gestion qui a été ouverte dans le contrat présenté ce soir. M. GRAND a eu effectivement une lecture attentive de la délibération et vous avez bien fait, car je crois que cela doit être marqué comme une évolution de la proposition qui est faite ce soir quant à l'aménagement du contrat. Nous pensons qu'au regard des contrats qui se montent à l'heure actuelle, car je vous rappelle qu'un certain nombre d'opérations se montent en partenariat public privé, y compris dans les communes de vos amis, l'option de la gestion peut parfois être retenue comme intéressante pour la collectivité. Il est donc proposé ce soir, vous l'avez rappelé et j'insiste là dessus, que le contrat de partenariat public privé puisse sur option intégrer non seulement la construction, mais aussi la gestion de l'opération.*

*Vous avez beaucoup insisté sur l'intérêt du site Famar et je voudrais terminer sur ce point. Je crois que Mme CUGNY-SEGUIN a beaucoup apporté d'éléments de réponse sur l'inondabilité, l'accessibilité, l'arrêt au tram, le fait qu'on pourra aller de façon beaucoup plus aisée à cet équipement. Aussi, je crois vraiment qu'on a progressé et qu'on a beaucoup amélioré le projet dans le sens aussi que les habitants se le sont appropriés, et ce soir, on arrive enfin à un projet qui, dans sa conception, est cohérent.*

*Donc, je vous invite en conséquence à voter cette délibération. Je vous remercie.*

*(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).*

**M. le Maire** – *Si vous pouviez arrêter, Mme LEVELEUX, d'avoir ce comportement assez déplaisant et de respecter la parole des autres. Je crois que tout le monde s'étant écouté dans ce débat qui a duré 1 h 30 ou plus, et vous êtes en permanence en train d'intervenir, de couper la parole, c'est tout à fait désagréable et je pense que chacun peut s'écouter. Vous avez largement eu la parole sur le sujet et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous en débattons.*

*Je voudrais simplement terminer, mais rapidement non pas sur le projet, parce que je crois qu'on l'a largement expliqué, présenté et débattu. On a largement écouté les propos, les remarques, les critiques des uns et des autres, et pour une raison simple que l'on ne peut pas contester : nous avons changé le projet et pourquoi ? Non pas parce que nous avons pensé qu'effectivement le projet de l'Ile Arrault était devenu un mauvais projet, mais parce qu'il y a eu beaucoup de critiques sur ce site de l'Ile Arrault et dès lors que l'opportunité se présentait du site Famar, qui présente tous les avantages, de régler comme il a été dit par M. VALETTE, un problème de friche industrielle, qui est mieux desservi par les transports en commun et qui présente pour beaucoup d'habitants – pour beaucoup de Marcelins, M. GAINIER – l'avantage de*

*ne pas prendre un espace naturel, et bien on change effectivement la localisation. Alors, comme je l'ai déjà dit, on ne peut quand même pas nous le reprocher. Et ça, si ce n'est pas le signe du débat, de la concertation, de l'écoute, je ne sais pas ce que c'est la concertation et l'écoute. Non seulement, on a écouté ce qui se disait, mais on a pris en compte et on a intégré. Qu'est-ce que vous voulez de mieux ? C'est la démonstration par A + B qu'effectivement on ne fait pas de la concertation pour de la concertation, mais on prend en compte. C'est quand même, je pense, complètement incontestable.*

*Alors maintenant, ce que je vois de l'opposition.*

*(réactions hors micro venant des bancs de l'opposition municipale).*

**M. le Maire** – *Mais oui, il y a des moments où il faut quand même que les choses soient claires vis à vis des habitants et je trouve qu'elles ne le sont pas complètement.*

*Vous avez effectivement pris des engagements en 2008, cela a été dit, nous l'avons tous parce que nous vous lisons attentivement : un grand équipement multisports dans l'agglomération, M. MARTIN, Mme de CHANGY ont rappelé le contenu de ce document. Et qu'est-ce que vous nous avez dit, une fois de plus ce soir ? Que vous étiez sur l'idée même du grand équipement tel que vous l'avez décrit, en fait fondamentalement divisés. Vous êtes divisés puisque M. LEBRUN nous a dit que ce n'était pas la conception qu'il défendait et il nous dit qu'il souhaitait, et cela a sa cohérence, M. LEBRUN, de faire un équipement purement sportif d'une jauge de 5 000 à 6 000 places.*

*Je rappelle que si l'on est dans cette conception là, cela permet sans doute de desserrer la contrainte du Palais des Sports, on en serait d'accord, mais ça ne permet que cela et cela ne permet certainement pas d'accueillir, comme vous l'avez proposé en 2008, des événements nationaux et internationaux, pourquoi ? Parce qu'il suffit de consulter les cahiers des charges des fédérations internationales sportives. Et que disent ces fédérations internationales ? Et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé cette jauge de 10 000 places, elles vont dire pratiquement toutes, qu'elles demandent pour des grands événements internationaux, une jauge de 10 000 places avec un certain nombre d'attendus techniques très précis. Et on le sait tellement bien que nous n'avons pas pu accueillir, à cause de cela y compris au Zénith, un certain nombre de grands événements qui auraient pu venir si nous avions eu l'ARENA. Alors, d'un côté, il y a une conception d'un desserrement du Palais des Sports avec un équipement plus grand mais qui ne répond pas à ce cahier des charges international et de l'autre côté, certains d'entre vous qui disent oui à, même si ce n'est pas l'ARENA mais c'est l'idée, un grand équipement sportif qui puisse accueillir des manifestations internationales. Donc forcément et tout le monde en est là aujourd'hui dans tous les projets qui se développent dans cette conception, d'avoir une jauge de 10 000 places. Elle n'a pas été inventée. On a consulté toutes les fédérations sportives ou presque. Donc, on sait bien quels sont leurs cahiers des charges. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y a des événements internationaux qui se profilent dans la deuxième moitié des années 2010 dans laquelle nous sommes, où les jauges effectivement sont demandées à ce niveau là et pas en dessous.*

*Alors, par rapport à l'engagement que vous avez pris vis à vis des Orléanais, et si vous aviez été à notre place en situation de majorité, je me demande comment vous auriez fait ?*

*(brouhaha).*

**M. le Maire** – *Puisqu'il y a quand même au moins deux positions différentes, au moins deux ! Parce que pour le reste, ce n'était pas totalement clair. Donc, moi je constate votre division sur le sujet. Et je me demande puisque vous avez fait une liste commune, comment vous auriez pu vous débrouiller pour tenir cet engagement, sachant que vous avez des visions diamétralement opposées ou en tout cas totalement divergentes ? C'est le premier point.*

*(réactions hors micro sur les bancs de l'opposition municipale).*

**M. BRARD** – *Je pense qu'on vous aurait demandé conseil !*

**M. le Maire** – *Mais, je vous l'aurais donné volontiers. Le deuxième point est que l'on sent bien que vous êtes embarrassés. Du point de vue purement politique, lorsqu'on était sur l'Ile Arrault avec les oppositions qui s'étaient faites jour des riverains et d'autres, c'était assez facile de surfer sur cette vague. Et puis, quand on change de site pour venir sur Famar et que certains d'entre vous l'ont dit, que le site Famar est beaucoup mieux que l'Ile Arrault, alors là cela créé un deuxième trouble. Finalement, quand on est dans l'opposition, on a au fond, tout au fond, deux choix possibles :*

*- soit on est dans une logique d'opposition systématique et on va chercher les arguments quels qu'ils soient pour continuer de pouvoir s'opposer. Donc on fixe comme idée initiale, de s'opposer et puis de chercher maintenant ce qu'on va bien pouvoir dire pour s'opposer ;*

*- soit on a une autre attitude plus positive, qui n'est pas forcément de dire votre projet est génial, excellent et on s'y rallie, parce que ce ne serait pas bien de se rallier à un projet de la majorité, mais d'être dans une démarche constructive de poser un certain nombre de questions comme quelques unes ont d'ailleurs été posées par les uns et les autres et qui méritent que l'on y travaille et que l'on y réponde précisément. Et là, j'ai le sentiment que l'on fait davantage œuvre utile, car premièrement, on est convaincu, pour un certain nombre d'entre vous, qu'il faut un équipement de ce type, et deuxièmement, la localisation, très franchement, elle offre beaucoup d'avantages. Alors, on peut repartir pour chercher un autre site, on peut tout inventer, mais au fond, vous le savez bien, cette localisation présente beaucoup d'avantages. D'ailleurs, au vu des critiques qui ont été formulées, des réponses à ces critiques sur l'Ile Arrault, vous avez bien vu à la dernière réunion publique, il n'y avait plus l'hostilité qu'il y avait eu précédemment. C'était évident et vous l'avez forcément ressenti comme tout le monde. De plus, il y a beaucoup de personnes qui sont venues le dire et le confirmer après la réunion en proposant d'ailleurs de travailler sur les sujets que l'on a énoncés en fin de réunion.*

*Je dirais qu'il y a toujours le choix entre l'un et l'autre. Je regrette cependant que vous soyez, si j'ai bien compris, plutôt dans la première attitude qui est de s'opposer en trouvant des arguments qui vont bien, car franchement, cela ne tient pas un seul instant la route. Autant, il y a certains points qui méritent effectivement qu'on les regarde avec précision et il y a eu des interventions en ce sens autant, dans les interventions de Mme CUGNY-SEGUEIN et de M. MARTIN, ils ont mis le doigt sur les contradictions de ce que vous avez dit ce soir. On pourrait encore une fois reprendre point par point, mais je ne vais pas le faire car ce serait trop long.*

*Dernier point et j'en aurai terminé, pour reprendre ce qu'a dit Mme CUGNY-SEGUILIN, c'est la frilosité parce qu'elle a fondamentalement raison dans son intervention. Pour certains parmi vous qui sont plutôt favorables finalement au projet – c'est comme cela que j'interprète, je ne veux pas vous faire parler -, mais moi je l'interprète comme cela, vous dites « attention, il y a des risques » et puis évidemment vous cherchez à les amplifier et vous cherchez à agiter l'inquiétude. Connaissez-vous un projet sur lequel il n'y a pas de risques ? Comme l'a dit Mme CUGNY-SEGUILIN, à ce moment là, on ne fait plus rien, il y a des risques partout. C'est le principe même dès lors que l'on conduit des projets, il se peut qu'il ne puisse pas aboutir, on peut avoir des soucis au milieu du projet, il peut se passer cinquante événements qui même, si on a préparé les choses extrêmement rigoureusement et sérieusement, un certain nombre d'événements qui ne sont pas prévus peuvent se produire. Alors la facilité, on le sait tous, c'est de ne rien faire, comme cela il n'y a pas de risque, il n'y a pas de soucis, dormez tranquille ! Mais moi, ce n'est pas la conception que j'ai et je crois pouvoir dire que ce n'est pas la conception qu'a la majorité. Et d'ailleurs, on a listé de manière, je crois, la plus honnête possible les différents points sur lesquels nous devons encore travailler et on l'a dit lors de la dernière réunion publique. Mais je considère aujourd'hui et c'est pour cela que je vous propose cette délibération, que ce sont des éléments sur lesquels il faut travailler, mais il ne s'agit en aucun cas d'éléments de nature à empêcher le projet. Nous allons continuer à peaufiner le projet et pour cela, il faut bien continuer les étapes. Or ce soir est une étape importante. On l'a dit et on va le faire comme on a fait tout ce que l'on avait dit précédemment.*

*Alors, vous parlez du sous-sol et aussi d'autres éléments comme le problème de venir à pied, à vélo, mais oui, tous ces éléments sont plutôt des arguments que l'on cherche à trouver pour s'opposer à tout prix plutôt que des arguments suffisamment, j'allais dire, lourds pour que l'on dise non, il y a trop de paramètres négatifs, on arrête ! Mais sinon, M. BRARD, à l'époque vous n'auriez pas fait le Zénith, d'autres auparavant n'auraient jamais fait le Théâtre d'Orléans. Et puis, on peut remonter encore plus loin et ainsi, la Ville n'évolue plus, elle ne bouge plus, sauf pour faire une ou deux petites bordures de trottoir ici ou là, ce qui est important d'ailleurs ! Mais sinon, concernant les projets un peu plus importants, ceux qui portent une ambition, bien sûr qu'il y a des risques, je suis d'accord avec vous, mais moi je pense qu'on est là pour cela, dès lors qu'on est convaincu. On est là pour faire en sorte, comme il a été dit, de prendre en compte tous les paramètres, de faire en sorte de réduire le plus possible les risques, de minimiser les risques, de maximiser l'intérêt du projet comme on dit, et puis à un moment, c'est la responsabilité de l'élu, que de dire on y va. Alors encore une fois, c'est plus facile de dire on n'y va pas. Mais nous, ce n'est pas notre conception et qui plus est, dans le programme que l'on a défendu, on avait très clairement ce grand équipement sportif et aujourd'hui, je vous propose que nous puissions franchir cette nouvelle étape. Je vous remercie du débat.*

*Je vais donc vous consulter et je vais demander que l'on ouvre le vote si vous le voulez bien. Vous avez deux bulletins : un bulletin de la majorité, un bulletin de l'opposition. Sachant qu'il y aura, si j'ai bien compris, des non participations au vote.*

*M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« Par délibération du 28 janvier 2011, la Ville a approuvé la passation d'un marché négocié pour prestations similaires, en vertu de l'article 35-II-6 du Code des Marchés Publics, pour étudier la faisabilité technique, juridique et économique d'une implantation de l'ARENA sur*

le site industriel Famar, avenue du Champ de Mars à Orléans sur l'Ile Arrault, site dont la Ville s'est portée acquéreur par la signature d'une promesse de vente et d'acquérir fin décembre 2010.

A l'issue de la tranche ferme de ce marché négocié, les conclusions des études de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) démontrent la faisabilité du projet ARENA sur le site Famar sur la base d'un nouveau pré-programme, pour lequel une évaluation préalable a été réalisée.

Du point de vue technique, les études réalisées montrent la faisabilité de la réalisation du programme ARENA, salle multifonctionnelle d'une capacité de 10 000 places et de ses équipements annexes, incluant un maximum de 1 500 places de stationnement in situ, sur l'emprise des 38 500 m<sup>2</sup> du site industriel Famar.

Outre l'opportunité d'un réemploi immédiat du site Famar, évitant ainsi une friche industrielle en cœur de Ville, les études réalisées montrent que les aspects urbanistiques et réglementaires applicables au site s'avèrent plus favorables pour réaliser le projet ARENA que sur l'hippodrome. En matière de risque inondation, 85 % de l'emprise du terrain sont classés en zone d'aléas 0 ou 1, l'aléa 1 étant considéré comme faible au titre du Plan de Prévention des Risques Inondation. Les études ont identifié la possibilité de réaliser l'équipement au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues et d'exploiter le dénivelé naturel du terrain pour réaliser une partie des parkings sous l'ARENA.

En matière d'accessibilité, cette implantation permettra de renforcer la multi-modalité d'accès à l'équipement tout en s'appuyant sur les infrastructures lourdes de transports existantes.

- Les accès des véhicules pourront s'effectuer directement depuis la R.D. 2020, qui dessert déjà de nombreux grands équipements de la Ville : Parc des expositions, hôpital, gare S.N.C.F., médiathèque, F.R.A.C., centres commerciaux etc.

- La desserte en transport en commun sera améliorée avec l'accès direct aux deux lignes de bus 1 et 7 et aux lignes de tramway A et B dont les stations les plus proches se trouveront à une distance favorable de l'équipement pour permettre une bonne gestion des flux lors des entrées et des sorties les jours d'événement.

- L'usage des modes doux sera amélioré et donc favorisé par cette implantation sur une zone plus urbanisée.

Du point de vue économique, le rapprochement de l'équipement des dispositifs de transports en commun et de ses parc relais, mais aussi du centre-ville où se trouvent de nombreux parcs de stationnement, permet de limiter la possible mise en place de navettes uniquement lors des manifestations de grande jauge dont le nombre a été estimé à 10 par an. La nouvelle évaluation préalable met en évidence que cet élément nouveau permet de réduire les coûts d'exploitation de l'équipement, entraîne une nette augmentation de la redevance versée à la Ville au bénéfice d'un meilleur coût global pour cette dernière.

Le projet d'ARENA, d'une jauge de 10 000 places dans une configuration multifonctionnelle, permettra le développement d'un programme global de requalification du site industriel en relation avec les aménagements déjà programmés sur la section sud de la R.D. 2020.

Il est aussi une condition nécessaire au développement du projet sportif d'Orléans Loiret Basket qui serait le club résident de l'ARENA. Outre son caractère multifonctionnel qui répondra aux nouvelles exigences techniques et d'accueil des grands événements, l'ARENA s'inscrira dans une mission de service public consistant d'une part à offrir aux orléanais l'accès à de grandes manifestations sportives, culturelles et économiques et, d'autre part, à contribuer au rayonnement de la Ville d'Orléans et à son attractivité.

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans un contexte national favorable qui vise à combler le retard de la France en matière de grandes salles. Celui-ci a d'ailleurs été retenu dans le rapport ARENAS 2015 du Secrétariat d'Etat aux Sports parmi les sept salles de plus de 10 000 places pouvant être labellisées pour permettre à la France d'accueillir de grandes compétitions européennes ou mondiales. De plus, il a été présenté à la Mission Grands Evénements Sportifs mise en place par l'Etat.

Le coût du programme de l'ARENA sur le site Famar, incluant les équipements annexes et les stationnements in situ, peut être évalué à 97 millions €H.T. (valeur février 2011) soit 103 millions €H.T. (valeur septembre 2012), hors acquisition, compte tenu de son caractère multifonctionnel devant répondre au haut niveau d'exigence des cahiers des charges des fédérations sportives internationales qui, pour le basket, pourraient à terme s'appliquer aux compétitions européennes, et ceux des organisateurs de concerts-spectacles internationaux.

Dans sa conception, sa réalisation et sa future exploitation, le projet prendra en compte les règles liées au développement durable.

La réalisation du projet ARENA pourra s'effectuer dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique ou de déclaration de projet conformément à l'article L 126-1 du Code de l'Environnement.

Depuis son annonce en décembre 2008, le projet ARENA a fait l'objet d'une concertation continue auprès des citoyens lors de réunions publiques, du Forum Citoyen ou au cours d'ateliers de travail. Le rappel chronologique de ces différentes étapes de concertation est repris ci-après :

○ 19 février	2009	Réunion publique n° 1
○ 19 mars	2009	Réunion publique n° 2
○ 25 mars	2010	Réunion publique n° 3
○ 22 avril	2010	Réunion publique n° 4
○ 8 avril	2010	Forum Citoyen ARENA n° 1
○ 9 juin	2010	Forum Citoyen ARENA n° 2
○ 16 juin	2010	Atelier n° 1 « Parc paysager »
○ 6 juillet	2010	Atelier n° 2 « Parc paysager »
○ 7 octobre	2010	Atelier n° 3 « Circulation »
○ 20 janvier	2011	Réunion publique n° 5
○ 11 mars	2011	Réunion publique n° 6

Le fait nouveau constitué par le choix de l'entreprise Famar de regrouper dès janvier 2013 ses activités sur son site d'Orléans La Source a conduit la Ville à étudier la faisabilité de l'implantation de l'ARENA sur le site du Champ de Mars, pour lequel la Ville a signé une

promesse de vente et d'acquiescer en décembre 2010. Il convient de rappeler que les conclusions des études complémentaires ont confirmé la faisabilité technique et l'intérêt d'un tel projet.

Il est donc proposé ce projet alternatif qui prend en compte les remarques et questionnements des habitants formulés au cours de la concertation.

Une analyse des différents modes de réalisation possibles de l'ARENA a été effectuée, donnant lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation préalable, conformément aux articles L. 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

De celui-ci, il ressort que la réussite d'un tel projet et plus particulièrement la réalisation d'une salle multifonctionnelle nécessite une approche économique globale pour laquelle le contrat de partenariat public-privé est particulièrement adapté, pour les raisons suivantes :

- la complexité du projet : la mise en œuvre d'un tel projet, tant en termes juridique, technique, fonctionnel que par la multiplicité des acteurs qui y sont associés est telle que la Ville ne dispose pas des équipes et des moyens aptes à concevoir le projet et à réaliser la conduite de l'opération de manière efficace.

- une meilleure programmation globale du projet en contrat de partenariat : au regard de critères tenant au caractère global des modes opératoires analysés, à leurs procédures de passation, à leur durée, à leur gouvernance et aux règles de leur financement, le contrat de partenariat s'avère plus performant que le recours à des marchés séparés pour la conception, le financement, la construction et l'entretien / maintenance, voire l'exploitation hors service public de l'ARENA.

- un meilleur coût global pour la collectivité : le montage juridique et financier conduit à privilégier le recours à un contrat de partenariat dont le dispositif a été substantiellement amélioré par les récentes lois n° 2008-735 du 28 juillet 2008 et n° 2009-179 du 17 février 2009 afin de bénéficier de conditions de financement plus favorables, notamment dans les modalités de versement et de traitement des subventions publiques au regard de la T.V.A. L'analyse comparative multicritère en coût global pour la collectivité a mis en évidence l'avantage de ce schéma par rapport à la maîtrise d'ouvrage publique.

S'agissant du projet de l'ARENA, la Ville envisage que l'exploitation du service public de l'animation sportive et culturelle, soit confiée à un tiers par une convention de Délégation de Service Public (D.S.P.) distincte. Dans cette hypothèse, cette délégation de service public pourrait alors éventuellement être couplée avec d'autres équipements de la Ville d'Orléans, gérés eux aussi en D.S.P. Cependant, la Ville se garde la possibilité pour le moment de confier éventuellement l'exploitation de l'Arena, hors exploitation du service public, au partenaire privé.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment aux articles L. 1414-1 et suivants, différentes instances ont été saisies :

- sur la base du rapport d'évaluation préalable, la Mission d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat, pour avis sur le principe du recours au contrat de partenariat ;

o la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 1er mars 2011 et a émis un avis favorable sur le projet ;

o le comité technique sera consulté avant la signature du contrat pour recueillir son avis sur le projet de contrat de partenariat envisagé.

Il convient de noter que toutes les études macroscopiques et procédures engagées ne sont pas impactées par le déplacement de quelques centaines de mètres de l'implantation précise du projet d'ARENA. En revanche la Ville doit acter l'arrêt de la consultation en cours, approuver la réalisation du projet sur le nouveau site sous forme de partenariat public privé et relancer la procédure de consultation.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L. 1414-6 et L. 1411- 5 et suivants du C.G.C.T., il appartient à une commission d'établir la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif et de donner son avis à l'assemblée délibérante avant qu'elle ne délibère en vue d'autoriser la signature d'un avenant représentant une somme d'un montant supérieur à 5 % du montant initial du contrat.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- le Maire ou son représentant, Président de la commission,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- le comptable de la collectivité avec voix consultative,
- le représentant du Ministre chargé de la concurrence, avec voie consultative,
- cinq membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, élus dans les mêmes conditions que ces derniers.

L'article D 1411-3 du même Code précise que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**Par conséquent, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) classer sans suite la procédure de consultation, sans versement d'indemnité spécifique, ayant conduit à la sélection des quatre candidats autorisés par la Ville à remettre une offre et à participer au dialogue compétitif dans le cadre du projet ARENA sur l'hippodrome de l'Ile Arrault ;**

**2°) approuver la réalisation sur la base du pré-programme joint en annexe d'une ARENA de 10 000 places sur le site industriel Famar sur l'Ile Arrault ;**

**3°) approuver le principe du recours au contrat de partenariat ;**

**4°) autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer l'avis d'appel public à concurrence sur la base du pré-programme joint en annexe ;**

5°) procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission chargée de dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif conformément aux articles L. 1414-6 et L. 1411-5 du C.G.C.T. ;

6°) autoriser M. le Maire ou son représentant à mener le dialogue compétitif en vue du choix de l'attributaire du contrat de partenariat ;

7°) approuver un montant d'indemnisation global d'un montant maximum de 467 000 € H.T. pour l'ensemble des candidats non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif ;

8°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2031, opération 03C479, service gestionnaire UDDU ;

9°) autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires tant privés que publics et à signer les documents correspondants ;

10°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération. »

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 13.  
IL Y A 1 ABSTENTION.

M. le Maire – *Je remarque d'ailleurs que les votes n'ont jamais été les mêmes. Je remarque aussi qu'il y a toujours des absences au moment du vote sur l'ARENA.*

*M. TOREILLES s'abstient.*

*(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).*

M. BRARD – *Je remarque que dans la majorité ...*

M. le Maire – *Oui, mais est-ce la majorité, c'est bien cela la question !*

*(rires).*

M. le Maire – *Maintenant, l'urne circule parmi vous pour l'élection de la commission.*

## **ARENA - ELECTION DE LA COMMISSION**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 51
- Bulletins nuls ..... 1
- Suffrages exprimés..... 50
- Majorité absolue..... 26

### **ONT OBTENU**

- Liste conduite par Mme GRIVOT ..... 40 voix
- Liste conduite par M. BRARD ..... 10 voix

### **REPARTITION DES SIEGES**

#### **Représentation proportionnelle (quotient électoral)**

Quotient électoral :  $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{50}{5} = 10$

- Liste conduite par Mme GRIVOT       $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{40}{10} = 4$
- Liste conduite par M. BRARD       $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10} = 1$

La liste conduite par Mme GRIVOT a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par M.BRARD a obtenu 1 siège.

Il reste 0 siège à pourvoir.

### **SONT ELUS**

#### **Titulaires :**

- Mme GRIVOT
- M. PEZET
- M. GAINIER
- Mme SAUVEGRAIN
- M. BRARD

#### **Suppléants :**

- Mme PILET-DUCHATEAU
- M. VALETTE
- M. FOUSSIER
- M. SANKHON
- M. GRAND

N° 31 – Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues aux tableaux ci-joints.

**Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2011, selon les tableaux ci-joints pour un montant total de 10 410 €;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 7 235 €, fonction 40, article 65748, Service Gestionnaire CSPO ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 3 175 €, fonction 025, article 65748, Service Gestionnaire CSPO. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2011 (en €)
<b>I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES</b>		
U.S.O. PATINAGE DE VITESSE	Championnat de France des moins de 16 ans Samedi 2 et dimanche 3 avril 2011 Patinoire d'Orléans	<b>800</b>
U.S. ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU	Rencontre Régionale du Sport Adapté de Judo Jeudi 14 avril 2011 Dojo Jean-Claude Rousseau	<b>500</b>
COMITE D'ORGANISATION DU TOUR DU LOIRET CYCLISTE	Tour du Loiret Cycliste 2011 du vendredi 27 au dimanche 29 mai 2011 Départ devant l'Hôtel du Département	<b>570</b>
ASSOCIATION DU GOLF DE LIMERE	Grand Prix de Limère 2011 du vendredi 15 au dimanche 17 avril 2011 Golf de Limère	<b>665</b>
<b>Total I</b>		<b>2 535</b>
<b>II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL</b>		
PLANETE MINIBASKET	Vacances scolaires 2011 Stages Multisports pour les 4 à 14 ans	<b>3 800</b>
PLANETE MINIBASKET	2010/2011 Création de l'activité "Mercredisports" Achat de matériel sportif	<b>500</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS	Championnats de France Universitaires Coupe d'Europe en Voile « habitable » Participation de l'équipe universitaire de voile d'Orléans au Trophée de l'Ile Pelée Du mardi 22 au dimanche 27 mars 2011 dans la Baie de Cherbourg	<b>400</b>
<b>Total II</b>		<b>4 700</b>
<b>TOTAL I + II</b>		<b>7 235</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2011 (en €)
GROUPE SPELEOLOGIQUE ORLEANAIS	Développement de la pratique de la spéléologie : - sorties d'initiation en Forêt d'Orléans et en Région Centre, - sorties d'exploration en Forêt d'Orléans consacrées à l'inventaire des phénomènes karstiques et au nettoyage des gouffres, - topographie des carrières sur le territoire de l'agglomération orléanaise, - poursuite du projet « Autisme/spéléo » avec l'encadrement d'adultes handicapés mentaux et d'adolescents autistes pour la découverte de la spéléologie.	<b>475</b>
NAVI MODELE 45	- Construction de modèles réduits de bateaux statiques et navigants, - Promotion du modélisme naval, - Organisation du « Salon de printemps » de modèles statiques en mars 2011 à l'Ile Charlemagne, - Organisation de la « Fête du modélisme naval » en juin 2011 à l'Ile Charlemagne, - Organisation du « Trophée de France de course off shore de maquettes thermiques » en octobre 2011 à l'Ile Charlemagne.	<b>800</b>
ASSOCIATION EDUCATIVE DES ASTRONOMES AMATEURS DU CENTRE (A.E.A.A.C.)	- Pratique et enseignement de l'astronomie à titre amateur, - Organisation de « La Nuit des Etoiles » en août 2011 à l'Ile Arrault, - Organisation de soirées d'observations dans l'agglomération orléanaise, le Département du Loiret et la Région Centre.	<b>1 425</b>
LES AMIS DU TAROT	- Développement du jeu de tarot et formation des adhérents aux techniques de jeux, - Ouverture du club deux jours par semaine (lundi et vendredi), y compris pendant les vacances d'été et les jours fériés, - Organisation de tournois internes mensuels et de deux concours annuels ouverts à tous en mars et en novembre, - Initiation des jeunes de l'ASELQO au jeu du tarot pendant les vacances d'été, - Le club participe à l'animation du quartier afin de rompre la solitude des personnes isolées.	<b>475</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 175</b>

N° 32 – Orléans Basket. Acompte sur la subvention de fonctionnement 2011.

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Orléans Basket pour la période 2011-2014.

Conformément aux termes de cette convention, la Ville d'Orléans a versé en janvier 2011 à Orléans Basket un premier acompte de 70 % calculé sur la base de la subvention de l'année n-1, soit 45 500 €

Ce document intègre la reprise depuis le 1er octobre 2010, par Orléans Basket, des activités de l'association « Basket Elite Entente Orléanaise Loiret », suite à sa dissolution.

Le montant total de la subvention prévue au titre de l'année 2011 s'élève à 85 500 €

Dans ces conditions, et afin de ne pas mettre la trésorerie d'Orléans Basket en difficulté, il convient de verser un deuxième acompte d'un montant de 17 500 €

**Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer à « Orléans Basket » un deuxième acompte d'un montant de 17 500 € sur la subvention de fonctionnement 2011 ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de l'année 2011 de la Ville, fonction 40, compte 6574, programme 0000856, service gestionnaire CSPO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Ecole Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret Orléans. Approbation d'une convention de subventionnement et mise à disposition de locaux pour les années 2011 à 2014.

**Mme GRIVOT** – *Il s'agit d'approuver une convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux pour les années 2011 à 2014 pour l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans de judo, le montant de la subvention dépassant le seuil des 23 000 € pour lequel il est indispensable de passer une convention.*

*Pour 2011, la somme s'élève à 49 000 €, dont 19 000 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'école et 30 000 € au titre de l'aide à l'embauche d'un éducateur sportif suite au départ à la retraite de l'éducateur sportif en place.*

*Il s'agit également d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de locaux au profit de l'école privé de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans judo pour les années 2011 à 2014, ces locaux étant réservés pour les cours.*

**M. le Maire** – *M. BRARD, vous avez la parole.*

**M. BRARD** – *J'ai une petite question à poser à Martine GRIVOT par rapport à cette convention avec l'école de judo qui fait un travail tout à fait remarquable avec les jeunes et ce avec l'esprit dédié à cette activité.*

*J'ai le sentiment, mais peut-être me trompais-je, qu'il y a une augmentation des moyens dédiés pour cette structure. Est-ce que cela correspond, si c'est le cas, à une activité qui se développe, qui s'accroît, avec de nouvelles branches ou c'est simplement parce qu'il y a des modifications de fonctionnement ?*

**Mme GRIVOT** – *Je peux répondre, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Mais bien sûr !*

**Mme GRIVOT** – *En fait, l'école accueillait auparavant uniquement des judokas et maintenant, depuis des années, elle accueille d'autres sportifs qui bénéficient des mêmes moyens que les judokas. L'augmentation de la subvention de la Ville d'Orléans correspond au changement de l'éducateur sportif qui était un employé de la Ville d'Orléans avec la spécificité judo. Il a donc été décidé avec cette école privée de compenser l'emploi par le montant du salaire de cet éducateur sportif qui correspond aux 30 000 € que nous versons. Mais l'activité se développe toujours et je pense que Gérard GAINIER pourrait en parler également puisqu'il fait partie de l'équipe dirigeante de cette structure.*

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Créée le 20 avril 1989, l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans assure la formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.), au Brevet d'Etudes Professionnelles (B.E.P.) et au baccalauréat professionnel en direction des jeunes sportifs de haut-niveau.

Initialement créée en faveur des judokas, l'Ecole accueille aujourd'hui d'autres sportifs en fonction de la demande (cyclisme, basket, gymnastique, handball...). Elle accueille également de jeunes handicapés (malvoyants...) pour leur permettre d'accéder à la pratique du sport de haut niveau tout en leur proposant un enseignement scolaire adapté.

Les actions et les activités menées par l'école contribuant à l'intérêt public local, la Ville a décidé de lui apporter son soutien depuis 1993.

Ce soutien s'est traduit par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et par la mise à disposition d'un éducateur sportif municipal, qui a été effective jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010, date de son départ à la retraite.

La Ville n'a pas souhaité reconduire la mise à disposition d'un nouvel éducateur sportif auprès de cette structure. Aussi et afin de ne pas la pénaliser, la Ville a décidé de lui verser une subvention plus importante pour lui permettre de recruter un nouveau collaborateur. Cette

aide a fait l'objet d'une évaluation chiffrée calculée sur la base du salaire annuel moyen d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

La Ville et l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans ont décidé de définir dans le cadre d'une convention de subventionnement les obligations qu'elles s'imposent mutuellement.

1. Engagements de l'école :

L'école s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des domaines d'intervention définis ci-dessous :

1. La formation des jeunes, (effectifs, offres proposées aux jeunes),
2. Les résultats sportifs et les performances,
3. Les actions de développement durable.

2. Engagements de la Ville :

La Ville s'engage à apporter à l'école une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant de référence est de 49 000 € pour l'année 2011, répartie comme suit :

- 19 000 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'école,
- 30 000 € au titre de l'aide à l'embauche d'un éducateur sportif.

En outre, la Ville s'engage à poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts de l'école par la mise à disposition à titre exclusif et gratuit de 3 salles de cours situées au Dojo Jean-Claude Rousseau.

Cette dernière sera formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux qui sera passée par décision du Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de subventionnement à passer avec l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans pour les années 2011 à 2014 prévoyant l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement sous réserve du vote des budgets correspondants. Pour 2011, la somme s'élève à 49 000 €;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville d'Orléans ;**

**3°) décider d'attribuer une subvention globale de 49 000 € à l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans ;**

**4°) approuver la mise à disposition de locaux au profit de l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans pour les années 2011 à 2014 à titre gratuit ;**

**5°) imputer la dépense correspondante pour l'année 2011 sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574, programme 0000857, service gestionnaire CSPO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – Contrat Educatif Local. Reconduction pour l'année 2011-2012. Approbation.

**M. le Maire** – *Nous en venons aux questions d'éducation et je voudrais à cette occasion saluer notre collègue et amie, Bénédicte MARECHAL, et lui adresser très chaleureusement tous nos vœux pour la retrouver très vite au Conseil Municipal dont je sais qu'il lui manque.*

*Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) poursuit une politique d'actions éducatives qui vise notamment à réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans ce cadre, la D.D.C.S. contribue au financement des actions mises en œuvre au titre du Contrat Educatif Local (C.E.L.). Le C.E.L. s'appuie sur un projet d'aménagement des temps et des activités des enfants et des jeunes, établi en partenariat avec les structures éducatives locales (projet d'école, projet municipal, projets associatifs). Ce contrat contribue à la réussite scolaire, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant et des jeunes.

Pour la période 2011-2012, la Ville a bâti un nouveau C.E.L. qui témoigne de la richesse de la politique éducative et prend la forme d'une convention à signer avec l'Etat.

La D.D.C.S. a fixé des priorités pour le financement des actions en 2011. Les actions éligibles sont, en particulier s'agissant d'Orléans, celles à destination des enfants et des jeunes issus des zones sensibles urbaines.

A ce titre, la Ville peut donc présenter quatre actions mises en œuvre dans les quartiers des zones sensibles de la Ville pour un coût estimé à 142 000 €:

- l'accueil en ludothèque,
- l'animation intergénérationnelle à l'A.L.S.H. les Sapins,
- les ateliers éducatifs dans les écoles des quartiers de l'Argonne et La Source,
- le dispositif Orléans Dynamique.

Il convient de reconduire la convention 2011-2012 qui précise les objectifs communs et les engagements réciproques pour la mise en œuvre d'un Contrat Educatif Local et de solliciter les financements au titre du C.E.L. pour 2011. Un financement de l'Etat de 10 000 à 20 000 € est attendu.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat éducatif local pour les années 2011 et 2012 à passer avec l'Etat (D.D.C.S.) ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 255, article 74718, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.

*Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<b><u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u></b>			
<b>Elémentaire Pierre Ségelle</b>	Coopérative scolaire	Projet culturel et artistique. Période de réalisation : année scolaire 2010/2011.	<b>250</b>
<b>Elémentaire Olympia Cormier</b>	Coopérative scolaire	Projet histoire et évolution de la Ville d'Orléans. Période de réalisation : année scolaire 2010/2011.	<b>240</b>
<b>Maternelle Roger Secrétain</b>	Coopérative scolaire	Projet pédagogique autour de l'eau. Période de réalisation : 29 mars 2011.	<b>400</b>
<b>Elémentaire Nécotin</b>	Coopérative scolaire	Visite du château de Guédelon. Période de réalisation : 14 juin 2011.	<b>78</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>968</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – Indemnité de logement due aux instituteurs. Barème 2010. Approbation.

*Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Selon la circulaire de M. le Préfet du 7 février 1990, la dotation spéciale instituteurs est, dans le cadre du dispositif mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, divisée en deux parts :

- 1<sup>ère</sup> part : attribuée aux communes en compensation des charges supportées pour les logements effectivement occupés par des instituteurs ayants droit,

- 2<sup>ème</sup> part : attribuée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) qui verse au nom de la commune, directement à l'instituteur ayant droit, l'indemnité représentative de logement (I.R.L.) dans la limite du montant unitaire.

Le montant unitaire national de la dotation spéciale a été fixée, pour l'année 2010 applicable en 2011, à 2 808 €

Le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs, à défaut de mettre à leur disposition un logement convenable, est fixé par arrêté préfectoral, conformément à l'article 3 du décret n° 83.367 du 2 mai 1983, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

En application des principes d'attribution de l'indemnité représentative de logement retenus les années précédentes :

- barème unique pour toutes les communes du Loiret,

- indemnité de base correspondant à 4/5<sup>ème</sup> du montant unitaire de la dotation Etat, pour les célibataires,

- indemnité de base plus 25 %, soit la totalité de la dotation Etat, pour les instituteurs mariés ou assimilés.

M. le Préfet propose, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, d'arrêter le barème 2010 applicable en 2011 comme suit :

- 2 246 € pour un instituteur célibataire,

- 2 808 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Pour les instituteurs bénéficiaires de l'indemnité « majorée » au titre des avantages acquis dans la commune antérieurement à la parution du décret susvisé, les montants seraient les suivants :

- 2 696 € pour un instituteur célibataire (indemnité de base + 20 %)

- 3 370 € pour un instituteur marié ou assimilé (indemnité de base + 20 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de barème 2010 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, selon les montants précités, pour l'ensemble des catégories. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 37 – Mission Jeunesse. Attribution de subventions à des associations.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville est traditionnellement sollicitée par des groupements de jeunesse pour soutenir financièrement leurs actions. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation, du lien social et du développement des projets pour les jeunes, la Mission Jeunesse favorise la mise en œuvre de ces actions par l'attribution de subventions.

**Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des jeunes au titre de l'année 2011 pour un total de 4 150 €selon le tableau annexé à la présente délibération ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU. »**

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)
		2011
ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION PAR LA POLICE NATIONALE	Organisation de deux stages réalisés dans le cadre d'actions de prévention de la délinquance et de la prévention routière pour 20 jeunes âgés de 14 à 17 ans, issus des associations A.J.L.A. et A.S.E.L.Q.O. Blossières.	2 700
LAURENTIA ORLÉANAISE	Association qui propose des activités éducatives culturelles et de loisirs principalement dans les quartiers Madeleine, Saint-Jean et Dunois. Elle est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France. * En complément, le C.C.A.S. financera leurs actions de prévention à hauteur de 1 000 €	950
MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS	Organisation d'une manifestation sportive « Street Sports » le 11 mars 2011 au gymnase Gaston Couté à destination de 700 jeunes âgés de 16 à 25 ans de l'Argonne identifiés par les partenaires associatifs.	500
<b>TOTAL</b>		<b>4 150</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – 1er Festival de Hip Hop. Approbation de conventions à passer avec les associations partenaires. Attribution de subventions.

**M. SANKHON** – *Ai-je un peu de temps pour le présenter ?*

**M. le Maire** – *Un petit peu parce que c'est une première.*

**M. SANKHON** – *C'est une première et c'est important. C'est le rassemblement de l'ensemble des événements correspond à la culture Hip Hop dans la Ville d'Orléans. Nous avons rassemblé sur un seul et même week-end de façon à marquer les 20 ans de la création du premier groupe de rap orléanais. C'est toute une semaine qui sera dédiée à cette culture.*

*Il y a deux semaines, on a eu une conférence orchestrée par Florent MAZZOLENI pour qui, selon lui, le XXème siècle a été marqué par trois révolutions culturelles majeures que sont l'expressionnisme au début du siècle, le rock and roll dans les années 40 et le hip hop qui est donc né à New York un peu avant les années 70. Je crois qu'il s'agit en fait de repositionner cette culture à la place qui est la sienne en la valorisant via ce festival.*

*Ce festival se déroulera en plusieurs étapes :*

- le 9 avril prochain sera l'amorce de ce festival avec une démonstration de graff, de danse et de chant place de la République ;*
- à partir du 14 avril, on aura l'occasion de pouvoir bénéficier d'un débat au Muséum sur l'histoire et les perspectives du hip hop en France ;*
- le 15 avril à l'Astrolabe un Beat vs Lyrics sera organisé par l'association A.T.D. Home Prod, dont c'est la deuxième édition, pour un concours de chants et de musiques ;*
- le 16 avril au Théâtre d'Orléans, dans la salle Pierre-Aimé Touchard, on aura l'occasion de pouvoir accueillir le Hip Hop International Championship, une compétition chorégraphique organisée entre plusieurs équipes qui viennent de toute la France qui se déroulait auparavant au Casino de Paris ;*
- le 17 avril la 4<sup>ème</sup> édition d'Orléans Hip Hop Contest sera organisée par l'association New B Dance au complexe sportif de La Source.*

*L'ensemble de ces événements sera accompagné par une Expo Live Graff les 16 et 17 avril organisé par l'association Urban Colors.*

*Il vous est donc demandé d'attribuer des subventions pour ces associations actrices de l'événement coordonné par la Ville d'Orléans pour une somme de 5 700 €.*

**M. VALETTE** – *Je me réjouis de cette manifestation parce que cela donne enfin, je dirais, au bout de 20 ans avec la création du premier groupe sur Orléans, une visibilité à ce qui est une réalité culturelle aujourd'hui et pas seulement limitée à notre territoire, car il s'agit d'un phénomène qui a quand même une ampleur quasi mondiale. Cela valorise un vrai mode d'expression culturelle qui, en certaines circonstances, a été regardé de façon peut-être un temps soit peu condescendante et c'était dommage, car je pense qu'il y a de vrais talents qui s'expriment à travers ce mode d'expression artistique. De plus, cela éclaire aussi le rôle que peut jouer la culture en matière d'intégration.*

*Enfin, je dois dire que pour sa part la Ville d'Orléans aura d'autres projets dans ces domaines, notamment à travers le programme quartier d'art pour valoriser aussi ces pratiques artistiques.*

**M. le Maire** – *Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

**Mme KOUNOWSKI** – *C'est vraiment une délibération très intéressante en sachant que je trouve également très bien l'association de la musique et l'aspect plastique notamment par rapport à l'expression du street art.*

*Je voudrais également poser une question à M. SANKHON. Vous avez parlé d'une exposition, où se déroulerait-elle ?*

**M. SANKHON** – *L'exposition Live Graff se déroulera aussi au complexe sportif de La Source comme Orléans Hip Hop Contest. Des graphes seront à l'intérieur pour faire cette démonstration.*

*J'en profite également pour rajouter que tout cela ne pourrait pas se faire sans la belle coordination avec les services de la Culture, des Sports, de la Prévention-Réussite. Il y a vraiment un gros travail en transversalité avec la mission Jeunesse grâce auquel on peut mettre ces actions en place, sinon cela ne serait pas possible.*

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« A Orléans, le mouvement Hip Hop est particulièrement actif. Des événements sont régulièrement organisés sous l'impulsion du tissu associatif local. En cette année de 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création du premier groupe de hip hop orléanais, la Ville souhaite centraliser les idées, mutualiser les énergies, afin de créer un événement phare, d'envergure nationale voire internationale.

C'est ainsi qu'entre le 9 et le 17 avril prochain, des animations qui habituellement ont lieu tout au long de l'année et des événements nouvellement organisés à Orléans, seront exceptionnellement réunis durant une huitaine de jours. Sur cette période, diverses animations, rassemblant toutes les cultures urbaines seront organisées sur l'ensemble de la ville : danse, chant, musique, graff. Parmi les temps forts :

- Le Beat vs Lyrics organisé par A.T.D. Home Prod, accès payant ;
- Le Hip Hop International Championship organisé par Originales Passions 45 d'Orléans, accès payant ;
- L'Orléans Hip Hop Contest organisé par New B Dance, accès payant ;
- L'Expo Live Graff organisée par Urban Colors, accès gratuit.

Des conventions établies avec ces associations partenaires ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son concours logistique et financier à chacune des associations pour l'organisation de leur événement et leur participation à la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Festival de Hip Hop d'Orléans du 9 au 17 avril 2011.

Les associations s'engagent à réaliser les actions suivantes :

- la mise en œuvre et l'organisation de leurs événements ainsi que des actions de sensibilisation auprès de publics ciblés,
- la création de la communication propre à leur événement ainsi qu'à celle du Festival,
- la sélection, la préparation et le suivi des jeunes artistes qui se présenteront au concours et artistes qui se produiront à l'occasion de cette soirée,
- la mise en place d'une billetterie propre à chaque manifestation pour laquelle l'association organisatrice encaissera l'intégralité des recettes. Une formule Pack à 30 € incluant une entrée pour chaque spectacle (Beat vs Lyrics, Orléans Hip Hop Contest et le Hip Hop International Championship), est vendue uniquement par l'association A.T.D. Home Prod qui est chargée de la répartition des recettes avec les autres associations partenaires.

Pour faciliter l'organisation de cet événement, la Ville :

- coordonne l'ensemble des actions des acteurs associatifs sous l'égide de réunions mensuelles et de contacts réguliers,

- apporte une aide logistique via la mise à disposition de locaux de répétition, de représentation, de création d'éléments menuisiers, de pose et de dépose de structures, de conseils en régie,

- participe à la communication du festival via la réalisation d'un dossier de presse, le suivi des relations presse, l'organisation d'une conférence de presse, l'impression d'affiches A3 et de flyers de l'événement (la création visuelle et l'achat d'espace étant gérés par les associations elles-mêmes), l'annonce du Festival sur le mobilier urbain municipal,

- a voté les subventions suivantes lors du Conseil Municipal du 18 février dernier : 7 000 € pour New B Dance pour l'organisation du Orléans Hip Contest et 3 000 € pour ATD Home Prod afin de réaliser le Beat vs Lyrics,

- Propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à Originales Passions 45 d'Orléans pour l'organisation du Hip Hop International Championship et 700 € à Urban Colors dans le cadre de son événement itinérant Expo Live Graff.

**Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions à passer avec les associations A.T.D. Home Prod, New B Dance, Originales Passions 45 d'Orléans et Urban Colors ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer les dites conventions au nom de la Ville ;**

**3°) décider de l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :**

- **5 000 € pour Originales Passions 45 d'Orléans,**
- **700 € pour Urban Colors ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU.»**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 39 – A.T.A.O. et la Tortue Magique. Approbation d'avenants. Attribution de subventions.**

**M. VALETTE** – *Il s'agit d'approuver des avenants et d'attribuer des subventions pour 49 875 € à la Tortue Magique et 21 723 € à l'A.T.A.O.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Très rapidement, mais je vais expliquer le vote. On va s'abstenir puisque ces deux structures voient leur subvention de fonctionnement diminuer. Vous êtes toujours dans la même politique, mais ce qui est dommage, c'est que l'A.T.A.O. a déjà vu son nombre de services diminuer, alors que sa proposition d'un théâtre intermédiaire permettant d'accéder à des spectacles plus complexes du Centre Dramatique National joue un rôle très important. Quant à la Tortue Magique, je m'interroge sur le devenir du théâtre du Parc Pasteur, puisque ce petit théâtre a 22 ans, qu'il a dû fermer cet hiver, parce que les conditions ne sont plus réunies. Je voudrais d'ailleurs savoir ce qu'envisage la Ville pour que ce petit théâtre, qui est important pour les Orléanais, puisse vivre et survivre.*

**M. VALETTE** – *Je vais répondre bien évidemment aux deux questions. Concernant l'A.T.A.O., Mme KOUNOWSKI, je vous signale qu'en fait ce n'est pas une baisse de services qui lui a été proposée, c'est qu'on n'a pas été en mesure de leur en offrir plus. C'était assez complexe et je vous ai déjà expliqué longuement que tout cela a un coût. C'est une réalité dans laquelle la Ville et les structures du Théâtre ont souhaité se mettre. Aujourd'hui, donner des spectacles au Théâtre a un coût et c'est la réalité de ces coûts qui est à prendre en compte.*

*(vive réaction hors micro de M. GRAND).*

**M. VALETTE** – *Merci.*

*(M. GRAND réagit face au brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *M. GRAND, je vous demande de vous calmer. Qu'est-ce qui vous prend là ?*

**M. GRAND** – *Vous êtes prompt à demander le silence ...*

**M. le Maire** – *Ecoutez, c'est juste derrière vous que Mme NOEL était en train de bavarder. Cela bavarde un peu, d'accord, mais enfin ce n'est pas une raison pour casser le matériel !*

*(rires).*

**M. GRAND** – *Cela ne risque pas.*

**M. le Maire** – *C'est solide, c'est vrai ou pour vous casser le bras. Ecoutez, M. GRAND, je veux bien, mais si chacun, comme je le demande à chaque Conseil, était un petit peu plus concis dans ses interventions, on ne serait peut-être pas à 23 h à la délibération 39 ! Je vous rejoins là dessus. Je trouve effectivement qu'au bout d'un certain temps plus personne n'écoute rien. Alors, si vous me rejoignez pour faire en sorte qu'on soit un petit peu plus concis, je suis d'accord. M. VALETTE, poursuivez s'il vous plaît !*

**M. VALETTE** – *Pour conclure ...*

*(rires).*

**M. VALETTE** – *... pour faire court et vite, le Théâtre du Parc Pasteur est à l'étude et fera l'objet d'un projet très rapide.*

**M. le Maire** – *Merci M. VALETTE.*

*(applaudissements).*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités, des projets et leurs modalités de diffusion dans la vie culturelle et artistique.

Dans le domaine du spectacle vivant, il est important de soutenir les propositions artistiques jeune public et d'accompagner les actions de sensibilisation aux diverses formes théâtrales.

1) L'association la Tortue Magique par son travail de création de spectacles de marionnettes et de petites formes cinématographiques, de soutien aux jeunes compagnies de marionnettistes sous forme de résidences et par sa diffusion de spectacles au sein du théâtre du Parc Pasteur, contribue à la diversité de la création artistique et au développement des propositions culturelles à destination du jeune public. La Tortue Magique propose une programmation de petites formes de spectacles et d'installations ludiques au cours des mois de juillet et août 2011 dans le cadre du Parc Pasteur.

La convention de partenariat culturel 2009–2011 avec l'association la Tortue Magique définit les conditions de travail dans les domaines de la création, de l'action culturelle et de la programmation.

Il est proposé, par avenant n° 2 à la convention initiale, d'attribuer au titre du fonctionnement annuel 2011 une subvention de 49 875 €T.T.C.

2) L'A.T.A.O., l'Association Théâtre aujourd'hui Orléans, organise l'accueil de spectacles professionnels en complémentarité des programmations présentées par les structures du théâtre d'Orléans.

Les spectacles proposés aussi bien classiques que contemporains contribuent à la formation et au développement du public et constituent un élargissement du choix en matière de théâtre. De plus, l'action menée en faveur du public lycéen afin de favoriser le contact avec la création contemporaine et la connaissance des œuvres classiques est particulièrement bien structurée.

Les objectifs définis et les projets portés par l'A.T.A.O. en font un partenaire de l'action culturelle de la Ville. Il est proposé, par avenant n° 2 à la convention initiale, d'attribuer à l'association une subvention de 21 723,65 € au titre du fonctionnement 2011.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention 2009-2011 à passer avec la Tortue Magique et décider de l'attribution d'une subvention de 49 875 €T.T.C. à cette association ;**

**2°) approuver l'avenant n° 2 à la convention biennale 2009-2011 à passer avec l'A.T.A.O. et décider de l'attribution d'une subvention de 21 723,65 € T.T.C. à cette association ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants au nom de la Ville ;**

**4°) imputer la dépense correspondante soit 71 598,65 €T.T.C. sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 33, article 6574, Service Gestionnaire C.C.C.A. »**

ADOPTE PAR 42 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 40 – Muséum. Exposition « Le chant des dinosaures ». Demande de subvention.

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Muséum présentera dans ses locaux du 22 octobre 2011 au 2 septembre 2012 une exposition intitulée « Le chant des dinosaures ». Cette exposition tentera de répondre à la question concernant l'origine dinosaurienne des oiseaux qui a pu être confirmée depuis 1996, année de la découverte en Chine de fossiles de dinosaures bipèdes comportant des empreintes de plumes.

Réalisée par l'équipe du Muséum avec l'aide d'un scénographe, d'un graphiste et d'autres compétences extérieures, cette présentation scientifique sera illustrée de fossiles, maquettes, moulages, textes qui en développeront le thème. Le budget prévisionnel s'élève à 51 000 €T.T.C.

Cette exposition entre dans le champ des actions subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre une subvention au taux le plus élevé possible concernant l'exposition « Le chant des dinosaures » ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tous documents nécessaires à cette opération ;**

**3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget de la Ville, fonction 322 , articles 1321, opération 05A080, T.S. 540. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Prix de la reliure d'Orléans 2011. Demande de subventions.

**M. VALETTE** – *Il s'agit d'une belle opération que la Ville a souhaité reconduire : le prix de la reliure d'Orléans. L'équipe de direction de la Médiathèque ayant changé, ce prix va un peu évoluer. Il sera donc mis à la portée du public, ce qui constituera en soi un événement.*

*Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques.*

**M. le Maire** – *Effectivement, c'était M. MARION qui était à l'origine de cette proposition du prix de la reliure. Donc, on le remercie encore.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Médiathèque – B.M.V.R. organise en 2011 la quatrième édition du « Prix de la Reliure de la Ville d'Orléans ».

Ce prix s'adresse à tous les professionnels de la reliure et a pour vocation de récompenser un travail de création original à partir d'un ouvrage appartenant au fonds patrimonial de la Médiathèque.

Trois prix, d'une valeur totale de 7 500 € récompenseront les lauréats.

Cette année, le document choisi appartient au patrimoine contemporain. Il s'agit d'un ensemble de tapuscrits de *L'Emprise* de Michèle Desbordes, qui fait partie du legs « Michèle et Jacques Desbordes » entré à la Médiathèque en 2009.

Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Prix de la Reliure, la Médiathèque d'Orléans organisera à partir de mars et jusqu'à la fin de l'année, différentes manifestations à destination du public :

- Au mois de mars, un premier temps fort, qui coïncidera avec *le printemps des poètes* (avec une présentation du legs) ;
- Pendant l'été, des ateliers de création autour du livre, en lien avec l'œuvre de Michèle Desbordes, et faisant appel à différentes techniques ;
- Au moment de la délibération du jury, un deuxième temps fort, qui prendra la forme d'une lecture ou d'un spectacle ;
- Les projets soumis pour le prix seront exposés à la Médiathèque, ainsi que le travail préparatoire (esquisses, notes) des lauréats. Une fois la reliure réalisée, elle sera également exposée ;
- La Médiathèque organisera des visites commentées de l'atelier de reliure.

Ces manifestations permettront de mieux faire connaître le travail technique et artistique des relieurs participants, ce métier d'Art, élément essentiel de la mise en valeur et de la conservation des livres, mais aussi de faire découvrir cet auteur, qui a mis la Loire au cœur de son œuvre, et de valoriser très largement auprès du public le patrimoine contemporain conservé à la Médiathèque d'Orléans.

Le prix de la reliure fait partie des initiatives que le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.), et le Département du Loiret sont susceptibles de subventionner.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.), et du Département du Loiret les subventions au taux le plus élevé possible pour le prix de la Reliure de la Ville d'Orléans ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tout document relatif à ces demandes ou convention formalisant les aides obtenues ;**

**3°) imputer la recette, en cas d'obtention de subventions, sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 321, article 1322, T.S. 543. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ».  
Approbation d'une convention de financement à passer avec la Fondation du Patrimoine.

**M. VALETTE** – *Nous sommes là dans l'actualité, puisqu'on parle de l'exposition « Richelieu à Richelieu » que je vous invite à visiter à Orléans, mais aussi à Tours et à Richelieu, où le petit musée municipal a été transformé en une véritable galerie absolument magnifique.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 29 janvier 2010, les Musées des Beaux-Arts d'Orléans, de Richelieu et de Tours ont passé une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour récolter des fonds destinés à financer les opérations de restauration de 9 tableaux figurant des Batailles. Le montant de la souscription pour la ville s'élève à 11 276,25 € pour une dépense de 114 708 € correspondant à la restauration de 3 tableaux.

En application de l'article 7 de la convention initiale prévoyant l'attribution éventuelle d'une subvention complémentaire, la Fondation du Patrimoine a décidé d'abonder la collecte réalisée par une subvention financée sur ses ressources propres d'un montant de 3 000 € en faveur de la Ville ce qui fixe le montant à verser par la Fondation à 14 276,25 €

Une convention a été établie pour fixer les termes de l'abondement proposé par la Fondation du Patrimoine.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de financement à passer avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu » ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3° ) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget fonction 322, article 1328, opération 05A067, service gestionnaire CMBA. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 43 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation d'une convention à passer avec les associations Auld Alliance et Dihun Keltieg. Attribution de subventions.

*M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du 582ème anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, l'association Auld Alliance et l'association musicale celtique Dihun Keltieg proposent à la ville de mettre à l'honneur le lien franco-écossais en rappelant la présence des Ecossais aux côtés de Jeanne d'Arc pour délivrer Orléans et l'Auld Alliance (alliance franco-écossaise) qui perdura durant des siècles.

Différentes manifestations sont proposées dans ce cadre :

- une aubade journalière d'un piper orléanais,
- l'organisation d'un concert de musique écossaise,
- une participation musicale à l'Hommage à Jeanne d'Arc, en l'église Notre Dame des Miracles,
- l'animation d'une conférence sur « l'Auld Alliance des origines à aujourd'hui »,
- la réalisation d'une exposition sur « la vieille Alliance Franco-écossaise »,
- l'organisation d'un « hommage aux Ecossais »,
- une animation musicale « cornemuses en liberté »,
- l'organisation d'un Massed Band écossais,
- l'organisation de la venue de Highlanders d'Ecosse,
- l'organisation de jeux des Highlands franco-écossais.

La Ville est favorable à ce projet qui apporte un éclairage historique méconnu en lien direct avec Jeanne d'Arc et Orléans et crée une dynamique artistique autour de l'Ecosse. Elle apportera un concours matériel et financier se traduisant par l'attribution de deux subventions, la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration d'une partie des participants. L'ensemble de l'aide apportée est estimée à près de 13 320 €

Dans ce cadre, la Ville souhaite formaliser les conditions de son soutien matériel et financier par la signature d'une convention et propose de subventionner les deux associations comme suit :

- l'association Auld Alliance : 4 175 €
- l'association Dihun Keltieg : 3 144 €

**Dans ces conditions, après avis de la commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Auld Alliance et l'association musicale celtique Dihun Keltieg pour la réalisation d'animations célébrant le lien franco-écossais dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2011 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) attribuer les subventions à l'association Auld Alliance pour un montant de 4 175 € net de T.V.A. et l'association musicale celtique Dihun Keltieg pour un montant de 3 144 € net de T.V.A. ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 024, articles 6574, opération 0000832, service gestionnaire CEVE. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – Vie des Quartiers. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes Cœur d'Orléans.

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

**« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer la subvention suivante :**

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2011 en €
Comité des fêtes Cœur d'Orléans	Fonctionnement 2011	2 375

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, service gestionnaire PDVQ. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – Vie des Quartiers. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc.

**Mme de QUATREBARBES** – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 2 375 € au Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc.*

**M. le Maire** – *Pardon, M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Je souhaitais m'exprimer sur la délibération précédente, mais je vais le faire également sur celle-ci. J'ai une question de forme et une question de fond.*

*La question de forme est que je m'interroge sur la disparition de la colonne « subvention accordée en 2010 », car c'était le cas dans l'ensemble des délibérations qui étaient votées jusqu'aujourd'hui. Je comprends que vous ayez un certain malaise suite à votre choix de baisser l'ensemble des subventions de 5 %, mais on aimerait avoir le retour de cette colonne dans les délibérations.*

*Cela m'amène à la question de fond qui est que l'on s'abstiendra sur cette délibération du fait de cette baisse de 5 %.*

**Mme de QUATREBARBES** – *C'était 2 500 € moins 5 %, cela donne 2 375 €, mais on peut remettre la colonne si vous le voulez.*

**M. le Maire** – *Il n'y a pas d'intention d'enlever je ne sais pas quelle colonne d'ailleurs je vous rassure.*

**M. POISSON** – *Je ne participerai pas au vote, mais je remercie pour la subvention.*

*(rires).*

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

**« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer la subvention suivante :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Subvention 2011 en €</b>
Comité des fêtes Barrière Saint-Marc	Fonctionnement 2011	<b>2 375</b>

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, Service Gestionnaire PDVQ. »**

ADOPTÉ PAR 41 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS  
ET 1 NON PARTICIPATION  
(M. POISSON).

N° 46 – Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution de subventions pour l'année 2011.

*Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

**« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après pour un montant total de 19 263,60 €;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 041, article 6574 opérations 932 et 933, service gestionnaire DREP et fonction 520, article 65748, service FCAS.**

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse 2011 en €
Association France-Etats-Unis	Aide à l'activité de l'association qui a pour but de mieux faire connaître la culture américaine, notamment sous son aspect historique et militaire : conférences, accueil de militaires américains lors des cérémonies patriotiques du 8 mai et du 16 août, etc.	700,00
Chorale Francis Poulenc d'Orléans	Accueil d'une chorale de la ville jumelle écossaise « Dundee » pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2011 afin d'organiser un concert gratuit commun à l'église Saint-Pierre du Martroi le 7 mai.	2100,00
Association Franco-Allemande (AFA)	Association d'amitié franco-allemande œuvrant pour le développement des relations amicales et culturelles entre la France et l'Allemagne en général et entre Orléans et sa ville jumelle « Münster » en particulier, au travers de l'organisation de nombreuses activités : rencontres hebdomadaires, ateliers d'apprentissage de l'allemand, initiation ludique pour les enfants ainsi que soutien en langue française pour les étrangers.	520,00

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 18 mars 2011 -

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse 2011 en €
France- Bénévolat Loiret	1) Antenne orléanaise du réseau national d'accueil et d'orientation des bénévoles, son but est de développer le bénévolat sous toutes ses formes et de permettre la valorisation des compétences acquises dans les activités bénévoles. 2) Organisation d'une rencontre sur les pratiques associatives dans différents pays européens et notamment au travers des villes jumelles d'Orléans, pour favoriser la connaissance des pratiques du bénévolat et du volontariat et sensibiliser l'opinion publique à la valeur et l'importance de cette démarche.	Subvention exceptionnelle  1000,00  (Pour mémoire : 1 900 € au titre de la Vie Associative pour le fonctionnement)
Rugby Club Orléanais – Ecole de rugby	Aide à l'accueil des équipes de rugby des villes jumelles de Dundee (50 jeunes) et Tarragone (50 jeunes) dans le cadre du 14 <sup>ème</sup> Trophée Jeanne d'Arc qui se tiendra au Parc des Montées le 30 avril prochain. C'est un tournoi international des écoles de rugby pour les jeunes entre 10 et 15 ans. Plus de 800 jeunes sont présents à ce tournoi.	2 850,00
Orléans Parakou Solidarité – France Bénin	Education et développement en faveur de la population de Parakou à travers des projets initiés par les partenaires béninois de l'association. Actions en France en faveur de la solidarité internationale et de la promotion de la culture béninoise. 1) Soutien aux projets menés sur Parakou : - soutien au centre d'accueil pour femmes en grandes difficultés « Ruth » : extension de l'activité de maraîchage et d'élevage, développement de la formation et l'amélioration des conditions d'hébergement ; - soutien aux projets en faveur de l'éducation par la dotation d'ouvrages béninois dans les bibliothèques scolaires primaires. 2) Soutien aux projets menés sur Orléans - animation culturelle à Orléans dans le cadre du 15 <sup>ème</sup> anniversaire de l'association et en novembre/décembre prochain, 3 <sup>ème</sup> édition du festival « Images et Couleurs d'Afrique » pour une meilleure connaissance du partenariat Orléans-Parakou et de la culture béninoise. 3) Soutien au fonctionnement (location de locaux, hors charges) selon contrat d'objectifs 2010/2013.	2 800,00  +  Subvention exceptionnelle de 1 400 € pour le festival  + 7 893,60
<b>TOTAL</b>		19 263,60

ADOPTE PAR 42 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 47 – Vie associative. Attribution de subventions pour l'année 2011.

*Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« La Ville est sollicitée pour accompagner financièrement des actions menées dans le domaine associatif :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>ACTIVITES DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT SUBVENTION 2011 (en €)</b>
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers – Orléans Nord	Aide au fonctionnement de l'association dont le but est de : - regrouper les jeunes afin de promouvoir leur sens civique - leur assurer une formation civique, technique et sportive basée sur l'éthique de la profession de sapeur-pompier, - préparer le Brevet National des Jeunes Sapeurs Pompiers. Pour la saison 2010/2011, parmi les 36 enfants jeunes sapeurs-pompiers, 5 résident à Orléans. Un montant de 150 € par jeune est sollicité.	715
Association Union des Amicales Régionalistes du Loiret » (U.A.R.L.)	Regroupe 12 Amicales régionalistes au sein de la Maison des Provinces : Activités traditionnelles, culturelles et ethnographiques : ateliers d'arts et traditions populaires (vannerie, dentelle aux fuseaux, filage de la laine broderie, fabrication d'objets en paille...) ; chant choral ; théâtre ; musique traditionnelle Manifestations culturelles : expositions, théâtre, édition du magazine amicalinfo, et gestion de la bibliothèque Activité de convivialité amicaliste : club de loisirs, voyages, rencontres intergroupes, recherche généalogique...	9 600
France-Bénévolat Loiret	Antenne orléanaise du réseau national d'accueil et d'orientation des bénévoles, son but est de développer le bénévolat sous toutes ses formes et de permettre la valorisation des compétences acquises dans les activités bénévoles, notamment au travers du « Passeport du bénévole ».	1 900  Pour mémoire : subvention exceptionnelle de 1 000 € pour une rencontre dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et du volontariat.
<b>TOTAL</b>		<b>12 215</b>

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les subventions aux associations indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 12 215 €;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, service gestionnaire DREP. »**

ADOPTE PAR 42 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 48 – Association « réseau des Villes correspondants de Nuit et de la médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion.

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire et mes chers collègues, je vous invite à prendre les mesures suivantes, c'est-à-dire d'une part renouveler l'adhésion de la Ville d'Orléans à hauteur de 750 € à l'association et d'autre part de me désigner pour représenter la Ville au sein du réseau.*

*Je voudrais simplement vous apporter une précision qui est importante à cet égard. Le travail qui est fait à la fois par le réseau des Villes d'une part et par l'association nationale France Médiation d'autre part, a obtenu lors de la dernière réunion du comité interministériel des villes qui s'est tenue sous l'autorité du Premier Ministre et avec la participation du Ministre de la Ville, qu'il soit fléché parmi ses priorités la pérennisation des dispositifs de médiation sociale, ce qui était très attendu par le réseau des Villes.*

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'association nationale dénommée « Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la médiation sociale » a pour objectif de constituer un réseau permanent d'échanges, de réflexions et de mutualisation des compétences sur les métiers de la médiation, et notamment de « Correspondant de Nuit ».

La Ville a participé activement à la mise en place de ce réseau, notamment par la préparation de la charte de déontologie au cours de trois réunions qui se sont tenues à Orléans, Rennes et La Rochelle, en présence d'une trentaine de villes et d'organismes concernés.

Ce réseau a notamment pour objet :

❖ de fédérer, en toute indépendance, les organisations publiques et privées adhérentes à la charte déontologique actée le 7 juin 2006 autour de la mise en œuvre d'un dispositif de type « Correspondant de Nuit » complété ou non par un dispositif de médiation sociale « de jour » ou un autre dispositif nocturne de médiation sociale ;

❖ d'aider chaque adhérent à réunir les éléments de réussite de son service de médiation, à la professionnalisation de ce dernier en regard de la déontologie du métier défini aussi par l'emploi repère « Correspondant de Nuit » élaboré par la Délégation Interministérielle à la Ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

❖ d'aider à mutualiser les modes de financement des services et de fédérer ses adhérents dans leurs recherches de concours financiers ;

❖ d'animer tout débat, toute recherche sur toute question utile au développement et à la reconnaissance du métier de « Correspondant de Nuit », et plus globalement de la prévention/médiation ;

❖ de créer entre tous ses adhérents les services et outils communs qui peuvent leur paraître efficaces dans leurs propres intérêts ;

❖ de mettre en œuvre des rencontres, des colloques, des formations communes.

Le montant de la cotisation annuelle, pour 2011, est fixé à la somme de 750 €

**Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider du renouvellement de l'adhésion de la Ville au « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la médiation sociale », dont la cotisation est fixée à 750 € pour l'année 2011 ;**

**2°) désigner M. Florent MONTILLOT pour représenter la Ville au sein du réseau ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 522, article 6281, service gestionnaire FPPE. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 49 – Monde combattant. Attribution de subventions pour l'année 2011.

**M. MOITTIE** – *Il s'agit de trois subventions de fonctionnement pour des associations à hauteur de 1 005 € et le montant tient compte, sans malaise, de l'abattement de 5 % !*

*M. MOITTIE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Diverses associations d'anciens combattants sollicitent l'aide de la Ville dans le cadre de leurs activités, pour entretenir le souvenir de ceux qui ont combattu et sont souvent morts pour la France.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer les subventions suivantes en faveur des associations présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 1 005 €:**

Associations	Objet	Montant de la subvention 2010 en €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie – Maroc – Tunisie – Comité d'Orléans	Défense des droits moraux et matériels des anciens combattants en Afrique du Nord.	665
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans – Section du Loiret	Aide aux adhérents en difficulté et aux veuves. Représentation de l'association lors des manifestations patriotiques et transmission du devoir de mémoire.	190
Association Nationale des Croix de Guerre des T.O.E. et de la Valeur Militaire – Section du Loiret		150
<b>TOTAL</b>		<b>1 005</b>

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article, 6574, service gestionnaire DREP. »**

ADOpte PAR 42 VOIX.  
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

## ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

N° 50 – Travaux de voirie rue des Murlins. Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».  
Approbation d'une convention.

**Mme de QUATREBARBES** – *Il s'agit d'approuver la convention à passer avec l'AgglO relative au versement d'un fonds de concours de 150 000 € pour la couche de roulement de la rue des Murlins.*

**M. LEBRUN** – *C'est mille fois oui pour la réfection de la rue des Murlins, on en avait déjà parlé. C'est attendu par les riverains, les chauffeurs de bus. Donc, cela démarre en avril et la fin est prévue pour quelle date ?*

*(réaction hors micro de Mme de QUATREBARBES).*

**M. le Maire** – *Je ne vous ai pas donné la parole. M. GRAND souhaitait parler.*

**M. GRAND** – *Cela va être très rapide et de plus c'est très capillotracté comme intervention.*

*Nous avons fait une petite demande dans notre rue pour avoir la réfection de la voirie ainsi que différents aménagements. J'ai donc reçu 4 courriers en réponse, deux au nom de ma femme, deux aux noms de mes filles, et moi rien, mais ce n'est pas grave puisque j'ai quatre réponses. C'est un petit dysfonctionnement, car un seul courrier par famille suffit amplement. C'est juste pour le denier public afin éviter qu'on ne dépense de l'argent pour rien. C'est une simple remarque sans aucune envie de polémiquer plus loin. Je peux vous les montrer, si vous le voulez, tout à l'heure pour que cela puisse être réparé.*

**M. le Maire** – *Mais aviez-vous fait une pétition familiale ?*

**M. GRAND** – *Non, il s'agit d'une pétition des personnes qui habitent dans notre rue.*

*(réaction hors micro de Mme de QUATREBARBES).*

**M. GRAND** – *Non, je n'ai pas fait signer mes filles qui sont mineures.*

**M. le Maire** – *Le cas qui peut se produire, c'est la raison pour laquelle je pensais à cela, est que s'il y a une pétition, on répond à chacun des noms de la pétition bien évidemment, parce qu'on ne peut pas préjuger les choses. Maintenant, si ce n'était pas une pétition, c'est plus embêtant, mais c'est une pétition !*

**M. GRAND** – *C'est chaque personne de la rue qui a en effet fait une lettre en mettant le numéro de la rue et c'est moi qui ait signé pour les membres de ma famille. C'est un détail et c'est juste pour éviter d'envoyer 4 ou 5 réponses à chaque fois.*

**M. le Maire** – *Je suis d'accord avec vous là dessus. Néanmoins, elle se fait en deux tranches, on l'a largement dit. La deuxième tranche se fera après que le collège Pelletier soit fait pour éviter de refaire de la voirie dans la gestion du chantier. Tout sera donc terminé pour la rentrée.*

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet d'agglomération 2008-2014, le Conseil de Communauté a décidé de verser aux communes membres, selon certains critères, des fonds de concours afin de financer leurs opérations de voirie.

Par délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2010, la réalisation d'une couche de roulement rue des Murlins entre le pont des Murlins et la rue des Aydes a été retenue au titre du programme de voirie 2011.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'attribution du fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) au bénéfice de la ville, concernant cette opération de voirie et de formaliser les engagements réciproques de chacune des parties.

Les travaux prévus représentent un linéaire de 1 700 mètres et consistent principalement en la réfection complète du revêtement de la chaussée, de la signalisation

horizontale et du renforcement de l'éclairage public. Le montant prévisionnel est de 570 000 € T.T.C. Les travaux démarreront en avril 2011.

Ce fonds de concours s'élève à un montant de 150 000 € nets, montant qui n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage. Il est calculé sur la base du montant H.T. de la seule part « travaux de voirie » de l'opération.

**Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » relative au versement d'un fonds de concours de 150 000 € nets au bénéfice de la Ville pour l'opération de travaux de voirie de la rue des Murlins ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 822, article 13251, opération 07A032, service gestionnaire TCCO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – Travaux d'amélioration de voirie. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer le programme annuel de travaux d'amélioration de voirie, la Ville a organisé une consultation en procédure adaptée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 9 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %)
2. Prix des prestations apprécié au regard ( pondération 50 %) :
  - du détail estimatif (25 %)
  - du montant des trois chantiers fictifs masqués (25 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après procédure adaptée relatif aux travaux d'amélioration de voirie à passer avec la société COLAS CENTRE OUEST pour un montant minimum de 897 000 € T.T.C. et un montant maximum de 3 588 000 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – Aménagement de la place Croix Fleury. Lot n° 3 - éclairage public et effacement des réseaux. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du programme de voirie 2010, il a été décidé de réaliser l'aménagement de la place Croix Fleury. Les travaux comprennent trois lots :

Lot n° 1 : VRD- Génie Civil - Mobilier et signalisation

Lot n° 2 : Espaces verts

Lot n° 3 : Eclairage public et effacement de réseaux

Le lot n° 3 : Eclairage public et effacement de réseaux n'a pas été attribué lors de la première consultation. En conséquence, le Ville a lancé en procédure adaptée un marché pour la réalisation des travaux correspondants.

Lors de sa réunion du 9 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %)
2. Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %)

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif à l'aménagement place Croix Fleury, pour le lot n° 3 : éclairage public et effacement de réseaux, à passer avec l'entreprise SPIE OUEST CENTRE pour un montant de 68 560,88 €T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2315, opération 10A457, service gestionnaire UUAM. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Sologne Nature Environnement.

**Mme de QUATREBARBES** – *Si vous me le permettez, M. le Maire, j'aurais voulu vous parler d'une remise de prix, car la Ville a eu une médaille d'argent et une médaille d'or pour une campagne d'affichage du Parc Floral. Cela nous a été remis cette semaine et je trouvais donc que c'était le moment d'en parler.*

\*  
\*     \*  
\*

*Présentation d'un power-point par Mme de QUATREBARBES.*

\*  
\*     \*  
\*

M A I R I E D ' O R L É A N S

## Médaille d'argent

« Affiches historiques de manifestations »



1

Conseil municipal du 18 mars 2011

[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



**Mme de QUATREBARBES** – *Il s'agit d'un concours d'affiches organisé au niveau national par le Conservatoire des Jardins et des Paysages. Il se trouve que la Ville d'Orléans a eu la médaille d'argent dans la catégorie « Affiches historiques de manifestations ». Cette affiche*

« Histoires d'eaux » était notre campagne 2008 et c'était à l'occasion d'un week-end à la découverte du patrimoine hydraulique au Parc Floral.

M A I R I E D' O R L É A N S

## Médaille d'or

### « Prix spécial des séries »

Saison 2008



2

Conseil municipal du 18 mars 2011

[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



**Mme de QUATREBARBES** - D'autre part, nous avons eu la médaille d'or pour le « Prix spécial des séries » sur trois années 2008, 2009 et 2010.

*Je vous rappelle quand même que ces séries ont été lancées en 2008 parce qu'on avait décidé de ne plus faire un seul thème, car on prenait un risque au niveau météo. On a préféré faire plusieurs petits événements tout au long de la saison de telle sorte que les gens aient envie de revenir.*

*En 2008 : Histoires d'eaux ; Fête d'iris ; les premières nocturnes que nous continuons d'ailleurs encore cette année parce qu'on a beaucoup de succès avec cette manifestation depuis le Parc Floral est éclairé. De plus, les nocturnes ne sont pas un spectacle figé, les gens viennent d'abord pique-niquer et ensuite le spectacle se passe autour de nous. C'est très convivial, chaleureux et les nocturnes fonctionnent bien.*

## Médaille d'or « Prix spécial des séries »

Saison 2009



**Mme de QUATREBARBES** – *En 2009, nous avons lancé un thème : Habiter le jardin avec le jeune public ; toujours nos nocturnes ; Tous à l'eau ; Tous dehors ; Tous perchés. Nous avons eu également un artiste, Malik NEJMI.*

## Médaille d'or « Prix spécial des séries »

Saison 2010



4

Conseil municipal du 18 mars 2011

[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



**Mme de QUATREBARBES** – *En 2010 avec un focus « Abonnez vous ! » auquel je tiens beaucoup. On l'a renouvelé encore cette année puisqu'on peut aller au Parc Floral pour 2 € par mois grâce à cette carte Pass qui coûte 15 € pour la saison. Nous continuons les nocturnes avec pour thème : les traversées et nous avons fait les traversées imaginaires et les traversées botaniques.*

*Le thème de 2011 est « Sens dessus dessous » et je vous invite également à venir à notre fête des plantes au mois d'avril.*

**M. VALETTE** – *Quel est le nom du graphiste ?*

**Mme de QUATREBARBES** – *Jean-Louis Fouchez.*

**M. le Maire** – *C'est très bien, mais la délibération quelle est-elle ? Je suis confus de vous ramener à des choses très terre à terre.*

*(rires).*

**Mme de QUATREBARBES** – *Il s'agit d'approuver la convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement comme nous le faisons tous les ans pour un partenariat relatif à la mise en place d'animations pédagogiques au Parc Floral pour les enfants de groupes scolaires et des centres de loisirs.*

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de son intérêt pour le développement durable, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la Ville a souhaité mener des actions de sensibilisation du public en particulier au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret en organisant entre autres des animations pédagogiques à destination des enfants (groupes scolaires, centres de loisirs).

L'association Sologne Nature Environnement a parmi ses missions la sensibilisation et l'éducation à la nature et à l'environnement et dispose à ce titre d'une équipe d'animateurs qui organise et anime des ateliers pédagogiques destinés notamment aux enfants et groupes scolaires.

Un partenariat a pu s'instaurer et une convention fixant les obligations de chacun a été préparée.

Les animations destinées aux enfants des classes de maternelles, d'élémentaires, de collèges et de centres de loisirs se dérouleront dans l'enceinte du Parc Floral selon un calendrier établi en début d'année. La conduite de ces animations sont prises en charge par l'association par la mise à disposition d'animateurs qualifiés répondant aux droits et obligations en vigueur relatifs à l'animation de groupes d'enfants.

Les animations s'adressent à des groupes de 15 à 30 enfants environ. Différents thèmes seront proposés, cités à titre indicatif :

- L'art et la nature,
- Les cinq sens,
- Musique verte,
- Découvre la forêt avec Millefeuille l'écureuil,
- Au potager, la ronde des graines,
- La vie du potager,
- Arbre, quel est ton nom ?
- Le peuple de l'herbe,
- Les grenouilles, crapauds et tritons,
- Les oiseaux du Parc Floral,
- La chaîne alimentaire.

La Ville s'engage à reverser à l'association le coût de l'animation fixé à 2,80 € par enfant pour 1 heure d'animation, acquitté par les participants en majoration du droit d'entrée.

La présente convention est proposée pour la saison 2011, du 20 mars au 31 octobre.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement, pour un partenariat relatif à la mise en place d'animations pédagogiques au Parc Floral, destinées aux enfants de groupes scolaires et de centres de loisirs du 20 mars au 31 octobre 2011 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur le budget annexe du Parc Floral, fonction 823, article 611. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Parc Floral de la Source, Orléans Loiret. Visites commentées. Approbation d'une convention avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans.

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de ses activités de promotion, le Parc Floral de La Source, Orléans Loiret, propose des visites commentées en français, anglais et allemand destinées aux groupes d'adultes.

Considérant la compétence des guides de l'Office de Tourisme et des Congrès d'Orléans, il est proposé de leur confier l'animation de ces visites.

La visite commentée est notamment destinée à faciliter la lecture du parc en offrant des clés de compréhension (histoire, contexte), pointer les curiosités et les expliquer, décrypter les aménagements.

Une convention a été préparée pour fixer les modalités de ce partenariat qui s'appliquera du 20 mars au 11 novembre 2011.

Le Parc Floral participera à la formation des guides conférenciers en organisant une visite et en fournissant des dossiers complets sur le parc.

L'inscription des groupes sera gérée par le personnel du Parc Floral et le guide, missionné par l'Office de Tourisme et des Congrès, prendra en charge les personnes après le passage en caisse.

En contrepartie de cette mission, l'Office de Tourisme et des Congrès percevra la somme de :

- 120 € pour une visite guidée de 1h30 du lundi au dimanche ;
- 210 € pour une visite guidée de 1h30 les jours fériés hors les dimanches.

Cette prestation est refacturée aux groupes qui choisissent d'en bénéficier.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention relative aux visites guidées du Parc Floral à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans du 20 mars au 10 novembre 2011 ;**

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur la ligne de crédit fonction 8231, article 611, TS 821. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – Prestations de propreté par lavage et balayage mécanique sur l'espace public. Approbation d'un marché après appel d'offres.

**Mme de QUATREBARBES** – *Il s'agit du marché relatif aux prestations de propreté par lavage et balayage mécanique passé avec l'entreprise SOCCOIM VEOLIA PROPLETE.*

**M. LEBRUN** – *On pense que ce n'est pas justifié de confier ces tâches à une société privée, parce qu'on met le doigt dans l'engrenage. On sait comment cela se passe : c'est temporaire, c'est la chute des feuilles, demain c'est autre chose et on sait qu'une entreprise privée n'a pas la disponibilité d'un service public. A un moment donné, c'est forcément moins de services en temps et en heure pour la population. On votera donc contre cette délibération ainsi que pour la délibération 59.*

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Pour améliorer la prestation de nettoyage, notamment en période de chute des feuilles et faire face à ce surcroît d'activité temporaire, la Ville a décidé de faire appel à une entreprise spécialisée.

A cet effet, elle a lancé, en procédure d'appel d'offres ouvert, un marché dans le cadre des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour des prestations de propreté par lavage et balayage mécanique de l'espace public de la ville d'Orléans.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période de 1 an à compter de la date de notification. Il est reconductible 2 fois, par période de 1 an, pour une durée maximale de 3 ans.

Lors de sa réunion du 9 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique de la proposition au vu du mémoire technique (pondération : 50 %)
2. Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres, relatif aux prestations de propreté par lavage et balayage mécanique de l'espace public à passer avec l'entreprise SOCCOIM SAS VEOLIA PROPLETE pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 200 000 €T.T.C. par période ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 813, article 611, service gestionnaire TGEP. »**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 56 – Quartier Madeleine. Dénomination du jardin partagé. Approbation.

*Mme LABADIE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville a créé un jardin partagé rue Jean de la Taille, au cœur des résidences allées Pierre Chevallier, dans le quartier Madeleine.

Ce jardin sera géré par l'A.S.E.L.Q.O. et permettra aux habitants qui le souhaitent de s'initier au jardinage mais également de co-construire ce jardin, qui sera un lieu de rencontres, d'échanges et d'animations.

Cet espace a été imaginé dès 2004 par la mairie de proximité et le responsable ASELQO de l'époque, Emmanuel THEBAULT. Le projet portait sur un jardin citoyen intergénérationnel, avec la volonté de rendre les habitants acteurs de leur environnement, en favorisant les échanges de savoirs, le tout dans une démarche de développement durable à travers des actions éco-citoyennes.

Emmanuel THEBAULT avait défini le contour du projet : les objectifs en lien avec ceux de la Ville, une proposition de partenaires ainsi que des actions envisageables autour du jardin. Il est décédé en septembre 2006.

Aussi, il est proposé de donner le prénom de son initiateur à ce jardin, qui sera ouvert dès le printemps 2011 et qui sera donc dénommé « le jardin d'Emmanuel ».

Une plaque rappelant qui était Emmanuel THEBAULT sera installée à l'entrée du jardin.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer le jardin partagé du quartier Madeleine « le jardin d'Emmanuel ».**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



N° 57 – Quartier de La Source. Dénomination de squares.

**M. LANGUERRE** – *Il s'agit de dénommer deux nouveaux squares qui sont créés dans le cadre du Grand Projet de Ville. Il se trouve qu'avec les restructurations et les résidentialisations, des noms de rues disparaissent comme l'allée Adélaïde de Savoie et l'allée Camille Flammarion. Le principe a été de conserver cette mémoire en baptisant des squares. Quatre squares ont été créés dans le secteur dont deux qui sont dénommés ce soir :*

*- l'un donnant sur la rue Romain Rolland et la rue Jean d'Aulon : le square Adélaïde de Savoie qui a été créé en chantier d'insertion, on l'a rappelé tout à l'heure ;*

*- l'autre donnant sur la rue Romain Rolland et la rue Henri Troyat : le square Camille Flammarion.*

**M. RICOUD** – *On votera cette délibération. Je crois que dans la mémoire des Sourciens, même si Camille Flammarion avait une connotation pas toujours sympathique, c'est tout de même Camille Flammarion tout comme Adélaïde de Savoie.*

**Mme KOUNOWSKI** – *J'irai dans le même sens en sachant que je trouve que cette délibération est très intéressante car justement avec le G.P.V., de nouvelles rues arrivent et le quartier évolue, mais je crois que ces noms correspondent à toute une partie de la vie de La Source et ainsi une trace demeure à ces endroits pour les futurs Sourciens qui y viendront. C'est donc très bien.*

*M. LANGUERRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« Dans le cadre des travaux de résidentialisation du Grand Projet de Ville de La Source, les dénominations Adélaïde de Savoie et Camille Flammarion ont disparu.*

**Considérant le principe de conserver le nom de certaines rues, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations suivantes :**

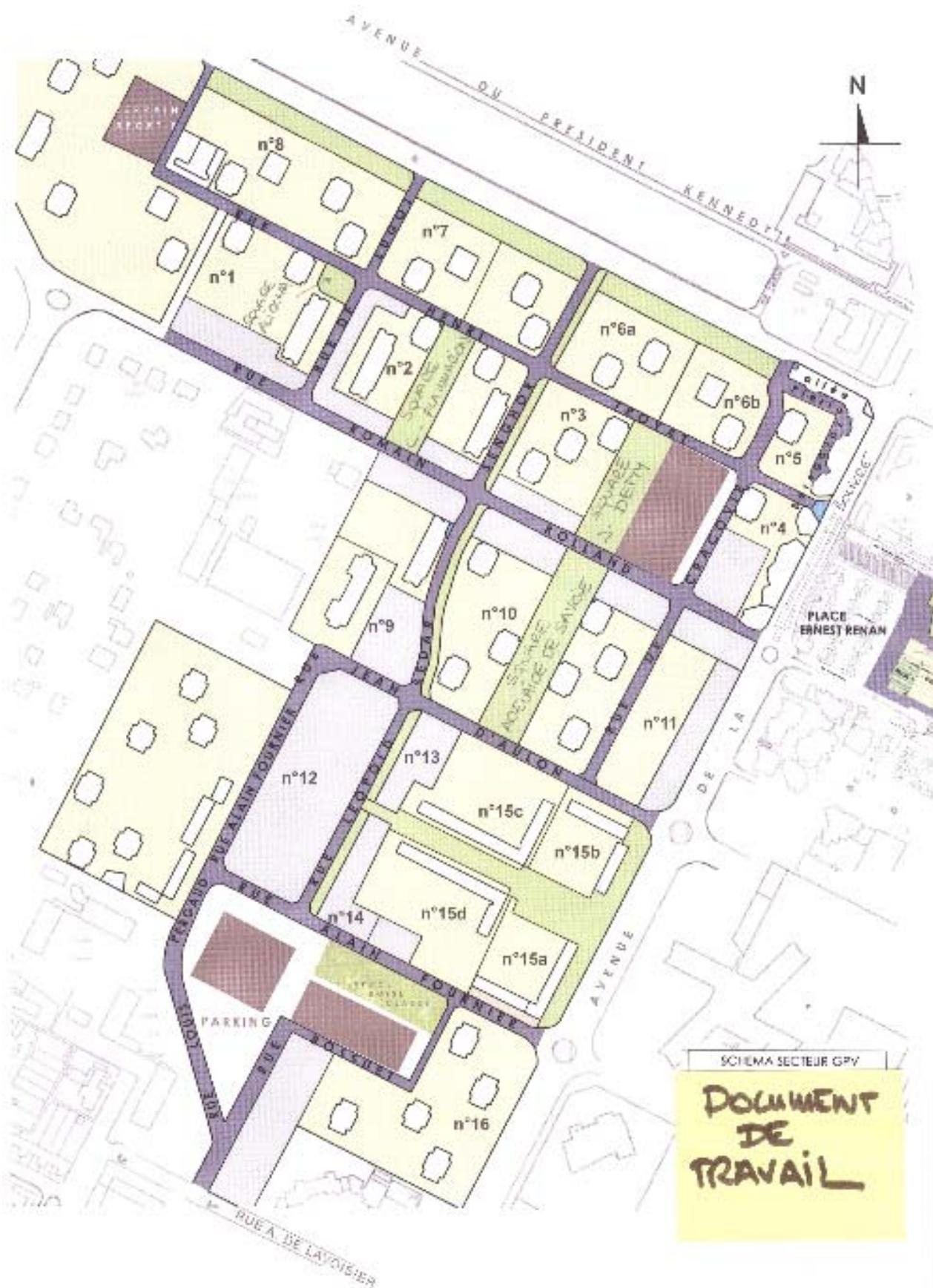
**- square donnant rue Romain Rolland et rue Jean d'Aulon :**

**Square Adélaïde de Savoie**

**- square donnant rue Romain Rolland et rue Henri Troyat :**

**Square Camille Flammarion. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



N° 58 – Fourniture de matériel pour l'entretien des installations de signalisation tricolore. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération n° 15 du Conseil de Communauté du 23 mai 2006, a été lancé un appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de pièces détachées pour l'entretien et la maintenance de la signalisation tricolore. Les prestations consistaient en l'acquisition des pièces détachées nécessaires à la réparation des équipements de signalisation tricolore lumineuse sur les voies de catégorie 1 de l'agglomération orléanaise et sur la première ligne de tramway, ces pièces devant s'adapter sur le matériel existant. Le marché comportait plusieurs lots.

L'expiration des marchés à bons de commande nécessite de lancer une nouvelle consultation.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services (M.A.D.S.), les services de la Ville assurent, pour le compte de l'Agglo, l'entretien et la maintenance de la signalisation tricolore des voies de catégorie 1 de l'agglomération orléanaise et de la première ligne de tramway, représentant environ 80 % des carrefours à feux.

Par ailleurs, ces services assurent également l'entretien et la maintenance de la signalisation tricolore des voies communales, représentant environ 20 % des carrefours à feux.

Les matériels nécessaires à la maintenance de la signalisation tricolore Ville-Agglo étant identiques, il est apparu opportun que la fourniture du matériel d'entretien de la signalisation tricolore de la Ville soit rattachée à un marché de même nature.

Aussi, l'Agglo et la Ville ont décidé constituer un groupement de commandes prévu à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

A ce titre, une convention a été établie, qui prend acte du principe et de la création du groupement de commandes, et définit les modalités pratiques de fonctionnement et les rapports et obligations de chaque membre du groupement.

Les principales dispositions de la convention prévoient :

- la désignation de l'Agglo comme coordonnateur du groupement, en tant que plus gros consommateur du marché de fourniture de pièces détachées (80 %). A ce titre, l'Agglo est chargée de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire du marché, à la signature du marché et à sa notification ;

- le choix de la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme commission du groupement ;

- les modalités de participation financière et notamment les répartitions des dépenses occasionnées par la gestion des procédures et par l'exécution du marché : chaque entité étant en charge de manière distincte de l'exécution technique et financière du marché.

La procédure de consultation proposée sera un appel d'offres ouvert. Le marché sera un marché à bons de commande passé pour une durée d'un an et pourra être reconduit de manière expresse pour trois périodes d'un an.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la consultation relative à la fourniture de matériel pour l'entretien des installations de signalisation tricolore ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 59 – Bâtiments municipaux. Réalisation de prestations d'entretien ménager. Approbation d'un marché passé après appel d'offres ouvert.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver un marché pour des prestations d'entretien ménager avec la société Prestige Concept Services pour 116 771 €.*

M. CHAPUIS – *C'est simplement pour expliquer notre vote. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. En effet, on pourrait envisager de gérer ces prestations directement par nos services. Je vous remercie.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin de procéder à l'entretien ménager des locaux suivants :

- Complexe industriel 205 bis rue du faubourg Saint-Vincent,
- Garage municipal 13 rue Moine,
- Locaux du stade Belleteste boulevard Lamartine,
- Atelier équipe d'intervention patrimoine 3 rue des Ateliers,
- Locaux administratifs 2 bis rue des Anglaises,
- Locaux techniques 36 rue du Coin Rond,

un appel d'offres ouvert a été lancé.

La Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2011 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

- 1) Prix des prestations (pondération 50 %)
- 2) Pertinence du nombre d'heures d'intervention (pondération 40 %)

3) Utilisation de produits respectueux de l'environnement titulaires de l'écolabel NF, européen ou équivalent (pondération 10 %)

Elle a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse de la société Prestige Concept Services pour un montant de 116 771,46 €T.T.C.

**Dans ces conditions et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché relatif à l'entretien ménager des bâtiments municipaux susvisés à passer avec la société Prestige Concept Services pour un montant de 116 771,46 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, compte 6283, service gestionnaire TDOM. »**

ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

## RELATIONS HUMAINES

N° 60 – Direction des Systèmes d'Information. Poste de responsable de l'atelier numérique mutualisé. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un responsable de pôle « Editique », rattaché au directeur des Systèmes d'Information.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste a été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Les missions du responsable de l'atelier numérique mutualisé sont les suivantes :

- Piloter la mise en œuvre de la nouvelle organisation ;
- Manager l'équipe de l'atelier ;
- Gérer les demandes d'impressions ;
- Contrôler les moyens et les demandes d'impressions de la Ville d'Orléans ;
- Assurer les tâches administratives et financières.

Le contrat de l'agent en fonction arrive à expiration le 30 avril 2011.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-

53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Une déclaration de vacance d'emploi n° 2011-01-9021 a été transmise auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 04/01/2011, conformément aux règles de publicité en vigueur.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, assortie du régime indemnitaire correspondant. L'agent percevra en sus la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable de l'atelier numérique mutualisé, pour une durée de 3 ans, rattaché à la Direction des Systèmes d'Information, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, selon les modalités sus-définies ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP. »**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 61 – Mise à disposition d'agents. Information.

**Mme SAUVEGRAIN** – *C'est une information puisqu'un agent de l'Agglomération, l'assistante de l'un de nos directeurs généraux adjoints, est mis à la disposition de la Ville auprès de ce D.G.A.*

**M. le Maire** – *Comme c'est une information, il n'y a pas lieu de délibérer.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé d'une mise à disposition individuelle de fonctionnaire territorial de la collectivité, détaillée dans le tableau ci-après.

**LISTE DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE (MADI)**  
*(présentation en Conseil Municipal pour information)*

AGENT		ORGANISMES		DATES		DURÉE	OBSERVATIONS
NOM PRÉNOM	GRADE & STATUT	D'ORIGINE	D'ACCUEIL	DE DÉBUT	DE FIN		
PILLET Dorothée	Assistante de direction finances et @dministration Ville d'Orléans	Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »	Ville d'Orléans	01/04/11	31/03/11 2	1 an	Quotité de mise à disposition : 50% Remboursement unique

**M. le Maire** – *Il y a deux questions orales. M. CHAPUIS, c'est à vous.*

**M. CHAPUIS** – *J'ai vu avec M. FROMENTEAUD, car comme elle est un peu longue et que cela dépendait un peu de l'heure de l'arrivée de cette question orale, je vais essayer de la résumer, même si les éléments sont importants. D'ailleurs, j'ai justement demandé au Cabinet si cette question pouvait être mise in extenso dans le compte-rendu.*

**M. le Maire** – *Elle figurera in extenso et je vous remercie de la synthétiser.*

**M. CHAPUIS** – *Je vais essayer. Le 3 février dernier, vous avez organisé une réunion d'information sur la mise en œuvre de la convention territoriale Argonne et avez fait à cette occasion un certain nombre de déclarations sur lesquelles il m'apparaît nécessaire de vous demander quelques précisions.*

*Pour éclairer ces questions, je suis obligé de préciser rapidement le contexte dans lequel se déroule la mise en œuvre de cette convention territoriale Argonne.*

*Le 12 février 2008, vous avez signé, au nom de la Ville d'Orléans, avec différents partenaires (Etat, ANRU, Région Centre, Département du Loiret, CDC, OPAC d'Orléans, SA HLM Nouveau Logis et Association Foncière Logement) la convention territoriale de l'Argonne (CTA-ANRU).*

*Cette convention fait suite à une première convention (CTA) signée 4 ans auparavant, le 19 mars 2004 (cf page 5 de la CTA-ANRU – en fait cette convention a fait l'objet d'une délibération du CM le 19 mars mais n'a été signée que le 15 juin 2004).*

*Cette première convention était une annexe (cf page 3 du document) au contrat de ville de l'agglomération orléanaise, lui-même signé, 4 ans auparavant, le 4 juillet 2000.*

*Dans le Contrat de ville, le caractère prioritaire du quartier de l'Argonne était clairement affirmé (cf page 34 ), les principaux axes d'action étaient définis et la nécessité de passer une convention territoriale spécifique était également inscrite.*

*Le caractère prioritaire de l'action de requalification urbaine du quartier de l'Argonne était donc ainsi confirmé dès l'année 2000 et les grandes orientations d'action faisaient donc l'objet d'engagements de la Ville d'Orléans avec différents partenaires, dont l'Etat, au moment de l'élection municipale de 2001.*

*Il appartenait à la nouvelle municipalité de préciser les orientations, voire de les modifier ou de les remettre en cause. Elles ne furent pas remises en cause et il fallu attendre plusieurs années pour qu'elles soient précisées.*

*A ce jour, il est utile de faire le point sur la mise en œuvre de la CTA-ANRU, mais il est aussi légitime, compte tenu de ce qui est dit plus haut, de faire le bilan de 10 ans d'action de la municipalité en matière de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne.*

*Le 3 février dernier vous vous êtes félicité de la réalisation d'un certain nombre d'opérations. Il est utile de voir plus précisément ce qu'il en est :*

- *requalification de la rue de l'Argonne, de la première partie du marché de l'Argonne, de la place Dom Bosco. Les habitants du quartier apprécient ces aménagements et je me réjouis qu'ils puissent enfin en bénéficier mais comment ne pas signaler que la requalification de la rue de l'Argonne était déjà prévue dans la CTA de 2004 (cf page 19), il y a maintenant 7ans, et que les autres opérations sont toutes réalisées avec des retards importants sur le planning annexé à la convention (cf annexe 2A à la CTA-ANRU) : place Dom Bosco prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2008, marché de l'Argonne prévu en 2008-2009, réalisés en 2010.*

- *les résidentialisations. Les premières réalisations (Hautes Maisons et Grand-Villiers) sont bien accueillies et sont un encouragement pour la suite du programme mais elles ont été réalisées avec 2 ans de retard sur le planning et les autres réalisations sont victimes des mêmes retards (Blason et Petit Pont, engagés fin 2010 mais prévus en 2008 et même dès 2005 dans la première convention –page 34-). Toutes les opérations devaient être achevées ou au moins engagées avant la fin 2010, y compris le Clos Boudard. Nous en sommes loin !*

- *la réhabilitation des logements. Un programme important de réhabilitations a été engagé avant la signature de la convention et c'est certainement le point le plus positif de l'action conduite, non par la municipalité, mais par l'OPAC, les Résidences de l'orléanais, en revanche la seule opération inscrite dans la CTA-ANRU, la réhabilitation de la tour Marie Stuart, qui devait être réalisée fin 2009-début 2010, n'est toujours pas engagée.*

- *Les opérations relatives à l'amélioration de la qualité de service se déroulent conformément, semble-t-il, au planning de la convention.*

- *Les autres opérations d'aménagement subissent les mêmes retards que les autres opérations : la réalisation de la liaison Wichita-Rouget de Lisle et la démolition du 2et 4 av de Wichita qui la conditionne, l'aménagement de la place César Franck, la réhabilitation du centre commercial, prévues en 2009 ne sont pas engagées.*

- *Le réaménagement de l'immeuble Saint-Saëns en Hôtel d'entreprises et maison médicale semble abandonné au profit d'un retour à sa vocation logement mais l'aménagement d'une maison médicale rue du colonel O'Neill est différé. Sine die ?*

*Les plus graves inquiétudes, et c'est sur ces points que porteront mes questions, portent sur l'aménagement du Clos Boudard, de la friche Stenwick et sur la réalisation des équipements prévus dans la convention : démolition du gymnase Rouget de Lisle (il ne s'agit nullement d'une « rumeur » comme vous l'avez déclaré lors de la réunion du 3 février puisque cette démolition figure clairement dans la convention - page 13 - et dans le planning - annexe 2A -). Elles portent aussi sur la construction de l'équipement sportif de proximité, et la réalisation de la maison de la musique, tout deux prévues dans la CTAA-ANRU.*

*Le Clos Boudard selon lequel vous avez été sollicité à de nombreuses reprises : l'aménagement des espaces publics du Clos Boudard figurait déjà dans la convention de 2004 avec pour objectif de remédier et je pense qu'avec M. CARRE nous partageons « ce sentiment de délaissement » au Clos Boudard aujourd'hui et c'est partagé par l'ensemble des habitants et des riverains qui attendent avec une certaine incompréhension leur aménagement urbain du quartier. Une réunion d'information sur un projet de démolition-résidentialisation a bien été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2006 mais elle n'a pas connu de suite. Non, M. CARRE, je n'en rajoute pas, j'essaye d'avancer plus rapidement.*

**M. CARRE** – Vous rajoutez des phrases aux questions qui sont posées, mais allez y continuer à lire le texte.

**M. CHAPUIS** – Cela permet juste d'aller plus vite. Ok, je ferais une lecture in extenso à la demande de M. CARRE.

Dans la convention CTA-ANRU sont prévus : la résidentialisation (2010-2011), le désenclavement de ce Clos (2011), et la création du square Clos Boudard (1<sup>er</sup> semestre 2010). Or, le 3 février, vous avez été particulièrement évasif sur le calendrier d'engagement de ces opérations, les renvoyant à un avenir incertain.

Vous avez certes lancé, en juillet 2010, une consultation pour la réalisation d'une étude sur la requalification de l'îlot Stenwick-Clos Boudard, mais nous n'avons eu aucune information sur les suites qui lui ont été données. Compte tenu des retards importants constatés pour cette opération, pouvez-vous nous indiquer quand vous envisagez de lancer une concertation, nécessairement approfondie compte tenu de l'ampleur de ce projet, avec la population du quartier ? Quand pensez-vous commencer les travaux ? Et pouvez-vous préciser si vous envisagez des démolitions comme ce fut envisagé lors des premières réflexions sur ce projet ?

**M. le Maire** – Non, mais M. CHAPUIS, là vous ne jouez pas le jeu.

**M. CHAPUIS** – J'essaie d'avancer très vite. J'ai fait les trois pages en deux minutes.

**M. le Maire** – Non, vous dites que vous synthétisez et vous ne le faites pas !

**M. CHAPUIS** – J'ai synthétisé parce que j'ai déplacé des paragraphes parce que vous n'avez pas dû la lire en entier. Une partie de mes propos était à la fin. Vous regarderez le dernier paragraphe.

**M. le Maire** – C'est une question à cinquante questions. Ce n'est pas raisonnable. Encore une fois, vous détournez la procédure.

**M. CHAPUIS** – Il y a 8 interrogations !

**M. le Maire** – Ce n'est pas raisonnable. Je veux dire que c'est un débat en soi, la convention territoriale de l'Argonne et ce n'est pas à 23 h 30 qu'on engage ce type de débat.

**M. CHAPUIS** – Je ne suis pas responsable de l'ordre du jour.

**M. le Maire** – Ce n'est pas une question, mais trente questions à l'intérieur de la question. Ce n'est pas sérieux.

**M. CHAPUIS** - La friche Stenwick : la nécessité de son aménagement est une priorité pour l'avenir du quartier et elle était déjà indiquée comme telle dans la convention territoriale de 2004. Depuis, son destin a évolué puisqu'elle est passée du stade de friche à celui de dépôt de gravats.

*Dans la CTA-ANRU la réalisation de la maison de la musique sur ce site n'est programmée que pour 2012. Il n'y a donc pour l'instant aucun retard ! Mais afin de se prémunir contre ce risque, pouvez-vous prendre l'engagement d'engager dès maintenant, sans plus tarder, en attendant la fin de la réalisation des travaux du tramway, la concertation sur l'aménagement de cet espace en relation avec l'aménagement du Clos Boudard et sur la définition de l'équipement socio-culturel qui doit y être réalisé ?*

*L'avenir du gymnase Rouget de Lisle, la création d'un équipement sportif et l'aménagement de la zone Rouget de Lisle-place Mozart : vous avez publiquement remis en cause la démolition du gymnase Rouget de Lisle que vous aviez fait figurer dans la CTA-ANRU que vous avez signée. Ce revirement, dont j'ignore dans quel cadre il a été décidé, remet vraisemblablement en cause la réalisation de l'équipement sportif de proximité prévu dans la convention. Il a aussi des incidences sur la réalisation de la voie Rouget de Lisle-Wichita et, me semble-t-il, sur l'aménagement du secteur de la place Mozart.*

*Pouvez-vous nous préciser quelle méthode de concertation vous entendez mettre en œuvre pour aboutir à un projet d'aménagement de ce secteur, cohérent avec ce qui sera envisagé sur le secteur Stenwick-Clos Boudard et selon quel calendrier ?*

***Pour une approche globale :***

*Les objectifs de l'étude sur la requalification urbaine de l'îlot Stenwick-Clos Boudard définis dans le CCTP sont assez imprécis et à géométrie variable. Il est question tantôt de « projet global » mais il est précisé que la globalité se limite aux îlots situés de part et d'autre du Boulevard Marie Stuart et de la ligne de tramway entre les stations Mozart et Grand-Villiers », parfois de « principes d'aménagement du secteur sud de l'Argonne » et l'enjeu est défini comme devant permettre de « recomposer le territoire de l'Argonne, mettre en valeur le quartier et les équipements ». Les auteurs de l'étude étant invités à avoir une approche très large puisque « le périmètre de réflexion pourra être plus large que le périmètre de l'étude » !!?? et qu'il devront prendre en compte d'une part, la « reconstruction des logements du Clos O'Neill, la résidentialisation du Clos Boudard, le projet des équipements publics (équipement sportif, culturel) de niveau d'agglomération » (c'est nouveau !) et d'autre part, l'arrivée de la « deuxième ligne de tramway, la restructuration de la place Mozart, la restructuration de la place Mozart et la démolition du gymnase Rouget de Lisle (encore !) et la résidentialisation des îlots des rues Berlioz et Couperin ».*

*Dans ces conditions, puisqu'il ne se passera rien dans ce secteur en 2011, ne serait-il pas plus raisonnable, plutôt que de faire du pointillisme urbanistique, de lancer immédiatement l'étude d'un véritable plan urbain du secteur Boudard, Stenwick, Rouget de Lisle, Mozart pour en faire un vrai centre urbain de quartier ? Pouvez-vous nous préciser sinon, comment vous entendez assurer la cohérence de l'aménagement de ce secteur et comment vous entendez organiser la concertation pour y parvenir ?*

***Pour la transparence :***

*Dans le CCTP de l'étude à laquelle il est fait référence ci-dessus il est mentionné parmi les annexes du dossier de consultation un certain « Plan étude Julien ».*

*Pouvez-vous préciser quel est le maître d'ouvrage de cette étude ?*

*S'il s'agit de la Ville d'Orléans, comme nous sommes en droit de le penser, pouvez-vous préciser comment elle a été financée et à partir de quelle décision ?*

*Je vous serais par ailleurs reconnaissant de bien vouloir m'en faire adresser copie.*

***La gestion urbaine de proximité.***

*La requalification urbaine est indispensable mais l'amélioration de la vie quotidienne des habitants dépend de l'amélioration de la gestion urbaine de proximité. La CTA-ANRU signée le 12 février 2008 prévoyait qu'une convention de gestion urbaine de proximité serait signée dans les six mois (page 12) qui suivait la signature de la convention elle-même, soit pour fin 2008. La municipalité s'est précipitée avec une sage lenteur pour traiter cette question puisqu'une consultation vient d'être lancée pour ... une mission d'animation et de rédaction de la convention qui doit intervenir en juin 2011 (les bureaux d'études devaient répondre avant le 23 février 2011). Le retard moyen de 2 ans pour les opérations de l'Argonne est donc respecté !*

*Pouvez-vous nous préciser comment les habitants et leurs associations seront associés à la préparation de cette convention dont l'objet les concerne très directement ?*

*Les élus du groupe « Socialistes, Verts et apparentés » sont très attentifs au devenir du quartier de l'Argonne et espèrent que vous leur donnerez des réponses précises à leurs questions.*

*Merci de votre écoute.*

**M. le Maire** – *Je donne donc la parole à M. CARRE et à Mme CARRE s'ils souhaitent apporter des éléments de réponse, mais encore une fois, je dis que ce n'est pas sérieux. A cette heure ci, il y a cinquante questions dans la question. Ce n'est pas comme cela que l'on traite les sujets. Que vous demandiez éventuellement à ce qu'il y ait un débat au Conseil Municipal pour évoquer la convention territoriale de l'Argonne ? Je veux bien et cela me paraîtrait raisonnable ...*

**M. CHAPUIS** – *Je l'ai déjà demandé !*

**M. le Maire** – *Mais à la fin de la séance du Conseil Municipal venir demander le point sur toutes les questions précises liées à la C.T.A., encore une fois, c'est un détournement, ce n'est plus une question mais cinquante questions.*

*Je me demande quel est l'objectif que vous cherchez ?*

**M. CHAPUIS** – *Des réponses !*

**M. le Maire** – *M. CARRE, c'est à vous.*

**M. CARRE** – *Premièrement, des réponses, je vais vous en donner. Vous n'avez qu'à lire le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2010. Vous avez déjà posé un certain nombre de ces questions, donc vous y verrez les réponses et on va gagner du temps.*

*(réaction hors micro de M. CHAPUIS).*

**M. CARRE** – *C'était les mêmes, parce que vous ne changez pas beaucoup de questions.*

*Le deuxième point est que s'il y a eu un retard dans le calendrier sur les résidentialisations, c'est parce qu'on a dû « recoller » la convention avec celle de la C.G.L.L.S. de l'O.P.H. et qu'à partir de là, on a pris à peu près un an de plus. Mais cela n'a pas empêché par exemple la tour Marie Stuart, dont vous dites que les travaux n'ont toujours pas commencé, d'être quasiment terminée sur le plan intérieur, car pour le logement, M. CHAPUIS, cela vous a peut-être échappé à vous élu socialiste, vert et apparenté, mais cela n'a pas échappé aux élus communistes, ni aux élus de la majorité. Le logement intérieur, cela compte quand même pas mal pour les locataires. Alors l'extérieur, c'est vrai que cela fait plus joli, et la tour va être refaite, mais ce n'est pas l'essentiel d'une réhabilitation pour les locataires. Donc, cela fait partie de tout un ensemble, on est d'accord. On sait d'ailleurs avec le bâtiment situé sur la place César Franck, qui était dans un tel état après sa construction, son occupation momentanée et sa fermeture, lorsqu'on le récupère en 2001, on ne sait toujours pas quoi en faire. Toutes les propositions ont échoué et la seule qui me paraît valide est de la restaurer pour du logement. Quant au projet de maison médicale, c'est un dossier qui avance très bien en liens avec mes collègues. Il va être fait, mais pas forcément là où c'était prévu initialement parce qu'on a un lieu qui est encore plus efficace pour sa localisation.*

*Le troisième point est le Clos Boudard pour lequel vous suggérez de faire une étude globale. Auparavant, je vous signale que c'est ce que vous dites qui n'a pas encore porté ses fruits, parce que cette étude a effectivement été lancée. Donc, il n'y a pas d'éléments sur ce point précis.*

*Le dernier point concerne l'équipement sportif. On a lancé la concertation en indiquant qu'il faudrait qu'il y ait un débat sur le sujet. Mais le débat, si je crois bien, est aussi lancé au sein du C.M.A. et des instances de la Ville, parce qu'il a toujours été dit qu'il y avait une logique de quartier, mais comme à La Source avec le complexe sportif, il y a une logique d'agglomération ou au minimum de ville. C'est d'autant plus pertinent que je le rappelle, on est à 4 stations du Palais des Sports et à 6 stations du centre ville. Donc, il a toujours été entendu que si on avait un équipement important à ce niveau là, il avait au moins une double vocation et certainement celle de faire venir des gens de l'extérieur de l'Argonne vers le quartier, notamment par le tramway. Or, tous ces éléments là ont déjà été dits je ne sais pas combien de fois et je sais que vous suivez ces questions, donc je suis extrêmement surpris par la question globale. Si ma collègue veut rajouter quelque chose.*

**Mme CARRE** – *C'est vrai qu'il est tard et je suis d'accord avec vous, M. le Maire, la convention territoriale de l'Argonne mériterait un vrai débat, mais pas à 23 h 30 !*

*Quelques précisions tout de même. Les habitants de l'Argonne ne sont pas inquiets et ne sont pas spécialement impatients. Ils savent que la convention territoriale a démarré. Les résidentialisations avancent et puis il y a des débats. M. CHAPUIS, je vous invite à venir au C.M.A. au tant que membre de droit, puisqu'il est régulièrement ...*

*(réaction hors micro de M. CHAPUIS).*

**Mme CARRE** – *M. CHAPUIS, vous êtes destinataire de l'ensemble des comptes-rendus de C.M.A. sur lesquels figurent ...*

**M. CHAPUIS** – *C'est de la mauvaise foi.*

**Mme CARRE** - *... sur lesquels figurent toutes les dates des ateliers. Il y a justement un atelier espace public dans lequel on parle de la convention territoriale et de ces aménagements. Il y a également un atelier mémoire qui a été mis en place très récemment par rapport à ce qui a été tout à l'heure sur La Source à propos du développement urbain. Il est important aussi de garder la mémoire afin de savoir ce qui s'est passé avant. Et bientôt, suite à la réunion publique, un atelier sur la convention territoriale Argonne va se mettre en place et il y a beaucoup de personnes qui y sont invitées et qui se sont inscrites à cet atelier. Donc, M. CHAPUIS, il n'y a pas de souci, vous pouvez venir quand vous voulez.*

**M. le Maire** – *Si je comprends bien, M. CHAPUIS, vous ne venez pas au C.M.A. ?*

*(brouhaha).*

**M. CHAPUIS** – *Je ne voulais pas en parler afin d'éviter de mettre en porte à faux la mairie de proximité. Je m'en suis expliqué avec eux. En réalité, il y avait une erreur dans mon adresse mail et donc je ne recevais rien. Mais, cela a été réglé. J'ai donc reçu la liste des invitations et j'y participerai avec un très grand plaisir. Je ne voulais vraiment pas mettre en cause les agents de la mairie de proximité, parce qu'ils font un très bon travail. A chaque fois que j'ai des contacts avec eux, tout se passe très bien.*

**Mme CARRE** – *Je suis d'accord, M. CHAPUIS, il y a peut-être eu un souci, mais j'ai moi-même un mail et si vous aviez un souci, il fallait m'en parler. Vous savez très bien, M. CHAPUIS, que l'on a d'excellents rapports sur le quartier, mais par rapport au C.M.A., vous n'êtes effectivement venu qu'une fois.*

*(réaction hors micro de M. CHAPUIS).*

**Mme CARRE** – *Vous êtes venu à l'installation du C.M.A. et pas plus. On peut regarder, il n'y a pas de problèmes.*

**M. le Maire** – *Ce n'est pas bien de ne pas venir au C.M.A.*

*(réaction hors micro de M. CHAPUIS).*

**Mme CARRE** – *Je préside toutes les réunions du C.M.A., M. CHAPUIS, vous n'êtes venu qu'une seule fois !*

**M. le Maire** – *Alors, il y avait une deuxième question de M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *Ce sera moins long. M. le Maire, je vous ai alerté le 28 septembre 2010 au sujet d'une importante excavation qui s'est produite dans le sous-sol d'une propriété de la rue Saint-Marc, excavation qui s'étend au moins jusqu'à la venelle de la Raffinerie, qui bien qu'étant du domaine privé, est un lieu de passage pour les adultes et les enfants du quartier. Le*

*service Risques urbains de la Ville est rapidement intervenu pour constater l'ampleur de l'excavation, pour une bonne part sous la maison d'habitation, et a mandaté une entreprise pour établir un diagnostic : l'expertise en date du 30 septembre constate un danger non éminent, mais danger tout de même pour les occupants de l'habitation et pour le public, et conclut à une obligation de reboucher cette excavation dans un délai d'un mois, la cavité risquant de s'agrandir rapidement.*

*A ce jour, la cavité n'est toujours pas bouchée, du fait que les propriétaires n'ont pas les moyens de faire face à la dépense qui s'élève à plus de 6 000 €, d'après ce que les entreprises sollicitées ont pu constater, n'excluant pas le fait que cela pourrait s'avérer plus important, du fait notamment qu'il est difficile de mesurer avec précision la grandeur de la cavité. Je vous ai depuis sollicité pour que la Ville apporte une aide pécuniaire afin que les propriétaires concernés puissent faire face à cette dépense et que cette cavité, qui intrigue aussi nombre de voisins, soit rebouchée, ce qui devient une impérieuse nécessité pour la sécurité des habitants concernés et la population avoisinante. Je précise que l'assurance des propriétaires refuse de prendre en charge cette somme du fait que ce n'est pas reconnu comme catastrophe naturelle ; et le couple de propriétaires vous a envoyé un courrier à ce sujet, avec une photocopie de leur avis d'imposition pour témoigner de leurs modestes revenus de retraités, l'un deux étant par ailleurs gravement malade depuis plusieurs années.*

*Une entreprise est prête à intervenir, mais la cavité reste désespérément vide avec tous les dangers que cela comporte, et cela dure depuis 6 mois, du fait que les propriétaires sont dans l'impossibilité de faire face à la dépense. Nombre d'habitants du quartier s'étonnent d'ailleurs que la Ville laisse perdurer cette situation qui n'est pas sans risque.*

*Aussi, je vous sollicite une nouvelle fois pour que la Ville trouve une solution financière qui permette à M. et Mme PELLE de faire reboucher cette cavité au plus vite. Il en va aussi de la responsabilité de la Ville de ne pas laisser nos citoyens courir un danger. Merci.*

**M. le Maire** – *M. LEBRUN, la manière dont vous posez la question me choque. Je vous explique pourquoi. Parce que vous accédez l'idée que la Ville n'interviendrait pas alors qu'elle aurait le devoir de le faire et vous venez de le dire dans les dernières phrases.*

*C'est choquant parce que nous sommes sur le domaine strictement privé et vous savez pertinemment que la Ville n'intervient pas et n'a aucun mandat par évidence pour intervenir sur le domaine privé. Et vous imaginez bien que si la Ville le faisait, d'abord ce serait juridiquement éventuellement contestable et ensuite, on ouvre un précédent qui fait que chacun sera amené à demander à la Ville d'intervenir sur son domaine privé. Et pourquoi est-ce que l'on prendrait en compte le fait de reboucher une excavation et pas autre chose ? Il faut qu'il y ait des règles et il faut que l'on respecte ces règles.*

*Ensuite, vous dites que « c'est finalement parce que ces personnes sont en difficultés financières » et vous laissez accréditer, dans votre propos, que finalement à la Ville, nous n'aurions pas de cœur ! On laisserait ces gens là dans la difficulté alors qu'il est tellement simple de régler le problème. Mais je dis : sur la base de quel critère objectif ? Et en tant qu'élu, nous avons à être responsable. Ce serait tellement facile que de dire, mais oui, il n'y a pas de problème, mais sur quel critère ? Il existe un critère qui est que lorsqu'il y a un danger avéré immédiat, évalué, la Ville peut intervenir parce qu'il y a danger. On ne va pas laisser la maison*

*s'effondrer. Aussi, il y a une expertise qui est faite et je suppose que, dans le cas que vous évoquez, l'expertise a été faite. Et que je sache, l'expertise considère qu'il n'y a pas ce danger avéré et immédiat. Sinon la Ville pourrait effectivement décider d'intervenir, c'est une exception et là la Ville l'a d'ailleurs a priori dans l'histoire déjà fait. Mais, si l'on admet qu'il n'y a pas ce risque immédiat avéré, on retourne dans la problématique initiale qui est que dès lors qu'on le fait pour quelqu'un, pourquoi ne le ferons-nous pas pour quelqu'un d'autre ?*

*Or, comme cela a été dit tout à l'heure, il y a effectivement un certain nombre de trous sous Orléans et les propriétaires sont amenés d'une manière ou d'une autre à les combler ou en tout cas à les prendre en compte pour lesquels ils peuvent faire un minimum de travaux jusqu'au maximum qui est de les reboucher complètement. Et vous comprenez donc bien que si l'on rentre dans cette jurisprudence, d'abord juridiquement, on n'est absolument pas bordé et puis ensuite, même si on l'était, on entre dans l'ouverture de « pourquoi pas moi, puisque vous l'avez fait pour un autre » ? Et là, nous n'avons plus aucun critère objectif. On va mettre quoi ? Des critères de revenus ? Des critères de surface de la maison ? Il n'y a aucun critère objectif là dessus.*

*Donc, je comprends parfaitement la difficulté dans laquelle se trouve ce couple, mais je regrette que votre question amène à faire porter une sorte de responsabilité morale et sociale sur la Ville, alors que cela ne relève absolument pas d'elle. Voilà ma réponse et je ne peux pas vous faire une autre réponse. Je ne serai pas responsable que de faire une autre réponse.*

*Maintenant, si vous me dites qu'il y a un risque immédiat et avéré, je suis prêt à demander à nouveau au service de diligenter une nouvelle expertise pour, s'il y avait un doute qui subsistait, s'en assurer parce qu'il n'est pas question de laisser une maison s'effondrer d'abord en règle générale et puis a fortiori s'il y a des occupants à l'intérieur. Donc, si vous me dites ce soir qu'il y a ce risque, immédiatement je diligente cette analyse, parce que là on ne prend pas de risque. Mais telle j'ai compris votre question, ce n'était pas le propos et donc s'il n'y a pas ce risque avéré, à ce moment là, je reste sur la réponse que je viens de vous faire.*

**M. LEBRUN** – *Je précise que cela devait être bouché d'ici un mois. C'est ce que l'expertise avait dit. Dans le même temps, il suffirait que cela soit reconnu comme catastrophe naturelle pour que l'assurance prenne en charge.*

**M. le Maire** – *Je m'excuse, mais ce n'est pas sérieux. La catastrophe naturelle est une situation extrêmement définie juridiquement et qui plus est, elle est financée par tous nos concitoyens par le biais du jeu des assurances. Alors, je demande, s'il le veut bien au Directeur Général des Services et aux services, non pas de boucher, mais de refaire sur place et de nous donner la réponse actualisée sur le risque ou non d'un éventuel effondrement ou d'une déstabilisation de la maison.*

*La séance est levée, merci à tous.*

\*\*\*

*La séance est levée à 23 h 44.*

\*\*\*